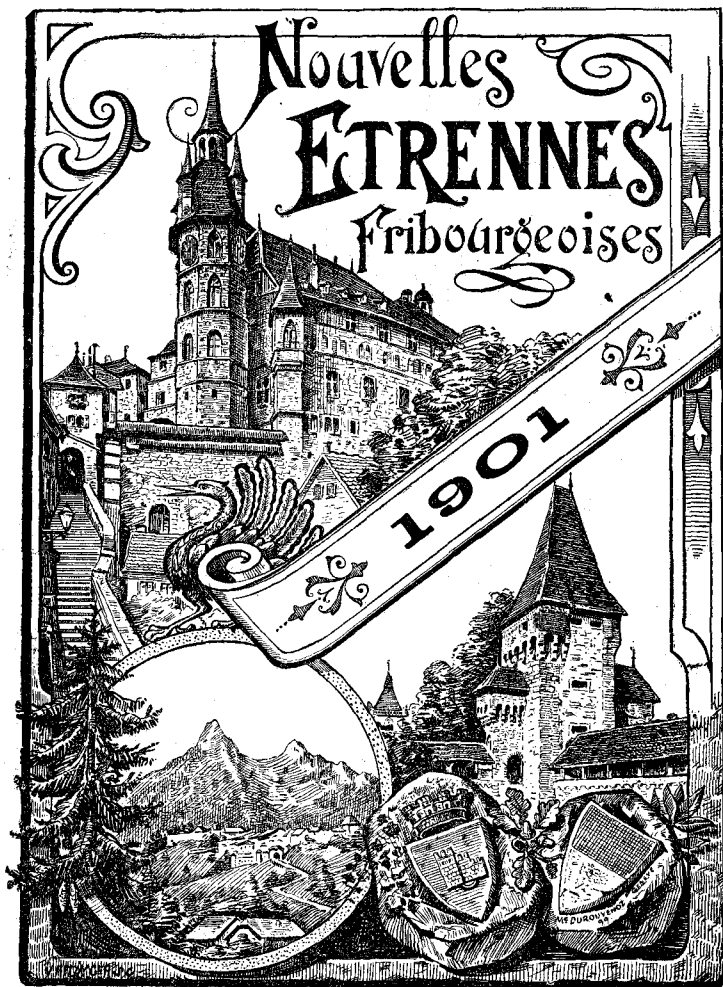


Hommage des éditeurs

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE



FRIBOURG (Suisse)

IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

BANQUE POPULAIRE SUISSE

FRIBOURG

OPÉRATIONS

Escompte de billets portant au moins deux signatures.

Encaissement de traites et de coupons sur la Suisse et l'étranger.

Crédits en compte-courants garantis par cautionnement, nantissement ou constitution d'hypothèque.

Traites et chèques sur les principales places de l'Europe et de l'Amérique.

Achat et vente d'obligations d'Etats, de communes, de chemins de fer et de banques, etc.

Ordres de bourse.

Acceptation de dépôts :

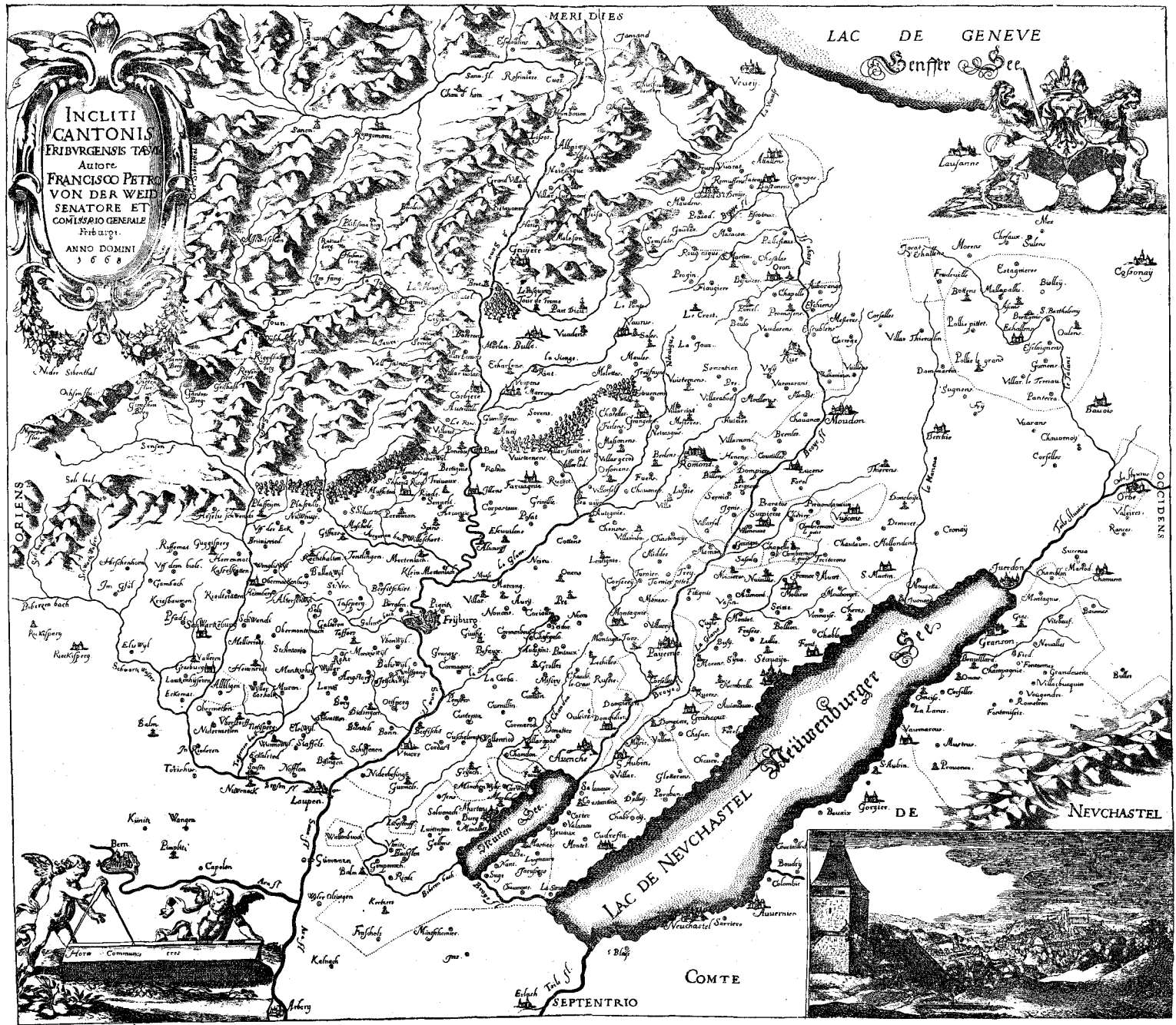
en **compte-courant**, sur **cahiers d'épargne**, ou contre obligations (cédules) avec coupons semestriels.

Garde de titres et d'objets précieux.

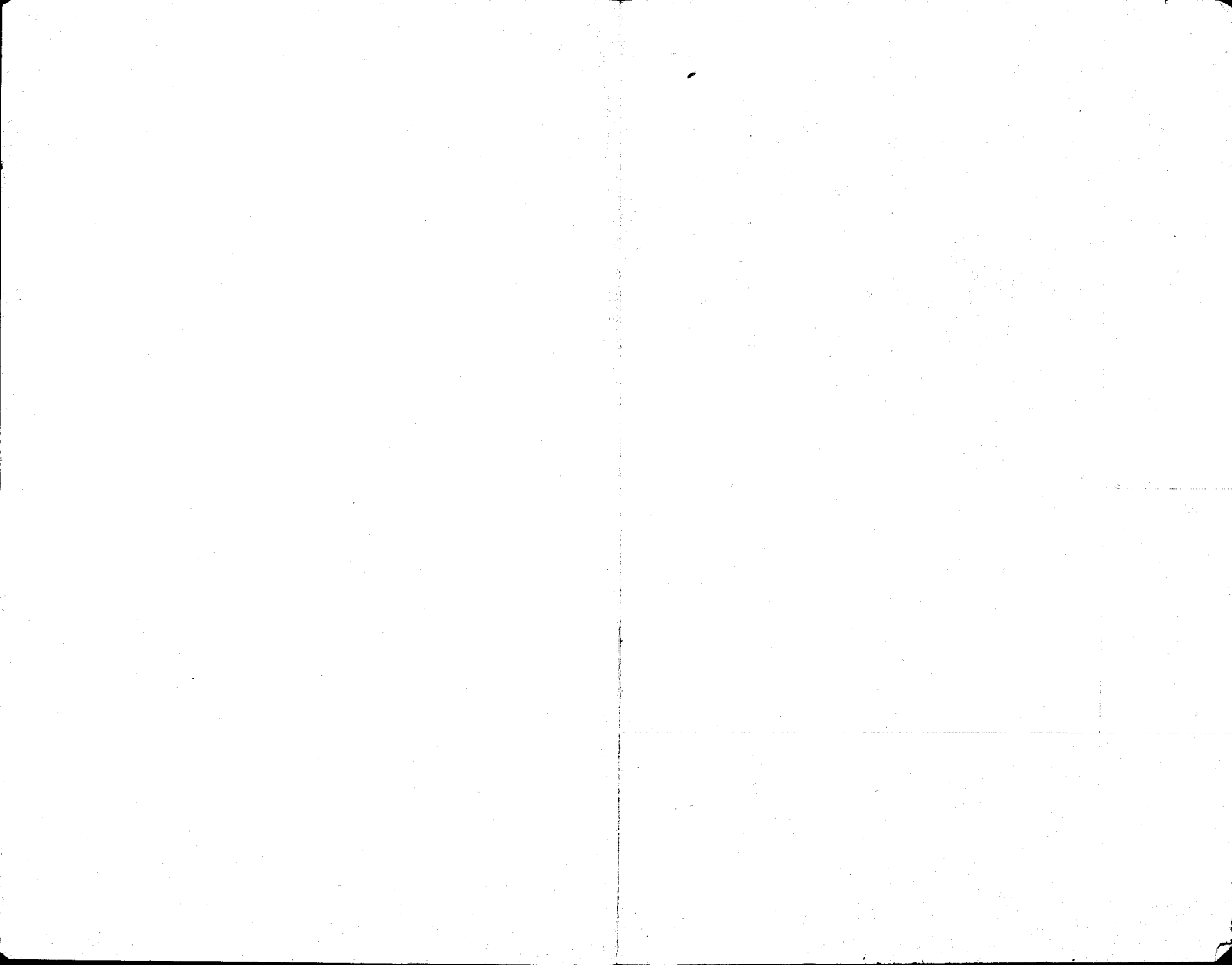
Renseignements.

Conditions avantageuses.

La Direction.



Carte du canton de Fribourg de 1668 par François-Pierre Vonderweid.



NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1901

fondées par
L. GRANGIER, professeur,
sous le patronage de la
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

~~~~~  
Trente-cinquième année  
~~~~~



FRIBOURG
IMPRIMERIE FRAGNIÈRE FRÈRES

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi et le samedi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bex*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Carouge*, les mercredi et samedi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi et le vendredi. — *Châtel-St-Denis*, le lundi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi et le samedi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, les lundi, mardi et vendredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Langnau*, le vendredi. — *Laupen*, le lundi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et les lundi et mercredi. — *Loche*, les mardi et samedi. — *Lucens*, le samedi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marché au bétail le 1^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines et le vendredi pour légumes. — *Mouliers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi, grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le mardi, jeudi et samedi. — *Oltén*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi ; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — *Saignelégier*, le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Imier*, le vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi.

PHÉNOMÈNES ASTRONOMIQUES

et calculs du temps pour l'an de grâce 1901

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	2		Indiction romaine.	14
Epacte	X		Lettre dominicale.	F.
Cycle solaire	6		Lettre du martyrol.	R.

Fêtes mobiles.

Septuagésime, le 3 février. Les Cendres, le 20 février. Pâques, le 7 avril. Rogations, 13, 14 et 15 mai. Ascension, le 16 mai.		Pentecôte, le 26 mai. Trinité, le 2 juin. Fête-Dieu, le 6 juin. Premier dimanche de l'A-vent, le 1 décembre.
--	--	---

Commencement des quatre saisons.

Printemps, le 21 mars, à 8 h. 24 m. matin.	Bélier.
Été, le 22 juin, à 4 h. 28 m. du matin.	Ecrevisse.
Automne, le 23 septembre, à 7 h. 09 m. du soir.	Balance.
Hiver, le 22 décembre, à 1 h. 36 m. du soir.	Capricorne.

Quatre-Temps.

Février le 27, mars les 1 et 2. Mai les 29 et 31, juin le 1.		Septembre, les 18, 20 et 21. Décembre, les 18, 20 et 21.
---	--	---

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier	Balance	Poissons
Taureau	Scorpion	Nouvelle lune
Gémeaux	Sagittaire	Premier quartier
Ecrevisse	Capricorne	Pleine lune
Lion Vierge	Verseau	Dernier quartier

Eclipses en 1901.

Il y aura, en 1901, deux éclipses de soleil et deux de lune ; la deuxième de soleil seulement et les deux de lune seront visibles dans nos contrées.

La deuxième de soleil — annulaire — aura lieu le 11 novembre entre 5 h. 30 et 11 h. 27 du matin.

Quant aux deux éclipses de lune, elles ne seront que partielles, la première ayant lieu le 3 mai entre 5 h. 05 et 9 h. 57 du matin et la seconde le 27 octobre entre 3 h. 25 et 5 h. 06 du soir.

Janvier



31 jours.

1.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES	
1.			
Mardi	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☽ Plaine lune le 5, à 1 h. 14 m.	
Mercr.	2 s. Adélard, s. Macaire, a.		
Jeudi	3 ste Geneviève, v., s. Florent		
Vendr.	4 s. Rigobert, év., s. Prisque.		
Samedi	5 s. Télesphore, ste Emilien.		
2.	Dimanche avant l'Epiphanie.		
DIM.	6 EPIPHANIE. s. Gasp. CARN.	☾ Dern. quart. le 12, à 9 h. 38 s.	
Lundi	7 s. Lucien, s. Clerc.		
Mardi	8 s. Séverin, s. Erard, év.		
Mercr.	9 s. Julien, m., ste Basilisse.		
Jeudi	10 s. Guillaume, év., s. Agathon		
Vendr.	11 s. Hygin, s. Théodose.		
Samedi	12 s. Arcade, ste Tatiene.		
3.	Premier dimanche après l'Epiphanie.		
DIM.	13 s. Léonce, s. Hermyle, m.	☽ Nouvelle lune le 20, à 3 h. 36 s.	
Lundi	14 s. Hilaire, év., s. Félix.		
Mardi	15 s. Paul, er., s. Maur, a.		
Mercr.	16 s. Marcel, p., ste Priscille.		
Jeudi	17 s. Antoine, a., s. Sulpice.		
Vendr.	18 Chaire de s. Pierre à Rome		
Samedi	19 s. Sulpice, év., Canut, r.		
4.	Deuxième dimanche apr. l'Epiphanie.		
DIM.	20 ss. Fabien et Sébastien.		☽ Nouvelle lune le 20, à 3 h. 36 s.
Lundi	21 ste Agnès, s. Meinrad.		
Mardi	22 ss. Vincent et Anastase.		
Mercr.	23 FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE.		
Jeudi	24 s. Timothée, év., s. Babilas.		
Vendr.	25 CONVERSION DE S. PAUL.		
Samedi	26 s. Polycarpe, év., ste Paule		
5.	Troisième dimanche apr. l'Epiphanie.		
DIM.	27 s. Jean Chrysostome, év.	☽ Prem. quart. le 27, à 10 h. 52 m.	
Lundi	28 s. Amédée, s. Cyrille.		
Mardi	29 s. François de Sales.		
Mercr.	30 ste Martine, s. Hyacinthe.		
Jeudi	31 s. P. Nolasque, ste Marcelle		

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 4 minutes.

Foire de janvier.

Aarau	16	Payerne	17	Château-d'Ex	3, 17
Æschi (Berne)	8	Porrentruy	21	Cully	3
Aigle	12	Romont	8	Delémont, menu	
Baden (A.)	2	Rougemont	17	bétail les mercredis	
Berne	15	Rue	16	Fribourg	26
Biemme	10	Saignelégier	7	Frutigen	3
Boltigen	8	St-Ursanne	14	Genève	lundi,
Bulle	10	Soleure	14	mardi et ven-	
Châtel-St-D.	21	Tramelan	16	dredi.	
Chiètres	31	Unterseen	30	Landeron	7
Delémont	15	Vevey	29	Langnau	4
Estavayer	9	Viège	7	Langenthal	15
Fribourg	14	Zofingen	10	Lausanne	9
La Roche	28	Schwytz	28	Lyss	25
Le Locle	8			Nyon	3
Morat	2			Payerne	3
Moudon	28	<i>Marchés au bétail.</i>			
Nidan	29	Aarberg	30	Sion	26
Ollon	11	Bâle	11, 25	Thoune	26
Olten	28	Berthoud	3		

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

PENSÉES ET MENUS PROPOS

Anciennes observations sur les mois.

JANVIER.

De saint Paul la claire journée
 Nous dénote une bonne année ;
 S'il fait vent, nous aurons la guerre,
 S'il neige ou pleut, cherté sur terre,
 Si on voit épais les brouillards,
 Mortalité de toutes parts.
 Si beaucoup d'eau tombe en ce mois,
 Lors peu de vin croître tu vois.

Février



28 jours.

2.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr.	1 s. Ignace, év., ste Brigide.	☾ Pleine lune le 3, à 4 h. 30 s.
Samedi	2 PURIFICATION. s. Fortuné.	
6.	Dimanche de la Septuagésime.	
DIM.	3 SEPT. s. Blaise, év. m.	
Lundi	4 s. André Corsini. Véroniq ^e	
Mardi	5 ste Agathe.	
Mercur.	6 s. Odilon, c. ste Dorothee.	☾ Dernier quart. le 11, à 7 h. 12 s.
Jeudi	7 s. Romuald, s. Richard.	
Vendr.	8 s. Jean de Matha.	
Samedi	9 s. Maire, ste Apolline, v.	
7.	Dimanche de la Sexagésime.	
DIM.	10 SEX. ste Schol., Meinrad.	
Lundi	11 s. Adolphe. s. Désiré.	☾ Nouvelle lune le 19, à 3 h. 45 m.
Mardi	12 ste Eulalie, vierge et mart.	
Mercur.	13 s. Lézin, ste Brigide, v.	
Jeudi	14 s. Valentin, s. Avit, év.	
Vendr.	15 s. Faustin, m.	
Samedi	16 B. Grégoire X, p. Onésim ^e	
8.	Dimanche de la Quinquagésime.	☾ Prem. quart. le 25, à 7 h. 38 s.
DIM.	17 QUINT. Julienne, Silvin.	
Lundi	18 s. Cyrille., s. Siméon.	
Mardi	19 s. Boniface, évêque.	
Mercur.	20 LES CENDRES. s. Eucher.	
Jeudi	21 s. Maximien, s. Raudoald.	
Vendr.	22 Chaire de s. P. à Ant.	
Samedi	23 s. Pierre D., ste Romaine	
9.	Premier dimanche du carême.	☾ Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 31 minutes.
DIM.	24 s. MATHIAS, ap. s. Modeste.	
Lundi	25 s. Césaire, méd.	
Mardi	26 s. Nestor, s. Alexandre.	
Mercur.	27 Q.-T. s. Léandre, év.	
Jeudi	28 s. Romain, s. Oswald.	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 31 minutes.

Abréviations au calendrier des saints : a. — abbé; ab. — abbesse; ap. — apôtre; c. — confesseur; er. — ermite; év. — évêque; m. — martyr; p. — pape; — pr. — prêtre; r. — roi; ri. — reine; s. — soldat; v. — vierge; vv. — veuve.

Foire de février.

Aarberg	13, 27	Lutry	28	Tramelan	13
Aigle	16	Martigny	11	Unterseen	1
Avenches	8	Morges	6	Valangin	22
Berne	5, 19	Morat	6	Yverdon	26
Bex	21	Moudon	23	Zofingen	14
Bienne	7	Omnens V.	15	Zweismimmen	14
Bulle	14	Orbe	11		
Château-d'Œx	7	Oron	6	<i>Marchés au bétail.</i>	
Châtel-St-Den.	26	Payerne	21	Baden	5
Cossonay	7	Porrentruy	18	Bâle les vendredis	
Delémont	19	Rolle	15	Berne, 1 ^{er} mardi	
Echallens	14	Romont	5	Berthoud, 1 ^{er} jeudi	
Estavayer	13	Rue	20	Fribourg	23
Fribourg	11	Saignelégier	4	Frutigen, 1 ^{er} jeudi	
Gessenay	12	Schwarzenb.	14	Genève, 1 ^{er} lundi,	
Landeron	4	Sierre	18	mardi et vendredi	
Langnau	27	Sion	23	Langenthal	19
Lausanne	13	Soleure	11	Neuchâtel marché	
Lignières	21	St-Triphon	15	mardi, jeudi, sam.	
Locle	12	Thoune	20	Thoune	20

Février. Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

FÉVRIER.

Selon les anciens se dit :
 Si le soleil clairement luit
 A la Chandeleur, vous verrez
 Qu'encore un hyver vous aurez ;
 Pourtant gardez bien votre foin,
 Car il vous sera de besoin ;
 Par cette règle se gouverne
 L'ours, qui retourne en sa caverne.

MARS.

N'es-tu pas, Mars, un maroufle ?
 Puisque souvent par ton souffe
 Tu retardes les voyageurs,
 Souvent tu les rends voltigeurs.
 Si tu ne sais plus où souffer,
 Soufle au derrière de l'hyver.
 Fais-le dénicher promptement,
 Jusque dans son retranchement.

Mars



31 jours.

3.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1 Q.-T. s. Albin, Eudoxie. 2 Q.-T. Janvier, Simplicie.	
10.	Deuxième dimanche du carême.	☾
DIM.	3 s. Titien, s. Astère.	
Lundi	4 s. Casimir, confesseur.	Pleine lune le 5, à 9 h. 05 m.
Mardi	5 s. Théophile, évêque.	
Mercredi	6 s. Fridolin, ste Colette.	
Jeudi	7 s. Thomas d'Aquin.	
Vendredi	8 s. Jean de Dieu, c., s. Félix	
Samedi	9 ste Françoise Romaine.	
11.	Troisième dimanche du carême.	☾
DIM.	10 Les 40 martyrs.	
Lundi	11 s. Fridolin, s. Cyrille.	☾ Dern. quart. le 13, à 2 h. 6 s.
Mardi	12 s. Grégoire, p., Maximilien	
Mercredi	13 B. Humbert, c., ste Patrice.	
Jeudi	14 ste Mathilde, ri.	
Vendredi	15 s. Longin, s. Probe.	
Samedi	16 s. Héribert, év., s. Tatien.	
12.	Quatrième dimanche du carême.	☾
DIM.	17 s. Patrice, ste Gertrude.	
Lundi	18 s. Narcisse, s. Gabriel, arc.	☾ Nouv. lune le 20, à 1 h. 53 s.
Mardi	19 s. JOSEPH.	
Mercredi	20 s. Vulfran, ste Pothide.	
Jeudi	21 s. Benoît, a., s. Béril, év.	
Vendredi	22 B. Nicolas de Flue.	
Samedi	23 s. Victorien.	
13.	Dimanche de la Passion.	☾
DIM.	24 LA PAS. Gabriel, Siméon.	
Lundi	25 ANNONCIATION. s. Herbrand.	☾ Prem. quart. le 27, à 5 h. 39 m.
Mardi	26 s. Emmanuel, s. Ludger.	
Mercredi	27 s. Jean Damascène.	
Jeudi	28 s. Jean Capistran, Gontran	
Vendredi	29 s. Ludolphe, év.	
Samedi	30 s. Quirin, m., s. Omnin.	
14.	Dimanche des Rameaux.	
DIM.	31 RAM. ste Balbine, Cornélie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 47 minutes.

Avril



30 jours.

4.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Hugues, év. ste Théodora 2 s. François de Paule. 3 s. Richard, év. 4 s. Isidore, év., s. Zosime. 5 s. Vincent Fer., ste Irène. 6 N.-D. 7 D., B. Julienne.	☉ Pleine lune le 4, à 2 h. 20 m.
15.	Dimanche de Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	7 PAQUES. Hégésip ^e , Saturnin. 8 s. Amance, évêque. 9 ste Valtrude. 10 ste Mechtilde, ab. 11 s. Léon, p., s. Isaac, moin ^e 12 s. Jules, p., s. Constantin. 13 s. Herménégilde, s. Justin.	☾ Dern. quart. le 12, à 4 h. 57 m.
16.	Dimanche de Quasimodo.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	14 QUAS. s. Tiburce, Lambert. 15 ste Anastasie. 16 s. Dreux, s. Benoit Labre. 17 s. Rodolphe. s. Anicet. 18 s. Apollone, m., s. Parfait. 19 s. Léon IX, p., s. Ursmar. 20 s. Théotime, s. Théodore, c.	☽ Nouv. lune le 18, à 10 h. 38 s.
17.	Deuxième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	21 s. Anselme, s. Usthasat. 22 ss. Soter et Cajus. 23 s. Georges, m., s. Adalbert. 24 s. Fidèle, c. m. s. Honoré. 25 s. Marc, évangéliste. 26 ss. Clet et Marcellin, pp. 27 B. P. Canisius, ste Zite.	☽ Prem. quart. le 25, à 5 h. 15 s.
18.	Troisième dimanche après Pâques.	
DIM. Lundi Mardi	28 s. Paul de la Croix, s. Vital 29 s. Pierre, m., s. Robert, a. 30 ss. Cath. de Sienne, Sophie	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 39 minutes.

Foire d'avril.

Aarberg	10, 24	Kallnach	26	Sierre	29
Aigle	20	Landeron	1	Soleure	8
Albeuve	29	Langnau	6, 24	St-Imier	9
Avenches	12	La-Roche	29	St-Ursanne	22
Baden (A.)	2	La-Sarraz	23	Tavanne	24
Berne	2	Laufon	2	Thoune	3, 27
Berthoud	4	Locle	9	Tramelan	3
Bienne	4	Martigny-B.	1	Travers	20
Bremgarten	16	Moudon	29	Valangin	26
Bulle	4	Morat	3	Val d'Illiez	15
Cernier	15	Oltén	1	Vevey	30
Château-d'Ex	4	Orbe	1	Yverdon	2
Châtel-St-Den.	15	Ormont-dessus	25	Zofingen	11
Chaux-de-F.	3	Oron	3	Zweisimmen	11
Cossonay	18	Payerne	18		
Cudrefin	29	Planfayon	17	<i>Marchés au bétail.</i>	
Delémont	16	Porrentruy	15	Bâle les vendredis	
Echallens	25	Reichenbach	10	Berne 15 au 27	
Estavayer	10	Riggisberg	26	Fribourg	13
Fleurier	19	Romont	16	Frutigen	4
Fribourg	1	Rougémont	4	Lausanne	10
Gimel	8	Rue	10	Les Bois	1
Grandson	17	Saignelégier	2	Lyss	26
		Semsaies	22		

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

MAY.

Regarde bien, si tu me crois,
 Le lendemain de Sainte-Croix,
 Si nous avons le temps serein :
 Car on assure pour certain,
 Que quand cela vient, Dieu nous donne
 L'année ordinairement bonne ;
 Mais si le temps est pluvieux,
 Nous aurons l'an infructueux.

Mai



31 jours.

5.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mercr. 1 ss. PHILIPPE ET JACQUES. Jeudi 2 s. Athanase, s. Walbert. Vendr. 3 inv. STE CROIX. s. Alexand. Samedi 4 ste Monique, s. Gothard.	☽	Pleine lune le 3, à 7 h. 19 s.
19.	Quatrième dimanche après Pâques.	
DIM. 5 s. Pie V, p., s. Ange. Lundi 6 s. Jean devant Porte-Lat. Mardi 7 s. Stanislas, ste Euphros. Mercr. 8 APPAR. s. MIC. s. Désiré. Jeudi 9 TRANSL. s. NICOLAS. s. Béat Vendr. 10 s. Antonin, s. Isidore, lab. Samedi 11 s. Mamert, s. Grégoire.	☾	Dern. quart. le 11, à 3 h. 38 s.
20.	Cinquième dimanche après Pâques.	
DIM. 12 s. Pancrace, ste Domitille. Lundi 13 Rog. ss. Servatius et comp. Mardi 14 s. Boniface, ste Couronne. Mercr. 15 s. Ségond, s. Euphrase. Jeudi 16 ASCENSION. s. Jean Népom. Vendr. 17 s. Pascal Baylon, ste Restit. Samedi 18 s. Venance, s. Félix Cant.	☽	Nouv. lune le 18, à 6 h. 38 m.
21.	Sixième dimanche après Pâques.	
DIM. 19 s. Pierre Célestin, pape. Lundi 20 s. Bernardin de Sienne. Mardi 21 s. Hospice, s. Secondin. Mercr. 22 ss. Heraclius et compag. Jeudi 23 s. Didier, év., s. Florent, c. Vendr. 24 N.-D. BON-SECOURS. Samedi 25 s. Grégoire VII, p., s. Urbain	☽	Prem. quart. le 25, à 6 h. 40 m.
22.	Dimanche de la Pentecôte.	
DIM. 26 PENTECOTE. s. Philip de N. Lundi 27 ste Madeleine de Pazzi. Mardi 28 s. Germain, s. Augustin. Mercr. 29 Q.-T. s. Maximin, évêque. Jeudi 30 s. Félix p. ste Emmélie. Vendr. 31 Q.-T. Angèle, Pétronille.	☽	

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 heure 17 minutes.

Foire de mai.

Aarberg	8, 29	Fribourg	6	Ollon	17
Anet	29	Frutigen	2	Orbe	20
Aigle	18	Gessenay	1	Oron	1
Aubonne	21	Grandson	29	Ormont-dessous	10
Avenches	10	Landeron	6	Ormont-dessus	6
Baden	7	Langenthal	21	Payerne	23
Bellegarde	13	Laufon	7	Planfayon	15
Berthoud	2, 17	Laupen	2	Porrentruy	20
Bex	17	Lausanne	8	Romont	14
Bienne	2	Louèche-V.	1	Rue	15
Bière	13	Locle	14	Saignelégier	6
Boudry	28	Martigny-B.	13	Savigny	31
Bulle	9	Mézières, V.	15	Ste-Croix	29
Buren	1	Montfaucon	15	St-Imier	14
Cerlier	8	Monthey	15	St-Maurice	25
Charmey	7	Morat	1	Stalden	14
Châtel-St-Denis	13	Moudon	27	Schwarzenb.	9
Château-d'Ex	15			Schwytz	6
Chaux-de-F.	1	<i>Marchés au bétail.</i>		Sentier	17, 18
Chiètres	30	Bâle les vendredis		Sion	4, 18, 25
Combremont-G.	15	Berne	7	Soleure	13
Concise	8	Delémont, menu		Sumiswald	10
Cortailod	15	bétail les mercred.		Thoune	8, 25
Cossonay	30	Fribourg	18	Tramelan	1
Delémont	21	La Sarraz	28	Unterseen	1
Echallens	29	Neuchâtel mardi,		Valangin	31
Erlenbach	14	jeudi, samedi		Vallorbe	14
Estavayer	8	Neuveville	28	Verrières	17
Farvagny	8	Nyon	2	Yverdon	7
Fiez	25			Zweisimmen	2

Mai. Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

JUIN.

Du jour de St-Médard en juin,
Le laboureur se donne soin ;
Car les anciens disent : s'il pleut,
Que trente jours durer il peut ;
Et s'il est beau, sois tout certain,
D'avoir abondamment du grain.

Juin



30 jours.

6.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Samedi	1 Q.-T. s. Fortunat, pr.	
23.	Dimanche de la Trinité.	
DIM.	2 TRINITE. Eugène, Blandine.	
Lundi	3 ste Clotilde, ste Olive.	
Mardi	4 s. François Caracciolo.	
Mercur.	5 s. Boniface, évêque.	☽ Pleine lune le 2, à 10 h. 53 m.
Jeudi	6 FÊTE-DIEU. Claude, Norber.	
Vendr.	7 s. Licarion, s. Godescalc.	
Samedi	8 ss. Eutychés et c., Médard.	
24.	Deuxième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	9 s. Amant, ste Pélagie.	
Lundi	10 ste Marguerite, s. Maur.	
Mardi	11 s. BARNABÉ, apôtre.	☾ Dern. quart. le 9, à 11 h. 0 s.
Mercur.	12 s. Jean de St-Facond.	
Jeudi	13 s. Antoine de Padoue.	
Vendr.	14 s. Basile-le-Grand.	
Samedi	15 s. Bernard de Menthon.	
25.	Troisième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	16 ss. Ferréol et Fergeux.	
Lundi	17 s. Rainier, c., s. Adolphe.	
Mardi	18 ss. Marc et Marcellin, mm.	☼ Nouv. lune le 16, à 2 h. 33 s.
Mercur.	19 ste Julienne de Falconieri.	
Jeudi	20 st. Silvère, ste Florentine.	
Vendr.	21 s. Louis de Gonzague.	
Samedi	22 SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS.	
26.	Quatrième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	23 ste Audrie, ste Agrippine.	
Lundi	24 s. JEAN-BAPTISTE.	
Mardi	25 s. Guillaume, s. Prosper.	
Mercur.	26 ss. Jean et Paul, mm.	☽ Prem. quart. le 23, à 9 h. 59 s.
Jeudi	27 s. Anthelme, s. Ladislas.	
Vendr.	28 s. Léon II, p., s. Irénée.	
Samedi	29 ss. PIERRE ET PAUL, ap.	
27.	Cinquième dimanche après Pentecôte.	
DIM.	30 Comm. s. Paul. s. Martial.	

Les jours crois. de 18 m. du 1 au 21 et décr. de 4 m. du 22 au 30.

Faires de juin.

Aarau	19	Montfaucon	25	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarberg	26	Monthey	5		
Aigle	8	Morges	19	Aubonne	4
Avenches	12	Morat	5	Bâle les vendredis	
Bagnes	13	Moudon	24	Baden (A.)	4
Bâle	14, 28	Olten	3	Berne	4
Bienne	6	Oron	5	Berthoud	6
Bulle	13	Payerne	20	Fribourg	22
Delémont	18	Porrentruy	17	Frutigen	6
Estavayer	12	Romont	11	Genève	lundi,
Fleurier	7	Rue	19		mardi, vendredi
Fribourg	10	Saignelégier	4	Langenthal	18
Landeron	10	St-Aubin, N.	10	Langnau	7
Laufon	4	St-Imier	11	Lausanne	12
Loche	11	Sion	8, 22	Lyss	28
Louèche-B.	1	Soleure	10	Neuchâtel	mardi,
Martigny-B.	10	Yverdon	4		jeudi, samedi
Mézières, V.	12	Verrières	19	Thoune	29

Juin. La fenaison occupe les bras durant tout le mois. On ébourgeonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

AOÛT.

Quand il pleut en août,
Il pleut miel et bon moût ;
Quelconque en août dormira
Sur midy s'en repentira.
Bref en tout temps je te prédis
Qu'il ne faut dormir à midy.

SEPTEMBRE.

Si tu regardes après de Michel dans la pomme
D'un chesne, tu trouveras comme
Sera l'un de ces trois divers :
Une Mouche, une Araignée, un Ver ;
Si une Mouche, attends la guerre ;
Si un Ver, force bien sur terre,
Et s'il se trouve une Araignée,
Mortalité toute l'année.

OCTOBRE.

A la Saint Vailler, la charrue sous le poirier ;
La Toussaint venue, quitte la charrue.

Juillet



31 jours.

7.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Théobald, s. Rumold. 2 VISITATION. s. Otto, év. 3 PRÉCIEUX SANG. s. Irénée. 4 s. Udalric, ste Berthe. 5 ss. Cyrille et Méthode. 6 s. Isaïe, ste Dominique.	☽ Pleine lune le 2, à 0 h. 18 m.
28.	Sixième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	7 s. Guillebaud. ste Aubierge 8 ste Elisabeth, s. Kilien. 9 ste Véronique, ste Anatolie 10 7 frères mart., ste Rufine 11 s. Ulric c., s. Pie p. 12 s. Jean-Gualbert, s. Nabor 13 s. Anaclet, p., ste Muritte	☾ Dern. quart. le 9, à 4 h. 20 m.
29.	Septième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	14 s. Bonaventure, év., s. Cyr 15 s. Henri, ste Bonose, m. 16 ste Reinelde. 17 s. Alexis, ste Marcelline. 18 s. Camille, c., s. Frédéric. 19 s. Vincent de Paul, c. 20 s. Jérôme, ste Marguerite.	☽ Nouv. lune le 15, à 11 h. 11 s.
30.	Huitième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	21 SCAPUL. Praxède, Daniel. 22 ste Marie-Madeleine. 23 s. Apollinaire, s. Liboire. 24 B. Louise de Savoie, vv. 25 s. JACQUES, ap., s. Christop. 26 ste ANNE, s. Eraste. 27 s. Vandrille, ste Nathalie.	☾ Prem. quart. le 23, à 2 h. 58 s.
31.	Neuvième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr.	28 ss. Nazaire et Celse, Victor. 29 ste Marthe, s. Loup, év. 30 ss. Abdon et Sennen, mm. 31 s. Ignace Loyola, Germain	☽ Pleine lune le 31, à 11 h. 34 m.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 58 m.

Faires de juillet.

Aarau	17	Läufon	2	Soleure	8
Aarberg	10, 31	Landeron	1	Vevey	30
Aubonne	2	Langenthal	16	Yverdon	2
Avenches	12	Langnau	5, 17	Zofingen	11
Bellegarde	29	Lausanne	10		
Berthoud	4, 11	Loele	9		
Bienne	4	Madiswyl	19	<i>Marchés au bétail.</i>	
Buren	3	Morat	3	Baden	2
Bulle	25	Moudon	29	Bâle	12, 26
Cossonnay	11	Nidau	23	Berne	2
Delémont	16	Nyon	4	Fribourg	20
Echallens	25	Olten	1	Frutigen	4
Fiez (V.)	29	Orbe	8	Lyss dern. vendredi	
Estavayer	10	Oron	3	Neuchâtel mardi,	
Fribourg	8	Payerne	18	jeudi, samedi	
Gimel	15	Porrentruy	15	Sion	27
Herzogenbuch.	3	Romont	9	Thoune	27
Kallnach (B.)	19	Saignelégier	1		
Kerzers	25	Rue	17		

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

NOVEMBRE.

Si l'hiver va droit son chemin,
 Vous l'aurez à la Saint Martin :
 S'il s'arrête, tant seulement,
 Vous l'aurez à la Saint Clément :
 Et s'il trouve quelque encombrier,
 Vous l'aurez à la Saint André.
 Mais s'il allait ne çay ne lay
 Vous l'aurez en avril ou mai.

Avarice. — On parle de Gobseck, un avare à qui il vient d'arriver une drôle d'aventure. Le malheureux a avalé une pièce de vingt francs.





Le docteur a ordonné un vomitif énergique.

— Je le connais! murmure M^{me} Gobseck. On pourra faire ce qu'on voudra : il a avalé vingt francs, on ne parviendra pas à lui faire rendre plus de quarante sous.

Août



31 jours.

8.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Jeudi Vendr. Samedi	1 s. PIERRE AUX L. Ethelwold 2 PORTIONC. s. Alphonse Lig. 3 INVENT. s. ETIENNE. Lydie.	 Dern. quart. le 7, à 9 h. 2 m.
32.	Dixième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	4 s. Dominique, s. Tertulien. 5 N.-D. DES NEIGES. Oswald 6 TRANSFIGURATION. s. Sixte 7 s. Gaétan, c., s. Albert, c. 8 B. Pierre Faber, Cyriaque 9 s. Germain, s. Romain. 10 s. LAURENT, m., ste Astérie	
33.	Onzième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	11 B. Pierre Lefèvre. 12 ste Claire, ste Eunomie. 13 ss. Hippolyte et Cassien. 14 s. Eusèbe, ste Athanasie. 15 ASSOMPTION. s. Alfred. 16 s. Théodule, év. c. 17 s. Libérat, m., s. Amor, a.	 Nouv. lune le 14, à 9 h. 28 m.
34.	Douzième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	18 s. Hyacinthe, ste Hélène. 19 s. Sébald, c., s. Rufin, c. 20 s, Bernard, a. d. 21 s. Joachim, ste Jeanne Ch. 22 s. Symphorien, Timothée. 23 s. Philippe-Béniti, Sidoine 24 s. BARTHÉLEMY, ste Aure.	 Prem. quart. le 22, à 8 h. 52 m.
35.	Treizième dimanche après Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercur. Jeudi Vendr. Samedi	25 D. DE ST-NICOL. s. Louis, r. 26 s. Samuel, s. Zéphirin, p. 27 ste Eulalie. 28 s. Augustin, évêque. 29 Décollat. s. Jean, ste Sabine 30 ste Rose de Lima, v. 31 s. Raymond, ste Isabelle.	 Pleine lune le 29, à 9 h. 21 s.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 36 minutes.

Foire d'août.

Aarau	21	Mézières, V.	21	Viège	10
Anet	28	Morat	7		
Aarberg	28	Moudon	26		
Aubonne	6	Neuveville	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Avenches	9	Nyon	1	Bâle	9, 23
Begnins (V.)	13	Ormont-dessous	26	Aarberg, dernier	
Berne	7	Olten	5	mercredi.	
Bienne	1	Oron	7	Baden (A.)	6
Bulle	29	Payerne	22	Berthoud	1
Chaux-de-F.	7	Porrentruy	19	Fribourg	17
Cossonay	29	Riggisberg	30	Frutigen	1
Delémont	20	Romont	17	Langenthal	20
Echallens	14	Rue	14	Langnau	2
Estavayer	14	Saignelégier	6	Lausanne	14
Fribourg	5	St-Ursanne	26	Les Bois	26
Grandson	28	Schwarzenb.	29	Lyss, le dernier	
Landeron	12	Sion	24	vendredi.	
Laufon	6	Soleure	12	Neuchâtel mardi	
Laupen	29	Thoune	28, 31	jeudi, samedi	
Lignières (N.)	5	Tourtemagne	13		
Locle	13	Valangin	30		

AOÛT. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

Elle. — Il faut être très prudent avec les enfants; ainsi moi, par exemple, quand je me dispute avec mon mari, j'en-voie toujours les enfants dehors.

Lui. — La précaution est bonne à coup sûr, mais d'un autre côté c'est assez dangereux pour les enfants de courir toute la journée dans la rue.

Il faut chercher une femme avec les oreilles plutôt qu'avec les yeux,

Soleil qui luit tard au matin,
Femme qui parle latin
Et enfant nourri de vin,
Ne viennent à bonne fin.

Un passant donne un sou à un pauvre.
— Merci, mon bon monsieur, dit le mendiant; Dieu vous le rendra là-haut.

Et le monsieur, avec bonhomie :
— Oh ! qu'il ne se presse pas !

Septembre



30 jours.

9.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
36.	Quatorzième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	1 ^{ste} Vèrène, v., s. Gilles, a.	☾ Dern. quart. le 5, à 2 h. 27 s.
Lundi	2 s. Etienne, r., ste Maxime	
Mardi	3 s. Guarin, év. c.	
Mercur.	4 ss. Anges gar. ste Rosalie.	
Jeudi	5 s. Laurent Just., s. Victorin	
Vendr.	6 s. Magne, s. Donatien.	
Samedi	7 s. Grat, év., ste Reine.	
37.	Quinzième dimanche apr. Pentecôte	
DIM.	8 NATIVITÉ NOTRE-DAME.	☽ Nouv. lune le 12, à 10 h. 19 s.
Lundi	9 ste Séraphine, veuve.	
Mardi	10 s. Gorgon, s. Rufin.	
Mercur.	11 s. Félix et Régule.	
Jeudi	12 s. Guy, c., s. Serdat, év.	
Vendr.	13 s. Aimé, év., s. Euloge.	
Samedi	14 Ex. s. CROIX., s. Materne	
38.	Seizième dimanche apr. Pentecôte.	
DIM.	15 FÊTE FÉDÉR. s. Nicodème.	☽ Prem. quart. le 21, à 2 h. 33 m.
Lundi	16 s. Cyprien, martyr.	
Mardi	17 STIGMATES DE S. FRANÇOIS.	
Mercur.	18 Q.-T. N.-D. DES 7 DOUL.	
Jeudi	19 Janvier, Constance.	
Vendr.	20 Q.-T. Eustache, Candide.	
Samedi	21 Q.-T. s. MATHIEU, apôt.	
39.	Dix-septième dimanche ap. Pentecôte	
DIM.	22 s. Maurice, martyr.	☽ Pleine lune le 28, à 6 h. 36 m.
Lundi	23 s. Lin, ste Thècle.	
Mardi	24 NOTRE-DAME DE LA MERCI.	
Mercur.	25 s. Thomas de Villeneuve.	
Jeudi	26 ss. Valérien et compagnons	
Vendr.	27 ss. Côme et Damien, mm.	
Samedi	28 s. Venceslas, s. Exupère.	
40.	Dix-huitième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	29 s. MICHEL, arch., Ludwin	
Lundi	30 s. Jérôme, Ours et Victor.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 42 m.

Foires de septembre.

Aarberg	11, 25	Frutigen	5	Romont	17
Aigle	28	Gessenay	3	Rougemont	26
Albeuve	23	Gruyères	30	Rue	11
Aubonne	24	Guggisberg	5	Saignelégier	3
Avenches	13	Landeron	2	Schwarzenb.	26
Baden	3	Langenthal	17	Schwytz	20
Bâle	13, 19	Laufon	3	St-Blaise	9
Bellegarde	16	Lausanne	11	St-Cergues	21
Berne	3	Louèche-V.	28	Ste-Croix	25
Berthoud	5	Locle	10	St-Imier	10
Bienne	12	Martigny-V.	23	Soleure	9
Bulle	25, 26	Montfaucon	9	Sumiswald	27
Cerlier	11	Monthey	11	Tavanne	12
Charmey	23	Morges	18	Thoune	25, 28
Château-d'Ex	20	Morat	4	Tourtemagne	28
Chatel-St-Denis	9	Moudon	30	Tramelan	18
Chaux-de-F.	4	Nyon	5	Unterseen	6, 20
Chiètres	5	Olten	2	Valangin	27
Delémont	17	Orbe	2	Viège	27
Echallens	26	Ormont-dessus	2, 24	Yverdon	3
Estavayer	11	Oron	4	Zofingen	12
Erlenbach	5, 6, 7	Payerne	19	Zweisimmen	4
Fleurier	13	Planfayon	11		
Fontaines(N.)	9	Porrentruy	16	<i>Marchés au bétail</i>	
Fribourg	2	Reichenbach	17	Fribourg	14

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Il y a un proverbe qui dit : *In vino veritas*. D'un autre côté, on dit généralement que la vérité est au fond d'un puits. Que faut-il croire ?

Les aubergistes ont depuis longtemps trouvé moyen de concilier les deux opinions.

Foi de femme est plume sur l'eau.

Amère réflexion d'un officier :

— Plus on avance en grade, moins on fait de conquêtes.

A force de prôner les vertus de sa pommade, le charlatan finit par y croire et s'en frotter lui-même.

Octobre



31 jours.

10.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	1 s. Remi, s. Bavon. 2 s. Léger, évêque martyr. 3 s. Candide, m. 4 s. François d'Assises, c. 5 ss. Placide et compagnons.	☾ Dern. quart. le 4, à 9 h. 52 s.
41.	Dix-neuvième dimanche ap. Pentecôte	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	6 ROSAIRE. s. Bruno, ste Foi. 7 s. Serge, s. Auguste. 8 ste Brigitte, ste Laurence. 9 MATERNITÉ STE-VIERGE. 10 s. François de Borgia, c. 11 ste Placidie, s. Gommer. 12 s. Maximilien, ste Herlinde	☽ Nouv. lune le 12, à 2 h. 11 s.
42.	Vingtième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	13 s. Edouard, r., s. Hugolin. 14 s. Callixte, p., s. Burcard 15 ste Thérèse, s. Roger. 16 PURETÉ SAINTE-VIERGE. 17 B. Marg.-Marie Alacoque. 18 s. Luc, évang, s. Athénodore 19 s. Pierre d'Alc., ste Fréwisse	
43.	Vingt-unième dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi Vendr. Samedi	20 s. Jean de Kanty. 21 ste Ursule, s. Hilarion. 22 ste Alodie, ste Cordule. 23 FÊTE SAINTES RELIQUES. 24 s. Raphael, s. Hevergiste. 25 ss. Chrys. et Darie. 26 s. Evariste, s. Bernwald.	☽ Prem. quart. le 20, à 6 h. 58 s.
44.	Vingt-deux. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM. Lundi Mardi Mercr. Jeudi	27 s. Frumence, év. 28 ss. SIMON ET JUDE, ap. 29 ste Ermélinde, ste Eusébie 30 ste Zénobie, s. Sérapion. 31 s. Loup, év., ste Lucille.	☽ Pleine lune le 27, à 4 h. 6 s.

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 44 m.

Foire d'octobre.

Aarau	16	Frutigen	3, 11	Rue	16
Aigle	26	Gessenay	1	Saignelégier	7
Anet	30	Kallnach	18	Schwarzenb.	31
Aarberg	30	Landeron	7	Schwytz	14
Avenches	11	La-Roche	14	Semsaies	14
Baden (A.)	1	La-Sarraz	15	Sion	5, 26
Bâle	11, 25-28	Laufon	1	Soleure	14
Baulmes	18	Lausanne	9	Ste-Croix	16
Berne	1, 22	Louèche-V.	14, 28	St-Imier	8
Bex	17	Loële	8	St-Ursanne	28
Bienne	10	Martigny-R.	21	Tramelan	16
Bière	21	Mézières, V.	16	Vallorbe	15
Boltigen	22	Montricher	11	Valangin	25
Bulle	17	Monthey	9	Vevey	29
Buren	30	Montreux	23	Wolfenschiess	30
Berthoud	3, 10	Morat	2	Yverdon	29
Chaux-de-F.	2	Moudon	28	Zweismimmen	2, 24
Châtel-St-D.	14	Olten	21		
Combremont-G.	23	Orbe	14	<i>Marchés au bétail.</i>	
Cossonay	10	Ormont-dessus	10	Bâle, les vendr.	
Delémont	15	Oron	2	Fribourg	19
Echallens	24	Payerne	17	St-Maurice	8
Erlenbach	3, 4, 5	Planfayon	16	Thoune	26
Estavayer	9	Porrentruy	21		
Farvagny	10	Reichenbach	22		
Fleurier	11	Riggisberg	25		
Fribourg	7	Romont	8		

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Examen de médecine :

Le professeur. — Vous venez de nous indiquer la place du cœur de l'homme... C'est bien. Mais n'y a-t-il pas quelques exceptions à cette règle ?

L'étudiant. — Si... certaines gens l'ont sur la main.

Bonne femme, mauvaise tête.

Qui se confie à l'indiscret et prête au prodigue, retrouve son secret partout et son argent nulle part.

Novembre



30 jours.

11.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
Vendr. Samedi	1 LA TOUSSAINT. s. Amable. 2 COMM. DES TRÉPAS. s. Tobie	
45.	Vingt-trois. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	3 ^{ste} Ida, vv., s. Hubert.	☾
Lundi	4 s. Charles Borromée, card.	Dern. quart. le 3, à 8 h. 25 m.
Mardi	5 ss. Zacharie et Elisabeth.	
Mercr.	6 s. Protais, év., s. Léonard.	
Jeudi	7 s. Ernest, a., s. Engelbert.	
Vendr.	8 Les 4 couronnés, Godefroi.	
Samedi	9 s. Théodore, m.	
46.	Vingt-quat. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	10 s. André Avel., ste Florenc ^e	☽
Lundi	11 s. Martin, év., s. Véran.	Nouv. lune le 11, à 8 h. 34 m.
Mardi	12 s. Martin, p., s. Ruf.	
Mercr.	13 PATRON. SAINTE-VIERGE.	
Jeudi	14 s. Imier, ste Vénérande.	
Vendr.	15 ste Gertrude, s. Léopold.	
Samedi	16 s. Othmar, s. Fidence.	
47.	Vingt-cinq. dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	17 s. Grégoire le Thaumatur.	☽
Lundi	18 DÉD. BASIL. SS. PIER. ET P.	Prem. quart. le 19, à 9 h. 24 m.
Mardi	19 ste Elisabeth, s. Pontien.	
Mercr.	20 s. Félix de Valois, Edmond	
Jeudi	21 PRÉSENTATION N.-D.	
Vendr.	22 ste Cécile, s. Philémon.	
Samedi	23 s. Clément, ste Félicité.	
48.	Vingt-six dimanche ap. Pentecôte.	
DIM.	24 s. Jean de la Croix, Flore.	☽
Lundi	25 ste Catherine, ste Juconde.	Pleine lune le 26, à 2 h. 18 m.
Mardi	26 s. Pierre d'Al., s. Conrad.	
Mercr.	27 s. Josaphat, s. Colomban.	
Jeudi	28 s. Sosthène, év.	
Vendr.	29 ste Illuminée, s. Saturnin	
Samedi	30 s. ANDRÉ, s. Zozime.	

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 m.

Foire de novembre.

Aarberg	13, 27	Frutigen	7, 22	Porrentruy	18
Æschi	4, 5	Gessenay	14	Rolle	15
Aigle	16	Grandson	20	Romont	12
Albeuve	21	Gimel	4	Rougemont	13
Aubonne	5	Herzogenbuch	13	Rue	20
Avenches	8	Landeron	11	St-Aubin, N.	4
Baden (A.)	5	Langenthal	19, 26	St-Imier	12
Berne	25, 27	Langnau	1-6	St-Maurice	4
Berthoud	7	Laupen	7	Schwytz	18
Bex	2	Lausanne	13	Sion	2, 9, 16, 23
Bienne	14	Loche	12	Sierre	26
Boudry	6	La-Roche	25	Soleure	11
Brienz	13	Lucens	13	Unterseen	1, 20
Bulle	14	Lutry	28	Thoune	6, 30
Cerlier	27	Martigny-V.	11	Tramelan	13
Château-d'Œx	7, 21	Mézières, V.	20	Vevey	26
Châtel-St-D.	18	Monthey	20	Viège	12
Chiètres	28	Morat	6	Villeneuve	21
Cossonay	7	Morges	13		
Cully	15	Moudon	25	<i>Marchés au bétail</i>	
Delémont	19	Neuveville	26	Fribourg	23
Echallens	28	Olten	18	Neuchâtel mardi,	
Estavayer	13	Oron	6	jeudi, samedi	
Erlenbach	12	Ormont-dessus	25	Saignelégier	5
Fribourg	11	Payerne	21		

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

Mot d'un homme d'esprit qui voyait passer un cortège à la tête duquel marchait un *muts* :

— Regarde voir ce serin, comme il a l'air bœuf dans sa peau d'ours en faisant le singe.

La calomnie est comme la guêpe qui vous importune, et contre laquelle il ne faut faire aucun mouvement, à moins qu'on ne soit sûr de la tuer, sans quoi elle revient à la charge, plus furieuse que jamais.

Ne crois pas tout ce que tu entends, ne dis pas tout ce que tu sais, ne donne pas tout ce que tu as, ne regarde pas tout ce qui te plaît, ne désire pas tout ce que tu vois, ne fais pas tout ce que tu veux.

R. P. WEISS.

Des femmes et des chevaux, il n'y en pas sans défaut.

Décembre



31 jours.

12.	FÊTES ET SAINTS	PHASES LUNAIRES
49.	Premier dimanche de l'Avent.	
DIM.	1 Avent. s. Eloi, s. Diodore.	☾ Dern. quart. le 2, à 10 h. 50 s.
Lundi	2 ste Bibiane, ste Pauline.	
Mardi	3 s. François-Xavier.	
Mercur.	4 ste Barbe, s. Osmond.	
Jeudi	5 s. Pierre Chrysol., év.	
Vendr.	6 J. s. NICOLAS, ste Denyse.	
Samedi	7 J. s. Ambroise, ste Fare.	
50.	Deuxième dimanche de l'Avent.	
DIM.	8 IMMACULEE-CONCEPTION.	☽ Nouv. lune le 11, à 3 h. 53 m.
Lundi	9 ste Léocadie, s. Syr	
Mardi	10 Transl. ste Maison Lorette.	
Mercur.	11 s. Damase, p., s. Sabin.	
Jeudi	12 s. Synèse, m.	
Vendr.	13 <i>Jeûne.</i> ste Lucie, s. Josse.	
Samedi	14 <i>Jeûne.</i> s. Agnel, Eutropie	
51.	Troisième dimanche de l'Avent.	
DIM.	15 ste Célien, ste Chrétienne.	☾ Prem. quart. le 18, à 9 h. 35 s.
Lundi	16 s. Eusèbe.	
Mardi	17 ste Adélaïde, s. Lazare.	
Mercur.	18 Q.-T. AT. D. ENF. MARIE.	
Jeudi	19 s. Némèse, s. Darius.	
Vendr.	20 Q.-T. s. Ursanne, Ammon.	
Samedi	21 Q.-T. s. THOMAS, Festus.	
52.	Quatrième dimanche de l'Avent.	
DIM.	22 s. Florus, s. Zénon.	☽ Pleine lune le 25, à 1 h. 16 s.
Lundi	23 ste Victoire, s. Dagobert.	
Mardi	24 s. Delphin, ste Irmine.	
Mercur.	25 NOEL. ste Eugénie, Anastas.	
Jeudi	26 s. ETIENNE, diacre m.	
Vendr.	27 s. JEAN, ap., s. Théophane.	
Samedi	28 ss. INNOCENTS, s. Abel.	
53.	Dimanche après Noël.	
DIM.	29 s. Thomas Cant., ste Eléon	☾
Lundi	30 s. Sabin, év., s. Libère, év.	
Mardi	31 s. SYLVESTRE, p, ste Mélanie	

Les jours décroissent de 20 minutes du 1^{er} au 21,
et croissent de 4 minutes du 22 au 31.

Foire de décembre.

Aarberg 11, 24	Langenthal 17, 31	Schwarzenb. 26
Aigle 21	Langnau 6, 11	Soleure 9
Aubonne 3	Laupen 26	Thoune 18, 28
Avenches 13	Loele 10	Tramelan 11
Bâle 13, 19, 20, 27	Martigny-B. 2	Yverdon 26
Baden (A.) 3	Monthey 31	Zweisimmen 12
Berthoud 5, 26	Morat 4	
Bienne 26	Morges 18	
Bulle 5	Moudon 27	<i>Marchés au bétail.</i>
Buren 18	Neuveville 31	Bâle, les vendred.
Château-d'Œx 5, 19	Nidau 10	Berne, du 25 nov.
Châtel-St-D. 16	Olten 16	au 7 décembre.
Chaux-de-F. (20j.) 13	Orbe 2, 26	Fribourg 14
Cossonay 26	Oron 4	Frutigen 5
Delémont 17	Payerne 19	Lausanne 11
Echallens 19	Porrentruy 16	Lyss 27
Estavayer 11	Pully 13	Neuchâtel mardi
Fribourg 2	Romont 3	jeudi, samedi
Grandson 18	Rue 18	Nyon 5
Landeron 2	Saignelégier 2	Sion 28
Laufon 3	Schwytz 2	

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Quand on fait mal ce qu'on doit faire,
On s'en mord le pouce, dit-on.
C'est Adam, notre premier père,
Qui nous donna cette leçon.
Ce vieux gourmand, après sa pomme,
Se mordit les pouces aussi :
Et de père en fils, voilà comme
Nous avons ce doigt raccourci.

Toute parole, même une seule fois dite, vit éternellement et porte, pourvu qu'elle soit juste.

Définition. — La raison, a dit un écrivain très aimable et très spirituelle, est un frein qui, neuf fois sur dix, ne fonctionne que lorsque le train a déraillé.

Quand nous vieillissons, le temps remplace souvent autour de nous ceux qui nous aiment par ceux que nous aimons.

Il y a quelque chose de plus surprenant que de trouver un riche sans ami, c'est de voir un pauvre qui en a.

AVIS

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de juillet et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

On est prié de signaler à l'éditeur les erreurs qui peuvent s'être glissées dans l'indication des **foires** et des marchés.

Quant à la liste des autorités et des fonctionnaires de l'Etat, bien que dressée avec tout le soin possible, elle ne saurait rester rigoureusement exacte, vu les nombreux changements qui ne manquent jamais de survenir entre l'époque où cet opuscule sort de presse et le commencement de l'année suivante.

AUTORITÉS FÉDÉRALES**Conseil fédéral.**

- MM.** Hauser, Walther, de Wädensweil (Zurich), président.
 Brenner, Ernest, de Bâle, vice-président.
 Deucher, Adolphe, de Steckborn (Thurgovie).
 Zemp, Joseph, d'Entlebuch (Lucerne),
 Muller, Edouard, de Nidau (Berne).
 Comtesse, Robert, de La Sagne (Neuchâtel).
 Ruchet, Marc, de Bex (Vaud).

Tribunal fédéral.**MEMBRES.**

- MM.** Dr Rott, Emile, de Cerlier (Berne), président.
 Winkler, Jean, Dr, de Lucerne, vice-président.
 Soldan, Charles-Henri-Alex., de Belmont.
 Dr Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall).
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).
 Bläsi, Joseph, d'Aedermannsdorf (Soleure).
 Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie).
 Dr Hafner, Henri, de Zurich.
 Soldati, Auguste, de Neggio (Tessin).
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
 Dr Attenhofer, Charles, de Sursée.
 Dr Bachmann, J.-Huldreich, de Stettfurt (Thurgovie).
 Lienhard, Hermann, de Boujean (Berne).
 Monnier, Fréd.-Aug., de Neuchâtel.
 Dr Weber, Léo, de Soleure et Berne.
 Perrier, Emile, de Châtel-St-Denis (Fribourg).

SUPLÉANTS.

- MM.** Holdener, Fridolin, de Schwytz.
 Dr Lutz-Muller, J.-Gebhard, de Thal.
 Pictet, Gustave-Jules, de Genève.
 Dr Schmid, François, d'Altorf.
 Muller Gottfried, de Hettlingen.
 Dr Colombi, Louis, de Bellinzona.
 Décoppet, Camille, de Suscévaz.
 Dr Scherrer, Paul, de Bâle.
 Dr Fehr, Alfred, de Frauenfeld.
-

AUTORITÉS LÉGISLATIVES

GRAND CONSEIL

Cercle de la Sarine. — 23 députés.

- MM. Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf.
 Reynold, Alfred, à Nonan.
 Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Æby, Stanislas, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Weck, Charles, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Chatagny, Louis, syndic, à Corserey.
 Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Barbey, Pierre, syndic, à Onnens.
 Chatton, Jacques, à La-Corbaz.
 Corpataux, François, à Matran.
 Montenach, Georges, à Fribourg.
 Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
 Bise, Emile, président de tribunal, à Fribourg.
 Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.
 Gendre, Frédéric, à Fribourg.
 Roulin, Paul, à Treyvaux.
 Buman, Charles, à Belfaux.
 Margueron, Maurice, à Cottens.
 Genoud, Léon, à Fribourg.
 Dousse, Célestin, à Arconciel.
-

Cercle de la Singine. — 15 députés.

- MM. Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.
 Blanchard, Nicolas, à Tavel.
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl.
 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
 Rapo, Jean, à Bœsingen.
 Jungo, Peter-Aloys, à Galmis.
 Brugger, Joseph, à Planfayon.
 Æbischer, Pierre, à Schœnfels.
 Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
 Andrey, Amédée, à Ameismühle.
 Diesbach, Max, à Villars-les-Joncs.

Lauper, Joseph, à Plasselb.
 Weck, Louis, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Zurkinden, Jean, à Guin.
 Spicher, Frantz, président du tribunal, à Heitenwyl.

Cercle de la Gruyère. — 18 députés.

MM. Barras, Auguste, à Bulle.
 Buchs, Etienne, à La-Roche.
 Fracheboud, Pierre, syndic, à Lessoc.
 Progin, Maurice, à Bulle.
 Gremaud, Joseph, conseiller com., à Vuadens.
 Currat, Placide, notaire, à Bulle.
 Dupasquier, Emile, syndic, à la Tour-de-Trême.
 Liard, Alphonse, syndic, à Avry-devant-Pont.
 Niquille, Isidore, à Charmey.
 Ecoffey, Jean, fils de Joseph, Rueyres-Treyfayes.
 Buchs, Emile, à Bellegarde.
 Morard, Claude, à Gumefens.
 Collaud, Louis, à Bulle.
 Overney, François, à Cerniat.
 Rime, Placide, à Gruyères.
 Romanens, Démétrie, à Sorens.
 Morard, Louis, à Bulle.
 Reichlen, Alfred, à Bulle.

Cercle du Lac. — 12 députés.

MM. Leicht, Fritz, à Salvagny.
 Bula, J.-F., caissier, à Chiètres.
 Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
 Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
 Gutknecht, Jean, à Agrimoine.
 Dinichert, Constant, à Montilier.
 Liechti, Hermann, à Morat.
 Perrottet, Edouard, à Cormérod.
 Bielmann, Edouard, à Fribourg.
 Biolley, Charles, à Môtier.
 Bourgknecht, Louis, avocat, à Fribourg.
 Lutz, Adolphe, à Greng.

Cercle de la Glâne. — 11 députés.

MM. Grand, Louis, président de tribunal, à Romont.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Jaccoud, Alphonse, à Promasens.

Brayoud, Maurice, à Massonnens.
 Menoud, François-Xavier, à Fribourg.
 Ducrest, Romain, à Promasens.
 Maillardoz, Albert, à Rue.
 Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
 Chatton, Eugène, à Romont.
 Crausaz, Joseph, docteur, à Romont.
 Berset, André, à Villargiroud.

Cercle de la Broye. — 12 députés.

MM. Francey, Alexandre, à Cousset.
 Torche, Fernand, présid. de trib., à Estavayer.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal, à Fribourg.
 Python, Georges, conseiller d'Etat, à Fribourg.
 Burgisser, Vincent, à Murist.
 Bächler, Louis, à Vallon.
 Corminbœuf, Xavier, à Ménières.
 Dubey, Didier, à Domdidier.
 Collaud, Albin, syndic, à St-Aubin.
 Chassot, Alfred, à Fribourg.
 Rey, François, à Estavayer.

Cercle de la Veveyse. — 6 députés.

MM. Esseiva, Louis, à Fiangères.
 Monnard, Pierre, à Attalens.
 Perrin, Léon, syndic, à Semsales.
 Genoud, Louis, à La-Tour.
 Philipona, Joseph, à Châtel-St-Denis.
 Genoud, Victor, à Châtel-St-Denis.

AUTORITÉ EXÉCUTIVE ET ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat.

(Const., art. 49 et 50.)

- MM. Bossy, Aloys, Président.
 Weck, Charles, vice-président.
 Théraulaz, Alphonse, conseiller d'Etat.
 Aeby, Stanislas, »
 Python, Georges, »
 Cardinaux, Louis, »
 Weck, Louis, »

Chancellerie d'Etat.

CHANCELIER.

- M. Nuoffer, Nicolas, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

- M. Godel, Charles, de Domdidier.

RÉGISTRATEUR.

- M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

- MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.
 David, Louis, »
 Pauchard, Cyprien, de Chandon.

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM. Schneuwly, Joseph, archiviste.
 Ræmy, Tobie, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

- MM. Gougler, Simon. MM. Sieber, Alphonse.
 Corminbœuf, Eloi. Gauderon, Félix
 CONCIERGE: M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

ET FONCTIONNAIRES QUI EN DÉPENDENT.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Directeur. MM. Python, Georges, conseiller d'Etat.
Suppléant. Bossy, A., conseiller d'Etat.
1^{er} secrétaire. Weitzel, Alfred.
2^e secrétaire. Menoud, Louis.

Commission des études.

Section française.

MM. Python, directeur de l'Instruction publique, président.
 Bise, Emile, président du tribunal de la Sarine.
 Soussens, Mamert, rédacteur.
 Dr Vermot, Georges, abbé
 Esseiva, Léon, rév. chanoine.

Section allemande.

MM. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.
 Vonlanthen, Benoît, contrôleur.

Section technique.

MM. Buman, Charles, juge.

Section de Morat.

MM. Schwartz, préfet, vice-président, à Morat.
 Schaffner, pasteur, à Chiètres.
 Müller, Samuel, au Löwenberg.

Bibliothèques cantonale et universitaire et Musées.

MM. Dr Ch. Holder, bibliothécaire de l'Université.
 Dr Stadelmann, Jean, sous-bibliothécaire.
 Handrick, F., aide-bibliothécaire.
 Techtermann, Max, conservateur des musées historiques
 et artistiques.
 Musy, prof., conserv. des musées d'histoire naturelle.

Commission de la Bibliothèque cantonale.

MM. le Directeur de l'Instruction publique.
 Clerc, Cyprien, professeur de droit.
 Horner, Raphaël, abbé, professeur.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Cuony, pharm., prés.	MM. Dr Baumhauer, H., prof.
Dr de Kowalski, J., prof.	Dr Westermaier, M., pr.
Gremaud, Am., ingén.	Dr de Girard, R., prof.
Dr Repond, Paul, méd.	Dr Kathariner, L., prof.

ENSEIGNEMENT
INSTRUCTION SUPÉRIEURE
Université de Fribourg.

Recteur de l'Université : M. le D^r Schnürer, Gustave.
Doyen de la Faculté de Théologie : R. P. Rose, Vincent.
 » » *de Droit* : M. le D^r Lenz, Adolphe.
 » » *des Lettres* : M. le D^r Jüthner, Julius.
 » » *des Sciences* : M. le D^r Lerch, Mathias.
Chancelier de l'Université : M. Weyrich, Nicolas.

PROFESSEURS.

Faculté de Théologie.

Rév. P. Berthier, Joachim (Morale spéculative).
 P. Fej (Dogmatique positive).
 Mgr Kirsch, J.-P. (Patrologie et Archéologie).
 Rév. P. del Prado (Dogmatique spéculative).
 P. Mandonnet (Histoire ecclésiastique).
 D^r Beck (Pastorale et Liturgie).
 Rév. P. Zapletal, Vincent (Exégèse de l'ancien Testament).
 P. Frankenstein, Réginal (Morale pratique).
 P. Weiss, Albert (Apologétique).
 P. Rose, Vincent (Exégèse du nouveau Testament).
 M. Speiser le D^r (Droit ecclésiastique).
 S. A. R. le prince Max de Saxe (Droit ecclésiastique).

Faculté de Droit.

MM. Clerc, Cyprien (Droit civil, droit fédéral privé).
 Philipona, Fr., procureur général (Procédure civile,
 droit public fédéral, poursuites et faillites).
 D^r Favre (Médecine légale)
 Bise, Emile (Droit pénal et droit des gens).
 Gottofrey, Vincent (Droit romain).
 D^r Jaccoud, Jean (Droit naturel, économie politique).
 D^r Fietta, Paul (Droit civil français).
 D^r Pedrazzini, Martin (Droit public général et ecclés.).
 D^r Oser, Hugo (Droit fédéral et cantonal privé).
 (Droit romain).
 D^r Hauptmann, Félix (Encyclopédie et méthodologie
 du droit).
 D^r Zycha (Droit allemand).
 D^r Lenz (Droit pénal, procédure civile et pénale).
 D^r Lampert (Droit ecclésiastique et droit public. Phi-
 losophie du droit)
 D^r Ruhland (Economie politique et science des finances).

Faculté des Lettres.

- MM. Horner, Raphaël (Pédagogie).
 D^r Steffens, Franç. (Paléographie et Diplomatie).
 D^r Reinhardt, Henri (Histoire moderne).
 D^r Schnürer, Gustave (Histoire du moyen âge).
 D^r Kallenbach, Joseph (Langues et littératures slaves).
 D^r Grimme, Hubert (Langues et littératures orientales).
 D^r Büchi, Alb. (Histoire suisse. Histoire de l'antiquité).
 D^r Hess, Jacques (Égyptologie et assyriologie).
 P. Michel, Léon (Philosophie).
 P. Manser, Gall (Philosophie).
 D^r Marchot, Paul (Langue et littérature française).
 Giraud, Victor (Littérature française).
 Michaut, Gustave (Langue et littérature latine).
 D^r Wagner Pierre (Science et histoire de la musique).
 D^r Holder, Ch. (Histoire grecque et romaine).
 D^r Jüthner, Jules (Langue et littérature grecques ;
 archéologie classique).
 D^r Zwierzina, Konr. (Langues et littératures germaniques).
 D^r Zemp, Joseph (Histoire de l'Art).
 De la Rive, Théodore (Littérature italienne).

Faculté des Sciences.

- MM. D^r de Kowalski, Joseph (Physique).
 D^r Baumhauer, Henri (Minéralogie, chimie anorganique).
 D^r Dhéré, P. (Physiologie).
 D^r Bistrzycki, Augustin (Chimie générale et technologie organique).
 D^r Lerch, Mathias (Mathématiques).
 D^r Westermaier, M. (Botanique).
 D^r Daniëls, François (Mathématiques).
 D^r Thomas-Mamert, René (Chimie organique).
 D^r de Girard, Raymond (Géologie et Paléontologie).
 D^r Kathariner, L. (Anatomie comparée et Zoologie).
 Brunhes, Jean (Géographie physique).

Collège cantonal St-Michel.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| <i>Recteur.</i> | MM. Jaccoud, Jean, abbé. |
| <i>Préfet du Collège.</i> | Gobet, Aloyse, abbé. |
| <i>Préfet de l'Internat.</i> | Pasquier, Jos., abbé. |
| <i>Surveillant du collège.</i> | Derungs, J.-Antoine. |

Cours académique du Lycée.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------|
| <i>Apologétique et esthétique</i> | MM. Jaccoud, abbé. |
| <i>Philosophie.</i> | R. P. Schlincker. |

<i>Physique et chimie.</i>	MM. Ræmy, Joseph.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.
<i>Mathématiques</i>	Wæber, Maurice.
<i>Histoire.</i>	Horner, abbé.
<i>Littérature</i>	Bègue, abbé.
<i>Langue allemande.</i>	Laib, abbé.
<i>Cours de français aux élèves allem.</i>	Holder, abbé.
<i>Géographie physique.</i>	Brunhes, Jean.
<i>Langue grecque.</i>	Michaut, Gustave.
<i>Préparateur d'histoire naturelle.</i>	Macherel, Eugène.
<i>Préparateur de physique et chimie.</i>	Macherel, Célestin.

Gymnase. Section littéraire française.

1 ^{re} classe.	MM. Morand, Elie, abbé.
2 ^{me} »	Ducrest, François, abbé.
3 ^{me} »	Duseiller, E, abbé.
4 ^{me} »	Genoud, J., abbé.
5 ^{me} »	Charpine, Albert, abbé.
6 ^{me} »	Bègue, Ch., abbé.
<i>Histoire.</i>	Horner, abbé.
<i>Mathématiques et comptabilité.</i>	Chaney, Jules.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy, Maurice.
<i>Géographie (1^{re}, 2^e et 3^e classe).</i>	Dérungs.
<i>Dessin d'imitation.</i>	Reichlen, J.

Section littéraire allemande.

1 ^{re} classe.	MM. R. P. Rùthig, Jos.
2 ^{me} »	R. P. Kuhn, Cyrille.
3 ^{me} »	R ^d P. Müller, Bruno.
4 ^{me} »	Reidy, abbé.
5 ^{me} »	le R ^d P. Kapper, Albert.
6 ^{me} »	Laib, abbé.
<i>Langue française</i>	1 ^{re} division. MM. Reidy.
<i>pour les allemands]</i>	2 ^{me} » Hug, Albert.
	3 ^{me} » Blanc, Hubert.
<i>Branches spéciales.</i>	MM. le R ^d P. Liebig, Paul.
<i>Dessin d'imitation.</i>	Reichlen, J.

Section industrielle.

<i>Instruction religieuse.</i>	MM. Gobet, Aloyse, abbé.
<i>Histoire.</i>	Horner, abbé.
<i>Langue française.</i>	Blanc, H.
<i>Langue allemande.</i>	Gschwind, Charles.

Langue anglaise
Mathématiques.

MM. Gschwind, Charles, prof.
Plancherel (1^{re} cl.).
Hug, Albert (2^e cl.).
Chaney, J. (3^e cl.).
Wæber, Mce, (4^{me} cl.).
Nepper.
Buomberger.
Musy, Maurice.
Ræmy, Joseph.
Blanc, Hubert.
Brunhes.
Schlincker.
Charpine.
Dusseiller.
Reichlen, Jos.
Schaller, Romain.

Sciences commerciales.
Statistique.
Physique et hist. naturelle.
Chimie.
Géographie.
Géographie commerciale.
Logique et Morale.
Littérature en 4^e.
Littérature en 5^e.
Dessin d'imitation.
Dessin technique.

Maîtres attachés à l'établissement.

Religion pour les élèves réformés. MM. Schwarz, pasteur.
Langue anglaise. Gschwind, Charles.
Langue italienne. Stadelmann.
Musique vocale et instrumentale. { Haas, Paul.
Hartmann, Ant.
Gymnastique. Sterroz, Guillaume.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

MM. Dessibourg, Jules, directeur, professeur.
Favre, Julien, aumônier.
Aebischer, Pierre-Joseph, professeur.
Leyet, Alexandre, professeur.
Ruffieux, Cyprien, maître de musique et d'allemand.
Berset, Maxime, professeur et surveillant.
Pidoux, Louis, professeur.

Ecole secondaire professionnelle.

MM. Gremaud, Amédée, directeur.
Perriard, Paul, Rd curé, professeur de religion.
Wæber, Jean, professeur.
Schaller, Romain, »
Mooser, Othmar, »
Buman, René, »
Galley, Léon, gymnastique.

Ecole secondaire des jeunes filles de Fribourg.

- M. Quartenoud, chanoine, directeur et professeur.
 M^{lles} Marie Reydellet, institutrice.
 Athenais Clément, »
 Marie Denis, »
 Cécile Sermoud, »
 M^{me} Bonabry, maîtresse de cuisine.
 M^{lles} Marie Bardy, maîtresse de coupe et de confection.
 MM. Gschwind, }
 Alphonse Galley, } maîtres spéciaux.
 Léon Galley. }

Ecole secondaire de Bulle.

- MM. Demierre, Pierre, directeur et professeur.
 D^r Alex, Rd curé, professeur.
 Cosandey, Amédée, professeur.
 Reichlen, Henri, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

- MM. D^r Perron, Henri, directeur.
 Blumenstein, Emile, professeur.
 Süsstrunk, Jacob, »
 Gutknecht, Jean, »
 Blaser, Reinhold, »
 Maier, Emmanuel, »
 Jacky, Théodore, »
 Völlmy, Charles, »
 Rossier, Jacques, »
 Pantillon, Edouard, »
 Fasnacht, Emile, instructeur des cadets.

Ecole secondaire de la Broye.

- MM. Romanens, vicaire, directeur.
 Miedinger, Théodore, professeur.
 Schorro, Albin, »

Ecole secondaire de la Glâne.

- MM. Repond, Pierre, chanoine, professeur, directeur.
 Chatagny, Louis, Rd chanoine, professeur.
 Vollery, Louis, professeur.
 Iten, Charles, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Veveyse.

- MM. Chillier, Eugène, directeur.
 Villet, professeur.
 Cardinaux, Emile, »

Ecole régionale de Guin.

- M. Nonnast, Jules, maître.

Ecole régionale de Planfayon.

M. Schaller, Paul, maître.

Ecole régionale d'Attalens.

M. Branchard, Jean-Pierre, maître.

Ecole régionale de Courtion.

M. Perroset, Placide, maître.

Ecole régionale de Cormondes.

M. Marrer, Alfred, maître.

Ecole régionale de Cottens.

M. Overney, Pierre, maître.

Ecole régionale de St-Aubin.

M. Brulhart, Pierre, maître.

Ecole régionale d'Alterswyl.

M. Burry, Pierre, maître.

Ecole régionale de Treyvaux.

M. Mossu, Pierre, maître.

Ecole régionale de Chiètres.

M. Sarbach, Frédéric-Adolphe, maître.

Ecole régionale de Gruyères.

M. Jaquet, Placide, maître.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

Arrondissements scolaires.I^{er} ARR. MM. Gapany, Alfred, curé, à Montet.II^{me} ARR. Merz, Richard, à Meyriez.III^{me} ARR. Tschopp, Joseph, chanoine, à Fribourg.IV^{me} ARR. Section A MM. Quartenoud, Jean, chanoine, Frib.
» B Perriard, Alex., à Belfaux.V^{me} ARR. MM. Oberson, François, à Bulle.VI^{me} ARR. Crausaz, Auguste, à Lussy.VII^{me} ARR. Currat, Hyacinthe, à Châtel-St-Denis.**Inspectrices de l'enseignement des travaux manuels.**I^{er} ARR. M^{me} Pasquier, Joséphine.II^e ARR. M^{me} Daguët, Jeanne.**Administrateur du dépôt scolaire central à Fribourg.**

M. Collaud, Antoine, section A.

M^{lle} Daguët, Rosa, section B.

DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

<i>Directeur.</i>	MM. Weck, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Cardinaux, L., conseiller d'Etat.
<i>Secrétaire.</i>	Hartmann, Romain-Ch., notaire.
<i>Aide-Secrétaire.</i>	Zuber, Auguste.

**A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS
RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA JUSTICE.**

Ministère public.

- MM. Philipona, François, procureur général.
Weck, Robert, substitut.

Avocats patentés.

- MM. Uldry, Nicolas, à Fribourg.
Magnin, Alphonse, à Bulle.
Chassot, Alfred, à Fribourg.
Girod, Ernest, à Fribourg.
Bielmann, Edouard, à Fribourg.
Sudan, Pierre, à Bulle.
Cosandey, Joseph, à Fribourg.
Hafner, Hugo, à Morat.
Blanc, Alfred, à Fribourg.
Bourgknecht, Louis, à Fribourg.
Wattelet, Hans, à Morat.
Gottrau, Georges, à Fribourg.
Egger, Charles, à Fribourg.
Gillet, Jean, à Morat.
Dupraz, Emmanuel, à Rue.
Buman, Henri, à Fribourg.
Delatena, Joseph, à Bulle.
Grand, Eugène, à Romont.
Guérig, Paul, à Fribourg.

Agents d'affaires.

- Fribourg.* MM. Leu, Charles. Chassot, Alfred. Reichlen, François. Gottrau, Philippe. Egger, Charles. Blanc, Edouard.
Bulle. MM. Andrey, Alex. Currat, Placide. Pasquier, Henri.
Romont. M. Stajessi, Emile.

Morat. MM. Hafner, Hugo. Willenegger, Frédéric.
Semsales. M. Corboz, Cyprien.
Estavayer. M. Butty, Charles.

Chambre des notaires.

MM. Chatton, Isidore, Président.
 Michaud, notaire, à Fribourg, Vice-Président.
 Ræmy, Jules. Secrétaire.
 Blanc, Edouard, Caissier.
 Morard, Louis.
 Schorderet, Xavier.
 Perrin, Joseph.
 Bersier, Joseph.
 Droux, Paul.

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

MM. Michaud, Pierre, »
 Blanc, Edouard, »
 Gottrau, Ernest, »
 Droux, Paul, »
 Bourgknecht, Alphonse, à Fribourg.
 Ræmy, Jules, à Fribourg.
 Villard, Antoine, à Fribourg.

District de la Singine.

Schorderet, Xavier, à Fribourg.
 Jungo, Joseph, »
 Hartmann, Romain-Charles, à Fribourg.
 Fasel, Louis, à Tavel.

District de la Gruyère.

MM. Dupré, Jules, à Bulle.
 Menoud-Musy, Joseph, à Bulle.
 Andrey, Alexandre, »
 Morard, Louis, à Bulle.
 Currat, Placide, »
 Pasquier, Henri, »

District de la Glâne.

MM. Grand, Louis, à Romont.
 Conus, François, à Rue.
 Chatton, Isidore, à Romont.
 Stajessi, Emile, »
 Bosson, Charles, »

District de la Broye.

- MM. Bullet, Léon, à Estavayer.
 Bersier, Joseph, à Estavayer.
 Bondallaz, Fridolin, à Estavayer.
 Holz, Georges, à Estavayer.
 Torche, Fernand, à Estavayer.

District du Lac.

- MM. Derron, Henri, à Morat.
 Tschachtli, Alfred, »
 Gillet, Jean, à Morat.
 Willenegger, Fritz, à Morat.
 Meyer, Louis, à Fribourg.

District de la Veveyse.

- MM. Perrin, Joseph, à Châtel-St-Denis.
 Genoud, Victor, »

Commission examinatrice des aspirants au notariat.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Schorderet, Xavier, notaire.
 Blanc, Edouard, notaire.
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Commission examinatrice des aspirants au barreau.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Clerc, Cyprien, juge cantonal.
 Philipona, François, professeur de droit.
 Bise, Emile, professeur de droit.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Pedrazzini, Martin, professeur de droit.
 Chassot, Alfred, avocat.
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.
-

COMMISSION CANTONALE
de surveillance des offices de poursuite et de faillite.

- MM. Bise, commissaire général, président.
 Weck, Romain, membre.
 Buclin, Léon, »
 Michaud, Pierre, suppléant.
 Godel, Charles »
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Préposés des offices de poursuites.

District de la Sarine.

- M. Gendre, Alexandre, à Fribourg.

District de la Singine.

- M. Blanchard, Théodore, à Tavel.

District de la Gruyère.

- M. Pasquier, Joseph, à Bulle.

District du Lac.

- M. Nicolet, Pierre, à Morat.

District de la Broye.

- M. Bellenot, Joseph, à Estavayer.

District de la Glâne.

- M. Mauroux, Adrien, à Romont.

District de la Veveyse.

- M. Monnard, Alfred, à Châtel.

**Préposés des offices de faillite et substituts des préposés
 des offices de poursuite.**

District de la Sarine.

- M. Wuilleret, Alex., greffier, à Fribourg.

District de la Singine.

- M. Fasel, Louis, greffier, à Tavel.

District de la Gruyère.

- M. Berset, Maurice, greffier, à Bulle.

District du Lac.

M. Vacheron, Max, greffier, à Morat.

District de la Broye.

M. Bondallaz, Fridolin, greffier, à Estavayer.

District de la Glâne.

M. Chatton, Isidore, greffier, à Romont.

District de la Veveyse.

M. Mossier, Jules, greffier, à Châtel.

B. — COMMISSION RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES.

CULTE CATHOLIQUE.

Commission de surveillance des biens du clergé catholique.

MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Pellerin, vicaire-général.
 D^r Castella, Amédée, professeur.
 Gottrau, Tobie.
 Hartmann, Romain-Charles, secrétaire.

Chapitre de St-Nicolas.

MM.
 Tschopp, Joseph, R^d Doyen.
 Perriard, Ambroise, R^d chanoine, grand-chantre.
 Perriard, Paul, curé, R^d chanoine.
 Bornet, Jean, »
 Esseiva, Léon, »
 Pellerin, Victor, »
 Quartenoud, Jean, »
 Conus, Pierre-Jules, »
 Badoud, Adolphe, »
 Brasey, Gustave, »

**Administrateur de la Caisse des bâtiments du Chapitre
 de St-Nicolas.**

M. Weck, Hippolyte, à Fribourg.

II. — Commission synodale réformée.

- MM. Liechti, H., à Morat, président.
 Stoll, N., député, à Salvagny, vice-président.
 Schaffner, S., pasteur, à Chiètres.
 Schwarz, pasteur, à Fribourg.
 Bula, J.-F., à Chiètres.
 Roggen, M., secrétaire de ville, à Morat.
 Guillod-Chervet, député, à Praz.
 Schoch, Jean, à Fribourg,
 Lauterburg, pasteur, Ferenbalm.

III. DIRECTION DES FINANCES.

- | | |
|-----------------------|-------------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Théraulaz, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat. |
| <i>Secrétaire.</i> | Fasel, Georges. |
| <i>Copiste-expéd.</i> | |

Bureau central de l'impôt.

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| <i>Secrétaire-chef de bureau.</i> | MM. Emmenegger, Joseph. |
| <i>Copiste-expéditeur.</i> | Egger, Philippe. |
| » | Hæring, Jacques. |

Trésorerie d'Etat.

- MM. Emery, Emile, trésorier.
 Bertschi, Meinrad, receveur-général.
 Sudan, Louis, 1^{er} secrétaire-comptable.
 Blanc, Oscar, 2^d secrétaire-comptable.
 Gremaud, Laurent, comptable surnuméraire.
 Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

- | | |
|--|----------------------------------|
| <i>Sarine.</i> | MM. Monney, Charles, à Fribourg. |
| <i>Singine.</i> | Bæriswyl, Jean, à Tavel. |
| <i>Gruyère.</i> | Gremaud, Ignace, à Bulle. |
| <i>Glâne.</i> | Deschenaux, Emile, à Romont. |
| <i>Broye. 1^{er} arrondis.</i> | Butty, Henri, à Estavayer. |
| 2 ^{m^e} » | Plancherel, Joseph, à Domdidier. |
| <i>Lac.</i> | Michaud, Adrien, à Morat. |
| <i>Veveyse.</i> | Cardinaux, Edouard, à Châtel. |

Commissariat général et enregistrement.

- MM. Bise, Modeste, commissaire-général et directeur.
de l'enregistrement.
Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
Stempfel, Joseph, aide.

Commissaires géomètres.

- MM. Bise, Modeste, commissaire général.
Crausaz, Simon, à Fribourg.
Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
Monney, Jean, à Châbles.
Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
Bise, Narcisse, à Fribourg.
Forney, Léon, à Romont.
Winkler, Auguste, à Guin.
Gapany, Arnold, à Echarlens.
Weck, Paul, à Fribourg.
Bise, Arthur, à Fribourg.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES

ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

- 1^{re} section. MM. Uldry, Arnold, à Farvagny.
2^e » Weck, Frédéric, à Fribourg.
Ræmy, Ch.-Aug., subst.
3^e » Dousse, Jean-Baptiste, au Mouret.

District de la Singine.

- MM. Vonlanthen, Benoît, à Tavel.
Imfeld, Arnold, substitut.

District de la Gruyère.

- 1^{re} section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
Barras, Emile, substitut.
2^e » Bovet, Alexandre, à Gruyères.
Rime, Tobie, syndic, subst.

District de la Glâne.

- 1^{re} section. MM. Ayer, François, à Romont.
Ayer, Alphonse, subst.
2^e » Perroud, Théophile, à Rue.
Badoud, Victor, à Rue, substitut.

District de la Broye.

- 1^{re} section. MM. Plancherel, Joseph, à Domdidier.
 2^m » Marmier, Laurent, à Estavayer.
 Leibzig, Jean, subst.
 3^m » Bureau d'Estavayer.

District du Lac.

- MM. Mülleg, Fritz, à Morat,

District de la Veveyse.

- MM. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis.
 Colliard, Eugène, à Châtel-St-Denis, subst. temp.

Commission cantonale des péréquateurs.

- MM. Emmenegger, Joseph, président.
 Pfluger, Romain, à Fribourg.
 Benninger, Jean, à Salvagny.
 Egger, Philippe, secrétaire.

Commission cantonale de l'impôt.

- MM. Théraulaz, conseiller d'Etat, président.
 Losey, Alfred, à Fribourg.
 Schorderet, Xavier, »
 Emmenegger, Joseph, secrétaire.

Commission des zones.

- MM. Niquille, Casimir, à Fribourg, Président.
 Berset, Antonin, à Fribourg, vice-président.

Zône intermédiaire.

- MM. Berset, Antonin, à Fribourg, 1^{er} membre.
 Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf, 2^e membre.
 Frossard, François, à Romanens, 1^{er} suppléant.
 Dupasquier, Romain, à Vuadens, 2^e »
 Bæriswyl, Jean, à Alterswyl, 3^e »
 Bosson, Antoine, à Ursy, 4^e »
 Jungo, Joseph, à Guin, 5^e »
 Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens, 6^e »
 Chatton, Eugène, à Romont, 7^e »
 Rothery, François, à Prez, 8^e »
 Villos, Pierre, à Sorens, 9^e »

Zône de la Broye.

- MM. Gutknecht, Jacob, à Ried, 1^{er} membre.
 Dubey, Didier, à Domdidier, 2^o »
 Corminbœuf, Xavier, à Ménières, 1^{er} suppléant.
 Folly, Adolphe, à Villarepos, 2^o »
 Cantin, Edouard, à Vallon, 3^d »

Zône alpestre.

- MM. Mossu, Anselme, à Broc, 1^{er} membre.
 Currat, Henri, à Grandvillard, 2^o membre.
 Jaquet, Léon, à Estavannens, 1^{er} suppléant.
 Grangier, Placide, à Montbovon, 2^o »
 Schouwey, Philippe, à Bellegarde, 3^o »
 Théraulaz-Allaman, à La-Roche, 4^o »
 Suchet, Théophile, à Semsales, 5^o »
 Brugger, Joseph, à Planfayon, 6^o »

Zône vinicole.

- MM. Cressier, Henri, à Lugnorre, 1^{er} membre.
 Guillod, Louis, à Praz, 2^o »
 Pillonel, Victor, à Cheyres, 1^{er} suppléant.
 Liardet, Auguste, à Font, 2^o »

INTENDANT DES SELS.

- M. Sudan, Louis, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS.

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| <i>Fribourg.</i> | MM. Spæth, Nicolas, à Fribourg. |
| <i>Morat.</i> | Roggen-Richner, Alfred, à Morat. |
| <i>Romont.</i> | Badoud, Jean, à Romont. |
| <i>Bulle.</i> | Cosandey, Amédée, à Bulle. |
| <i>Estavayer.</i> | Carrard, Aloys, à Estavayer. |

IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

- | | |
|---|--------------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Théraulaz, Alphonse, » |
| <i>Secrétaire.</i> | |
| <i>Aide.</i> | Joye, Etienne. |
| <i>Chef de la division des affaires communales et paroissiales.</i> | Emery, Jules. |
| <i>Vérificateur des comptes des communes.</i> | Crausaz, Edouard. |
| <i>Secrétaire agricole.</i> | Ant. Berset. |

COMMISSIONS ATTACHÉES A LA DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Commission de l'Hospice cantonal.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Esseiva, R. chanoine de St-Nicolas.
 Glasson, Paul, banquier.
 Birbaum, Joseph, notaire.
 Tschopp, Joseph, chanoine.
 Castella, Amédée, abbé, à Fribourg.
 Schorderet, Xavier, notaire, à Fribourg.

Commission administrative de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

- MM. Bossy, Aloyse, conseiller d'Etat, président.
 Gremaud, Casimir, député, à Echarlens.
 Richoz, J.-Baptiste, à Sviriez.
 Magnin, P.-Etienne, Rd curé, à Echarlens.
 Bourqui, Alexis, à Fribourg, secrétaire.

Hospice de Marsens.

- MM. Dr Serrigny directeur.
 Remy, Félix, à Bulle, médecin-adjoint.
 Reichlen, Charles, abbé, aumônier.
 Gauthier, Henri, économiste.
 Baudère, Ernest, secrétaire-comptable.

Commission de l'Industrie et du commerce.

- MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
 Buman, Charles, à Belfaux.
 Mauron, Louis, télégraphiste.

Suppléants.

- MM. Chardonnens, Charles, à Fribourg.
 Delpech, Ignace, »

COMMISSIONS PHYLLOXÉRIQUES.

District de la Broye.

- MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal.
 Pillonel, Victor, à Cheyres.
 Monney, François, à Châbles.
 Thévoz, Félix, à Delley.
 Liardet, Auguste, à Font.

District du Lac.

- MM. Buman, Ernest, commissaire cantonal.
 Guillod-Chervet, Louis, à Praz.
 Javet, Jean, à Môtier.
 Süsstrunk, Jacq, prof. à Morat.
 Guillod, Louis, à Praz.

Station laitière.

- M. de Vevey, Emmanuel, chimiste, à Fribourg.

INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS.

- M. Niquille, Casimir, à Fribourg.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

- | | |
|-------------------------|-------------------------------|
| 1 ^{er} Arrond. | MM. Weck, Joseph, à Fribourg. |
| 2 ^o » | Vonderweid, Marcel. |
| 3 ^o » | Barras, Paul, à Bulle. |
| 4 ^o » | Gendre, Pierre. |

Vérificateurs des poids et mesures.

- 1^{er} arrond. (Sarine, Singine, Broye et Lac).*
 M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
- 1^{er} sous-arrond. (Sarine et Singine).*
 M. Berchtold, Victor, à Fribourg.
- 2^o sous-arrond. (Broye).*
 M. Renevey, Basile, à Estavayer.
- 3^o sous-arrond. (Lac).*
 M. Stœckli, Jean, à Morat.
- 2^o arrond. (Gruyère, Glâne et Veveyse).*
 M. Dougoud, Cyprien, à Romont.
- 4^o sous-arrond. (Gruyère).*
 M. Jolliet, Constant, à Bulle.
- 5^o sous-arrond. (Glâne).*
 M. Dougoud, Cyprien, à Romont.
- 6^o sous-arrond. (Veveyse.)*
 M. Perrin, Léon, à Semsales.
- 7^o sous-arrond. (Verrerie de Semsales).*
 M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.
-

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

<i>Directeur.</i>	MM. Cardinaux, Louis, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Weck, Ch., »
<i>Secrétaire.</i>
<i>Copiste.</i>	Barras, Narcisse.

I. Ponts et Chaussées.

<i>Ingénieur cantonal.</i>	MM. Gremaud, Amédée.
<i>Ingénieur adjoint.</i>	Lehmann, Jean, à Fribourg.
<i>Secrétaire.</i>	Sutorius, Joseph.
<i>Dessinateur.</i>	Thoos, Julien.
<i>Expéditionnaire.</i>

II. Intendance des bâtiments.

<i>Intendant.</i>	MM. Blaser, Samuel, intérim.
<i>Dessinateur.</i>	Sattler, Edouard.
<i>Secrétaire-piqueur</i>	Chassot, Ferdinand.

III. Génie agricole.

<i>Ingénieur</i>	Gremaud, Albert.
<i>Dessinateur</i>	Techtermann, Louis.

Contrôleurs des routes.

1 ^{er} arrond.	<i>Sarine.</i>	MM. Joye, Charles, à Fribourg.
2 ^e »	<i>Lac.</i>	Fasnacht, Gustave, à Morat.
3 ^e »	<i>Broye.</i>	Burgisser, Vincent, à Murist.
4 ^e »	<i>Glâne.</i>	Richoz, commissaire, à Siviriez.
5 ^e »	<i>Gruyère.</i>	Gauderon, Alphonse, à Gumefens.
6 ^e »	<i>Veveyse.</i>	Mossier, Jules, à Châtel.
7 ^e »	<i>Singine.</i>	Jungo, Pierre, à Schmitten.

Administration des Eaux et forêts.

<i>Directeur</i>	MM. Cardinaux, conseiller d'Etat.
<i>Ingénieur</i>	de Kowalski, Joseph.
<i>Administrateur</i>	Gottrau, Charles,
<i>Dessinateur</i>	Oberson, Henri,
<i>Comptable</i>	Menétrey, Fridolin.
<i>Encaisseur</i>	Jenny, Edouard.

Commission cantonale d'endiguement.

<i>Président</i>	MM. le Directeur des Travaux publics.
<i>Secrétaire</i>	Ingénieur cantonal.

<i>Membres</i>	MM. Perrin, syndic, à Semsales. Théraulaz-Allaman, à La-Roche. Benninger, juge, à Salvagny. Collaud, Albin, dép., à St-Aubin. Chatton, Eugène, dép., à Romont.
----------------	--

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

<i>Directeur.</i>	MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Python, Georges, »
<i>Secrétaire.</i>	Collaud, Béat.
<i>Expéditionnaire.</i>	Thévoz, Félix.

Bureau de Police centrale.

<i>Directeur.</i>	MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Python, Georges, »
<i>Secrétaire.</i>	Corpataux, Vincent.
<i>Copiste-planton.</i>	Fasel, appointé.

Commission de santé.

<i>Président.</i>	MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat.
<i>Membres.</i>	Treyer, Adolphe, D ^r , à Fribourg. Crausaz, Joseph, D ^r , à Romont. Engelhard, Oscar, D ^r , à Morat. Dhéré, P., D ^r , à Fribourg.
<i>Secrétaire.</i>	

Cantonnements des Vétérinaires.

<i>Sarine,</i>	1 ^{er} cant.	MM. Maillard, Faston, à Fribourg.
»	2 ^e »	Strebel, Louis, à Praroman.
<i>Singine,</i>	1 ^{er} »	Bertschy, Meinrad, à Guin.
»	2 ^e »	Strebel, M., père, à Fribourg.
<i>Gruyère,</i>	1 ^{er} »	Strebel, Ad., fils, à la Tour-de-T.
»	2 ^e »	Mettraux, Philémon, à Bulle.
»	3 ^e »	Cottier, Joseph, à Charmey.
<i>Glâne,</i>		Gapany, Henri, à Romont.
<i>Broye,</i>	1 ^{er} cant.	Verdon, Ant., à St-Aubin.
»	2 ^e »	Michaud, Auguste, à Estavayer.
<i>Lac,</i>		Vollmar, Edouard, à Morat.
<i>Veveyse,</i>		Jungo, Hub., à Châtel.

Commission d'assurance des bâtiments contre l'incendie.

MM. Weck, Louis, conseiller d'Etat, président.
 Bise, Modeste, commissaire-général.
 Gottrau, Tobie.
 Boccard, Alphonse.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE
 DES BATIMENTS.

I. ARROND. Distri ct de la Sarine.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Jæger, Franç., négoc., à Frib.
<i>Suppléant.</i>	Bise-Remy, commissaire, »
<i>Taxeurs de district.</i>	Thalmann, entrepreneur, »
	Berger, Jacques, charp., à Prez.
<i>Suppléants.</i>	Schaad, Jos., charp., à Fribourg.
	Bodevin, J., entrep. à Fribourg.
	Brugger, Joseph, »
	Guillet, Jean, charp., à Treyvaux.

II. ARROND. Districts de la Singine et du Lac.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Philipona, G., à Heimberg.
<i>Suppléants.</i>	Rapo, Jean, à Boesingen.
	Tschachtli, Gottlieb, à Chiètres.
<i>Taxeur du district de la Singine.</i>	Vonlanthen, J.-Jac., à Alterswyl.
<i>Suppléants.</i>	Fasel, Jean, anc. syndic de Tavel.
	Gobet, Jacob, à Lanthen.
	Perler, Jos., à Wunnewyl.
	Piller, Joseph, à Oberschrot.
<i>Taxeur du district du Lac.</i>	Orlandi, Sébastien, à Morat.
<i>Suppléants.</i>	Spach, Pierre, à Buchillon.
	Humbert, Philippe, à Cormérod.
	Meyer, S., charp., à Morat.

III. ARROND. District de la Broye.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Fivaz, François, à Portalban.
<i>Suppléant.</i>	Curty, Louis, à Cousset,
<i>Taxeur de district.</i>	
<i>Suppléants.</i>	Pillonel, Florentin, à Seiry.
	Bise, Hippolyte, à La Vounaise.
	Dumoulin, Maurice, à Bussy.
	Torche, Isidore, à Estavayer.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Stajessi, Emile, à Romont.
<i>Suppléants</i>	Genoud, Léon, à Châtel. Perrin, Léon, à Semsales.
<i>Taxeur du district de la Glâne.</i>	MM. Piller, Joseph, méc., à Romont.
<i>Suppléants.</i>	Jæger, Adrien, à Romont. Bosson, Antoine, à Ursy. Sallin, Félicien, à Villaz-St-P. Mauron, Franc, à Villaraboud.
<i>Taxeur du district de la Veveyse.</i>	Cardinaux, Joseph, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Villard, Charles, à Châtel. Suard, Joseph, à Progens. Saudan, Xavier, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

<i>Taxeur d'arrond.</i>	MM. Ecoffey, Emile, à Villars-s.-Mont.
<i>Suppléant.</i>	Richoz, commissaire, à Siviriez.
<i>Taxeurs de district.</i>	Borcard, B., à Grandvillard. Gillard, Albert, à Bulle.
<i>Suppléants.</i>	Gachet, Jules, à Gruyères. Rime, Isidore, à Charmey. Mossu, François, à Broc. Tinguely, Olivier, à Marsens.

Maisons pénitentiaires.

MM. Corboud, Théod., directeur de la maison de force.
Brulhart, Jean, directeur de la maison de correction.
MM. Esseiva, chanoine, aumônier catholique.
Bornet, » »
Schwarz, G., pasteur, aumônier réformé.
D ^r Oberson, officier de santé.

Géoliers de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.
» Tavel.
» Bulle.
» Romont.
» Estavayer.
» Morat.
» Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

<i>Directeur.</i>	MM. Aeby, Stanislas, conseiller d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Weck, Louis, »
<i>1^{er} Secrétaire.</i>	Bonny, César.
<i>2^e »</i>	Rohrbasser, François.

Chef du personnel.

M. Reynold, Alfred, colonel.

Commissaire des Guerres et Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

Commandant des arrondissements militaires 2 et 3.

M. Dénervaud, Paul, à Fribourg.

Chef de bureau de perception des taxes militaires.

M. Gendre, Henri, à Fribourg.

Commission cantonale de la taxe militaire.

MM. Aeby, conseiller d'Etat, président.
 Losey, Alfred, à Fribourg.
 Schorderet, Xavier, à Fribourg.
 Emmenegger, J., président de la commis. centrale des péréquateurs.
 Gendre, Henri, à Fribourg.

Gendarmerie.

MM. Meyer, Jules, commandant.
 Seydoux, Alphonse, adjudant sous-officier.

PRÉFECTURES.**Sarine.**

- MM. Wuilleret, Charles, préfet.
 Buman, Ernest, lieutenant de préfet.
 Andrey, Philippe, 1^{er} secrétaire.
 2^e »

Singine.

- MM. Passer, Jean, préfet.
 Blanchard, Théodore, lieutenant de préfet.
 Poffet, Joseph, secrétaire.

Gruyère.

- MM. Ody, Louis, préfet.
 Berset, Maurice, lieutenant de préfet.
 Barras, Louis, secrétaire.

Veveysse.

- MM. Oberson, Tobie, préfet.
 Genoud, Victor, lieutenant de préfet.
 Savoy, Amédée, secrétaire.

Glâne.

- MM. Vonderweid, Honoré, préfet.
 Barras, Auguste, lieutenant de préfet.
 Perroud, Jules, secrétaire.

Broye.

- MM. Weck, Maurice, préfet.
 Dumont, Joseph, lieutenant de préfet.
 Bernet, Louis, secrétaire.

Lac.

- MM. Schwartz, Raymond, préfet.
 Hafner, Hugo, lieutenant de préfet.
 Beeli, François, secrétaire.
-

SYNDICS DU CANTON

(Avec la population d'après le recensement de 1888).

District de la Sarine. Population 28,095.

Ville de Fribourg	MM. Bourgknecht, Louis	12,244
Arconciel	Bulliard, Henri	326
Autafond	Ræmy, Paul	98
Autigny	Mauroux, Maurice	501
Avry-sur-Matran	Gumy, Julien	703
Belfaux	Hayoz, Louis	414
Bonnefontaine et Montécu	Duriaux, Maxime	385
Chénens	Nicolet, Dominique	276
Chésalles	Rossmann, Amédée	69
Chésopelloz	Chenaux, Jean	151
Corjolens	Dorand, Pierre	80
Corminbœuf	Bochud, Alphonse	398
Corpataux	Clerc, Pierre-Joseph	347
Corserey	Chatagny, Louis	211
Cottens	Margueron, Maurice	401
Cutterwyl	Audergon, Isidore	80
Ecuwillens	Chavaillaz, Joseph	495
Ependes	Clément, François	334
Essert	Kolly, Maxime,	183
Estavayer-le-Gibloux	Magnin, Modeste	274
Farvagny-le-Grand	Rolle, Amédée	420
Farvagny-le-Petit	Cottet, Amédée	134
Ferpicloz	Horner, Baptiste	151
Givisiez	Bérard, Célestin	159
Granges-Paccot	Page, Joseph	264
Grenilles	Clerc, Eugène	113
Grolley	Jaquet, Isidore	356
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Jacques	231
Lentigny	Chappuis, Alphonse	391
Lossy et Formangueires	Kæch, Joseph	187
Lovens	Jerly, Alfred	180
Magnedens	Chappuis, Joseph	109
Marly-le-Grand	Baur, Alphonse	388
Marly-le-Petit	Sapin, Maurice	134
Matran	Corpataux, François	318
Montévraz	Wicht, Jean	248
Neyruz	Dafflon, Félix	506
Nierlet	Buchs, Wandelin	117
Noréaz	Gobet, François	495

Oberried	MM. Wicht, Baptiste	159
Onnens	Barbey, Pierre	218
Pierrafortscha	Weck, Léon	224
Ponthaux	Mottaz, Nicolas	251
Posat	Paris, Joseph	118
Posieux	Magnin, Pierre	293
Praroman	Biolley, Ulrich	391
Prez	Rothey, François	458
Rossens-Illens	Clerc, Joseph	418
Rueyres-St-Laurent	Page, Henri	218
Sales	Bongard, François	175
Senèdes	Perler, Dominique	81
Treyvaux	Biolley, Maxime	968
Villars-sur-Glâne	Piller, Pierre	491
Villarlod	Galster, Félicien	192
Villarsel-le-Gibloux	Magnin, Tobie	214
Villarsel-sur-Marly	Zimmermann, Gottfr.	91
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	591
Zénauva	Remy, Pierre	81

District de la Singine (Population 18,254).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1324
Besingen	Rapo, Jean	1332
Brunisried	Zbinden, Jacques	374
Chevrières-Neuhaus	Schwarz, Jean	745
Dirlaret	Egger, Jean-Jos.	1076
Guin	Wæber, Ulrich	3282
Heitenried	Zosso, Aloyse	681
Oberschrot	Zbinden, Rodolphe	581
Planfayon	Riedo, Christ.	1057
Plasselb	Lauper, Christophe	409
St-Antoine	Sturny, Jacques	1639
St-Sylvestre	Cosandey, Jean	584
St-Urs	Stritt, Pierre	1081
Tavel	Blanchard, Nicolas	917
Tinterin	Kolly, Philippe	446
Ueberstorf	Brulhart, François	1490
Wünnewyl	Troeller, Jacques	1065
Zumholz	Andrey, Peter	234

District de la Broye (Population, 14,843).

Aumont	MM. Volery, Placide	496
Autavaux	Marmy, Antonin	167
Bollion	Bise, Maxime	138

Bussy	MM. Chassot, Victor	259
Châbles	Deschanex, Sulpice	319
Chandon	Pache, Ant.	210
Chapelle	Andrey, Dominique	105
Châtillon	Carrard, François	164
Cheyres	Pillonel, Ulysse	445
Cheiry	Torche, Amédée	269
Cugy	Grandgirard, Isidore	693
Delley	Delley, Joseph	315
Domdidier	Corminbœuf, Cyprien	868
Dompierre	Musy, Alphonse	540
Estavayer	Dumont, Joseph	1566
Fétigny	Renevey, Jean	380
Font	Brassy, Joseph	227
Forel	Roulin, Louis	191
Franex	Thorimbert, Alphonse	116
Frasses	Vésy, Julien	127
Les Friques	Guerry, Constant	92
Gletterens	Dubey, J., f. Dominique	290
Granges-de-Vesin	Berchier, Louis	167
Léchelles	Progin, Eugène	286
Lully	Banderet, Jules	65
Mannens, Grandsivaz	Joye, Antoine	408
Ménières	Moret, Eloi	298
Montagny-la-Ville	Gendre, Joseph	322
Montagny-les-Monts	Francey, Pierre	724
Montborget	Losey, Isidore	633
Montbrelloz	Bourdilloud, Jules	183
Montet	Chaney, Louis	364
Morens	Berchier, Félix	160
Murist	Monneron, Hippolyte	304
Nuvilly	Broye, Donat	403
Portalban	Collomb, Georges	153
Praratoud	Thierrin, Placide	93
Prévondavaux	Maudonnet, Placide	151
Rueyres-les-Prés	Dubey, Félix	204
Russy	Pauchard, Marcel	201
St-Aubin	Collaud, Albin	601
Seiry	Bise, Hippolyte	168
Sévaz	Losey, Jules	57
Surpierre	Corboud, Laurent	257
Vallon	Bächler, Louis	173
Vesin	Ansermet, Philippe	241

Villeneuve	MM. Vorlet, Pierre	311
La-Vounaise	Losey, Ferdinand	182
Vuissens	Fasel, Alphonse	256

District de la Gruyère (Population, 21,428).

Albeuve	MM. Beaud, Edouard	519
Avry-devant-Pont	Liard, Alphonse	470
Bellegarde	Buchs, Paul	805
Botterens et Villarsbeney	Gillard, Henri	482
Broc	Sudan, Adrien	441
Bulle	Glasson, Félix	2798
Cerniat	Charrière, Louis	731
Charmey	Rime, Aug.	1148
Châtel-sur-Montsalvens	Retornaz, Marcelin	141
Corbières	Blanc, François	248
Crésuz	Ruffieux, Alphonse	115
Echarlens	Gremaud, Casimir	424
Enney	Grandjean, Alphonse	295
Estavannens	Jacquet, Louis	248
Grandvillard	Moura, Henri	486
Gruyères	Rime, Placide	1195
Gumefens	Gauderon, Alphonse	472
Hauteville	Duffey, Hyacinthe	501
La-Roche	Bongard, Félix	1122
La-Tour	Dupasquier, Emile	915
Le-Pâquier	Morand, Louis	328
Lessoc	Fracheboud, Pierre	303
Maules	Oberson, Placide	205
Marsens	Magnin, Marcel	639
Montbovon	Grangier, Alex.	421
Morlon	Grandjean, Joseph	318
Neirivue	Geinoz, Félicien	264
Pont-en-Ogoz	Bertschi, Jacques	232
Pont-la-Ville	Tinguely, Tobie	370
Riaz	Gremaud, François	648
Romanens	Frossard, Louis	311
Rueyres-Treyfayes	Monney, Pierre	254
Sales	Pasquier, Jean	453
Sorens	Villoz, Pierre	800
Vaulruz	Favre, Joseph	724
Villars-d'Avry	Bertschy, Léon	81
Villars-sous-Mont	Ecoffey, Emile	93

Villardvolard	MM. Repond, Joseph	284
Vuadens	Moret, Hyacinthe	1210
Vuippens	Romanens, Théophile	234

District de la Glâne (Population, 13,918).

Auboranges	MM. Crausaz, Acace	166
Berlens	Python, Pierre	196
Blessens	Perriard, Joseph	135
Billens	Demierre, François	216
Bionnens	Gavillet, Théodore	84
Chapelle	Grivel, Victor	156
Châtelard	Delabays, Bernardin	450
Châtonnaye	Débieux, Joseph	365
Chavannes-les-Forts	Menétrey, François	357
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	255
Ecassey	Menoud, Alexandre	90
Ecublens, Eschiens, Villangeaux	Conus, Amédée	322
Esmonts	Gavillet, Jules	173
Estévenens	Oberson, Jules	203
Fuyens	Vauthey, Jacques	85
Gillarens	Périsset, Victor	257
Grangettes	Pittet, Marcel	197
Hennens	Mugny, François	154
La-Joux	Menoud, François	453
La-Magne	Menoud, Ernest	80
Le-Saulgy	Conus, Isidore	75
Les-Glânes	Corminboeuf, Alphonse	100
Lieffrens	Girard, Louis	112
Lussy	Grognoz, Virgile	251
Macconnens	Morel, Antoine	100
Massonnens	Gobet, Alphonse	407
Mézières	L'homme, Félix	419
Montet	Demierre, François	137
Morlens	Deschenaux, Alphonse	55
Mossel	Monney, François	219
Neirigue	Perroud, François	75
Orsonnens	Chassot, Ant.	307
Prez-vers-Siviriez	Dutoit, Joseph	353
Promasens	Ducrest, Romain	242
Romont-Arruffens	Clément, Philippe	1886
Rue	Perroud, Théophile	421
Siviriez	Richoz, J.-B., comm.	466
Sommentier	Menoud, Joseph	234

Torny-le-Grand	MM. Joye, Léandre	603
Torny-le-P. et Middel	Python, Charles	376
Ursy	Deschenaux, Nicolas	161
Vauderens	Richoz, Louis	320
Villaraboud	Clerc, Alexandre	320
Villaranon	Giroud, Félicien	146
Villargiroud	Berset, André	220
Villarimboud	Renevey, Zotique	462
Villarsiviriaux		240
Villariaz	Vaucher, André	226
Villaz-St-Pierre	Blanc, Joseph	401
Vuarmarens	Maillard, Auguste	207
Vuisternens-dev.-Romont	Oberson, Joseph	346

District de la Veveyse (Population, 7,776).

Attalens.	MM. Savoy, Georges	1048
Bossonens	Cottet, Alphonse	299
Bouloz	Curat, Jules	227
Besencens	Maillard, Alphonse	161
Châtel-St-Denis	Genoud, Victor	2276
Fiaugères	Monney, Léon	274
Granges	Gabriel, Denis	296
Grattavache	Villard, Pierre	164
Le-Crêt	Favre, Alfred	484
La-Rougève	Sonney, Alfred	72
Pont	Monney, Alphonse	150
Porsel	Dévaud, Jules	386
Progens	Suard, Joseph	300
Remaufens	Tache, Louis	403
Semsaies	Perrin, Léon	815
St-Martin	Vial, Joseph	421

District du Lac (Population, 15,215)

Agrimoine	MM. Mæder, Gottlieb	165
Barberêche	Folly, Charles	417
Buchillon	Rentsch, Samuel	206
Chandossel	Bochud, Chrysostôme	174
Champagny	Steinmann, Benoit	194
Charmey (Galmitz)	Bula, Alfred	400
Châtel (Bourg)	Merz, Frédéric	231
Chiètres	Pfister, Frédéric	1194
Cordast	Burgy, Gaspard	363
Grand-Cormondes	} Meuwly, Jos.	426
Petit-Cormondes et Monterschu		167

Corsalettes	MM. Singy, Alfred	90
Cormérod	Werro, Alphonse	201
Courgevaux	Wuillemin, David	499
Courtaman	Folly, Jacques	134
Courlevon, Coussiberlé	Liniger, Gottlieb	211
Cournillens	Gendre, Jean	296
Courtepin	Meuwly, Ernest	238
Courtion	Progin, Jean	203
Cressier	Auderset, Emile	367
Freschels	Kramer, Pierre	314
Jentes	Benninger, Edouard	224
Gros et P. Guschelmuth	Burgy, Joseph	225
Hauteville	Vogel, Frédéric	170
Liebistorf et Petit-Bœsingen	Schorro, Rodolphe	590
Lourtens	Mæder, Jacob	203
Meyriez et Greng	Moccand, Frédéric	314
Misery	Kolly, Denis	254
Montilier	Fasnacht, Fritz	648
Morat	Cornuz, Gustave	2360
Ormev	Etter, Emile	460
Ried	Gutknecht, Jacob	556
Salvagny	Leicht, Jean	396
Villarepos	Folly, Adolphe	301
Bas-Vully	Pantillon, Aug.	962
Haut-Vully	Biolley, Charles	646
Wallenbuch	Siffert, Jacob	56
Wallenried	Genilloud, Pierre	299

Total de la population du canton : 119,529.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal.

- MM. Gottofrey, Vincent, à Fribourg, président.
 Clerc, Cyprien, de Riaz, vice-président.
 Corpataux, François, de Matran.
 Ræmy, Louis, d'Agy.
 Broye, Jules, à Fribourg.
 Birbaum, Joseph, à Fribourg.

Buclin, Léon, greffier.
 Droux, Paul, greffier substitut.
 Spielmann, Félix, expéditionnaire.
 Oberlin, Joseph, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Grand, Louis, président, à Romont.
 Vicarino, Frédéric, à Fribourg.
 Morard, Louis, président, à Bulle.
 Tschachtli, Alfred, président, à Morat.
 Chatton, Isidore, greffier, à Romont.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.
 Bise, Emile, président, à Fribourg.
 Torche, Fernand, président, à Estavayer.
 Philipona, Joseph, président, à Châtel.
 Menoud, Fr.-X., à Fribourg.
 Schorderet, Xavier, notaire, à Fribourg.
 Reichlen, Alfred, juge de paix, à Bulle.
 Jungo, Joseph, notaire, à Fribourg.

Tribunaux d'arrondissements.

I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Sarine.

- MM. Bise, Emile, à Fribourg, président.
 Grolimont, Joseph, à Fribourg, vice-président.
 Gottrau, Charles, à Granges.
 Bérard, Célestin, à Givisiez.
 Buman, Charles, à Belfaux
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Biolley, Maxime, à Treyvaux.
 Dafflon, Nicolas, à Neyruz.
 Deschenaux, Eugène, à Fribourg.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine.

- MM. Spicher, Frantz, président.
 Wæber, Joseph, à Tavel, vice-président.
 Jungo, Pierre-Aloys, à Galmis.
 Bæriswyl, Jean, député, à Alterswyl.
 Schmutz, Joseph, à Hochstettelen.
 Fasel, Louis, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Æbischer, Pierre, à Heitenried.
 Fasel, Joseph, à Zumholz.
 Lauper, Christophe, à Plasselb.
 Brulhart, Pierre, à Tavel.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère.

- MM. Morard, Louis, président.
 Peyraud, Léopold, à Bulle, vice-président.

- MM. Rime, Tobie, à Gruyères.
 Bapst, Xavier, à Pont-la-Ville.
 Pasquier, Joseph, à Bulle.
 Berset, Maurice, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Pasquier, Jean, à Sales.
 Burtscher, Louis, à Charmey.
 Barras, Emile, à Bulle.
 Théraulaz-Allaman, Jean-Joseph, à La-Roche.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

- MM. Tschachtli, Alfred, président.
 Benninger, Jean, à Salvagny, vice-président.
 Folly, Adrien, à Villarepos.
 Hayoz, Alphonse, à Liebistorf.
 Guillod, Louis, à Praz.
 Vacheron, Max, à Morat, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Progin, Edouard, à Courtion.
 Gutknecht, Samuel, à Ried.
 Derron, Henri, à Morat.
 Helfer, Edouard, à Morat.

V. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Glâne.

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.
 Raboud, Alexandre, à Romont, vice-président.
 Ayer, Joseph, à Romont.
 Donzallaz, Auguste, à Romont.
 Gobet, Alphonse, à Massonnens.
 Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Gillon, Eloquentin, à Chatonnaye.
 Bosson, Antoine, à Ursy.
 Vaucher, André, à Villariaz.
 Jordan-Zehnder, Claude, à Romont.

VI. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Broye.

- MM. Torche, Fernand, à Estavayer, président.
 Bullet, Léon, à Estavayer, vice-président.
 Dubey, Félix, à Rueyres-les-Prés.
 Cattilaz, Louis, à Cugy.
 Moret, Eloi, à Ménières.
 Bondallaz, Fridolin, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Progin, Eugène, à Léchelles.
 Corminbœuf, Cyprien, à Domdidier.
 Collaud, Albin, à St-Aubin.
 Monney, François, dit au juge, à Châbles.

VII. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Veveysse.

- MM. Philipona, Joseph, à Châtel, président.
 Genoud, Célestin, à Châtel, vice-président.
 Savoy, Célestin, à Attalens.
 Suchet, Jean, à Semsales.
 Suard, Joseph, à Progens.
 Mossier, Jules, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Pilloud, Casimir, du Caro, à Châtel.
 Esseiva, Louis, aux Fiaugères.
 Genoud, François, à Remaufens.
 Cardinaux, Ignace, à Châtel.

Cour d'assises.**1^{er} ressort.**

- Président.* MM. Grand, Louis, à Romont.
Suppléant. Morard, Louis, à Bulle.

2^{me} ressort.

- Président.* MM. Bise, Emile, à Fribourg.
Suppléant. Torche, Fernand, à Estavayer.

3^{me} ressort.

- Président.* MM. Tschachtli, Alfred, à Morat.
Suppléant. Spicher, Frantz, à Guin.

Justice de Paix.**Arrondissement de la Sarine.****1^{er} cercle. Chef-lieu: Farvagny.**

- Juge de paix.* MM. Villet, L., à Vuisternens-en-Ogoz.
1^{er} assesseur. Reynaud, Balthasar, à Farvagny.
2^e » Chavaillaz, Joseph, à Ecuwillens.
Suppléants. Pittet, Aur., à Estavayer-le-Gibloux.
 Rolle, Ulrich, à Farvagny.
Greffier. Marchon, Jos., à Vuisternens-en-Ogoz.
Huissier. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.

2^m cercle. Chef-lieu: Prez.

Juge de paix. MM. Rothery, François, à Prez.
1^{er} assesseur. Margueron, Maurice, à Cottens.
2^e » Chatagny, Louis, à Corserey.
Suppléants. Dafflon, Félix, à Neiruz.
 Buchs, Wendelin, à Nierlet.
Greffier. Chappuis, Alphonse, à Lentigny.
Huissier. Guisolan, Eugène, à Noréaz.

3^e cercle. Chef-lieu: Belfaux.

Juge de paix. MM. Kæch, Franç.-Joseph, à Lossy.
1^{er} assesseur. Bochud, Pierre-Jos., à Corminbœuf.
2^e » Mauron, Joseph, à Villars-sur-Glâne.
Suppléants. Dumont, Vincent, à Grolley.
 Lottas, Edouard, à Belfaux.
Greffier. Audergon, Joseph, à Chésopelloz, prov.
Huissier. Jaquet, Rodolphe, à Grolley.

4^e cercle. Chef-lieu: Fribourg.

Juge de paix. MM. Weck, Raymond, à Fribourg.
1^{er} assesseur. Cardinaux, Jean, »
2^e » Bourqui, Alexis »
Suppléants. Gottrau, Tobie, »
 Neuhaus, Charles, »
Greffier. Michaud, Pierre, notaire, »
Huissiers. Fasel, Louis, »
 Piller, Pierre, à Cormanon.
 Savoy, Jean, à Fribourg.

5^e cercle. Chef-lieu: Le Mouret.

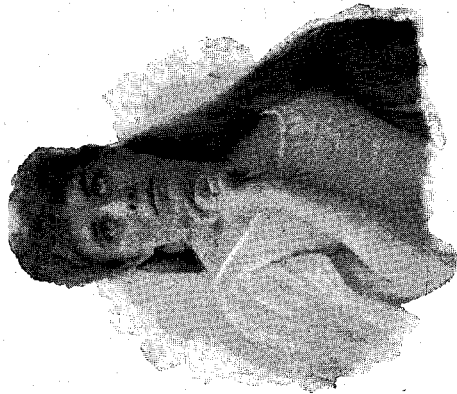
Juge de paix. MM. Roulin, Paul, à Treyvaux.
1^{er} assesseur. Perler, Dominique, à Senèdes.
2^e » Meyer, Christophe, à Marly.
Suppléants. Dousse, Célestin, à Arconciel.
 Dousse, J.-Bapt., à Montécu, prov.
Greffier. Biemann, Nicolas, à Bonnefontaine.
Huissier.

Arrondissement de la Singine.*1^{er} cercle. Chef-lieu: Dirlaret.*

Juge de paix. MM. Brugger, Joseph, à Planfayon.
1^{er} assesseur. Kolly, Jean, à St-Sylvestre.
2^e » Lauper, Jean-Jacques, à Plasselb.

FRIBOURG

SALLE de la GRENETTE



Jeudi 28 Mars 1901

à 8 h. du soir

UNE SEULE
SOIRÉE LITTÉRAIRE

DONNÉE PAR

Madame DAUMERIE-SCHELER

du Théâtre de la Renaissance

(Voir le programme ci-contre.)

FRIBOURG -- Salle de la Grenette -- FRIBOURG

JEUDI 28 Mars 1901, à 8 h. du soir

UNE SEULE SOIRÉE LITTÉRAIRE

DONNÉE PAR

M^{me} DAUMERIE-SCHELER

du Théâtre de la Renaissance.

PROGRAMME

Le Naufrage de l'Amour (poème)	<i>Charles Grandmougin</i>
A une jeune fille	<i>Maurice de Férandy</i>
Conte de fée. — Le Tambourineur	<i>Edmond Rostand</i>
Au bord de l'eau	<i>Sully Prudhomme</i>
La Fleur et le Papillon	} <i>Victor Hugo</i>
Jean Chouan (dramatique)	
Cruelle Enigme (récit drôlatique)	<i>Alphonse Allais</i>
Histoire ponctuée (comique)	<i>Paul Bilhaud</i>
Assimilation (petit conte en vers)	<i>Eugène Adenis</i>
Pour les jeunes filles (humoristique)	<i>Jacques Normand</i>
Arsinoé et Célimène	<i>Molière</i>

DANS LE MONDE

Monologue comique de M^{me} THÉNARD.

Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Billets à l'avance chez M^{me} EGGER, au Pacha, et chez M^{me} ARQUICHE,
magasin de tabac.

Suppléants. MM. Tinguely, Jules, à Dirlaret.
Schwartz, Jean, à Chevrilles.
Greffier. Jungo, Joseph, à Fribourg.
Huissier. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus, prov.

2^e cercle. Chef-lieu : Tavel.

Juge de paix. MM. Blanchard, Nicolas, à Tavel.
1^{er} assesseur. Fasel, Jean, à Tavel.
2^e » Philipona, Guillaume, à Heimberg.
Suppléants. Stritt, Pierre, à St-Ours.
Sturny, Jean, à Lehwyll.
Greffier. Wæber, Joseph, à Galtern.
Huissiers. Vaucher, Joseph, à Ziegelhaus.
Bumann, Jean-Pierre, à Tavel.

3^e cercle. Chef-lieu : Schmitten.

Juge de paix. MM Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
1^{er} assesseur. Wæber, Ulrich, à Schmitten.
2^e » Jungo, Joseph, à Galmis.
Suppléants. Rappo, Jean, à Bœsingen.
Boschung, Joseph, à Wunnewyl.
Greffier. Schaller, Pierre, à Bœsingen.
Huissier. Jungo, Pierre, à Lanthen.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Gruyère.

Juge de paix. MM. Jaquet, Léon, à Estavannens.
1^{er} assesseur. Dematriz, Gratien, à Broc.
2^e » Krenger, Philippe, à Enney.
Suppléants. Murith, Alfred, à Gruyères.
Greffier. Mossu, Louis, à Broc.
Huissier. Bussard, Jules, à Gruyères.

2^e cercle. Chef-lieu : Charmey.

Juge de paix. MM. Niquille, François, à Charmey.
1^{er} assesseur
2^e » Repond, Jules, à Charmey.
Suppléants. Tornare, Jean-Jacques, à Charmey.
Cottier, Joseph, à Charmey.
Greffier. Ruffieux, Alphonse, à Crésuz.
Huissier. Tornare, Félicien, à Charmey.

- 3^e cercle. Chef-lieu: Bulle.*
- Juge de paix.* MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
1^{er} assesseur. Corboz, Louis, à La-Tour.
2^e » Jenny, Anselme, à Morlon.
Suppléants. Blanc, Charles, à Bulle.

- Greffier.* Corboud, Joseph, à La-Tour.
Huissiers. Remy, Placide, à Bulle.
 Gauderon, Alphonse, à Bulle.
- 4^e cercle. Chef-lieu: Vuippens.*
- Juge de paix.* MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.
1^{er} assesseur, Gremaud, Casimir, à Echarlens.
2^e » Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
Suppléants. Morard, Pierre, à Gumefens.
 Romanens, Michel, à Sorens.
 Tinguely, Olivier, à Marsens.
 Sottas, François, à Avry-devant-Pont.
- Greffier.*
Huissier.
- 5^e cercle. Chef-lieu: La-Roche.*
- Juge de paix.* MM. Delatenaz, Elie, à Botterens.
1^{er} assesseur. Schouwey, Gratien, à Hauteville.
2^e » Rigolet, Alphonse, à Pont-la-Ville.
Suppléants. Blanc, Victor, à Corbières.
 Brodard, Joseph, à La-Roche.
 Bongard, Félix, à La-Roche.
 Brodard, Franç., »
- Greffier.*
Huissier.
- 6^e cercle. Chef-lieu: Vaulruz.*
- Juge de paix.* MM. Moret, Louis, à Vuadens.
1^{er} assesseur. Chollet, Casimir, à Vaulruz.
2^e » Gobet, Honoré, à Sâles.
Suppléants. Borcard, Maurice, à Vaulruz.
 Frossard, Louis, à Romanens.
 Vionnet, Célestin, à Vaulruz.
 Ody, Alphonse, à Vaulruz.
- Greffier.*
Huissier.
- 7^e cercle. Chef-lieu: Albeuve.*
- Juge de paix.* MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
1^{er} assesseur. Grangier, Placide, à Montbovon.
2^e » Beaud, Isidore, à Albeuve.
Suppléants. Mourra, Henri, à Grandvillard.
 Musy, Jules, à Albeuve.
 Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont.
 Pythoud, Paul, à Albeuve.
- Greffier.*
Huissier.

Arrondissement du Lac.*1^{er} cercle. Chef-lieu : Cournillens.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Meuwly, Jean-Siméon, à Courtepin.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Progin, Edouard, à Courtion.
<i>2^e »</i>	Kolly, Denis, à Misery.
<i>Suppléants.</i>	Genilloud, Pierre, à Chandossel. Bise, Adolphe, à Cressier.
<i>Greffier.</i>	Folly, Adrien, à Villarepos.
<i>Huissier.</i>	Minguely, Jules, à Cournillens.

2^e cercle. Chef-lieu : Morat.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Schwab, Fritz, à Galmitz.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Roggen, Alfred, à Morat.
<i>2^e »</i>	Leicht, Fritz, à Salvagny.
<i>Suppléants.</i>	Mæder, Jacob, à Lourtens. Brun, Auguste, à Morat. Hug, Gustave-Théodore, à Morat. Fasnacht, Gustave, à Morat. Reinhart, Jacob-Gottlieb, à Morat. Gloor, Jean, à Morat.
<i>Greffier.</i>	
<i>Huissiers.</i>	

3^e cercle. Chef-lieu : Chiètres

<i>Juge de paix.</i>	MM. Johner, Jean, à Chiètres.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Pfister, Jean, à Chiètres.
<i>2^e »</i>	Mæder, Joh., à Agrimoine.
<i>Suppléants.</i>	Ryser, Jacob, à Ormev. Kramer, Gottlieb, à Freschels. Gutknecht, Frédéric, à Ried. Schwab, Frédéric, à Chiètres.
<i>Greffier.</i>	
<i>Huissier.</i>	

4^e cercle. Chef-lieu : Praz.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Gaillet, Charles, à Môtier.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Noyer, Louis, à Nant.
<i>2^e »</i>	Guillod, Henri, à Sugiez.
<i>Suppléants.</i>	Cressier, Jean, à Môtier. Javet, Jules, » Gassner, Jules, » Guillod, Jules, à Sugiez.
<i>Greffier.</i>	
<i>Huissier.</i>	

5^e cercle. Chef-lieu : Cormondes.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Egger, Jean-Antoine, à Guschelmuth.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Kilchör, Benoît, à Liebistorf.
<i>2^e »</i>	Burgy, Gaspard, à Cordast.

<i>Suppléants</i>	MM. Chatton, Jean, à Barberèche. Burgy, Joseph, à Guschelmuth.
<i>Greffier.</i>	Schorro, Rodolphe, à Liebistorf.
<i>Huissier.</i>	Schorro, Jean, à Liebistorf, provis.

Arrondissement de la Broye.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Dompierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Ducry, Julien, à Dompierre.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Bächler, Louis, à Vallon.
<i>2^e »</i>	Dubey, Louis, à Gletterens.
<i>Suppléants.</i>	Chardonnens, André, à Domdidier. Joye, Basile, à Grandsivaz.
<i>Greffier.</i>	Francey, Alexandre, à Cousset.
<i>Huissiers.</i>	Pochon, Louis, à Dompierre. Curty, Louis, à Cousset. Collaud, Albin, à St-Aubin.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Estavayer.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Butty, Louis, à Estavayer.
<i>1^{er} assesseur,</i>	Liardet, Auguste, à Font.
<i>2^e »</i>	Bovet, Baptiste, à Estavayer.
<i>Suppléants.</i>	Chassot, Louis, à Bussy. Chaney, Alexandre, à Rueyres-les-Prés
<i>Greffier.</i>	Holz, Georges, à Estavayer.
<i>Huissiers.</i>	Oulevey, Laurent, » Balaman, Joseph, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Cugy.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Corminbœuf, Xavier, à Cugy.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Rey, Jean, à Montet.
<i>2^e »</i>	Bersier, Amédée, à Cugy.
<i>Suppléants.</i>	Broye, Donat, à Nuvilly. Volery, Amédée, à Aumont.
<i>Greffier.</i>	Berchier, Louis, à Aumont.
<i>Huissiers.</i>	Borgognon, Aug., à Vesin. Berchier, Joseph, à Cugy.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Surpierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Torche, Olivier, à Cheiry.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Fasel, Alphonse, à Vuissens.
<i>2^e »</i>	Ballif, François, à Villeneuve.

<i>Suppléants.</i>	MM. Andrey, Cyprien, à Coumin. Torche, Amédée, à Cheiry.
<i>Greffier.</i>	Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
<i>Huissier.</i>	Jauquier, Fr., à Chapelle.

Arrondissement de la Glâne.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Villaz-St-Pierre.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Brayoud, Maurice, à Massonnens.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Sallin, André, à Villaz-St-Pierre.
<i>2^e »</i>	Joye, Léandre, à Torny-le-Grand.
<i>Suppléants.</i>	Jordan, Victor, à Lussy. Berset, André, à Villargiroud.
<i>Greffier.</i>	Nicolet, Jacques, à Villarimboud.
<i>Huissier.</i>	Humbert, Isidore, à Châtonnaye.

2^{me} cercle. Chef-lieu: Romont.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Stajessi, Ernest, à Romont.
<i>2^e »</i>	Menoud, Félicien, à La-Joux.
<i>Suppléants.</i>	Demièrre, François, à Billens. Conus, Théodore, à Siviriez.
<i>Greffier.</i>	Bosson, Charles, notaire, à Romont.
<i>Huissiers.</i>	Sugnaux, François, à Romont. Demièrre, Jules, »

3^{me} cercle. Chef-lieu: Rue.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Perriard, Joseph, à Blessens.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Ducrest, Romain, à Promasens.
<i>2^e »</i>	Richoz, Louis, à Vauderens.
<i>Suppléants.</i>	Rouvenaz, Henri, à Rue. Dutoit, Joseph, à Prez-vers-Siviriez.
<i>Greffier.</i>	Conus, François, à Rue.
<i>Huissier.</i>	Dougoud, Jacques, à Rue.

Arrondissement de la Vereyse.

1^{er} cercle. Chef-lieu: Semsales.

<i>Juge de paix.</i>	MM. Suchet, François, à Semsales.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Grand, Jean, à Semsales.
<i>2^e »</i>	Maillard, Alph., à Besencens.

<i>Suppléants.</i>	MM. Molleyre, Joseph, à St-Martin. Currat, Alexandre, au Crêt.
<i>Greffier.</i>	Gaudard, Alphonse, à Semsales.
<i>Huissier.</i>	Bard, Léon, à Semsales.
<i>2° cercle. Chef-lieu: Châtel-St-Denis.</i>	
<i>Juge de paix.</i>	MM. Savoy, Amédée, à Châtel.
<i>1^{re} assesseur.</i>	Monnard, Pierre, à Attalens.
<i>2° »</i>	Pilloud, Simon, à Châtel.
<i>Suppléants.</i>	Chevalley, Georges, à Attalens. Villard, Célestin, à Châtel.
<i>Greffier.</i>	Monnard, Alfred, à Châtel.
<i>Huissiers.</i>	Colliard, Jean-Eugène, à Châtel. Chaperon, Auguste, »

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC

BANQUE CANTONALE

Conseil de surveillance.

- MM. Weissenbach, Antonin, président
 Wuilleret, Charles, préfet.
 Daler, Léon, banquier.
 Théraulaz, Alphonse, directeur des finances.
 Landerset, Alphonse, à Villars.
 Pernet, Nicolas, à Romont.
 Brulhart, Joseph, Fribourg.

Conseil d'administration.

- MM. Glasson, Léon, directeur, président.
 Schorderet, Xavier, notaire.
 Gendre, Cyprien.
 Kolly, Pierre, caissier (avec voix consultat.).

Censeurs.

- MM. Chardonnens, Charles, négociant.
 Eggis, Adolphe.

Agences dans le canton.

- MM. Pasquier, Henri, notaire, Bulle.
 Marmier, Jules, à Estavayer.
 Herren, Hans, à Morat.
 Monnard, Alfred, à Châtel-St-Denis.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

Conseil de surveillance.

- MM. Weck, Romain, président.
 Cuony, Hippolyte, vice-président.
 le Directeur des Finances.
 Weissenbach, Auguste, censeur.
 Biadi, Joseph, censeur.
 Diesbach, Max, lieutenant-colonel.
 Monney, Charles, receveur.
 Kaeser, Jean, ancien député.
 Gottofrey, Vincent, juge cantonal.
 Vogel, Fritz, banquier.
 Daler, Léon, banquier.
 Cardinaux, Louis, conseiller d'Etat.
 Christinaz, Alphonse, négociant.
 Glasson, Aloys, banquier.
 Vicarino, Frédéric, ancien directeur.

Direction.

- MM. Muller, Léon, Directeur.
 Crausaz, Simon, administrateur.
 Gottrau, Philippe, »
 Kolly, Pierre, » suppléant.
 Gendre, Cyprien, » »
 Gougain, Pierre, caissier.
 Desbiolles, Aloys, 1^{er} comptable.
 Reyff, Alexandre, 2^d »
 Kaiser, Charles, expéditionnaire.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE FRIBOURG

Commission administrative.

- MM. Chassot, Alfred, président.
 Vicarino, Frédéric, vice-président.
 Weck, Hippolyte.
 Muller, Léon, directeur.
 Kaiser, Adolphe.
 Grolimond, Joseph.
 Monney, Charles.
 Claraz, Ambroise.
 Bise, Modeste, commissaire général.
 Ræmy, Jules, caissier directeur.
 Kæch, François, secrétaire.

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Direction.

- MM. Menoud, directeur général.
Grivel, directeur.
Sallin, »

Comité d'administration.

- MM. Menoud, Grivel, Sallin, Monney, receveur, Python, conseiller d'Etat, Cardinaux, conseiller d'Etat.

Conseil d'administration.

- MM. Théraulaz, A., conseiller d'Etat, président.
Kæser, négociant, à Fribourg.
Dinichert, directeur, à Montilier.
Genoud, Louis, député, à La-Tour.
Bullet, directeur, à Estavayer.
Cardinaux, conseiller d'Etat, à Fribourg.
Gremaud, Ignace, receveur, à Bulle.
Chatton, Isidore, notaire, à Romont.
Monney, Charles, receveur, à Fribourg.
Python, conseiller d'Etat.

Censeurs.

- MM. Morard, président, à Bulle.
Buclin, Léon, greffier, à Fribourg.
Schorderet, Xavier, notaire, à Fribourg.

Agences.

- MM. A. Reichlen, à Bulle.
A. Donzallaz, à Romont.
H. Derron, à Morat.
J. Philipona, à Châtel.
A. Francey, à Cousset.

CAISSE DES SCHOLARQUES

Commission administrative.

- MM. Bielman, Edouard, conseiller communal, président.
Hartmann, Aloyse, secrétaire caissier.
Schneuwly, Joseph, archiviste.
Perriard, R^d curé de ville.
Esseiva, Léon, R^d chanoine.
Fragnière, Directeur du Séminaire.
Bourgknecht, Louis, avocat.
Gottrau, Ernest, notaire.

ADMINISTRATION DES FONDATIONS DE L'ÉVÊCHÉ

ET CAISSE DES SCHOLARQUES

- M. Aloyse Hartmann, receveur, rue du Collège, N^o 149, à Fribourg.



OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL

SARINE. Bourqui, Alexis, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Gendre, Pierre, à Neyruz. — Page, Jean, à Ecuwillens. — Mauroux, Joseph, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Berger, Joseph, à Omens. — Rothey, Amédée, à Prez. — Schrcæter, Albert, à Groiley. — Perriard, Armand, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Corminbœuf, Ant., à Marly. — Kolly, Alphonse, à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Python, Jules, à Arconciel. — Biolley, Max, à Treyvaux. — Descloux, Lucien, à Rossens. — Jolion, Auguste, à Farvagny-le-Grand. — Clerc, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Villet, Joseph, à Vuisternens-en-Ogoz. — Jaquat, Eugène, à Ponthaux.

SINGINE. Wæber Joseph, à Tavel. — Zurkinden, Pierre, à Guin. — Schaller, Pierre, à Bœsingen. — Trœler, Jacques, à Wunnewyl. — Schmutz, J.-Jos., à Ueberstorf. — Zosso, François, à Heitenried. — Bosson, Christ., à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevilles. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Ruffieux, J.-J., à Plasselb. — Brugger, Isidore, à Planfayon.

GRUYÈRE. Cosandey, Amédée, à Bulle. — Duding, Michel, à Riaz. — Gremaud, Pierre, à Echarlens. — Philipona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry — devant — Pont. — Rigolet, Alph., à Pont-la-Ville. — Bongard, Félix, à La-Roche. — Passaplan, Grégoire, à Hauteville. — Blanc, François, à Corbières. — Repond, Jacques, à Villardvolland. — Delatanaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Alphonse, à Crésuz. — Meyer, Maxime, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Mooser, Frantz, à Bellegarde. — Dématraz, Gratin, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Ecoffey, Emile, à Villars-sous-Mont. — Castella, Dominique, à Neirivue. — Beaud, Isidore, à Albeuve. — Fracheboud, Albert, à Lessoc. — Combaz, Théodore, à Montbovon. — Gremaud, Calixte, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Despond, Pierre, à Vuadens. — Borcard, Philippe, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Brun, Auguste, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Etter, Jacob, à Chiètres. — Kûng, Jean, à Buchillon. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Humbert, Félix, à Cœurion. — Folly, Charles, à Barberêche. — Ræmy Joseph, à Cormondes. — Bise, Adolphe, à Cressier.

BROYE. Holz, Georges, à Estavayer. — Plancherel, Bêat, à Montbrelloz. — Dubey, Emile, à Rueyres-les-Prés. — Chassot, Jules à Bussy. — Grandé girard, A., à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Tertulien, à Fé-tigny. — Moret, Eloi, à Ménières. — Monnerat, Louis, à Nuilly. — Bur-gisser, Célien, à Murist. — Rapo, Lucien, à Cheyres. — Liardet, Aug. à Font. — Carrard, Isidore, à Lully. — Thierrin, Ph., à Surpierre. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Joye, Louis, à Mannens. — Francey, Pierre, à Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — à Domdidier. — Dessibourg, Honoré, à St-Aubin. — Cantin, Louis, à Carignan. — Dubey, Louis, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Volery, Honoré, à Aumont.

GLANE. Clément, Denis, à Romont. — Page, André, à Middel. — Joye, Léandre, à Tornay-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnay. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Rhème, Isidore, à Villaz-Saint-Pierre. — Page, Pierre, à Orsonnens. — Berset, Julien, à Villarsiviriaux. — Brayoud, Maurice, à Massonnens. — Perroud, Alphonse, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Python, Louis, à Grangettes. — Oberson, Joseph, à Vuisternens-devant-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Golliard, Joseph, à Mézières. — Sugnaux, M., à Billens. — Richoz, Jean-Bapt. à Siviriez. — Bosson, Ant., à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens. — Menoud, Félicien, à La-Joux.

VEVEYSE. Cardinaux, Ignace, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Dens, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remaufens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sauter, Jean-Félicien, à St-Martin. — Dévaud, Nicolas, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt. — Bochud, Alfred, à Progen.

TAXES POSTALES

SUISSE

Lettres.

a) *Lettres*, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés ou non fermés et sans valeurs déclarées jusqu'à 250 grammes :

Rayon local (10 kilm.) affranchies 05 cent. non affranchies 10 cent.

Hors du rayon » 10 » » 20 »

b) *Cartes postales simples* 05 cent.
Cartes postales doubles 10 »

c) *Imprimés*, jusqu'à 50 grammes 02 cent.
 de 50 à 250 grammes 05 »
 de 250 à 500 » 10 »

d) *Echantillons de marchandises*, jusqu'à 250 gr. 05 cent.
 de 250 à 500 grammes 10 »

} Affranchissement
obligatoire.

Tous les envois de la poste aux lettres (sauf les remboursements) peuvent être recommandés moyennant une taxe fixe d'inscription de 10 cent.

Mandats.

Les mandats sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000. Ils sont soumis aux taxes suivantes :

Jusqu'à fr. 20 fr. —>15		de fr. 500 à 600 fr. —>70
de fr. 20 à 100 » —>20		» 600 à 700 » —>80
» 100 à 200 » —>30		» 700 à 800 » —>90
» 200 à 300 » —>40		» 800 à 900 » 1>90
» 300 à 400 » —>50		» 900 à 1000 » 1>10
» 400 à 500 » —>60		

Les mandats télégraphiques sont admis jusqu'à un montant de fr. 500.

Les mandats d'encaissement sont admis jusqu'à un montant de fr. 1,000.

Droit : Jusqu'à fr. 20, 15 cent.

Au-delà de fr. 20, 30 cent.

Messagerie pour toute la Suisse.

Jusqu'à 500 grammes, affranchis	fr. —>15	non affranchis	fr. —>30
de 500 à 2500 »	» —>25	»	» —>40
de 2500 à 5 kilogr.	» —>40	»	» —>60
de 5 à 10 »	» —>70	»	» 1»—
de 10 à 15 »	» 1»—	»	» 1»50
de 15 à 20 »	» 1»50	»	» 2»—

La taxe pour les articles excédant 20 kilogrammes est calculée d'après la distance et le poids, avec une surtaxe de 50 cent. pour tout envoi non affranchi.

Pour les colis avec valeur déclarée, il est ajouté la surtaxe de 03 cent. par 100 francs jusqu'à fr. 1,000.

Toutefois la taxe sera toujours arrondie à 05 cent.

Les remboursements payent, outre la taxe ordinaire, une provision de 10 cent. par fr. 10 ou fraction.

Les remboursements en lettres sont admis jusqu'à un maximum de fr. 50 et ceux de la messagerie jusqu'à fr. 300.

Il est perçu un droit de 05 cent. pour les récépissés, qui sur demande sont délivrés aux expéditeurs.

ÉTRANGER

Envois à l'étranger : Une lettre AFFRANCHIE coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, sauf pour l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Pour ces deux pays 25 cent. par 20 grammes seulement et une lettre NON-AFFRANCHIE le double. Pour les lettres RECOMMANDÉES, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent.

IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc., 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 2000 grammes.

ECHANTILLONS, poids, 350 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 30 centimètres de longueur, 20 de largeur et 10 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

France	maximum	1000 fr.
Italie	»	1000 »
Luxembourg	»	1000 »
Autriche, Hongrie	»	1000 »
Belgique	»	1000 »
Egypte	»	1000 »
Roumanie	»	500 »
Colonies françaises	»	1000 »
Allemagne	»	803 marc.
Pays-Bas et colonies	»	500 fl.
Danemark	»	360 couronnes
Suède et Norvège	»	720 »
Portugal	»	1000 fr.
Grande Bretagne,		
Irlande et colonies	»	10 liv. ster.
Amérique du Nord	»	200 dollars
Argentine	»	100 pesos=515 fr.
Bulgarie	»	500 fr.

Taxes : a/ Pour la Grande-Bretagne et ses colonies, le Canada, les Antilles danoises et les Etats-Unis d'Amérique : par fr. 25 = 25 cent.

b/ Pour les autres pays :

1. Jusqu'au montant de fr. 100 : par fr. 25 = 25 cent.
2. Pour les montants supérieurs : pour les premiers 100 fr. : fr. 1,—, et pour le reste de la somme à expédier : par fr. 50 = 25 cent.

Mandat télégraphique admis pour :

Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Danemark, Egypte, France, Italie, Japon, Luxembourg, Norwège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Salvador, Serbie, Suède, Tunisie, Uruguay.

Lettres avec valeur déclarée.

Elles sont admises pour tous les pays de l'Europe (exceptés le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine) et pour l'Argentine, le Cameroun, Ceylan, Chili, Chine (certaines villes seulement), colonies danoises, françaises, italiennes, portugaises, Egypte, Algérie, Inde britannique, Salvador, Tanger, Tripoli, Tunisie, Zanzibar : maximum 10000 fr. ; l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Norwège, la Russie, la Suède ne fixent pas de limite. Il en est de même pour les lettres avec valeur à destination de certaines villes de la Chine et de la Turquie. Elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées et de la taxe à la valeur. Celle-ci est de 05 cent. par 300 fr. et par pays coopérant au transport. Pour les pays d'outre-mer, cette taxe est augmentée d'une légère surtaxe maritime.

Recouvrements pour l'étranger.

Admis dans l'échange avec les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Chili, Egypte, France et Algérie, Indes néerlandaises, Italie, y compris l'Erythrée et le bureau de poste italien à Tripoli, Luxembourg, Norwège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède, Tunisie, Turquie (p. Constantinople, Andrioupe, Beirouth, Salonique et Smyrne seulement).

Maximum 1000 fr.

Taxe : 25 cent. par 15 gr., plus un droit fixe de 25 cent. Il est déduit du montant encaissé la taxe ordinaire du mandat, plus une provision de 10 cent. par valeur recouvrée.

Ouverture des bureaux.

Les bureaux de la Poste sont ouverts, pendant la semaine, en été, de 7 heures du matin à 8 heures du soir ; et, en hiver, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le dimanche, le *bureau principal* :

De 10 à 12 heures.

3 à 5 »

Le dimanche, la *succursale* :

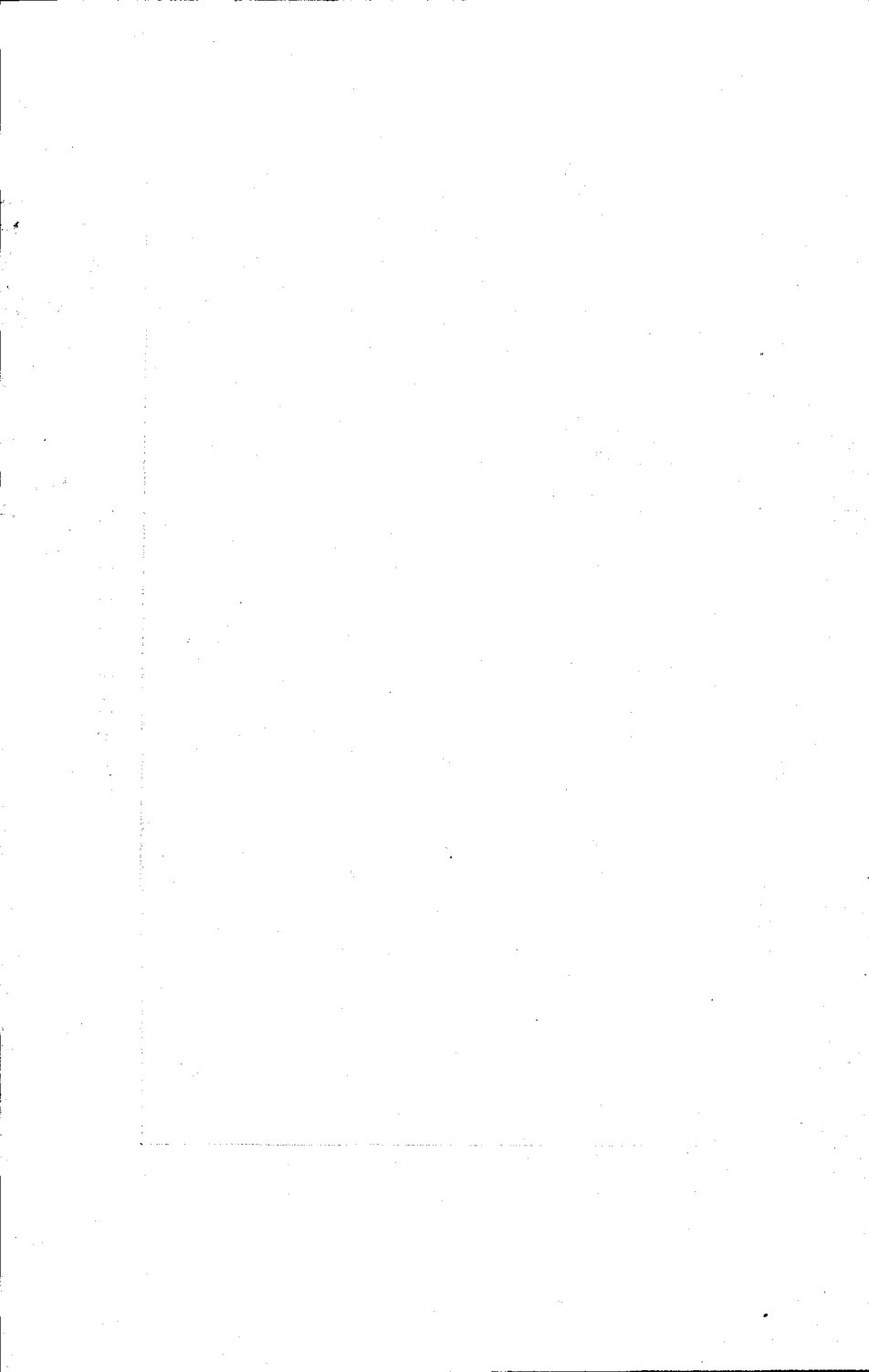
De 8 à 10 heures.

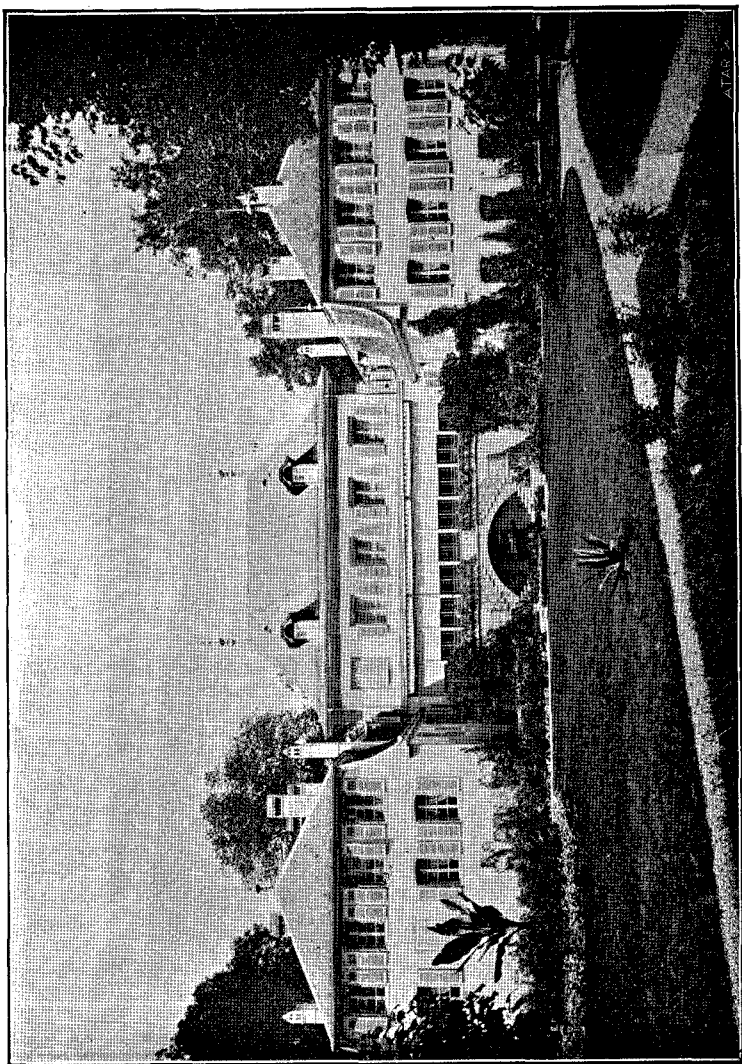
1 à 3 »

Le *bureau principal* du Télégraphe est ouvert, pendant la semaine, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 9 heures du soir ; et la *succursale*, en été, dès 7 heures et en hiver dès 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le bureau principal est ouvert le dimanche comme les autres jours ; la succursale, de 8 heures à midi et de 3 à 5 heures.

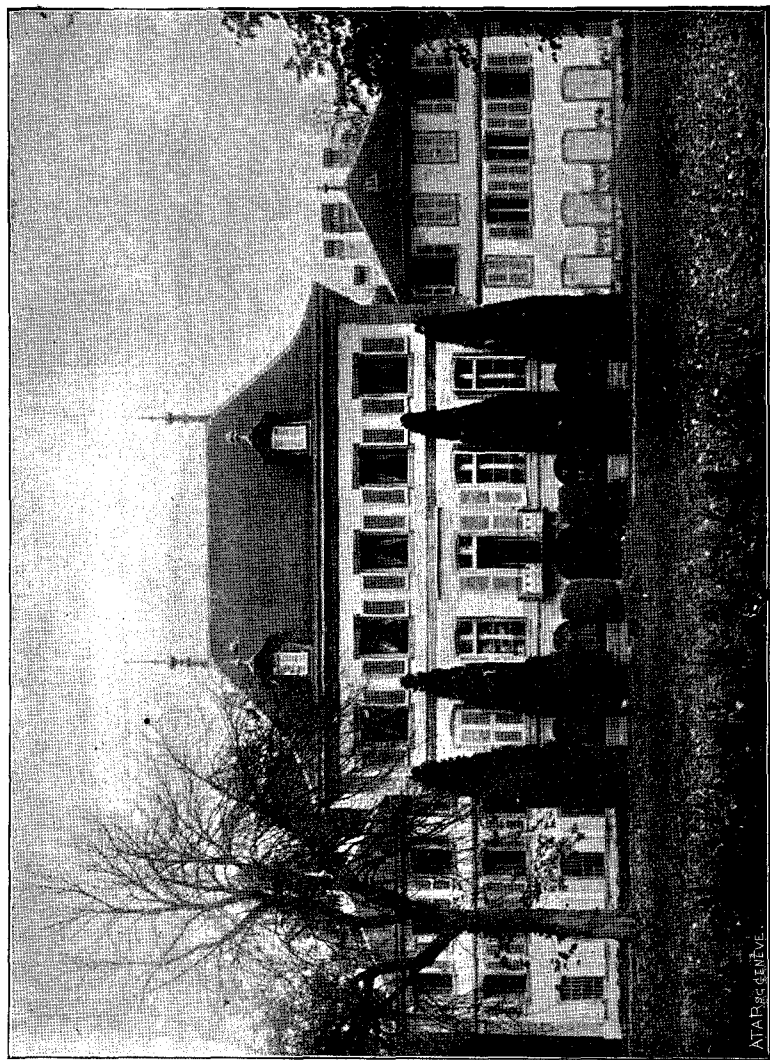






Château de Greng, façade Sud





Château de Greng, façade Nord

ATARSCHEVE.



LE CHATEAU DE GRENG



es bords du lac de Morat sont un des sites les plus riants de la Suisse ; au sud, les collines boisées de Courgevaux et de Courlevon dominées par les montagnes de Fribourg et les cimes neigeuses des Alpes bernoises ; au nord, le mont Vully à la croupe dénudée se mirant dans l'eau bleue et limpide du lac ; plus loin la longue ligne uniforme du Jura ; au centre les tours et les remparts de la petite cité moratoise, glorieux témoins des exploits des Confédérés, forment un ensemble charmant.

Greng, avec ses belles fermes et son château, est caché dans un nid de verdure ; des arbres d'une belle venue, des chênes centenaires, des tilleuls touffus, de grands platanes datant de l'année 1825, des peupliers élancés ombragent les rives du lac et les abords d'un ruisseau qui serpente dans le parc, au milieu des plantes aquatiques et des massifs de fleurs ; des sentiers sinueux tantôt s'abritent sous la futaie, tantôt aboutissent à une pelouse ou à une éclaircie d'où l'œil découvre un ravissant point de vue.

Si le château de Greng n'a rien de féodal, son aspect sans prétention cadre mieux avec la nature riante qui l'environne. C'est un corps de logis vaste et bien

ordonné flanqué de deux ailes en fer à cheval ; au rez de chaussée une porte et de larges baies cintrées s'ouvrent sur un vestibule spacieux. Les façades blanches avec leurs bordures, corniches et encadrements de pierre jaune de Neuchâtel, donnent une note gaie sur le vert sombre des bosquets. De grands ifs taillés adossés, comme des sentinelles, sur les côtés du portail ont été plantés vers 1846, lors d'une visite du prince royal de Prusse devenu plus tard l'empereur *Guillaume I^{er}*. Le toit, d'une coupe élégante, fleurdé d'épis de métal, couronne bien cet ensemble. Les fenêtres et les portes sont munies d'une ferronnerie aussi riche que solide. Du côté sud une véranda conduit directement au salon et à la salle à manger. Cette entrée est ornée en été de superbes orangers, de grenadiers et d'arbustes rares. En suite des réparations exécutées par le propriétaire actuel la perspective du château a beaucoup gagné ; en exhaussant le bâtiment du milieu, il lui a donné un aspect plus élancé et a rompu l'uniformité monotone de ces ailes juxtaposées.

La contrée a été habitée dès les temps préhistoriques ; au « bec de Greng » une série de pilotis émergeant des eaux sont les vestiges d'une vaste station lacustre de l'âge de la pierre ; des fouilles entreprises en cet endroit, il y a environ trente ans, ont fourni un riche butin ; une autre station moins importante se trouvait près de l'ancien moulin. Du temps des Romains le voisinage immédiat de la cité d'Avenches, *caput gentis*, et de la route tendant de cette ville à Soleure avaient sans doute fixé quelques habitants en ce lieu.

Au moyen âge Isabelle de Neuchâtel, comtesse de Gruyère, possédait la terre de Greng. Pendant une guerre, les Fribourgeois détruisirent des granges et

pillèrent le bétail des gens de cette localité. Après la conclusion de la paix, en 1350, la comtesse reçut une indemnité des Fribourgeois auxquels elle donna quittance en les déchargeant de toute responsabilité ¹⁾. De tout temps la question des eaux et des forces motrices a eu une grande importance pour Greng et ses moulins ; déjà en 1422 le propriétaire de cette terre avait des droits sur les ruisseaux de Chandon, de Greng et de Courgevau ²⁾. En 1471, le bourgmestre de Morat trancha une difficulté qui s'était élevée entre les habitants de Greng et ceux de Courgevau au sujet du parcours du bétail. Quelques années plus tard, en 1476, le hameau fut sans doute incendié ainsi que toutes les localités du voisinage, par le duc de Bourgogne campé devant Morat. Après avoir obtenu la concession de certains droits, Greng devint une commune à partir de 1550. Plusieurs des principaux bourgeois de Morat — les Galliard, les Gournel, les Herrenschwand — y possédaient des terres. Le Dr Herrenschwand agrandit considérablement sa propriété et forma le noyau du vaste domaine actuel ³⁾.

Jean-Frédéric Herrenschwand, de Morat (1715-1798), était un médecin de grand talent ; il jouit de la protection et de la haute estime du landgrave de Hesse-Hombourg, du duc de Saxe-Gotha, du duc d'Orléans et du roi Stanislas de Pologne ; il fut pendant quelques années chirurgien du régiment des gardes-suissees. Plusieurs sociétés savantes l'avaient reçu au nombre de leurs membres ; Stanislas de Pologne l'admit dans l'ordre de la noblesse de son

¹⁾ Recueil diplomatique de Fribourg, t. III, p. 101.

²⁾ Archives du château de Greng.

³⁾ Engelhard. Darstellung des Bezirks Murten, Berne 1840. p. 192.

royaume; l'Etat de Berne lui accorda, en remerciement des services rendus, la bourgeoisie privilégiée de cette ville pour lui et ses descendants ¹⁾).

Il vendit sa propriété, le 2 janvier 1784, à François-Claude Gigot de Garville dont la fille unique, Adélaïde, avait épousé le vicomte d'Affry, fils du colonel des gardes-suissees au service du roi de France. Madame d'Affry, devenue veuve au bout de peu d'années de mariage, désirait se rapprocher de la famille de son mari; elle engagea son père à acquérir cette propriété en Suisse ²⁾).

M. de Garville, riche fermier général, était un homme d'esprit, philosophe, encyclopédiste, économiste, ami de Turgot, de Malesherbes et de Necker, tenant bonne et grande maison où il recevait très honorablement ³⁾. Il vint se fixer à Greng en 1788.

« Mon oncle maternel, M. de Garville, dit Norvins, était un très bel homme et très recherché dans sa toilette qui chaque jour lui prenait deux bonnes heures. Il faisait de l'agriculture et même de l'égalité en bas de soie. Quant à sa propriété de Greng, elle datait du mariage de sa fille avec le vicomte d'Affry, et mon oncle avait dans le monde une telle renommée de sagesse qu'on lui faisait compliment, en 1789, d'avoir prévu de loin la révolution en se ménageant un asile en Suisse. Les habitudes de mon oncle elles-mêmes

¹⁾ Engelhard. Der Stadt Murten Chronik. Berne, 1828, p. 353.

²⁾ Acte notarié J. J. Herrenschwand.

³⁾ La plupart des renseignements sur M. de Garville sont extraits du Mémorial de Norvins publié par M. Lanzac de Laborie. Paris, 1886, 3 vol. Norvins fit un séjour prolongé à Greng pendant l'émigration; il donne d'intéressants détails relatifs à Fribourg.

n'avaient éprouvé aucune modification. Sa maison était restée excellente, très hospitalière et elle était tenue sur un très grand pied. Nos amis voisins, tels que les d'Affry, les Diesbach, les Maillardoz, les Reynold, etc., s'étonnaient toujours qu'on pût faire de l'agriculture utile en parcourant ses terres en calèche. Malgré cela, ils faisaient comme moi, ils trouvaient le diner très bon et nous tenaient fidèle compagnie quand leur agriculture, à eux, ne les clouait pas en veste et en sabots dans leurs prés et leurs labours. »

Le principal commensal du château était un petit homme qui pouvait donner l'idée des nains bouffons des anciens manoirs ; on l'appelait le petit Vincent.

Mais la révolution redoublait d'intensité, chaque jour apportait son tribut de têtes sur l'échafaud ; l'émigration semait son contingent de malheureux sur tous les chemins de l'Europe. Comme la grand'route de Genève à Bâle traversait le domaine de Greng, plus d'un émigré fut heureux d'y recevoir accueil ; citons parmi ces hôtes passagers : M. de Malesherbes, qui rentra en France pour défendre son maître, Louis XVI, et le suivre sur l'échafaud ; l'abbé Rousseau, le futur évêque d'Orléans ; Mgr de Chaumont de la Galaizière, évêque de Saint-Dié ; le duc d'Ayen, le comte Louis de Narbonne, le comte de Jaucourt et Mathieu de Montmorency. Madame de Staël arriva un jour à Greng ayant dans sa voiture Madame Rilliet-Huber et Benjamin Constant.

Les soldats de la république allaient bientôt poursuivre ces proscrits jusque sur la terre étrangère. Greng se trouvait à la limite du Pays de Vaud, envahi par les troupes du Directoire au commencement de l'année 1798 ; cette paisible demeure devint donc le centre des avant-postes suisses, le château était bondé

comme une caserne, les cavaliers et les estafettes encombraient les cours, deux canons étaient mis en batterie sur la chaussée. La garnison se composait d'un piquet de cavalerie, de deux compagnies d'infanterie et d'une compagnie et demie de carabiniers; ces derniers étaient considérés comme les meilleures troupes bernoises.

Un des officiers du corps d'occupation écrit ce qui suit dans son journal : « Je passai à Greng un des plus beaux mois de mon existence, j'y étais comme à la maison. Cinq à six bons camarades réunis, de nombreuses visites de Morat, une excellente table servie gratuitement et à toute heure de la journée, un bouffon chargé de nous égayer pendant les repas, tout cela ressemblait à un château de fées » ¹⁾.

Malheureusement cette longue inaction, en présence des lignes françaises postées à Faoug, fut fatale à l'armée suisse qui finit par abandonner sa première position défensive, signe précurseur de la débâcle imminente.

Tous les émigrés durent fuir devant les troupes françaises; Garville, qui était fixé dans le pays depuis une époque antérieure à la révolution, échappa à la proscription. Il avait été inscrit en France sur la liste des émigrés, à l'instigation d'un de ses régisseurs qui se trouvait dans l'impossibilité de lui rendre compte de sa gestion; mais il put obtenir sa radiation.

Pendant l'interruption survenue dans le paiement des revenus de France, le faste déployé en toute occasion, cette agriculture si peu pratique, vinrent fortement obérer la situation financière du châtelain de

¹⁾ A. Zeerleder. Erlebnisse eines Berner Scharfschützen Lieutenants. Neues Berner Taschenbuch, 1899, p. 149.

Greng : les ressources diminuèrent, la gêne vint remplacer les splendeurs, ses biens furent mis en discussion. Les gentilshommes en sabots qui avaient cautionné Garville furent actionnés en justice. La vicomtesse d'Affry, dont la fortune était compromise, se tourna contre son père et prit le parti de ses créanciers, source de grand chagrin pour le vieillard. La banqueroute ne put pas être évitée ; la vente du domaine paya une part des dettes de Garville, mais ses anciens amis de Suisse firent des pertes très sensibles. Ils payaient cher les bons diners de Greng !

Dans ce désastre survenu en 1803 la propriété avait été cédée à l'hôpital de l'Île à Berne. Les administrateurs de cette institution de bienfaisance la revendirent, le 10 février 1810, à Jean-Gaspard Thorin ¹⁾. Celui-ci n'était qu'un prête-nom, le véritable acquéreur était Joseph Desmolands qui avait des raisons péremptoires pour se cacher derrière un homme de paille.

Desmolands était aussi un bien singulier personnage ! Toutefois son genre différait de celui de Garville. Il était rude, même un peu rustre, mais il parlait beaucoup de sa grande fortune, des vastes affaires qu'il allait entreprendre ; il faisait parade de ses bijoux, de ses tableaux, de ses meubles de prix, aussi n'en fallait-il pas davantage pour le faire bien voir de la société fribourgeoise toujours disposée à accepter, sans discernement, tout étranger qui sait lui jeter de la poudre aux yeux. Voici ce qu'en dit un de ses voisins de campagne, le comte François de Diesbach, propriétaire de Courgevoux :

1811 mai 15. « M. Desmolands est à Greng. Il pos-

¹⁾ Acte notarié Jean Vissaula.

sède une grande quantité de tableaux achetés en Espagne, même à l'Escurial ; mais ils sont presque tous endommagés ; un peintre bernois les restaure. Il possède aussi quatre canons d'une livre et beaucoup de meubles. Il veut construire lui-même un petit bateau avec quille. Il a beaucoup de projets de bâtisse. M^{me} Desmolands est Prussienne. »

21 juin. « Visite à Greng. M. Desmolands me conduisit dans sa chambre et m'étala tant de diamants, saphirs, émeraudes, topazes, rubis et améthystes, que je n'en avais jamais vu autant. »

1 juillet. « M. Desmolands vint à Courgevaux, dans la soirée ; il avait excessivement soif et but beaucoup. Il nous intéressa par le récit de ses spéculations et de ses opérations de commerce ; il a vraiment la tête si bien organisée, que c'est un homme capable de faire les entreprises les plus hardies. Comme il ne peut rester tranquille nulle part, il veut spéculer, à Greng, sur les bœufs gras, les fromages de Gruyère et les laines ¹⁾. Il nous parla de sa femme ; elle est grosse, de mauvaise humeur, jalouse et pleurant beaucoup. »

3 juillet. « M. Landerset ²⁾ vint de Greng, où il est employé par M. Desmolands. M^{me} Desmolands, dit-il, est très malheureuse, très dépendante, car elle n'a osé garder la moindre chose de ses parents et pas un seul livre allemand. Son mari n'aime pas qu'elle parle cette langue. M. Desmolands, surchargé d'affaires, n'est pas heureux non plus ; sa vivacité intimide les artistes qui sont à ses gages. »

10 août. « M. Desmolands me fit encore voir ses

¹⁾ Il avait installé, dans l'aile ouest du château de Greng, une teinturerie et une blanchisserie de toiles.

²⁾ Joseph Landerset, peintre fribourgeois, mort en 1824.

richesses qui sont inappréciables ; ce qui me frappa le plus fut le sabre de Tippto-Saïb ¹⁾ enrichi de pierres, entre autres, deux saphirs ; il a des perles de toute beauté. »

« Nous vîmes les plantations de cotonniers dont le froid a retardé la poussée ; ils n'étaient pas encore en fleurs. Les moutons mérinos étaient dans les champs, au nombre de plus de deux cents dont six béliers. M. Desmolands me pria de lui procurer un berger, les deux basques qui avaient amené le troupeau n'ayant pas pu s'arranger au sujet du prix. »

3 septembre. « M. Desmolands est allé à Berne remercier M. Bay qui lui a procuré, du conseil de ville, deux jeunes cerfs qu'il a l'intention d'appivoiser et d'atteler à une voiture. »

5 septembre. « M. Desmolands me fit voir les tableaux suivants : un superbe Christ de Ribalda que M. Landerset avait si heureusement restauré, la Vierge qu'il destine en présent à l'église de Cressier ²⁾, Hérode recevant la tête de saint Jean-Baptiste, le repas de Balthasar, une servante espagnole ou flamande avec des légumes et des fruits ³⁾. »

A la longue cette vantardise finit par déplaire ; Desmolands battait ses domestiques et ses ouvriers ; il terrorisait sa femme, et des bruits assez fâcheux couraient sur l'origine de sa fortune ; c'était, disait-on, un ancien corsaire qui avait fait la traite des nègres. On plaignait M^{me} Desmolands. Un jour qu'elle

¹⁾ Tippto-Saïb, dernier sultan de Mysore, dépouillé par les Anglais (1749-1799).

²⁾ Ce bon tableau de l'école espagnole orne l'autel latéral de droite de l'église de Cressier-sur-Morat.

³⁾ Extrait du journal inédit du comte François de Diesbach, tomes XIII et XIV.

était plus triste que de coutume, elle dit à Madame l'avoyère de Diesbach : « Notre histoire est des plus extraordinaires ; je vous la conterai lors de ma prochaine visite. » Mais peu après Desmolands faisait vendre la propriété, quittait le pays, sans prendre congé, et emmenait avec lui sa femme et son secret.

Qu'auraient-ils dit, les châtelains du voisinage, s'ils avaient su que leur ancien hôte était non seulement un pirate et un négrier, mais qu'il avait fait au bague un séjour assez prolongé ?

Desmolands s'appelait en réalité Comant ; il avait été condamné aux galères, vers 1797, pour avoir fabriqué un quaterne de huit cent mille francs à la loterie d'Angers, dont il était directeur. En 1801 il était au bague de Brest. En mai 1807 il exerçait le métier de corsaire à Dantzig, où, ayant à son bord des enfants perdus de Paris, il avait attaqué et pris des bâtiments de commerce anglais. A cette époque il épousait une grande et belle fille de Tilsit, maîtresse délaissée d'un officier d'état-major français. Plus tard, sous la Restauration, il se retrouvait à Paris, avec la cocarde blanche, en uniforme de colonel et donnant à dîner à la bonne compagnie. Lorsqu'il vint en Suisse, en 1810, c'était sans doute pour jouir en paix des pilages exercés soit directement, soit indirectement, dans la malheureuse Espagne, alors envahie par les armées françaises ¹⁾.

A cet aventurier venu on ne sait d'où, allait succéder une famille bien connue dans le pays pour sa

¹⁾ Ces renseignements sur Comant-Desmolands sont tirés du *Mémorial* de Norvins qui rencontra cet individu dans ses pérégrinations à travers le monde ; mais il ignora que l'ancien forçat avait été le successeur de son oncle dans la propriété de Greng. *Mémorial* T. II, 183, 320. III, 185, 186.

richesse, sa généreuse libéralité envers les œuvres de bienfaisance et d'utilité publique et son goût éclairé pour les arts et les sciences.

Le comte Frédéric de Pourtalès, de Neuchâtel, qui acheta Greng le 1^{er} mai 1815 ¹⁾, fut aide de camp du maréchal Berthier, prince de Neuchâtel ; il fit les campagnes d'Espagne et d'Autriche. En 1809, il passa le Danube à la nage, devant l'ennemi. Cette action lui valut la croix de la Légion d'honneur et une mise à l'ordre du jour dans le VII^e bulletin de la Grande Armée. Après 1815, il devint inspecteur général des troupes du canton de Neuchâtel, et il occupa de hautes fonctions à la cour de Prusse. Il avait épousé Mademoiselle Louise de Castellane, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine.

Quoique le comte de Pourtalès possédât plusieurs terres et châteaux, Greng était son séjour préféré ; il embellit cette campagne, agrandit le parc et les promenades et forma une belle collection de livres rares, de tableaux de prix, de gravures, d'armes et de vitraux parmi lesquels on distinguait de superbes verrières provenant de l'ancienne abbaye de St-Gall. Madame de Pourtalès, catholique fervente, avait installé, dans une salle du rez-de-chaussée, une chapelle ornée de bas-reliefs, dans le goût néo-gothique. Les serres surtout étaient remarquables ; dirigées par un jardinier de talent, elles étaient pleines de plantes rares, d'arbustes exotiques et de fruits des tropiques.

Le meilleur monde de la Suisse et de l'étranger se rencontrait à Greng où tout était riche, confortable, sans aucun luxe criard ou de mauvais aloi. Il nous souvient d'avoir vu, dans notre enfance, le comte de

¹⁾ Acte notarié Jean Vissaula.

Pourtalès faire les honneurs de sa maison avec dignité et affabilité. Madame de Pourtalès représentait bien cette urbanité française, simple et naturelle, qui paraissait former une partie intégrante du caractère des personnes appartenant à l'ancienne société.

Lors des troubles survenus en 1847, à l'occasion du Sonderbund, le château de Greng donna de nouveau asile à des proscrits. La position des jésuites était des plus critiques ; chassés de leur résidence de Fribourg, ils auraient couru de grands dangers s'ils étaient tombés entre les mains des soldats confédérés, fort irrités contre ces religieux qu'ils regardaient comme les auteurs de la guerre civile. Le comte de Pourtalès, quoique protestant, partageait la sympathie des conservateurs neuchâtelois pour la cause du Sonderbund, il n'hésita pas à venir en aide aux fugitifs. Il en cacha plusieurs dans son château, pendant deux ou trois jours, puis il fit appareiller clandestinement son charmant yacht de plaisance qui transporta les Pères à Neuchâtel, d'où ils purent gagner la France ou d'autres pays moins agités que la Suisse.

M. de Pourtalès mourut le 29 janvier 1861, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Ses fils, fixés en Prusse, ne séjournèrent guère à Greng ; cependant son fils Guillaume y finit ses jours le 1^{er} septembre 1889.

Greng fut vendu, le 15 août 1893, à M. Emile-Louis Roussy, de Vevey. Cet habile et intelligent industriel a su donner une grande vogue aux produits laitiers ; trois de ses fabriques condensent le lait de nos campagnes pour l'expédier au loin ; grâce à lui, *la farine Nestlé*, cet aliment si utile, est devenu populaire dans le monde entier. En favorisant ainsi une des branches les plus importantes de notre richesse agricole, il rend au pays des services signalés.

Mais ce n'est pas seulement indirectement que M. Roussy s'intéresse à l'agriculteur, il voue aussi à l'exploitation de ses propriétés une grande attention. Greng a une contenance de 600 poses fédérales, soit 216 hectares, divisés en cinq domaines. Ce bel ensemble comprend des bâtiments de ferme, des écuries et surtout une porcherie modèles, une scierie, une machine à battre le blé, des forêts bien aménagées et de l'eau en abondance.

Non moins actifs sont les soins donnés par Madame Roussy née Aguet à l'embellissement de son château; elle aime à le voir orné et entouré du cadre de fleurs qui lui convient si bien.

M. Adolphe Lutz, député au grand conseil du canton de Fribourg, dirige avec expérience et zèle l'administration de cette vaste économie rurale.

Ce domaine ne s'est pas formé en un jour, mais il a été agrandi successivement par MM. Herrenschwänd, Garville, Pourtalès et Roussy. Le hameau a disparu, les différents propriétaires ont émigré et la commune politique, quoique gardant encore son existence, a été réunie administrativement à celle de Meyriez.

Actuellement des exemples de ce genre sont assez rares dans nos contrées: il en était autrement au XVI^e et au XVII^e siècle. A cette époque, l'agriculture du moyen âge pratiquée par une seule famille de paysans censitaires ou abergataires travaillant son lopin de terre, sans l'aide de domestiques, avait fait place à de véritables entreprises agricoles; de grands domaines se formèrent, surtout sous les auspices des patriciens des villes de Fribourg et de Berne, acquéreurs des biens de l'ancienne noblesse féodale et des paysans obérés; ils les faisaient tenir par des fermiers qui transformèrent les méthodes de culture.

Si de pareils agrandissements ne sont pas sans danger dans certains pays où la propriété foncière est accaparée par un nombre restreint de privilégiés, nous ne pouvons avoir cette crainte dans nos contrées où le sol est si morcelé ; au contraire, quelques grands domaines dirigés comme celui de Greng ne peuvent avoir qu'un effet bienfaisant. On y essaie de nouvelles cultures, des machines perfectionnées ; l'élevage du bétail s'y pratique avec intelligence ; ces progrès, dont le grand propriétaire peut seul prendre l'initiative, ont leur bon effet et profitent, en définitive, au paysan possesseur d'un patrimoine moins étendu.

MAX DE DIESBACH.

Ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur ; c'est le travail à l'aide duquel on le gagne. L'argent conquis sans travail démoralise l'homme aux mains duquel il tombe. Méfiez-vous donc du jeu sous quelque forme qu'il se présente, et de toutes les formes, la plus dangereuse est celle de la Bourse, parce qu'on ne sait jamais de combien on s'y engage. S'il est heureux (et il ne l'est presque jamais), il vous gâtera, en vous donnant une fortune rapide, les vrais biens de l'âme et détruira le bon équilibre de votre vie. S'il tourne contre vous, et c'est le sort le plus commun des joueurs, vous voyez à quelles extrémités vous pouvez être entraînés par lui.

La terreur du jeu, c'est le commencement de la sagesse.

FRANCISQUE SARCEY.

Un cycliste, dans une course, a attrapé un « chaud et froid » qui a dégénéré en congestion pulmonaire et l'a enlevé en quelques jours.

Un médecin, venu pour constater le décès, s'informe de la nature de la maladie.

— Ah ! c'est à bicyclette qu'il a contracté ça ! Alors, mettons : *Pneu... monie.*

L'ABEILLE

et les croyances populaires.



Depuis l'avènement de l'apiculture mobiliste, c'est-à-dire depuis qu'on a obligé les abeilles à construire leurs palais de cire dans des cadres que l'on peut enlever de la ruche et replacer à son gré après en avoir examiné à son aise le contenu, le campagnard, au moins dans nos contrées, a vu disparaître ses croyances plus ou moins superstitieuses à l'endroit de la mouche à miel. Nous avons déjà mentionné dans les *Étrennes* avec quel mystère les Normands parlent de leurs *ès* et combien il est difficile d'en obtenir des renseignements un peu précis. Ces légendes, ce mystère, ces croyances sont surtout le produit de l'ignorance et du défaut de connaissance de la vie des abeilles. Ces phénomènes de l'existence de l'insecte mystérieux et bienfaisant qui nous occupent sont, il faut en convenir, bien difficiles à pénétrer lorsqu'on ne peut franchir l'enceinte de ces cités populeuses qu'on nomme les ruches. Mais dès que vous avez pu vous introduire au cœur de la place, les légendes font place à l'observation directe et à la connaissance exacte. Le pittoresque et le mystérieux disparaissent et se trouvent remplacés par le charme d'une étude pleine d'attraits et de révélations inattendues.

C'est ainsi que l'étude des sources et des documents authentiques a mis l'histoire des temps passés dans son vrai jour en la dépouillant sans doute du nimbe et des ajustements trompeurs de la légende.

Quoiqu'il en soit, parlons encore un peu de ces croyances populaires à l'endroit des abeilles et, après

les Normands, voyons un peu celles qui ont cours en pays allemand.

L'abeille a été de tous temps, surtout dans l'antiquité, l'objet d'une sorte de culte, et des vertus mystérieuses ont presque toujours été attribuées aux produits de son industrielle activité. N'était-ce pas des ruisseaux de lait et de miel qui coulaient dans l'âge d'or.

« Flavaque de viridi stillabant ilice mella. »

Dans l'ère chrétienne, la cire a eu le privilège d'illuminer les autels pendant le sacrifice divin. Même de nos jours, l'abeille est traitée avec déférence, avec une sorte de respect affectueux parmi les populations germaniques. On l'appelle souvent « Muttergottes-tierle », c'est-à-dire « petite bête de la Ste-Vierge ». Lorsqu'un essaim arrive dans une maison, il faut le saluer comme s'il s'agissait d'une personne et lui dire, par exemple : « Grüss dich Gott » et marquer sur sa ruche, avec de la craie bénite, le jour de son arrivée. En d'autres endroits on croit que, lorsqu'un essaim vient se fixer contre une maison, le bonheur y fait son entrée. On ne dit jamais non plus que les abeilles « périssent » ou « crèvent » mais qu'elles « meurent. » On appelle encore « Bienenvater » l'éleveur d'abeilles ou celui qui les soigne c'est-à-dire « père des abeilles », car c'est avec douceur qu'il faut traiter ces insectes. Une croyance qui est très répandue dans le peuple, c'est que la mort du « Bienenvater » entraîne celle des abeilles. Mais l'héritier peut prévenir ce malheur en annonçant aux abeilles la mort du « Bienenvater », en changeant les ruches de place, en frappant un petit coup contre chaque ruche en disant « Le Bienenvater est mort ». C'est ce que rapporte Collers dans son « Oeconomia » (année 1645). « Es kaufen auch

« etliche die Bienen nicht gerne welchen ihr Herr ab-
« gangen ist, der sie zuvor gehabt ; denn man ist der
« Meinung, dass sie alle nachsterben. Wann sie aber
« ein Jahr nach des Eigentümers todte lebendig blei-
« ben, so bleiben sie darnoch wohl. Doch sagen etli-
« che, es schade jenen nichts, wann man sie nur wol
« wartet oder wann man sie fortsetzet wanns nur
« drey oder vier schritte weren. » Voici la traduction
de ce passage : « Certaines personnes n'achètent pas
« volontiers les abeilles dont le propriétaire qui les a
« eues précédemment est mort, dans la pensée qu'elles
« mourront toutes après lui. Mais si elles restent en
« vie pendant un an après la mort du propriétaire,
« elles vivront bien après. Cependant quelques-uns
« disent qu'il ne leur arrive aucun mal, si on les soi-
« gne bien ou si on les déplace, ne serait-ce que de
« trois ou quatre pas. »

D'après une opinion répandue dans le peuple de la Basse-Autriche, il ne faut pas acheter la première ruche qu'on se procure, mais chercher à se la faire donner. On aura alors du succès en apiculture. Bien des propriétaires d'abeilles sont disposés à donner gratuitement un essaim à un commençant. Mais si l'on achète une ruche, il est d'usage dans beaucoup d'endroits qu'on fasse dire une messe, qu'on donne une aumône ou qu'on fasse quelque autre bonne œuvre.

En général, on regarde comme une très mauvaise action le vol d'une ruche d'abeilles ou les dégâts faits à un rucher ; mais le voleur d'abeilles ne tarde pas à être découvert, car les abeilles « sont justes. »

Dans beaucoup de contrées, lorsque, pendant le temps de l'essaimage, trois essaims entrent dans le jardin du voisin, celui-ci, pense-t-on, devient propriétaire du troisième essaim.

En d'autres endroits, quand on fait la récolte du miel il faut en faire cadeau d'une petite quantité sinon les abeilles meurent. Dans la Basse-Autriche, on a coutume d'encenser et d'asperger d'eau bénite non seulement les maisons mais encore les ruches d'abeilles les trois nuits suivantes : celles de la Saint-Thomas (21 décembre), de Noël et du Nouvel-An.

Il existe en Souabe et en Basse-Autriche une légende singulière donnant le motif pour lequel les abeilles ne vont pas butiner sur le trèfle rouge. On raconte que lors de la création il fut défendu aux abeilles de travailler le dimanche ou sinon de ne pas toucher au trèfle rouge. Mais les abeilles répondirent qu'elles préféreraient laisser le trèfle rouge et travailler le dimanche.

Enfin, d'après une autre croyance qui a également cours dans la Basse-Autriche, ceux qui le jour de la St-Jean (24 juin) boivent un verre d'hydromel (boisson fabriquée avec du miel), ceux-là sont préservés toute l'année de la piqure des moustiques. E. F.

Le Monde renversé.

Un abbé péchait à la ligne.
Un garde vint qui lui fit signe
— Allez-vous-en, monsieur l'abbé,
Vous péchez en temps prohibé !
L'abbé s'en va, non sans réplique ;
Mon Dieu ! mon Dieu ! quelle boutique
Que cette affreuse République !
Tous les droits y sont pervertis,
Tous les rôles intervertis ;
Car voilà les gardes champêtres.
Par un épouvantable abus,
Qui maintenant disent aux prêtres :
— Allez, et ne péchez plus !

LE CONSUL
NICOLAS-SÉBASTIEN GACHET
de Gruyères.



Notre iconographie est si pauvre qu'on doit regarder comme une bonne fortune la découverte de tout ce qui vient ajouter un nouveau portrait à ceux que nous possédons de nos hommes qui se sont illustrés à divers titres. Dans leur nombre, la postérité équitable placera certainement le consul Gachet, de Gruyères.

Il est intéressant de voir d'où il est parti, par quelle humble voie, avec quelles modestes ressources il s'est élevé. Sa vie offre une succession de hauts et de bas, d'aventures étranges qui confinent au roman.

Son existence a été bien remplie par les événements vaillamment acceptés et par les luttes soutenues avec persévérance.

La biographie de Gachet peut paraître, à certains esprits, quelque peu légendaire, mais les souvenirs de ce personnage ne sont pas éteints et nous avons eu l'occasion d'utiliser, pour notre biographie, le manuscrit de l'ancien chancelier Marro qui a connu personnellement Gachet et nous procure des détails très intéressants sur la vie du consul.

En 1770, écrit Marro, vivait à Gruyères Laurent Gachet, menuisier. Il était pauvre comme Job et comme lui père d'une douzaine d'enfants dont le dernier est précisément notre aventurier.

Celui-ci avait un oncle, militaire à Versailles, qui, par pitié, le recueillit et l'emmena un jour avec lui. Le voyage fut long pour l'enfant, car c'est à pied qu'il parcourut la longue étape de Gruyères à Versailles. Dans cette ville, il put fréquenter un petit séminaire et son goût pour l'étude devint très prononcé.

Bientôt la grande Révolution éclata dans toute sa fureur, le petit séminaire fut fermé, et le jeune Gachet en quelque sorte jeté sur le pavé.

Il avait été condisciple de Joachim Murat, le futur roi de Naples, que son père, aubergiste, destinait à l'état ecclésiastique. Le moment était certes mal choisi pour suivre cette carrière.

Le jeune Murat s'enrola dans un régiment de chasseurs à cheval et il conquist à l'armée des Pyrénées-occidentales le grade de colonel.

Quant à Gachet, désœuvré, il aurait aimé suivre un des nombreux bataillons qui se formaient à la hâte et s'écoulaient par delà les frontières, mais la nature l'avait fait bossu comme Esope. C'est grâce aux recommandations de Murat qu'il put obtenir un emploi dans un bureau de l'administration de la guerre, où il parvint assez rapidement à une situation avantageuse. Il amassa même des économies que Murat, joyeux viveur, prodigue et souvent aux abois, s'empressa de lui emprunter.

Attaché à la fortune du général Bonaparte, Murat fit la campagne d'Egypte, s'y distingua par sa fougue et son ardeur belliqueuse et en 1800 il revint à Paris grandi et transfiguré. Gachet lui rendit maintes visites et, malgré la différence des situations, les deux anciens écoliers du Petit-Séminaire de Versailles reprirent leur familiarité, leur insouciance d'autrefois.

En 1804, Murat devint gouverneur de Paris, maré-

chal de l'empire, prince, etc. ; puis, après la campagne d'Austerlitz, grand-duc de Clèves et Berg. Il commanda encore la cavalerie à Jéna, à Eylau et à Friedland 1806-1807, et dans la campagne de Russie 1812. Appelé par Napoléon à succéder à son frère comme roi de Naples (1809), Gachet l'accompagna dans son royaume, à titre de secrétaire privé. Il aimait à rappeler les alternatives de joie et de crainte vécus dans le palais royal suivant la tournure des événements.

En 1815 (le 2 mai), les Autrichiens chassèrent le nouveau roi de Naples qui se réfugia dans le midi de la France et après Waterloo en Corse. Circonvenu par des agents des Bourbons de Naples, il crut à une restauration. Il débarqua au Pizzol (Calabre), fut pris, condamné à mort par une commission militaire et fusillé (13 octobre 1815).

Gachet n'attendit pas cet exode pour quitter un beau pays et la résidence royale. Ne se croyant pas en sûreté en France où les alliés se trouvaient, il songea à se rendre en Turquie. Par hasard, il put découvrir un navire grec en partance. Malheureusement, le navire fut pris par des corsaires qui le dirigèrent sur Alger. Le personnel fut traité comme captif et entraîné à l'Arsenal.

Quant à Gachet qui était malingre, difforme, il fut vendu à un habitant de la ville à cause de ses talents en fait de musique et de dessin. Sa captivité ne fut pas insupportable. A Alger, il eut même le loisir de faire la connaissance de plusieurs de ses compatriotes dont le sort était plus malheureux que le sien.

Vers 1816, les puissances européennes songèrent enfin à détruire le nid de corsaires qui se cachait à Alger, à Tunis, le long des côtes et à débarrasser la

Méditerranée de ces dangereux écumeurs. Lord Escmouth, à la tête d'escadres anglaise et hollandaise, cingla vers Alger et bombarda cette ville. Le Dey capitula et dut mettre en liberté les captifs chrétiens au nombre de 1200. — Le plus grand nombre, parmi lesquels notre compatriote, furent conduits à Marseille. De Marseille, Gachet se rendit à Paris où il reçut quelques secours de fonctionnaires de l'Empire.

Un heureux hasard lui fit rencontrer un Portugais, le chevalier de Ratalha, attaché d'ambassade à Paris, autrefois secrétaire de légation à Naples, où il l'avait particulièrement connu dans les beaux jours de la royauté de Murat.

Le chevalier Ratalha présenta son ami et ancien captif à l'ambassadeur du Portugal, auquel Gachet soumit un projet d'établissement d'une colonie suisse au Brésil, alors possession portugaise.

Le projet fut favorablement accueilli par le gouvernement portugais.

Notre compatriote se rendit à Fribourg en 1817, informa le gouvernement de son projet, des ouvertures et des négociations pendantes.

Le gouvernement de Fribourg accueillit favorablement ces ouvertures, ce d'autant plus qu'il pensait découvrir là quelques pays hospitaliers pour y installer les nombreux heimatloos et malheureux que la disette précédente et les événements avaient singulièrement multipliés. « C'est à l'occasion d'un voyage à Fribourg que je fis la connaissance de Gachet, et qu'il me raconta ses aventures, écrit Marro. » A cette entreprise de colonisation, M. Brémont, propriétaire de la Verrerie de Semsales, s'intéressa particulièrement.

C'est en 1818 que Gachet conclut avec le Portugal

une convention suivant laquelle le roi accordait aux colons suisses qui se rendaient dans la province de Canta-Gallo, distant de 120 kilomètres de Rio-Janeiro, divers avantages. Le futur chef-lieu à fonder devait porter le nom de Nouvelle-Fribourg, *Novo Friborgo*.

Ce fut en 1819 que les colons comptant quelques centaines, peut-être 800, la plus grande partie Fribourgeois, s'embarquèrent à Estavayer pour descendre par Soleure et Bâle et le Rhin jusqu'en Hollande. Un navire les prit à Rotterdam et les transporta dans leur nouvelle patrie. Mgr Jenny, évêque de Lausanne et Genève, voulut bien leur adresser au moment du départ un petit sermon de circonstance. M. le curé Joye et deux médecins, MM. Porcelet, d'Estavayer, et Moosbrugger, de Fribourg, partagèrent le sort des colons. Ce dernier mourut en mer.

Maintenant quel fut le sort réservé à nos compatriotes? Trouvèrent-ils, là-bas, une patrie moins dure que celle qu'ils venaient de quitter? Leurs rêves se réalisèrent-ils, avaient-ils découvert une Terre promise?

Nous savons, par des correspondances, que la traversée fut longue et pénible, il y eut de grandes déceptions, des décès. Un certain nombre d'émigrants se dispersèrent et retournèrent dans la suite au pays. Cependant d'autres persistèrent et réussirent. Aujourd'hui on découvrirait peut-être des familles conservant une vague idée de leur origine suisse.

Quant à Gachet, l'âme de l'émigration, il obtint une assez vaste étendue de terre, outre les avantages attachés à son titre de consul suisse au Brésil. Il ne put jouir longtemps de sa nouvelle situation, car il mourut peu après, laissant des ressources suffisantes à sa veuve et à ses deux enfants.

La mémoire de Gachet fut jugée diversement en pays fribourgeois. On lui reprochait certaines violations des conditions de l'émigration. Il s'était défendu de cette imputation, il avait même adressé un mémoire justificatif au gouvernement fribourgeois, mémoire qui fut répandu dans le canton. La cause fut portée devant le tribunal de la province de Canta-Gallo, qui donna gain de cause à Gachet.

« Gachet, écrit encore Marro, était un personnage cultivé, avenant, sympathique ; il faisait l'effet d'un homme important. Il était décoré de la Croix de la Légion d'honneur. »

Nous complétons notre biographie en publiant quelques documents relatifs au projet de Gachet, son entreprise d'émigration, etc. ; ils ont leur intérêt dans l'occurrence.

C'est d'abord une lettre qu'il adresse à l'Avoyer et au Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

« A S. E. M. l'Avoyer Régnant et Messeigneurs du Conseil d'Etat de la ville et république de Fribourg,

Messeigneurs,

A la veille de partir pour le Brésil où déjà l'ambassadeur de cette nation à Paris a adressé pour moi des recommandations pressantes à son gouvernement, je viens vous prier, Messeigneurs, de vouloir bien m'accorder celle sur laquelle je fonde mes plus grandes espérances, et que je vous prie de motiver sur la demande d'un accueil favorable et d'une protection efficace pour le succès de l'établissement que je me propose de former.

En outre de l'agriculture qui fera ma principale occupation, je me propose de faire de vives tentatives pour procurer dans ces contrées lointaines l'écoule-

ment de nos productions manufacturières, avantage à désirer dans les circonstances actuelles de la Suisse.

Quels que puissent être les résultats de l'entreprise que je vais faire, il en est un dont je suis assuré, c'est de coopérer sans cesse à l'accroissement de l'estime et de la haute réputation que se sont acquises les Suisses à l'étranger.

C'est sous de tels auspices, Messieurs, que je vous supplie d'acquiescer à ma demande.

Sig. Sébastien-Nicolas GACHET, bourgeois de Gruyères, de Fribourg et de la Tour-de-Trême. »

« Les connaissances, les talents et la bonne conduite que j'ai remarqués en M. Gachet depuis l'époque où j'ai fait sa connaissance lui ont attiré mon estime et ma confiance, de manière que je me fais un plaisir et un devoir de prier V. E. d'accueillir favorablement sa demande.

Le Préfet de Gruyère, Jⁿ ODET. »

Séance du Conseil d'Etat
du 9 mai 1817.

Présidence de l'Avoyer Techtermann.

Gruyères. M. Sébastien-Nicolas Gachet, bourgeois de Gruyères, sollicite une recommandation pour le ministre des relations extérieures de la cour du Brésil en Amérique, étant à la veille de partir avec sa famille pour Rio-Janeiro, où il veut faire un établissement.

Accordé ¹⁾.

Du 9 mai 1817.

L'Avoyer et Conseil d'Etat à son E. le Ministre des affaires étrangères de S. M. très fidèle à Rio-Janeiro au Brésil.

¹⁾ Protocole des délibérations du Conseil d'Etat de 1817, page 206.

M. Sébastien-Nicolas Gachet, de Gruyères, notre ressortissant, homme aussi estimable par ses qualités morales que par les talents qui le distinguent, s'est décidé à se rendre avec sa famille dans le Brésil, où il se propose de former un établissement agricole et d'y ouvrir ensuite, s'il y avait moyen, des rapports commerciaux avec la mère-patrie.

Dans la vue de favoriser un projet aussi louable et ensuite du vif intérêt que nous prenons au sort de M. Gachet, nous avons cru que, malgré que nous ne soutenions pas des relations directes avec S. M. très fidèle, devoir prier V. E. de vouloir bien accueillir favorablement notre recommandé, porteur de la présente, pour lequel nous sollicitons tous les avantages et protections qu'il sera possible d'accorder au succès de son entreprise.

Nous serons très reconnaissant des bontés dont V. E. voudra bien honorer M. Gachet, et la prions de compter sur un égal retour des procédés bienveillants de notre part envers les sujets de S. M. qui seraient dans le cas de se rendre dans nos contrées. Nous saisissons, etc. ¹⁾.

Séance du Conseil de police
du 18 mai 1817.

Monsieur le Directeur de la Police centrale (Charles Schaller) rapporte qu'un nommé Gachet, de Gruyères, intentionné de s'établir au Brésil, désirerait être nanti d'une lettre-patente du gouvernement pour traiter avec la Cour du Brésil pour y établir des colons; que cet homme, très intelligent et insinuant, pourrait rendre au canton service en recrutant des colons parmi les heimatloos et la classe à la charge du public; que

¹⁾ Protocole de la correspondance extérieure, page 347.

son entreprise n'expose point, puisque ce ne serait qu'après avoir traité et obtenu des conditions favorables que l'on établirait la permission de recruter.

Il en sera fait rapport au Conseil d'Etat avec préavis de lui accorder la lettre-patente précitée ¹⁾.

Séance du Conseil d'Etat
du 21 septembre 1818.

Le Conseil d'Etat prend connaissance d'une lettre du ministère de S. M. très fidèle et capitulation conclue le 11 mai par M. Gachet à Rio-Janeiro avec le gouvernement du royaume du Brésil pour former une colonie suisse, principalement de Fribourgeois, à Canta Gallo.

Séance du Conseil d'Etat
du 23 octobre 1818.

Ensuite de communication, le Conseil arrête :

- 1° de faire imprimer et distribuer la convention pour l'établissement de la colonie ;
- 2° de répondre d'une manière obligeante à la lettre du ministre à Rio-Janeiro ;
- 3° d'écrire une lettre honnête à M. Brémond ²⁾, en le priant de contribuer au succès de la colonie ;
- 4° d'adresser une lettre flatteuse à M. Gachet sur le patriotisme et l'habileté qu'il a déployés dans cette affaire ³⁾.

FR. REICHLEN.

¹⁾ Protocole du Conseil de police, page 191.

²⁾ Jean-Baptiste-Jérôme Brémond, consul du Portugal auprès de la Confédération.

³⁾ Protocole du Conseil, page 317. M. Gachet répondit par lettre du 28 octobre, datée de Gruyères, et la Police centrale fut chargée de recevoir les enregistrements.

LE TEMPS DU SERVAGE



L'automne dernier, nous chassions dans le gouvernement de Riazan. Toute la matinée, nous avons poursuivi les canards sauvages sur un grand étang ; c'était visiblement un ancien lac artificiel, creusé là pour embellir quelque parc seigneurial, mais l'effort de la main de l'homme avait disparu depuis longtemps sous le travail facile de la nature. Restée maîtresse de ce lieu, elle en avait changé le dessin primitif à sa fantaisie, effaçant les lignes droites sous un fouillis de roseaux, de saules et de trembles. A la queue du marais, une éclaircie entre ces arbres permettait d'apercevoir à quelque distance, dans un pli de terrain, un vaste corps d'habitation ; il était en partie masqué par les restes d'une enceinte crénelée. Cette apparition féodale m'intrigua vivement ; je n'avais jamais rien vu de semblable dans les campagnes russes. Les constructions en pierre y sont presque inconnues ; les maisons seigneuriales se contentent, pour toute clôture, d'une simple palissade, tout au plus d'un mur de brique à hauteur d'homme. Les hautes murailles, armées de meurtrières et de créneaux, ne se retrouvent qu'autour de quelques vieux monastères, qui servirent jadis de forteresses avancées contre les invasions tartares. Quand le déjeuner rassembla les chasseurs, je demandai à mon voisin, un propriétaire du district, si c'était là un ancien couvent. — Mais non, me dit-il, nous sommes sur la propriété des B..... Ignorez-vous l'histoire de ce château et de celui qui l'a bâti, le trop fameux Vassili Ivanovitch B.... ? C'est un des plus sombres souvenirs du temps du servage.

Je connaissais vaguement les légendes attachées au nom de ce Vassili B...., qui fut l'un des plus riches et des plus cruels seigneurs de la Russie, sous le règne de l'empereur Alexandre I^{er}. Je me défiais de ces légendes, sachant combien les dramaturges ont noirci à plaisir le temps du servage. Le pouvoir arbitraire était presque toujours tempéré par les mœurs patriarcales de la noblesse russe. J'exposai mes doutes à mon compagnon. — Vous avez raison, reprit-il, nous étions moins noirs qu'on ne nous a peints. Le principe était détestable, l'application en fut plus douce que celle du code féodal dans maintes parties de l'Europe. Notre grand tort, à nous les civilisés d'hier, ce fut de montrer de pareilles mœurs à l'Occident alors qu'il s'en était déshabitué, qu'il était devenu prude et prompt à se scandaliser. Sa conscience lui reprochait de vieux péchés; elle s'est soulagée sur notre dos. Mais ceci dit à notre décharge, il faut bien confesser quelques exceptions douloureuses, et Vassili B.... fut la plus criante de ces exceptions. Durant les premières années du siècle, il traita ce district en pays conquis. J'en aurais long à vous conter sur le terrible seigneur, si je vous redisais tous les récits qui ont épouvanté mon enfance; je les tiens de mon père son contemporain et son voisin.

Vassili B.... vivait derrière ce rempart de pierre entouré d'une garde de lanciers, gens de sacs et de corde qui exécutaient les hautes œuvres commandées par le maître. Un trait vous donnera la mesure de ses justices sommaires. Les paysans d'un petit village qui touchait à ses domaines s'étaient révoltés contre leur propriétaire. Celui-ci se plaignit devant B.... de ne pouvoir réduire la révolte. « Vends-moi ce village, je me charge de les mettre à la raison, » dit Vassili

Ivanovitch à son ami. Le marché fut conclu séance tenante. Le lendemain B... se transporta avec sa garde chez les mutins ; les lanciers cernèrent le village, ils avaient la consigne de ne laisser passer ni un homme, ni une femme, ni une tête de bétail. « Que pas une poule ne sorte, » avait ordonné Vassili. On apporta aux quatre coins de la paille et des fagots, on mit le feu. Tout flamba, jusqu'à la dernière hutte, et pas une poule ne sortit. B... avait tenu parole, la révolte était comprimée pour jamais.

Cet homme aimait les fleurs. Chez les pauvres diables que nous sommes devenus, rien ne peut vous donner une idée du luxe royal des grands seigneurs d'autrefois, au moins de ceux qui, comme Vassili B., ne savaient pas le compte de leur fortune. Tout l'emplacement sur lequel nous chassons était alors un parc soigneusement entretenu. Vous voyez là-bas ces grands peupliers blancs qui avancent dans le marais ; c'est le reste d'une presqu'île artificielle aujourd'hui enlisée dans les boues et les ajoncs. Le peuple avait donné à ce coin du parc un surnom significatif : *Le jardin terrible*. C'était le lieu de justice du farouche seigneur ; un pilori, une potence, une roue y demeuraient en permanence : ceux qu'on amenait là n'en revenaient plus guère, et les serfs y étaient conduits pour la moindre faute.

A maintes reprises, les autorités administratives tentèrent de mettre le holà à cette tyrannie, et toujours en vain. Vassili B... avait la main longue, la bourse bien garnie, des avocats puissants à Pétersbourg. Un conflit de juridiction le servait à souhait, en lui permettant toujours de gagner du temps. La maison que vous apercevez est bâtie sur la limite des gouvernements de Riazan et de Vladimir ; la ligne de

démarcation qui sépare les deux provinces passe exactement dans l'axe du grand salon, où elle est figurée par une rainure du parquet. Quand le gouverneur de Riazan venait faire une enquête, B.... le recevait poliment, passait de l'autre côté de la rainure, et déclinait la compétence de ce fonctionnaire qui n'avait plus le droit de l'appréhender. Le gouverneur de Vladimir s'avisait-il, à son tour, de l'importuner, Vassili Ivanovitch rétrogradait dans le salon de Riazan et renvoyait le délégué du Tsar aux affaires de son ressort. Une fois, après le scandale du village brûlé, les deux gouverneurs, résolus d'en finir, se donnèrent rendez-vous au château. A la dernière station de poste, celui de Riazan trouva un exprès porteur d'un gros pli ; il tourna bride brusquement, sous prétexte d'affaires urgentes qui le rappelaient. Les méchantes langues racontèrent ensuite que ce pli renfermait cent mille roubles.

De tous les récits que faisait mon père sur Vassili B...., une scène est demeurée particulièrement gravée dans mon imagination enfantine. Il me semble y avoir assisté, tant je l'ai souvent entendu conter par l'homme véridique qui en fut le témoin oculaire. Vassili Ivanovitch était déjà vieux, quand une maladie le surprit et le terrassa en quelques jours ; un matin, le glas de l'église seigneuriale apprit aux serfs que leur maître était mort. Vous pouvez croire que ce glas sonna pour eux comme le plus joyeux *Te Deum*. De tous les villages voisins les paysans se précipitèrent sur les pas du prêtre pour aller vérifier de leurs yeux l'heureuse nouvelle. Ils envahirent le château ; l'effrayant seigneur était couché dans la grande salle, plus effrayant que jamais, avec le pouvoir de la mort sur le visage ; il gisait sur la table, tout seul entre les cierges. Ses

proches, mandés de Pétersbourg, n'avaient pu encore arriver ; ses lanciers s'étaient dérobés dans quelque retraite, craignant les représailles populaires. Le prêtre lui ferma les yeux, récita l'office et partit, laissant, selon l'usage, son bedeau, pour psalmodier jusqu'au lendemain des prières sur le corps.

Mais les paysans ne sortirent pas avec leur pasteur ; ils ne pouvaient se lasser de regarder leur ennemi mort. Restés maîtres du château, ils écoutèrent d'abord en silence les litanies du bedeau, qui murmurait, dans un angle de la salle, les paroles des vengeances divines ; bientôt ils s'enhardirent dans leur joie, les propos bruyants couvrirent la voix du psalmiste. Un jeune vaurien s'offrit pour aller chercher de l'eau-de-vie ; on apporta les brocs, on commença de boire et de s'enivrer. Mon père et quelques autres tentèrent vainement d'arrêter cette orgie sacrilège ; les paysans ne se possédaient plus ; ils dansaient en rond autour du cadavre, se tenant par la main, chantant, hurlant, accablant le défunt d'injures et de défis. Les plus furieux le tiraient par les moustaches et lui arrachaient des poignées de cheveux. Le jeune gars qui avait été chercher la *vodka* vida le verre d'eau bénite, le remplit de liqueur et l'introduisit de force entre les dents du mort criant : « Bois à la santé de tes pauvres petits esclaves, fils de chienne ! » Soudain le verre tomba de ses mains et se brisa sur le sol ; l'homme bondit en arrière, pâle de terreur.

Les yeux que le prêtre venait de fermer s'étaient rouverts. Ils promenaient sur l'assistance un regard diabolique, plein de choses vues de l'enfer. En une seconde, le silence et l'immobilité se firent dans la foule ; chacun demeura pétrifié à la place où le regard l'avait atteint ; la plupart tombèrent à genoux. On

n'entendit plus que le nasillement du bedeau qui continuait son office, penché sur le psautier. Il lisait : « Je me lèverai, j'atteindrai ceux qui m'insultent, je les réduirai en poussière..... » Comme il achevait ce verset, le seigneur se redressa lentement sur son séant. Après les yeux, les lèvres se rouvrirent; il sembla aux paysans anéantis qu'elle venait aussi de l'enfer, la voix qui remontait sur ces lèvres. C'était pourtant la voix habituelle du maître. Elle commanda : « Eustap, toi qui m'as outragé, avance ici; et toi Pacôme, qui a touché ma tête; et toi Micha, qui as tiré mes moustaches... » — il nomma chacun de ceux qui avaient porté la main sur lui. rappelant exactement le méfait, — « demain, vous serez pendus. Les autres seront passés par les verges. Eh! mes gens, des cordes, qu'on les lie! »

Le vieux majordome alla rechercher les lanciers. Jusqu'à leur arrivée, personne n'eut la pensée de bouger, de résister ou de fuir. Quand ils entrèrent, le maître était debout, dominant la foule agenouillée. Il indiqua ceux qu'on devait lier. Puis, prenant un rouble dans la poche d'un valet de chambre, il le jeta au bedeau, avec cet avertissement : « Toi, va-t-en plus vite, imbécile; et si tu reviens jamais faire ici ton métier avant que je ne te l'ordonne moi-même, tu seras fouetté comme les autres. » Le lendemain, les coupables se balançaient aux potences, dans le *Jardin terrible*.

B... raconta ensuite à mon père qu'il n'avait pas eu, durant cet accès de catalepsie, un seul instant de défaillance mentale; il avait reconnu chaque voix, noté chaque accident, jusqu'au moment où la paralysie céda, soit par l'effet d'un violent mouvement de colère, soit sous l'action de la liqueur brûlante qu'on

lui versait dans la gorge. Mais quand le médecin du district voulut expliquer à quelques paysans comment leur seigneur était revenu de léthargie, il perdit sa peine, vous l'imaginez bien. Pour tout le peuple de Riazan, Vassili Ivanovitsch était ressorti de l'enfer, afin de faire pendre encore quelques serfs. De ce jour là les pauvres gens perdirent tout espoir de délivrance ; il leur fut prouvé que leur maître se jouait de la puissance de Dieu, comme il s'était joué de celle du Tsar. Beaucoup demeurèrent persuadés que ce maître n'était autre que Satan l'immortel.

B... vécut et sévit pendant de longues années encore ; on n'osa même plus murmurer dans ses villages. Quand il mourut pour tout de bon, personne n'y voulut croire, et ses héritiers s'étonnèrent longtemps de la docilité exemplaire de leurs serfs. Ces âmes simples attendaient toujours le retour de Vassili, le réprouvé. Aujourd'hui encore, les vieux paysans se signent quand ils longent ce marais. Les jeunes, les esprits forts, admettent bien que Vassili Ivanovitsch a fini par mourir ; mais ils ajoutent que son corps n'a pourri dans sa tombe que depuis le 19 février, le jour de l'émancipation. Au fond, ils ont raison à leur manière ; c'est depuis ce jour que la race des Vassili B... est à jamais morte en Russie.

— Et maintenant, le soleil baisse ; allons relever ce vol de halbrans, qui vient de s'abattre derrière le
Jardin terrible. Vicomte E.-M. DE VOGÜÉ.

Serviteur négligent. — Jean, vous devenez négligent. Vous brossez mes habits avec peu de soin.

— Qu'est-ce qui peut vous faire croire cela, Monsieur ?

— C'est que ce matin, j'ai retrouvé dans mon gilet une pièce de 10 centimes, que j'y avais oubliée.

LETTRE DE NAPLES



Nous donnons ci-après comme réminiscence du temps où un assez grand nombre de ressortissants fribourgeois prenaient du service dans les troupes des Bourbons de Naples, un spécimen de lettre envoyé par un militaire fribourgeois à ses parents. Cette lettre a l'air d'avoir été écrite par un de ces écrivains publics qui se mettaient au service des pioupious désireux de faire parvenir de leurs nouvelles au pays. Nous en respectons soigneusement l'orthographe et lui laissons toute sa saveur. Nous adressons tous nos remerciements à M. Frédéric Weck, contrôleur, qui a eu l'amabilité de nous la communiquer :

Nolla, le 30 juin 1847.

C'est avec un empressement sensible que je profite de l'occasion de mesieur Edouard Chiffell qui veut bien se charger de ma lettre, vusque que de la dernière lettre que je vous ai envoyé par le soldat Meilla qui s'est fait remplacer. Je nai reçu aucune nouvelle et je doute que vous ayé reçu cette lettre chere parrent ma santé est toujours asser bonne grace à Dieu car ce pay est pourtant bien mal sain et il en meurent beaucoup mais cherre parrents je suis arrivé aux bout de ma carrière millitaire et avec la perseverance et le courage qui on toujours été mes guide partout et protégé de la Vierge Marie qui veille toujours sur ceux qui l'invôque. J'espere que aux bout de mes 8 mois que jai encor a faire vous aller embraser tous pour ne plus vous quitter. Car c'est l'orsque l'on n'est eloinné de ses pauvre parent que l'on y pense quoique

dan le regiment je ne peux pas me plaindre d'aucune maniere que ce soie. Que celui qui veus bien se conduire ici est bien sans doute quil y ausi des passable bien penible come dan toute les condition de la vie, mais la pensée de des parrent cherris qui peutêtre bien souvent on jeuné et travaille a la sueur de leur front pour elever une famille honête et dan la voie du salut car c'est seulement apresent qui avec l'âge des pensée moïn vulgaire occupe mon esprit et que avec des yeux pur et serrein j'apercois l'influence que peut faire les bon conseille sur un cœur bien né car toujours je pense aux dernier conseille que vous m'avez donnée à mon depart et que je suis tout les jour ainsi que ceux de mesieur le comte Amatroni dont je ne puis pas oublier les bienfait et tout les jour je fait des vœux aux ciel pour que Dieu lui protege la vie ainsi que toute sa famille, et faite leurs mille salutation de ma part, et vous ausi chers parent que Dieu vous protège pendant mon absence biento je vous reverai jai encor 8 mois a faire aux regiment je suis toujours dan la compagnie du second voltigeur de Landersett toujours dan la même garnison a Nola jolie petite province aux pied du vesue a 4 lieux de Naple un pay magnifique presque jamais d'hiver et en été jamais d'orage en un un mots tout le pay et un jardin delicieux sur le même tronc sous la même feuille la figue murit a cote de la figue naisante la pome qui jauni voit croitre une pome encor verte la vigne sur le cautaux elance les ramaux tortueu et près dune grape qui fleurit etale deja une grape toute brillante on n'y travaille san peine pas le quart ce que nos pauvre campagnard sont obligé de travailler en Suisse; mais ausi est-il le sejour des etranger, nous avons vu la commête avec sa queue menacente qui sembloit être tout près de nous ce qui

presume toujours des evenement mais que Dieu protege toujours la Suisse et ses paisible habitant.

Jai été bien surprit avant hier d'apprendre que messieur Edouar Chiffell etoit a Nolla trouver les regiment suisse et jen vouloit pas croire a mes iyeux. Que lorsque Charles m'y conduisiet et que nous y fûme très bien recû car il vint me rencontrer jusquaux millieux des escalier ou il me fit milles accueiuls ainsi qu'a Charles et même avanc que de partir il me donna pour boire un coup a ma santée en me promettant quil iroit trouver mes parrent san manque de ma part en arrivent a Fribourg, et assi sur son canapé il me rappela en riant mon jeune âge de Chandolan et mon revert enfin lorsque du temp il venoit chez nous samuser avec ses brebis.

Charles Bovard et toujours le même il est toujours dan la musique et il se conduit très bien car d'une année entier n'a pas fait de salle de police mais il languit un peu aprè son pay il vous donnera a ce quil ma dit de ses nouvelle plus tard.

Cher Jean un mot nous deux car c'est l'heure d'aller en faction je suis de garde c'et avec impatience que j'attind de tes nonvelle et une reponse savoir ce que tu faiet toujours si tu est marié comme tu me la ecrit ou si tu est toujours chez mes parrent je m'ennuie souvent aprè toi et je te recomande d'avoir toujours bien soin de mon vieux pere et ma cherre mère come tu a toujours été le tronc de la maison j'esperé que tu le sera toujours. Adieu cherre parrent pour la vie votre fils Julien Bettig deuxieme voltigeur de Landersett regiment suisse de Buman a Nolla.

J.-J. ROUSSEAU A FRIBOURG

M^{lle} Merceret.



Nous lisons dans les « Confessions » de J.-J. Rousseau ¹⁾ que la domesticité de M^{me} de Warens, sa protectrice, était composée d'une femme de chambre, fribourgeoise assez jolie, appelée Merceret, d'un valet de son pays appelé Claude Anet ²⁾.

Plus loin ³⁾, Rousseau écrit : Made-moiselle Merceret était une fille un peu plus âgée que moi, non pas jolie, mais assez agréable ; une bonne Fribourgeoise sans malice, et à qui je n'ai connu d'autre défaut que d'être quelquefois un peu mutine avec sa maîtresse. Je l'allais voir assez souvent. C'était une ancienne con-

naissance.

En 1732. — Il y avait déjà quelque temps que la Merceret, n'ayant aucune nouvelle de M^{me} Warens, songeait à s'en retourner à Fribourg ; elle s'y détermina tout-à-fait. Elle fit plus, elle fit entendre qu'il serait bien que quelqu'un la conduisit chez son père, et me proposa. La petite Merceret, à qui je ne déplaisais pas, trouva cette idée fort bonne à exécuter..... La Merceret se chargea de me défrayer ; et pour regagner d'un côté ce qu'elle dépensait de l'autre, à ma

¹⁾ Œuvres de J.-J. Rousseau, 1^{re} vol. Edition Dalibon. Page 179.

²⁾ Rousseau fait erreur, Anet était originaire du pays de Vaud.

³⁾ Ibid. Page 229.

prière on décida qu'elle enverrait devant son petit bagage, et que nous irions à pied à petites journées. Ainsi fut fait ¹⁾).

.....Nous arrivâmes heureusement à Fribourg. Sur la fin du voyage, les empressements de mademoiselle Merceret diminuèrent un peu. Après notre arrivée, elle ne me marqua plus que de la froideur ; et son père, qui ne nageait pas dans l'opulence, ne me fit pas non plus un bien grand accueil ; j'allai loger au cabaret. Je les fus voir le lendemain, ils m'offrirent à diner, je l'acceptai. Nous nous séparâmes sans pleurs ; je retournai le soir à ma gargote ²⁾, et je repartis le surlendemain de mon arrivée, sans trop savoir où j'avais dessein d'aller.

Voilà encore une circonstance de ma vie où la Providence m'offrait précisément ce qu'il me fallait pour couler des jours heureux. La Merceret était une très bonne fille, point brillante, point belle, mais point laide du tout ; peu vive, fort raisonnable, à quelques petites humeurs près, qui se passaient à pleurer et qui n'avaient jamais de suite orageuse. Elle avait un vrai goût pour moi ; j'aurais pu l'épouser sans peine, et suivre le métier de son père. Mon goût pour la musique me l'aurait fait aimer. Je me serais établi à Fribourg, petite ville peu jolie, mais peuplée de bonnes gens. J'aurais perdu sans doute de grands plaisirs, mais j'aurais vécu en paix jusqu'à ma dernière heure ; et je dois savoir mieux que personne, qu'il n'y a pas à balancer sur ce marché ³⁾).

Or, mademoiselle Merceret n'était pas tout-à-fait

¹⁾ Ibid. Page 247.

²⁾ Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir l'auberge ou la « gargote », qu'il se plaît à désigner de ce nom, où il est descendu.

³⁾ Ibid. Pages 249, 250.

fribourgeoise comme Rousseau l'a dit deux ou trois fois. Son père, Jean-Baptiste-Hyacinthe Merceret, était né à Salins, en Franche-Comté, vers 1681. Il exerçait la profession d'organiste et enseignait l'orgue aux enfants de chœur, il était aussi quelque peu facteur d'orgue. En 1706, il se rendit à Fribourg et adressa au Petit-Conseil une demande qui ne put être accueillie. Cependant on lui permit d'exercer son art et de l'enseigner à plusieurs élèves : l'orgue, le chant peut-être. Le 21 novembre suivant, il épousa Anne-Marie Brodard ¹⁾. Son industrie n'était cependant pas prospère, car il retourna à Salins et il y eut une fille qui reçut les prénoms de sa mère, Anne-Marie. Merceret ne s'enrichissait pas davantage à Salins ; il résolut de quitter cette ville. En 1719, sa femme demanda au Conseil de Fribourg l'autorisation de retirer sur ses biens 200 écus. Le 29 juillet 1719, elle put recevoir par l'intermédiaire de son beau-frère, le boulanger Guiot, 60 écus et du mobilier. Les deux époux vinrent alors s'établir à Annecy où, le 31 octobre 1720, J.-B.-Hyacinthe Merceret, marié, sans enfant mâle, fut nommé organiste de la collégiale de Notre-Dame. Hyacinthe Merceret fut remplacé dans ses fonctions d'organiste le 1^{er} février 1730 et partit pour Fribourg. Sa fille résolut d'aller l'y rejoindre, lorsqu'elle vit que madame de Warens prolongeait son absence, la laissant sans ressources suffisantes.

Anne-Marie Merceret, que Jean-Jacques semble regretter de ne pas avoir épousée et de ne s'être pas établi à Fribourg où il aurait suivi le métier du père,

¹⁾ Registre des mariages de la paroisse de Saint-Nicolas à Fribourg de 1706 : « Honestus Joannes Baptista Merceret ex Sallin in Burgundia ex una et honesta Anna Maria Brodard, Friburgensis ex altera partibus..... 1706, die 21 novembris.

épousa à Fribourg François-Joseph Debiès ou Débieux, de Besançon. Ils eurent, le 8 janvier 1738, une fille appelée Marie-Monique, qui eut pour parrain François-Nicolas d'Alt, avoyer de la république de Fribourg, auteur de l'Histoire des Helvétiques. C'est dans cette ville qu'Anne-Marie Merceret mourut, le 6 juin 1783. Elle fut enseveliè dans l'église des Franciscains ¹⁾.

Après avoir laissé mademoiselle Merceret à Fribourg, Jean-Jacques, nous le savons par ses « Confessions », s'en revint à Lausanne « pour se rassasier de la vue de ce beau lac qu'on voit là, dans sa plus grande étendue. »

De Lausanne n'y trouvant pas à vivre, il alla à Neuchâtel où il passa l'hiver. C'est là qu'il devint l'interprète du bizarre personnage qui se donnait pour l'archimandrite de Jérusalem.

Nous nous demanderons si le rêve de Jean-Jacques Rousseau s'était réalisé, s'il était devenu l'époux de M^{lle} Merceret sur laquelle il fondait tout un avenir rose, se serait-il confiné à la musique, à donner des leçons de chant à Fribourg, à l'instar de son beau-père, au lieu de donner la volée à la *Nouvelle Héloïse*, au *Contrat social*, ouvrages qui donnèrent lieu à tant de controverses et remuèrent ciel et terre ?

Il est à présumer qu'avec ses défauts de caractère et de conduite, une insociabilité croissante, il aurait fait prendre à M^{lle} Merceret la place de Thérèse Levasseur que Rousseau épousa plus tard et qui ne donna ni le bonheur, ni la tranquillité. Et peut-être aussi qu'avec ses pensées l'air de Fribourg ne lui aurait pas longtemps convenu. FRANÇOIS REICHLIN.

¹⁾ Madame de Warens et J.-J. Rousseau. Etude historique et critique, par François Mugnier, Paris, 1891. Renseignements donnés par notre archiviste cantonal, M. Schneuwly.

SOIS BÉNIE

Légende indienne de Henry Sienkiewicz.

(Traduit du polonais par J. de Jundzill.)



Par un soir lunaire, le grand Cris devint rêveur et dit : « Je croyais l'homme la plus belle œuvre de la création ; je me suis trompé. Ne vois-je pas la fleur de lotus bercée par les souffles de la nuit ? De combien est-elle plus belle que toutes les créatures vivantes ? Ses feuilles s'ouvrent à la lumière argentée de la lune et mes yeux ne peuvent s'en détacher..... Vraiment, il n'est rien de semblable parmi les hommes, répétait-il avec un soupir. Puis il songea.

Ne pourrais-je, moi qui suis dieu, par la puissance de ma parole, créer un être qui serait parmi les hommes ce qu'est le lotus parmi les fleurs ? Qu'il en soit ainsi pour la plus grande joie de la terre et de l'humanité ! Lotus, deviens une jeune vierge, et parais devant mes yeux !

La vague frissonna légèrement comme frôlée par l'aile de l'hirondelle, la nuit s'éclaircit, la lune brilla plus claire dans le ciel, les grives se mirent à chanter plus haut, puis cessèrent brusquement... Et le charme s'accomplit, devant Cris, sous une forme humaine, le lotus se présenta.

Le dieu lui-même s'émerveilla.

— Tu étais la fleur des lacs, dit-il, sois à l'avenir la fleur de ma pensée, et parle.

Et la jeune fille murmura tout bas comme murmurent les blancs pétales du lotus quand ils sont baisés par les zéphirs d'été.

— Seigneur, tu m'as changée en créature vivante,

où m'ordonnes-tu maintenant de demeurer ? O Maître, souviens-toi quand j'étais fleur, mes feuilles se déchiraient au moindre souffle du vent. Je craignais les pluies furieuses et les orages, je craignais la foudre et les éclairs, je craignais même les rayons du soleil. Tu m'as commandé d'être l'incarnation vivante du lotus, j'ai donc gardé mon ancienne nature et à présent j'ai peur, ô mon Roi, j'ai peur de la terre et de tout ce qu'elle renferme.... Où me commandes-tu de vivre ?

Cris leva ses yeux pleins de sagesse vers les étoiles, réfléchit un instant et demanda :

— Veux-tu vivre au sommet des montagnes ?

— Ils sont recouverts de neige, il y fait froid, Maître, j'ai peur.

— Alors, je t'élèverai un palais dans les profondeurs d'un lac.

— Dans les abîmes de l'eau, se traînent des serpents et d'autres monstres ; j'ai peur, Maître !

— Veux-tu les steppes sans limite ?

— O Maître, les bourrasques et les tempêtes dévastent les steppes et les troupeaux sauvages les foulent !

— Que faire de toi, fleur vivante ?.... Ah ! dans les cryptes d'Ellor habitent de saints ermites.... Veux-tu, loin du monde, vivre dans ces grottes souterraines ?

— Il y fait sombre, Maître, j'ai peur.

Cris s'assit sur une pierre, la tête appuyée sur sa main. La jeune fille restait devant lui, effrayée et tremblante. Pendant ce temps, l'aube s'élevait dans le ciel. Elle dora les profondeurs du lac, les palmiers et les bambous. Les hérons roses, les grues bleues et les cygnes blancs sur les eaux, les paons et les pinsons dans les forêts se firent entendre en chœur. Au loin, le son de cordes tendues sur une coquille de nacre et

des chants humains leur servaient d'accompagnement.

Cris s'éveilla de sa rêverie et dit :

— C'est Valmiki, le poète qui salue le lever du soleil.

Au même moment s'écartèrent les rideaux de fleurs pourpres cachant les lianes entremêlées : Valmiki parut. Ayant aperçu le lotus vivant, il cessa de jouer. Le coquillage nacré glissa lentement de sa main jusqu'à terre, ses bras tombèrent le long de son corps et il resta debout, muet, comme si le grand Cris l'avait transformé lui aussi en un de ces arbres qui croissent au bord des eaux.

Et le dieu réjoui de l'admiration du poète pour son propre chef-d'œuvre s'écria :

— Réveille-toi, Valmiki, et parle.

Valmiki murmura :

—J'aime !.....

Il ne se souvenait que de ce mot, et seul il put l'articuler.

Soudain la figure de Cris rayonna.

— Merveilleuse jeune fille, j'ai trouvé en ce monde un lieu digne de toi : demeure dans le cœur du poète.

Valmiki répéta pour la seconde fois :

—J'aime !.....

Par la volonté du puissant dieu Cris, la jeune fille se sentit peu à peu entraînée vers le cœur du poète. Ce cœur était devenu transparent comme le cristal. Sereine comme un jour d'été, paisible comme une vague du Gange, la vierge entra dans le sanctuaire préparé pour elle. Mais quand elle regarda plus au fond du cœur de Valmiki, sa figure pâlit et, comme un vent glacé, l'effroi l'enveloppa toute entière.

Cris s'étonna.

— Fleur vivante, demanda-t-il, crains-tu donc aussi le cœur du poète ?

— Maître, répondit la jeune fille, où m'as-tu ordonné de vivre ? Dans ce cœur j'ai aperçu les cimes des montagnes et les gouffres des eaux pleins d'étranges créatures, et les steppes avec leurs ouragans et leurs orages, et les obscurs souterrains d'Ellor, et de nouveau, j'ai peur, ô mon Maître !

Mais le bon et sage Cris dit :

— Tranquillise-toi, fleur vivante. Si dans le cœur de Valmiki se trouvent des neiges rebelles, sois la chaude brise du printemps qui les fondra ; s'il s'y trouve une eau profonde, sois la perle dans cette profondeur ; s'il s'y trouve le sable du désert, sèmes-y la fleur du bonheur ; s'il s'y trouve les sombres grottes d'Ellor, sois le rayon de soleil dans ces ténèbres.

Et Valmiki, qui, pendant ce temps, avait recouvré la parole, ajouta :

— Sois bénie, à jamais ! »

Application récompensée.

M. L., étudiant à Jena, a dernièrement écrit à son oncle de lui envoyer trente marks, pour pouvoir se procurer un nouveau livre d'anatomie. Trois jours après, à sa plus grande colère, il reçoit le livre même, sans un mot. A quelque temps de là, il écrit à son oncle : « Je vous remercie du livre que vous avez bien voulu m'envoyer et que je suis en train d'étudier à fond. J'espère qu'à titre de récompense pour mon application, vous m'enverrez un peu d'argent, car vous ne m'en avez plus donné depuis longtemps. » Par retour du courrier, l'oncle répond : « Mon cher neveu, je te félicite de tes ardues études qui, malheureusement, ne sont que de la blague, vu que si tu avais seulement coupé les deux premières pages du livre, tu y aurais trouvé un billet de cinquante marks. » Tête du jeune homme qui, pour comble de malheur, avait immédiatement revendu le livre en question à un bouquiniste dont il ne put retrouver l'adresse.

Se non è vero...

NOTICE

de la chapelle de St-Barthélemy, près Fribourg.



u XIII^{me} siècle déjà, sur la route de Berne et à une égale distance de Fribourg et de Villars-les-Jones, un kilomètre, on remarquait un petit hameau qui avait une léproserie, une tuilerie et une chapelle dédiée à saint Barthélemy, apôtre. Primitivement, ce groupe de maisons s'appelait Stade, mot qui ne dérive pas de stadium, *σταδιον*, espace, mesure itinéraire, mais bien de *Staad*, rivage. La sortie de Fribourg, du côté nord, était connue sous le nom de porte de Stade, changée plus tard en celui de porte de Berne ; et la montée longeant les

Neigles pour arriver à Uebenwyl ou Ibenwyl, Villars-les-Jones, s'appelle de nos jours encore Staberg.

Pierre de Stöftingen, bourgeois de Fribourg, légua vers 1260 une rente annuelle d'un sol aux lépreux d'Ibenwyl ¹⁾. Cette léproserie, mentionnée assez souvent depuis, existait à cette date et était apparemment annexée à celle de Bourguillon. La tuilerie de Stade, la première de Fribourg, fut établie quelques années après. Dans le mois de juillet 1343 elle fut louée par la ville au tuilier Conrad, de Zurich, pour sa vie durant. Lorsqu'on reconstruisit, en 1416, la route de Berne en haut de la montée de Stade, on établit un

¹⁾ Archives de l'Hôpital, II, n° 338.

pont de pierre reposant sur une voûte, près de la chapelle de St-Barthélemy. Un demi-siècle plus tard, en 1467, des réparations furent encore faites à cette route, près de la tuilerie et de la chapelle : « le trésorier a payé 21 sols à Hans Müller, d'Ibenwyl, pour



Phot. de M. le prof. Dr Zemp

La chapelle de St-Barthélemy

avoir restauré la route de Berne, du côté de la chapalleta, près de la thiolery, » tuilerie.

On trouve, dans les comptes du trésorier de la ville de Fribourg pour l'exercice de juin 1472 à mars 1473, une dépense de 10 fl et 12 sols, subside accordé par Messieurs, pour 3075 tuiles plates et 18 tuiles coupées, fournies par le tuilier Jean Wicht, pour la

couverture de la chapelle construite par la paroisse de Guin vers la tuilerie de Stade ¹⁾). Le porche est beaucoup plus récent, probablement de 1771.

Dans une convention relative à la construction et à l'entretien de l'église et des chapelles existantes sur le territoire de la paroisse, datée du 6 juillet 1488, le curé de Guin, D. Guillaume Borgey ou Bourgeois, en son nom et au nom de ses successeurs, renonce en faveur de la paroisse au tiers des offrandes déposées sur l'autel de l'église et des chapelles; permet aux gouverneurs de faire une quête à chaque messe après la communion dans l'église paroissiale et dans les chapelles de Schmitten...., de St-Barthélemy...., etc., et de placer des troncés dans ces deux chapelles ²⁾).

Les constitutions synodales de Mgr Strambin, de l'année 1665, parlent de la consécration de la chapelle de St-Barthélemy, apôtre, sur la route de Guin.

Innocent XII accorde, le 19 mars 1692, aux conditions ordinaires, mais pour sept ans seulement, une indulgence plénière aux fidèles qui visiteront la chapelle de St-Barthélemy, près Fribourg, le jour de la fête patronale.

Ces différentes pièces établissent qu'il y avait une chapelle, très petite « chappalleta », près de Stade, dédiée à St-Barthélemy, déjà dans le XIII^{me} siècle; qu'une seconde chapelle, plus grande, a été construite dans le XV^{me} siècle, et qu'elle avait une certaine importance; sa consécration par l'Ordinaire, les offrandes et les indulgences accordées par le Souverain-Pontife en sont une preuve.

¹⁾ Comptes des trésoriers, n° 140, chap. des déboursés pour subsides en tuiles.

²⁾ Archives de St-Nicolas, tiroir de Guin, titre n° 25.

Il y a quelque trente ans, le 15 mars 1872, les autorités ecclésiastique et civile séparèrent des paroisses environnantes les banlieues de la ville, pour les unir à Fribourg. Guin perdit ainsi tout le territoire qui s'étend de la porte de Berne jusque près de la chapelle de Villars-les-Jons ; une pierre en croix, à droite en montant, indique les nouvelles limites des deux communes. A partir de cette date, St-Barthélemy est un peu dépaycé : Fribourg accepte l'agrandissement et refuse la chapelle, à cause des frais d'entretien ; Guin, condamné à maintenir un édifice religieux qui ne se trouve plus dans les limites de la paroisse, se met en quête d'un acquéreur. Mais St-Barthélemy, cher aux fidèles de la contrée, trouve des protecteurs, la famille Henseler surtout. Enfin, une occasion favorable se présente, et Guin en profite. M. Eggis, propriétaire de la villa St-Barthélemy, rêve cette chapelle, désire un service divin, dimanches et fêtes, dans ce sanctuaire pour sa famille et les habitants des environs, voudrait du moins en avoir la jouissance et s'offre, à ces conditions, à prendre à sa charge les frais de réparations et d'entretien. Le tout est accordé sans difficulté, même avec remerciement. Voici les termes dont se sert l'autorité diocésaine, dans sa lettre du 7 avril 1900 : « La présente cession est faite pour aussi longtemps que M. Eggis ou sa famille jugeront à propos d'en jouir et en jouiront effectivement. »

Cette antique chapelle a été restaurée à l'intérieur et à l'extérieur par M. Eggis, qui a visé à lui garder et même à lui rendre son cachet primitif, aidé des conseils autorisés et bienveillants de M. le professeur Zemp.

Elle est jolie la dévote chapelle de St-Barthélemy, pieusement assise à la bifurcation des routes de Guin,

de Tavel et du chemin qui va au Schönberg, avec son porche d'un rouge foncé, son cadre de verdure et ses beaux marronniers qui l'abritent et la protègent.

L'abbé Fr. PORCHEL.

Comment les Cafres comprennent la vie.

Nous sommes au Natal, pays maintenant célèbre par cette guerre du Transvaal, qui a coûté aux Anglais tant d'hommes et tant d'argent. Nombreux y sont encore les premiers habitants du pays, les Cafres, qui ont su petit à petit s'accommoder à leur nouvelle situation. Voici comment s'y prend un jeune homme pour faire fortune et se préparer une vie agréable. Il cherche d'abord à faire l'acquisition de quatre à cinq bœufs. Ce capital une fois réuni, il se rend devant la case de terre de la jeune fille dont il veut faire la conquête. Il se met alors à siffler en y mettant le plus de douceur et de sentiment qu'il peut. S'il est agréé par les parents de la belle, la grosse maman noire sort de la case avec sa lente démarche de canard fatigué et prend connaissance de la demande du prétendant. L'échange est bientôt conclu et l'heureux époux emmène sa jeune épouse et laisse là ses bestiaux.

Au bout d'une année, le jeune homme trouve qu'une seconde femme augmenterait son bien-être et le voilà qui s'engage chez un Boër ou dans une mine et s'étant procuré par son travail encore cinq bœufs, il va les changer de nouveau contre une seconde femme. Mais « *varietas delectat* » le même manège se renouvelle pour l'acquisition d'une troisième et d'une quatrième épouse. Une fois en possession de quatre ou cinq femmes, c'est un homme câlé, il peut se reposer toute la journée étendu à l'ombre ou au soleil et se couler la vie douce, car toutes ces femmes peuvent entretenir convenablement un seul homme. Si son multiple hymen lui donne un certain nombre de filles, notre homme pourra, petit à petit, rentrer en possession des bœufs qu'il a déboursés et couler des jours heureux en buvant de la bière et en fumant de bonnes pipes pendant que ses femmes travailleront.

Le caporal la Violette

Le vieux brave, veuf d'une jambe et médaillé, qui porte le gracieux nom de la plus modeste de nos fleurs printanières, est pensionnaire de l'hôtel des Invalides.

Il comparait devant les juges de son pays en qualité de plaignant. Dieu merci ! le caporal Pichard, dit la Violette, peut marcher le front haut ; il n'a rien à se reprocher, et s'il est là, devant la Justice, c'est qu'il lui est arrivé une chose très humiliante et que sa dignité ne lui permet pas de laisser impunie ; qu'on en juge : il a été traité de polisson par une grosse dame, qui a appuyé d'un coup de parapluie cette épithète aussi malsonnante qu'ineongrue.

Passé pour le coup de pépin : la Violette n'en a cure ; ça ne lui a pas fait mal et sur les champs de bataille il a reçu d'autres coups plus sérieux, sans songer à porter plainte. Non, il méprise cette attaque du sexe faible ; mais lui, un médaillé pour faits de guerre, lui un glorieux mutilé de Gravelotte, être traité de polisson ! cette injure exige un châtement exemplaire ; elle le frappe en plein cœur, elle ferait rougir ses galons de laine !

Mais laissons la parole au brave la Violette qui s'avance à la barre, à l'appel de l'huissier audiencier.

Le président. — C'est vous qui portez plainte ?

La Violette. — Oui, mon colonel.

Le président. — Vous n'êtes pas ici devant le conseil de guerre, mais devant le tribunal correctionnel ; appelez-moi donc simplement monsieur le président.

La Violette. — Suffit, mon colonel.

Le président, condescendant. — Soit. Racontez au tribunal comment les choses se sont passées.

La Violette. — Pour ce qui est de la chose, voilà, mon colonel, qu'il faut vous dire que j'ai l'habitude, après le déjeuner, de venir m'asseoir sur un banc de l'Esplanade, où que je dors doucement au soleil.

La grosse dame. — Oh ! doucement ! ah bien ! mince alors !

La Violette, se retournant très digne. — Madame, je dis doucement, parce que c'est doucement.

La grosse dame. — C'est-à-dire qu'il ronfle à faire aboyer tous les chiens.

La Violette. — Justement que madame en a un gros de chien et mal élevé.

La grosse dame. — Mal élevé vous-même ; entendez-vous ?

Le président, sévère. — Silence ! vous vous expliquerez tout à l'heure. Au plaignant. Continuez.

La Violette. — Naturellement, lorsque je dors, je suis censément insensible ; comme dit mon camarade Picot, je suis ginotisé. Alors le caniche de madame, qui est sans gêne comme un singe mal appris, s'approche impudiquement et vient se soulager sur ma jambe de bois et qu'alors les autres chiens, encouragés par cet exemple superstitieux, ont tous pris l'habitude de lever la patte....

Rire dans l'auditoire.

L'huissier. — Silence !

La grosse dame. — Oh ! je bous ! Si on peut, sans rougir, dire des menteries pareilles.

La Violette. — C'est pas des menteries, à preuve que, lorsque je rentre au quartier, c'est une telle puanteur, que je suis obligé, la nuit, de laisser ma jambe dans le corridor et que les camarades ne m'appellent plus que la Violette.

Bruyants éclats de rire dans l'auditoire.

L'huissier. — Silence !

Le président, intervenant. — Revenons à l'affaire.

La Violette. — V'là, mon colonel. Alors que l'autre jour je me décide à dire poliment à madame : « Madame, retenez l'incontinence de votre chien, ou changez-lui sa muselière de côté.... »

Explosion de rire dans l'auditoire.

L'huissier. — Silence !

La Violette, continuant. — Pour lors, madame se rébellionne, me traite de ceci, de cela. Vous êtes bien mal éduquée pour une personne de l'autre sexe, que je lui réciprocque avec justice et raison, vu que ce n'était pas des propos à tenir à un militaire médaillé pour sa valeur et la perte de sa jambe. Alors elle s'est portée en furie, m'a donné des coups dans le dos avec son parapluie et m'a appelé polisson !

Le président. — Est-ce tout ?

La Violette. — Oui, mon colonel, et je demande justice.

Le président. — Allez vous asseoir. A la grosse dame. Vous venez d'entendre la déposition du plaignant : qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

La grosse dame. — Oh ! je bous ! je bous ! Sarcastique. Monsieur arrange ça à sa façon. Monsieur fait l'aimable, ici,

mais vous allez voir, mon digne magistrat, comment ça s'est passé. J'étais tranquillement assise sur un....

Le président, interrompant. — Vous reconnaissez avoir frappé le plaignant ?

La grosse dame. — Pour ça qui est des coups, c'est pour ainsi dire pas la peine d'en parler ; ça n'aurait pas fait de mal à un enfant sortant des choux ; mais pour ça qui est d'Azor, faites excuses, mon bon juge, que ce pauvre amour ne fait que le long des murs, comme mon défunt mari, et je dis que monsieur a été très impertinent en voulant me mettre sa jambe sous le nez pour me faire flairer !....

Nouveaux éclats de rire dans l'auditoire.

L'huissier. — Silence !

Cinq francs d'amende et 5 francs de dommages-intérêts, font pousser de hauts cris à la mère d'Azor, mais comblent d'une orgueilleuse satisfaction le vindicatif la Violette.

Gustave CANE.

Boireau ne retrouve pas son journal que sa bonne lui prend quelquefois, impatiente de lire son feuilleton. Il interroge sa domestique :

— Christophine, vous n'avez pas pris mon journal ?

— Non, Monsieur.

— C'est bien vrai ?

— Oh ! monsieur pense bien que je ne voudrais pas faire un malheur pour si peu de chose. J'ai justement lu sur le dernier numéro : « Les personnes dont la bonne ment, expirent à la fin du mois. »

Un anthropophage enleva une jeune cantatrice en tournée, il la fit rôtir et en fit un excellent repas.

Comme il la trouvait succulente, il mangea au-delà de son appétit, si bien qu'il eût une formidable indigestion.

— Voilà, disait-il le lendemain en prenant un verred'Hunyadi Janos, ce que c'est que de manger des femmes qui chantent du Wagner. Celle-là était exquisite ; mais ce n'est pas celui qui l'avale qui rit.

NOTICE

Sur la cartographie du canton de Fribourg jusqu'à la fin du 18^{me} siècle.

Cartes et Plans de Villes.



e travail que nous présentons aux lecteurs des « Etrennes » n'a pas la prétention d'être complet. Nous avons consulté les différentes publications relatives à la Cartographie suisse, ainsi que les musées, les collections et les bibliothèques qui contiennent les trop rares cartes publiées sur notre canton. M. l'archiviste Schneuwly a bien voulu nous communiquer le fruit de ses recherches dans les archives cantonales.

Nous suivrons l'ordre chronologique.

1458.

Les premières indications nous sont fournies par les comptes des Trésoriers de Fribourg. Ainsi, en 1458, le Trésorier paya 10 sols à Jean Cintan, armoran prosegant de Monseigneur de Marelant, quand il vint à Fribourg pour visiter la ville, et en faire la carte topographique. On ne sait si la carte fut faite, et si elle existe encore.

1517.

Messeigneurs de Fribourg firent payer par leur Trésorier, une livre, soit 20 sols, à Maître Georges le peintre, établi à Fribourg depuis l'année 1514, um « eine Visirung meiner Herren Landschaft » (pour une carte représentant le pays de Messeigneurs). Cette peinture ou ce dessin seraient, à notre connais-

sance, la première carte du canton de Fribourg, lequel, à cette époque, ne comprenait pas encore la partie du Pays de Vaud conquise plus tard en 1536, ni la Gruyère et Corbières. Il est probable que cette carte n'existe plus.

1543.

Dans le second semestre de cette année, le Trésorier List de Fribourg paya 27 livres à Hans Schuffelin comme gratification pour l'hommage qu'il a fait à Messieurs, du plan de leur ville. On ne sait ce qu'est devenu ce plan.

1548.

A cette époque, Johann Stumpf de Zurich publia chez Froschauer à Zurich, une Chronique suisse sous le titre de : « Schwyzer Chronik ». Cet ouvrage contient une carte générale de la Suisse, et 8 cartes spéciales. Ces dernières ont été publiées à des échelles différentes. Elles contiennent très peu de noms de localités. La carte qui renferme notre canton est intitulée : « Die achtet Landtafel, begreyfft das Wifelspurgergow, als Uechtland und die Wadt, alles in achten buch verzeichnet. » (La huitième carte, comprenant le territoire d'Avenches, l'Uechtland et le pays de Vaud, le tout énuméré dans le huitième livre.)

Les noms ci-après sont les seuls concernant notre canton : Remont, Freiburg, Gryers, Montenach, Morten, Sana, Ruro. Cette carte est très imparfaite, et doit être considérée comme un essai.

Ces 9 cartes de Suisse, auxquelles Stumpf a ajouté 3 autres cartes : Europe, France et Allemagne, ont été tirées à part et forment ainsi le premier atlas publié sur la Suisse. (Haller, Biblioth. I N° 51.)

1548.

C'est dans la même Chronique de Stumpf que nous

rencontrons le premier plan de la Ville de Fribourg. Il est dessiné à vol d'oiseau, et n'est pas trop défectueux pour l'époque. Sur une des hauteurs avoisinantes se profile la potence, à laquelle plusieurs corps sont suspendus.

1578.

Techtermann Wilhelm. (Chancelier d'Etat, de 1579 à 1592).

« Typus agri friburgensis 1578 ». (Carte du canton de Fribourg.)

Cette carte, peinte à l'aquarelle, est encadrée des écussons des bailliages du canton de Fribourg. Au haut, les armoiries des ducs de Zæringen. Elle mesure 56×52 c/m, et avec l'encadrement 70×70. Comme orientation, le Sud est au haut.

L'exécution en est assez remarquable, et elle peut être considérée comme très exacte pour l'époque. Elle est en parfait état, et précieusement conservée dans le grand salon de la famille de Techtermann de Bionnens, à Fribourg, avec le portrait à l'huile de son auteur.

Vers cette époque, Thomas Schœpf, docteur en médecine, publia une carte du canton de Berne intitulée : « Inclitae Bernatum urbis, etc. » en 9 feuilles de 65×46. Elle est orientée à rebours, et comprend le pays situé entre Pontarlier, Bienne et Aarau au Nord, le Valais et le Léman au Sud. La feuille 5 située au milieu de la carte, contient la contrée de Berne et Fribourg. Cette carte n'est pas très exacte, l'exécution en est primitive, et les localités sont à une échelle relativement trop grande, et représentées à vol d'oiseau, ainsi que les montagnes.

1582.

Le Musée cantonal d'antiquités de Fribourg pos-

sède un grand plan de la Ville de Fribourg, peint à l'huile par Jean-Fridolin Luttenschlager et Grégoire Seckinger, pris à vol d'oiseau, datant de 1582, et mesurant 190×412.

1606.

Martin Martini publia en 1606 un plan de la Ville de Fribourg intitulé : « Warhaffte und Eigentliche « Abconterfactur Der Berumbten Catholischen Stadt « Fryburg In Uchtlandt Sampt Ihrer Gelegenheit. « Anno 1606. Von Stephan Philott Müntzmeister, und « Martin Martini Goldschmidt. Anno MDCVI. » (Véritable et propre Plan de la célèbre et catholique Ville de Fribourg en Uchtland, avec sa situation. L'an 1606. Par Etienne Philott, monayer, et Martin Martini, orfèvre. L'an MDCVI.)

Ce Plan en 8 feuilles de 38×39 a été gravé sur cuivre, et les plaques se trouvent actuellement au Musée des Antiquités de Fribourg.

Il doit en avoir été fait 4 tirages. Le premier se distingue par la netteté du dessin. Les exemplaires en sont excessivement rares. Le second tirage fût fait par les soins de François Kuenlin, auteur du Dictionnaire du canton de Fribourg, le troisième par le Dr Berthold, auquel nous devons l'Histoire du canton de Fribourg, et le quatrième par Josué Labastrou, libraire à Fribourg. Les Archives de l'Etat renferment des exemplaires de ces trois derniers tirages.

Au sujet de Martin Martini, nous lisons dans les protocoles de la bourgeoisie de Lucerne : « En l'an « née 1593, on accorde la bourgeoisie d'honneur à « l'orfèvre Martin Martini, natif des Grisons, en rai- « son de ses grands talents comme orfèvre et comme « graveur. Pour témoigner sa reconnaissance, il offrit « à nos Seigneurs une belle coupe en argent, artiste-

« ment ciselée, du poids de 17 loths. Des faits contre
« l'honneur ayant été relevés à sa charge, il fut expul-
« sé de Lucerne en 1601 avec femme et enfant, et on
« lui paya 17 couronnes pour la coupe offerte par lui. »
Martin Martini se rendit à Altorf, puis vint se fixer à
Fribourg, où il grava le plan de la Ville en 1606. En
1609, et par ordre du baillif Lorenz Werli, il repro-
duisit par la gravure le tableau de la bataille de Morat.
Ce tableau, qui a malheureusement disparu, avait été
peint en 1480 par maître Henri de Berne, et payé 86
livres.

Martin Martini était un artiste de grand talent, qui
traitait très bien la partie héraldique. (Haller, Bi-
blioth. 1 N° 497.)

1608.

Deux années après, Laurent Werli, bourgeois de
Fribourg, fit paraître un nouveau plan de Fribourg
de plus petites dimensions, 51×74, sous le titre de :
« Warhafftige Abconterfactur der Berumpte Catho-
« lisch stat friburg in Uchtlandt sampt Irer Gelegen-
« heit. Freiburg, anno 1608. » (Véritable plan de la
célèbre et catholique ville de Fribourg en Uchtland,
avec sa situation. Fribourg, année 1608.) Ce plan est
aussi signé de Martin Martini, qui en est probable-
ment le graveur, et il a été copié sur le grand plan de
1606. De ce premier tirage, il ne restait qu'un seul
exemplaire, qui était la propriété de dom Auderset,
ancien conventuel d'Hauterive. Il appartient actuelle-
ment au Musée de Fribourg. C'est au moyen de cet
exemplaire que le lithographe, J.-A. Thurler, grava
une nouvelle pierre, et en fit un tirage, daté du 1^{er} mai
1865. Cette seconde édition est dédiée à la Société can-
tonale d'histoire.

1631.

Dans le catalogue spécial de la cartographie ancienne

à l'Exposition nationale suisse à Genève en 1896, nous trouvons sous le N° 32 : « Plan de Fribourg, d'après Martin Martini, » annexé à un ouvrage latin, comme les plans de Zurich et de Lucerne. Belle gravure et perspective cavalière. Ce plan doit dater de 1631. Dimensions : 58×48). (Collection Gautier, à Genève.)
1654.

L'ouvrage de Merian, publié en 1654, et intitulé : « Topographia Helvetiæ, Rhaetiæ et Valesiæ », renferme un plan de la ville de Fribourg : « Freyburg in Uchtland, Fryburgum Nuitonia », dessiné en perspective. Il est gravé sur cuivre et mesure 35×22. La gravure en est assez bien exécutée.

Nous trouvons encore dans le même ouvrage un plan de la ville de Morat, intitulé : « Murten, Freiburg. » Il est aussi dessiné en perspective et gravé sur cuivre.
1668.

Sous le titre de : « Incliti Cantonis Friburgensis « Tabula, Autore Francisco Petro Von der Weid, « Senatore et Commissario generale. Friburgi A. D. « 1668 » (Carte du célèbre canton de Fribourg, etc.), François-Pierre Von der Weid publia une carte du canton de Fribourg. Elle mesure 68×58; comme orientation, le Sud est au haut. Le terrain et les montagnes sont assez bien dessinés pour l'époque. L'exactitude relative du plan et des distances nous fait supposer que Von der Weid a basé sa carte sur des mensurations géométriques. Elle est gravée sur cuivre, et ornée de l'écusson du canton, et d'une vue de la ville de Fribourg. Comme ensemble, elle produit un excellent effet. (Voir la grande planche en tête du volume.)

Les deux plaques en cuivre de cette carte, qui étaient la propriété de M. Ch.-Aug. Von der Weid, un descendant de l'auteur, se trouvent actuellement au Musée de Fribourg.

Voici quelques renseignements biographiques sur l'auteur :

François-Pierre Von der Weid naquit en 1615 à Fribourg d'une famille patricienne, qui portait autrefois le nom de Du Pasquier. Il entra de bonne heure au service de l'Etat. En 1640, il était membre du Grand Conseil, puis grand sautier en 1649, conseiller et commissaire général en 1659, et trésorier en 1675. Il fut envoyé 45 fois en mission en Suisse ou à l'étranger, et mourut en haute estime en 1688. Mentionnons en passant que Von der Weid leva à ses frais, pour le service d'Espagne, en 1664 et 1672, une compagnie, dont il confia le commandement à son neveu. Une bonne partie de ses avances ne lui ayant jamais été remboursées, il subit de ce chef une perte assez forte.

En sa qualité de commissaire général, il fut forcément appelé à s'occuper de mensuration et de cartographie. (Haller, Biblioth., I, N° 491.)

1707.

Au commencement du 18^{me} siècle, G.-Chr. Kilian publia divers plans de villes de Suisse. Nous lui devons un plan de Fribourg intitulé : « Freyburg im Uechtland », qui parut vers 1707. Il est gravé sur cuivre, et mesure $15\frac{1}{2} \times 23$. Nous ne l'avons jamais vu.

1730.

Quelques années plus tard, Covens et Mortier, à Amsterdam, éditérent un plan de Fribourg, sous le titre de : « Freiburg in Uechtland ». Il est pris en perspective et gravé sur cuivre. Il nous est inconnu.

1730.

Gabriel Bodenehr publia en 1730, à Augsbourg, un ouvrage intitulé : « Theatro der vornehmsten Staedte und Oerther in der Schweiz ». Nous y trouvons un plan de Fribourg gravé sur cuivre, sous le titre de : « Stadtplan von Freyburg im Uechtland ».

1730.

L'ouvrage : « Etat et Délices de la Suisse », publié en 1730, renferme un petit plan assez exact de la ville de Fribourg, mesurant : 16×12 . Il est intitulé : « Plan à vol d'oiseau de la ville de Fribourg en Suisse ».

1753.

Dans la séance du Conseil d'Etat de Fribourg du 30 avril 1753, Pierre Wuillomet, géomètre à Payerne, présenta à leurs Excellences une carte géométrique générale du canton de Fribourg, tirée de celle de Von der Weid. Le Conseil chargea les Seigneurs patrimoniaux, le conseiller Reyff, les commissaires généraux et l'édile Pettolaz, de l'examiner au plus près et de faire rapport sur leur vision.

Dans la séance du 4 juillet, le commissaire général Odet et les autres membres de la commission spéciale établie pour examiner la carte de Wuillomet, exposent qu'elle est, il est vrai, artistement faite, mais qu'elle n'est pas géométriquement exacte. Là-dessus, le Conseil décide de ne pas l'accepter et de remercier M. Wuillomet de son offre.

Haller dit que Pierre Wuillomet a confectionné une carte du canton de Fribourg vers 1750 et que M. May, bailli à Oron, en possédait alors (1785) une copie faite à la main. (Haller, Biblioth., I, N° 496.)

1754.

« Carte chorographique de la partie occidentale de « l'Oberland, ou le comté de Gruyères divisé en quatre « bailliages ou gouvernements, à savoir : Gruyères, « Sanen, Ober Simmenthal et Nieder Simmenthal, où « se trouve le gouvernement d'Aigle, et le bailliage « de Vevey, etc. Observé sur les lieux, et dressé sur « le manuscrit de Samuel Loup, à Londres. Publié « par acte du Parlement 1754. » Gravé sur cuivre par K. Benning, Echelle 1 : 125000. Dimensions 54×72 .

Cette carte comprend environ la moitié du canton de Fribourg, qui est limitée comme suit : au Nord par Farvagny et Planfayon, à l'Est par la frontière bernoise, au Sud et à l'Ouest par la frontière vaudoise. Cette carte fait assez bonne impression, et il semble que Loup a surtout cherché, dans le dessin des montagnes, à représenter la nature aussi fidèlement que possible. Il dessinait à vue les endroits qu'il parcourait, et prenait des notes sur la situation des localités. Cependant, le plan général de cette carte n'est pas assez exact, pour qu'on puisse supposer qu'il est basé sur une mensuration. La carte de Loup n'en est pas moins un des travaux les plus remarquables de l'époque. Le conseil de guerre de Berne, auquel Loup avait offert un exemplaire de sa carte, lui accorda une gratification de 6 ducats.

Il existe aussi une édition coloriée de cette carte.

1755.

La « Neue und vollstaendige Topographie der Eidgenossenschaft, de David Herrliberg » contient un plan du lac de Morat, ayant pour titre : « Grundriss von dem Murtensee. Plan du lac de Morat. Gravé par D. Herrliberg en 1755. » Dimensions : 25×16.

La nomenclature en est assez exacte. On a indiqué l'emplacement du champ de bataille de Morat, ainsi que celui de l'ossuaire.

1766.

D'après le Dr Wolf, Samuel Loup aurait publié en 1766 une seconde édition de sa carte de 1754. Elle se trouverait dans la collection Zurlauben à Aarau.

1767.

Gabriel Walser, né en 1695 et mort en 1776, pasteur à Berneck, publia, en 1769, chez les hoirs Homann, à Nüremberg, un atlas de la Suisse, intitulé : « Atlas

« novus Reipublicae Helveticae XX Mappis composi-
tus Sumtibus Homannianis Heredibus, Norimbergae
« 1769 », 53×33, gravé sur cuivre et colorié. Cet
atlas est composé de 20 cartes, dont une carte générale
de la Suisse par Tobias Meyer, 1 carte des religions
et 18 cartes de cantons.

La carte N° 12, qui concerne le canton de Fribourg,
porte le titre suivant : « Canton Freiburg, sive Pagus
« Helvetiae Friburgensis cum Confinibus recenter deli-
« neatus per Gabrielem Walserum edentibus Homan-
« nianis Heredibus. Norimbergae 1767. Seb. Dorn
« sculps. » Coloriée, 57×47. (Canton de Fribourg,
soit Pays de Fribourg en Helvétie, avec les territoires
voisins, récemment dessiné par Gabriel Walser et
publié par les hoirs Homann. Nüremberg, 1767.)

Cette carte, comme au reste toutes celles publiées
par Walser, est sans grande valeur. Les montagnes
sont dessinées en taupinières, et la nomenclature est
très défectueuse. On remarque cependant un petit
progrès sur la carte de Scheuchzer, qui a probable-
ment été utilisée pour ce travail. (Haller, Biblioth., I,
N° 492.)

1767.

Il a été publié, probablement vers la même époque,
une carte sans date, qui est une réduction de celle de
Walser, et qui est intitulée : « Canton Freiburg, sive
« Pagus Helvetiae Friburgensis, cum confinibus. »
Elle est coloriée et mesure $26\frac{1}{2} \times 23$. Elle renferme
les mêmes erreurs que celle de Walser, et doit avoir
été gravée par J.-C. Muller.

1771.

« Füsslin, Joh.-Conrad, Staats und Erdbeschreibung
« der Schweizerischen Eidgenossenschaft. Schaffhausen
« 1770-1771 » 4 vol. in-8°. Le 4^{me} vol., publié en 1771,

contient une carte du canton de Fribourg, sur laquelle nous ne possédons aucun renseignement. Elle manquait au volume que nous avons eu sous les yeux.

1775.

Carte de Fribourg, par Charles Castella de Montagny. major, 1775. D'après Haller, il en existait une copie faite à la main, chez Monseigneur de Lenzbourg, évêque de Lausanne (1782-1795) et abbé d'Hauterive (1761-1795). Elle est très bonne et très exacte, mais elle est surchargée de noms et l'échelle en est trop petite. (Haller, Biblioth., I, N° 494.)

1778.

« Carte de la partie occidentale de l'Oberland, au « canton de Berne. Réduite par le Sr. Clermont, ingé-
« nieur-géographe, d'après la copie publiée à Londres
« par Samuel Loup, de Rougemont, et dédiée à la cham-
« bre du conseil de guerre de la République de Berne.
« MDCCLXXVIII. Perrier, sculp. Beauvais scrip. »
45×33. Gravée sur cuivre.

Comme son titre l'indique, cette carte est une réduction de celle de Samuel Loup. La gravure en est très soignée, et le titre orné d'une vignette.

1781.

Mallet, Henri. « Carte de la Suisse romande, qui
« comprend le Pays de Vaud et le Gouvernement
« d'Aigle, dépendant du canton de Berne, divisé en
« leurs bailliages, où l'on a distingué ceux qui appar-
« tiennent au canton de Fribourg, et ceux qui sont pos-
« sédés en commun par ces deux Républiques, ainsi
« que les Etats et les Pays adjacents. Levée géométri-
« quement sous la permission du Souverain, par le Sr.
« H. Mallet, ingénieur-géographe de LL. EE. de Berne
« 1781. Chez F. Monty à Genève. » Quatre feuilles de
54×68 gravées sur cuivre.

Cette superbe carte a été établie d'après la méthode, et à l'échelle (1 : 90,000) de la belle carte de France, que Cassini avait publiée vers cette époque et qui était tant admirée.

Elle est très exacte, le dessin en est remarquable, et le relief en hachures ressort très bien.

Mallet avait joint à sa carte l'Avertissement suivant : « L'auteur prévient que la ville de Eribourg et les autres lieux de ce canton, à l'orient du Pays de Vaud, sont placés sur des observations qui n'ont pas le même degré d'exactitude qu'il a mise à la description du dit pays, objet principal de cette carte, pour laquelle il n'a épargné ni soins ni travaux. Il espère de donner par la suite cette partie traitée avec le même soin. Quant au Pays de Neufchatel, la position des lieux situés le long du lac, et d'autres de l'intérieur du pays, est déterminée par des observations précises. Pour le surplus, on s'est servi des cartes connues, en les rectifiant, et particulièrement la limitation occidentale. » (Haller, Biblioth., I, N° 401.)

Nous ne pouvons terminer ce travail sans faire mention de l'Atlas Meyer, d'Aarau (1796-1805) qui fut, jusqu'à la publication de la carte Dufour, dont la 1^{re} feuille parut en 1845, la source principale à laquelle puisèrent les cartographes suisses et étrangers.

Les 16 feuilles, dont se compose cet Atlas, sont de valeur inégale. La haute montagne, exécutée d'après le relief de Muller, d'Engelberg, est, pour la première fois, représentée avec une certaine fidélité. Le canton de Eribourg est contenu dans les feuilles 5, 6, 9, 10. La feuille 6 compte parmi les meilleures de l'Atlas.

LÉON GLASSON.

LE NID DES MILANS



Les ornithologistes sont d'accord pour dire que nos deux milans, le milan royal (*milvus regalis*) et le milan noir (*milvus ater*) construisent leur nid de la même manière. Brehm dit qu'ils cherchent la même place pour y nicher, mais n'utilisent pas toujours le même nid. Ils s'emparent souvent d'un nid de corneille ou de faucon ou se décident à construire eux-mêmes. Ce nid d'un diamètre de 0^m,90 à 1 m est placé sur une branche de conifère ou d'un arbre quelconque ou même sur un buisson dans un endroit dangereux. Il se distingue par la présence de morceaux de papier recueillis souvent dans des lieux suspects, par des chiffons choisis dans les ordures de sorte que l'examen de ce nid n'est rien moins qu'attrayant.

M. le Dr V. Fatio dit quelque chose d'analogue; pour le *milan royal*, il dit que l'aire est bâtie de branches grossièrement entrelacées avec garniture de petites racines, de mousse et d'herbes sèches; pour le *milan noir*, il ajoute que les buchettes sont entremêlées de divers débris, parfois de lambeaux de chiffons et qu'elle est établie soit dans une fente de rocher, soit sur quelque petit arbre rabougri, contre une paroi abrupte et souvent assez loin de ses lieux de pêche comme au Salève.

Le milan royal se rencontre assez fréquemment dans le canton de Fribourg, mais je n'ai jamais eu occasion d'examiner son aire de près; par contre le *milan noir* est rare et j'ai cru jusqu'à cette année (15

mai 1900) qu'il n'y existait que comme oiseau errant. En effet, depuis plus de 20 ans, je n'avais eu connaissance que d'un seul individu tué dans le voisinage de Flamatt, lorsque au printemps 1900, il nous en arriva un tué dans la Gruyère et vers le milieu de mai,



on m'apporta une femelle prise sur son aire avec une trappe au *Lac-Noir*. Je me fis apporter les œufs au nombre de 2 et l'aire tout entière. Je voudrais attirer l'attention des ornithologistes sur cette aire qui me paraît présenter une particularité qui n'a pas été décrite. D'abord, on n'y remarque ni chiffons, ni papiers suspects, ne s'en trouve-t-il peut-être pas dans cette

région isolée ? Par contre l'aire, dont le diamètre est approximativement de 0^m,90 est formée de buchettes de sapin assez bien entrelacées, dont le centre est garni d'un matelas de petites racines. Ce matelas repose sur une *couche de terre végétale* destinée sans doute à égaliser la surface de l'ensemble des brindilles de sapin qui sans cela pourraient blesser la couveuse. Cette couche de terre est disposée en couronne, ou tout au moins le milieu est peu garni et reste perméable. Cette particularité m'a paru digne d'être signalée, trouve-t-on cette terre dans toutes les aires du milan noir, ou la terre remplace-t-elle ici les chiffons et les papiers ? Il faudrait avoir l'occasion d'en examiner plusieurs dans des conditions différentes pour élucider la question.

Fribourg, le 22 mai 1900.

Prof. M. MUSY.

Afreux calembours.

Un romancier qui mord :

Hier, un passant débonnaire
Ayant rencontré George Ohnet
Fut mordu soudain au poignet
Par ce romancier sanguinaire.

Il conserva six mois la trace de ses dents.

Quand Ohnet mord, c'est pour longtemps !

Le même à une autre sauce :

— Il paraît que les Arabes deviennent très vieux.

— Parbleu ! quand on est *Maure* c'est pour longtemps.

Une recette pratique. — *Jules* : Que lis-tu ?

Jacques : Un livre très utile : Conseils en cas d'accidents.

Ainsi, si l'on tombe à l'eau, on n'a qu'à chercher la page 57 et l'on trouve toutes les indications nécessaires.

CONTRIBUTION

à l'histoire de la révolution dite « de Chenaux » en 1781.



Nous possédons sur cet épisode important de l'histoire nationale fribourgeoise une série de relations contemporaines qui nous renseignent bien sur le caractère, le but et les conséquences de cette expédition téméraire. Plusieurs de ces sources ont été publiées immédiatement ou peu après les événements, comme la *Relation du complot de trahison qui a éclaté dans la ville de Fribourg au commencement du mois de mai 1781*, donné au public par le conseil souverain, Fribourg, 1781; le *Tocsin fribourgeois*, 1783, etc.; d'autres sources ont été publiées plus tard, comme le *Journal d'un contemporain*, par François de Diesbach, publié par A. Daguët dans l'*Emulation*, 1852-54, les *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux*, publiés par M. Gremaud (Archives de la Société d'histoire, IV, 363-428), et tout récemment nous avons eu l'importante relation de Fr.-J. Castella intitulée: *Chronique scandaleuse*, publiée par M. Max de Diesbach, dans les *Archives*, VI, p. 399 et ss.

Les mémoires et travaux publiés sur cette question ne manquent pas. L'historien J. de Muller en parle dans son *Histoire de la Confédération suisse*, cont. par Monnard, tome XV, et le Dr Berchtold dans son *Histoire du canton de Fribourg*, tome III; nous possédons même deux monographies sur cette question: *Brunne-*

mann, Drei Schweizer Freiheits-Martyrer des vorigen Jahrhunderts, Frauenfeld, 1861, et *Brugger*, Der Freiburgische Bauernaufstand oder Chenaux-Handel (1781), Bern, 1891.

Nous ne voulons pas contester le mérite des *Mémoires* publiés jusqu'ici, ni relever que l'esprit de parti a souvent empêché les auteurs d'arriver à la vérité objective; ce qu'il y a de certain, c'est qu'une histoire complète et impartiale des troubles de 1781 reste encore à faire.

Les nombreux documents des archives d'Etat ¹⁾ n'ont pas été suffisamment utilisés; il se trouve toujours encore de nouveaux documents qui proviennent d'une série d'enquêtes faites par l'autorité dans les années 1781 à 1783.

Le hasard a mis entre mes mains quelques documents inconnus ²⁾ qui se trouvaient au milieu de vieilles paperasses de la Bibliothèque cantonale. Sans vouloir exagérer l'importance de ces documents, nous pouvons cependant dire qu'ils nous fournissent des indications sur un point qui n'est pas encore suffisamment connu, à savoir de quelle manière se faisaient les fournitures de voitures et de vivres pour la troupe de Chenaux. Nous apprenons en même temps par quels motifs on cherchait à gagner des adhérents à la révolution et quelle foi méritent les dépositions faites au cours des enquêtes par différentes personnes (*Archives*, tome IV) qui ont joué un certain rôle dans cette affaire.

Nous croyons donc qu'une communication de ces documents peut avoir quelque intérêt.

¹⁾ Ils ont été recueillis en grande partie par M. Schneuwly, archiviste, sous le titre: *Pièces relatives aux troubles de 1781-83*.

²⁾ Ces pièces ont été remises aux archives d'Etat où elles se trouvent dans la collection citée plus haut.

DÉCLARATIONS

reçues par M. le Banneret Gottrau et le soussigné Louis Muller, grenetier, à Fribourg, le 11^e juin 1781

concernant les fournitures et voitures des vivres.

Première déclaration : Claude Bourguet des Geneivres paroisse d'Avry, Sergent, déclare, qu'étant occupé à charger son char de charbons la veille de la foire, Chenaux et sa troupe survinrent : que Rossier lui adressant la parole lui dit, s'il ne descendroit pas à Fribourg pour la foire : que lui déclarant répondit qu'oui, qu'il venoit de charger son char pour le conduire en Ville ; qu'on lui reparti la dessus, qu'il n'étoit pas question de chars, mais qu'il falloit prendre des armes ; que lui déclarant j'en alla là dessus sans leur donner de réponse. Qu'arrivé au Bri Pierre Joseph Jaquiard l'appella dans le cabaret et lui dit, qu'il seroit à propos de fournir du monde à Chenaux, qui vouloit faire rétablir les processions, les fêtes, et soutenir la religion, qui courroit le plus grand danger, puisque les Bernois étoient déjà en Ville. Que lui déclarant, qui avoit été nommé sergent en place de Jaquiard lui dit, ce qu'il feroit à sa place, et qu'ayant reçu pour réponse qu'il faudroit au moins en parler au premier sergent ; lui déclarant aller conter le tout au sergent Corpataux. Que ce dernier lui dit, qu'il faudroit avertir du monde en s'en retournant chès lui ; mais qu'il n'a pas suivi cet avis, et qu'étant retourné chès lui il n'en a parlé à personne. Que le jour de la foire il vint en ville avec un baton accompagné de sa femme, s'étant déterminé à laisser son char par l'incertitude s'il pourroit entrer en ville ; qu'ayant acheté une vache au dessus de la carrière il l'emmena chès lui jusqu'au Bri, où il but un coup avec sa femme et

le gouverneur d'Avry Christou Fritsch ; qu'en sortant du dit cabaret plusieurs personnes se trouvoient rassemblées, lesquelles se fesoient passer l'un à l'autre un billet signé Chenaux et Rossier, qu'ils lui remirent aussi en lui disant, qu'étant sergent il devoit donner des ordres en consequence. Que lui déclarant étant occupé à lire ce billet M. Gady d'Avry survint et demanda ce que tout ce monde rassemblé faisoit là ; qu'alors on lui fit lire le billet et que M. Gady exposa le danger qu'il y auroit de suivre Chenaux. Lui déclarant ayant été alors pris à part par le dit M. Gady, ce dernier le chargea d'aller joindre un piquet établi pour la garde du château de Farvagnié, ce qu'il fit sur le champ n'ayant pas même eu le tems de mettre son uniforme ni d'aller chercher des armes. Qu'il est resté au château jusqu'au Vendredy après Midy, lorsque tout le monde en fût renvoyé. Ce qu'il s'engage de soutenir par un formel serment en cas de besoin.

2^{me} déclaration : Joseph Chappuis, fermier de Walter Sudan, déclare, que le jour de la foire de Fribourg 4^o May dernier la femme du chaudronnier Paris de Bulle l'avoit recherché de conduire un char de vivres jusqu'à Posieux pour la troupe de Chenaux : que la dite femme lui a payé la voiture et s'est même chargée d'arranger le char. Que c'est au cabaret des tonneliers qu'on a chargé le char, et que lui déclarant a ignoré ce qu'il y avoit dans les sacs jusqu'à Cormanon, où François Eccoffey fils de la cabartierre des 13. cantons et Joseph à Christi demeurant à Bulle lui ont aidé à vuidier les sacs, qui contenoient du pain et deux pièces de fromage. Qu'il trouva ces deux derniers au cabaret du Bry en descendant avec son char et qu'ils vinrent avec lui et plusieurs autres de la troupe de Chenaux jusqu'à Posieux. Qu'ayant mis son cheval à l'écurie,

il y resta quelque tems et qu'il en est reparti que trois ou quatre heures après sur les ordres de Raccaud à ce qu'il croit. Qu'au premier abord, lorsque la femme Paris l'a recherché de voiturer les vivres, il avoit temoigné de la répugnance à le faire, et ne s'est rendu qu'à ses pressantes sollicitations et à la promesse d'une bonne récompense ; qu'il est fâché de cette démarche et qu'il implore la rélation des gens de Bulle sur sa conduite et surtout du Métral Judet. Ce qu'il est prêt de soutenir en cas de besoin par serment.

Le déclarant ayant été interrogé sur un billet, qu'Ambroise Thorrin devoit lui avoir remis lorsqu'il a conduit les vivres, a bien convenu avoir reçu en partant de Bulle du dit Ambroise un billet, qu'il a remis en mains propres à Charles Thorrin entre le Bry et Avry, et dont il ne sait pas le contenu qu'il n'étoit pas cacheté. Il ajoute que relativement à ce qu'il a conduit sur son char il savoit en partant de Bulle qu'il y avoit du pain et du fromage, la femme Paris lui ayant dit autant qu'il peut se rappeler que Thorin, qui a épousé la fille Michel de Bulle, avoit fourni les fromages. Il croit même se rappeler que Thorrin lui en a parlé lui même, et lui avoit dit, qu'il envoyoit les fromages en question.

Cette déclaration ayant été relue le déclarant l'a confirmée par serment qu'il a prêté entre les mains de M. le Grandsautier, en présence de l'officier de ville Gottrau. Ainsi l'atteste Gottrau, Banneret.

3^{me} déclaration : Jacques Pittet d'Épagny âgé de 49 ans déclare, que le jour de la foire de Fribourg 4^o May dernier il demanda aux gens du cabartier d'Épagny un cheval, dont il s'étoit déjà servi plusieurs fois en payant ; que l'ayant attelé à son char, sur lequel il y avoit une ou deux bottes de paille, il vint jusqu'à Bulle

dans l'intention de venir en ville. Qu'il fit donner un piccotin à son cheval au cabaret du St, Michel, où la veuve Bigarçon vint le joindre et le rechercha de mettre du pain sur son char pour le conduire aux gens de Bulle, qui étoient descendus avec Chenaux. Qu'il ne sait point ceux qui ont chargé son char, qu'on lui a dit que c'étoient des femmes entre lesquelles étoit la veuve Bigarçon. Qu'arrivé à Posieux il déchargea deux sacs de pain au cabaret et donna un troisième à un voiturier qu'il ne connoit pas ; qu'il ne se rappelle pas avoir trouvé autre chose sur son char. Qu'il n'a point été chercher la veuve Bigarçon à Bulle et ne lui a fait aucun message de la part de l'avocat Castellaz ; que quoique Chenaux aye été chès lui lorsqu'on étoit allé pour le prendre il ne lui a pas communiqué ses projets. Qu'à son retour à Bulle il n'a pas revu la veuve Bigarçon et n'a pas été recherché de conduire des vivres le lendemain ; et qu'ayant appris à Posieux que les portes de Fribourg étoient fermées il n'avoit pas poussé plus loin avec son char. Ce qu'il soutiendra par serment dès qu'il en sera réquit. Ainsi passé en présence de l'Officier de Ville Gottrau à Fribourg le jour et an que devant. L^s Muller, grenetier.

4^{me} déclaration : Marguerite Paris née Geinoz agée de 52 ans déclare, que le Jeudi 3. May dernier la veuve Bigarçon l'avoit chargée de travailler conjointement avec la femme Pithoud et la femme Roll de rassembler du pain pour envoyer aux gens du parti Chenaux, vû que l'avocat Castellaz l'en avoit recherché. Qu'elle déclarante avoit fourni quatre pains, la femme Roll autant, la femme Bugniard trois et le reste a été pris chès le Boulanger. Qu'elle pour sa part a pris 27 pains chès le boulanger, sans pouvoir indiquer la quantité que les autres auront pris. Que parmi

les 27 pains il y en avoit 15 de trois piecettes et le reste d'une piecette. Qu'elle déclarante a été chercher le voiturier Chappuis, qui faisoit quelques difficultés d'aller, voyant que cela faisoit de la peine à sa femme. Qu'elle ignore où le fromage a été pris ; mais qu'elle a entendu dire de la veuve Bigarçon, que l'avocat Castellaz lui avoit envoyé le fils du lieutenant Dupaquier de Prazchaboud pour l'avertir de rassembler des vivres pour son compte. Que le lendemain allant à la rencontre de la veuve Bigarçon et la femme Pithoud, elle trouva le boucher de la Tour en deça du pont de la Trême : qu'elle lui demanda, si les deux femmes prédites n'avoient pas été prendre de la viande chès lui : ayant reçu pour réponse qu'il ne les avoit pas vûes, elle lui dit de retourner sur ses pas pour pouvoir leur fournir la viande en question. Qu'elle n'a pas passé le pont, et qu'elle a appris qu'un Gex avoit conduit la viande prise à la Tour à une certaine distance de Bulle, et l'avoit reconduite au même lieu ayant appris la déroute des rebelles en chemin. Qu'elle demande pardon de la faute qu'elle a commise et qu'elle tachera de la réparer par une conduite plus régulière. Ce qu'elle est prête de soutenir par serment en cas de besoin, assurant ne savoir rien autre chose.

5^{me} déclaration : Elisabeth Pithoud née Bard âgée de 48 ans déclare, de ne s'être pas mêlé de la provision du pain pour les rebelles : mais que se trouvant sur la rue le Vendredy 4 May dernier après midi vers les 7 à 8 heures du soir elle trouva la veuve Bigarçon, qui lui proposa d'aller à la Tour pour s'informer des filles Corbaz du dit lieu, qui étoient arrivées de Posieux où elles avoient été avec des vivres à ce qu'elle croit, de ce qui se passoit aux environs de Fribourg qui ayant appris que la troupe à Che-

naux, qui attendoit une réponse de LL. EE., auroit besoin de vivres et que là dessus elle déclarante et sa compagne ayant rencontré au sortir de la maison des Corbaz le boucher de la Tour, qui leur dit, que la femme Paris lui avoit parlé de peser de la viande pour Bulle. Elles allèrent avec lui à la boucherie, où à ce qu'elle croit on y a pesé environ 80 \mathcal{H} de Bœuf et environ 30 à 40 \mathcal{H} de veau. Qu'elle et la Bigarçon aidèrent à en porter à Bulle, où on la chargea sur un char proche de la maison du boulanger. Que le char étant revenû avec la viande, elle conjointement avec la servante de la veuve Bigarçon et la femme Paris la partagèrent entre elles; en ayant donné une partie aux pauvres. Qu'elle croit que le fils de Frédéric Gex avoit été chargé de conduire le char de viande, sur lequel il y avoit enfin quelques sacs de pain. Qu'elle est prête de soutenir cette déclaration par serment dès qu'elle en sera requise. Ainsi passé à Fribourg le jour et an que devant après midi. Idem Muller.

Prof. D^r Ch. HOLDER.

ENFANTINES

- Pourquoi pleures-tu, mon petit?
- Parce que mes frères ont tous congé, et pas moi.
- Et pourquoi ton maître ne t'a-t-il pas donné congé?
- Parce que.... je ne vais pas à l'école!

* * *

Le petit frère. — Ma grande sœur Julie, elle n'a jamais fini avec son mal de dents.

L'amoureux de la grande sœur, en plaisantant. — Qu'elle les mette dehors.

Le petit frère. — C'est bien ce qu'elle fait. Elle les ôte tous les soirs; seulement, le malheur, c'est qu'elle les remet tous les matins.

* * *

A l'école :

— Sais-tu me dire, Juliette, le nom de la petite bête, humble et insignifiante, qui fournit à ta maman ses belles blouses de soie.

— Oui, mademoiselle. C'est papa !!

* * *

Petites filles jouant à la madame.

— Bonjour, madame ; depuis quand êtes-vous mariée, madame ?

— Depuis six semaines, madame.

— Avez-vous déjà des enfants ?

— J'en ai cinq.

— Les nourrissez-vous vous-même, madame ?

— Oh ! non, c'est mon mari qui les nourrit tous.

* * *

Un chauve du plus beau poil importune. l'enfant de la maison en lui posant toutes sortes de :

— Fais donc ceci. Fais donc cela.

Impatiente, l'enfant l'interrompt tout à coup en disant :

— Fais donc ça, toi.

Et il se passe la main dans les cheveux.

* * *

Leçon de religion trop neuchâteloise. — Récemment, on interrogeait les enfants de la vallée de la Brévine, sur la mort de J.-C., une petite fille, très au courant des familles neuchâteloises de la région, avait retenu, d'une façon nationale, quoique peu exacte, le nom du riche particulier qui reçut le corps du Sauveur. On sait qu'il se nommait Joseph d'Arimathée !

A la question, relative à la sépulture du Christ, la naïve enfant de répondre : Joseph-Henri Matthey !

Des Replattes aux Barthelémys, les Matthey sont nombreux, mais aucun, fût-il Joseph-Henri, n'est Joseph d'Arimathée, — ma chère enfant.

* * *

— Pourquoi frappes-tu ton compagnon, Auguste ?

— Il m'a donné une gifle, M'sieu le curé.

— Ne t'ai-je pas appris que quand on reçoit un soufflet sur une joue, il faut tendre l'autre.

— Que oui, M'sieu le curé, mais comme il m'a donné une gifle sur le nez, je ne pouvais pas lui en tendre un autre.

En tramway

— Rue Turbigo! cria le receveur du tramway pendant que le conducteur arrêta les chevaux.

La foule se pressait devant les bureaux.

Le receveur appela les numéros.

— Vingt-deux.

Deux dames se présentèrent.

— Les deux cocottes, dit un loustic, debout sur la plate-forme.

— Insolent! dit une des dames.

— Vingt-trois! hurla le receveur.

Une grosse dame monta.

— Où y a-t-il de la place? demanda-t-elle en regardant de tous côtés; où faut-il me mettre?

— En haut, en bas, comme vous voudrez, dit le receveur, ce n'est pas moi qui paye.

— Vingt-quatre, appela-t-il.

Une femme porteuse d'un baluchon escalada la plate-forme.

— Je me rends rue du Château-d'Eau, dit-elle au receveur, vous m'arrêterez en face de la rue; je vais porter de l'ouvrage au cinquième.

— C'est bien, madame, dit le receveur, on vous y montera.

— Complet, cria-t-il.

Le tramway se mit en marche.

Le receveur recueillit le prix des places.

Quand il eut fini :

— Quel est le mufler qui m'a glissé une pièce démonétisée? demanda-t-il.

Il se fit un silence.

— Ce n'est personne, reprit-il, je m'y attendais; faut-il qu'il y ait des voyageurs rosses!

— Ces gens-là sont bien mal embouchés, dit un vieux monsieur à une jeune femme placée à son côté.

— C'est mal de tromper ces pauvres gens, dit la jeune femme.

— Les boulevards! cria le receveur.

Une dame et sa fille descendirent; à peine à terre, la dame s'aperçut qu'elle avait oublié sa sacoche.

Elle pria le receveur de la lui remettre.

— Votre sacoche, dit le receveur, méfiant; qu'est-ce qui me prouve qu'elle est à vous?

— Je descends à l'instant et je viens de l'oublier; ces messieurs et ces dames peuvent en témoigner.

— Je reconnais madame, dit le vieux monsieur ; cette sacoche est bien la sienne.

— Moi aussi, appuyèrent les autres voyageurs.

— Moi, je n'en sais rien, dit le receveur.

— Rendez-la moi, je vous en prie, monsieur, reprit la dame, elle renferme mon porte-monnaie.

— S'il y a des valeurs, raison de plus pour que je ne vous la rende pas.

— Je vais vous énumérer les objets qu'elle contient : un porte-monnaie renfermant quarante-deux francs, un mouchoir, deux clés, trois lettres.

Le receveur vérifia, c'était exact.

— Veuillez me la rendre, je suis pressée ; j'ai des courses à faire.

— Impossible, madame, dit le receveur, les règlements le défendent ; je dois la remettre au contrôleur.

— C'est une plaisanterie, reprend la dame ; vous reconnaissez que cette sacoche m'appartient et vous ne voulez pas me la rendre !

— Voici le contrôleur, dit le receveur, je vais la lui donner ; arrangez-vous avec lui.

Les deux voyageuses suivent le contrôleur au bureau ; la dame lui explique son affaire et le prie de lui rendre son bien.

— Impossible, madame, dit le contrôleur, les règlements sont formels ; je dois envoyer tout objet trouvé dans l'intérieur des voitures au dépôt central de la Compagnie.

— Qu'est-ce que nous allons devenir, ma fille et moi ? mon argent est dans la sacoche et je ne connais personne à Paris.

— Cela ne me regarde pas, je n'y peux rien.

— Cela n'a pas le sens commun ! je vais déposer une plainte chez le commissaire de police.

— Déposez, madame ; je ne connais que le règlement.

Les deux femmes se font indiquer un commissariat par un agent.

Elles s'y rendent en tremblant ; elles n'ont jamais eu affaire à la police.

Elles demandent à parler au commissaire.

On les fait attendre dans un vestibule ; il est dix heures du matin ; à midi, le commissaire arrive.

On le prévient que deux femmes demandent à lui parler.

— Qu'est-ce que c'est que ces femmes-là ? dit-il, introduisez-les.

On les introduit ; la mère veut prendre la parole.

— Pas si vite, dit le commissaire ; déclinez d'abord vos nom, prénoms et qualité.

— M^{me} Durand et sa fille.

— Votre résidence habituelle ?

— Nous habitons Meaux.

— Vous êtes mariée ? Avez-vous des pièces le prouvant ?

— Mais, monsieur, pour qui me prenez-vous ?

— Je ne vous connais pas, moi !

Les deux femmes ont les larmes aux yeux.

— Enfin, qu'est-ce que vous voulez ? reprend le commissaire.

M^{me} Durand lui explique son cas et le prie de lui faire rendre sa sacoche.

— Je vais convoquer le contrôleur, dit le commissaire ; attendez.

Les deux femmes retournent dans le vestibule ; elles s'assoient sur un banc.

— Maman, j'ai faim, dit la jeune fille.

— Moi aussi, attends ; je n'ai pas un sou sur moi.

Elles attendent toujours.

A trois heures, un agent vient les prévenir que le contrôleur ne peut pas venir avant sept heures.

— A sept heures ! s'écrie la jeune fille, mais j'ai faim, moi !

— Patiente, ma pauvre enfant, et ton père qui doit nous prendre au train de cinq heures ; il va être dans une inquiétude !

La nuit arrive ; sept heures sonnent, le contrôleur ne paraît pas ; il vient à neuf heures.

Le commissaire appelle les deux femmes ; elles supplient le contrôleur de leur rendre la sacoche.

— Je ne peux pas, madame, je l'ai envoyée au dépôt central de la Compagnie, ainsi que le prescrit le règlement.

— Eh bien, dit M^{me} Durand, je vais aller la réclamer.

— A cette heure, dit le commissaire, c'est trop tard.

— Les bureaux ferment à cinq heures, ajoute le contrôleur, attendez à demain.

— A demain ! s'écrie M^{me} Durand ; qu'est-ce que nous allons devenir ? Je n'ai pas d'argent ; nous n'avons rien mangé depuis ce matin, il faut que j'envoie une dépêche à mon mari pour le rassurer.

Les deux femmes fondent en larmes.

Le commissaire, touché, offre de leur prêter cinq francs jusqu'au lendemain.

— Merci, monsieur, dit M^{me} Durand, je vous les rendrai dès que j'aurai repris possession de ma sacoche.

M^{me} Durand envoie une dépêche à M. Durand. Les deux femmes retiennent une chambre à deux francs dans un petit hôtel des environs de la gare de l'Est; elles prennent un potage et elles se couchent, brisées par tant d'émotions.

Le lendemain, à neuf heures, elles se présentent au dépôt central de la Compagnie des omnibus. On les fait attendre pendant trois heures dans une salle remplie d'employés qui lorgnent la jeune fille.

Enfin, on leur demande ce qu'elles veulent.

M^{me} Durand explique son affaire.

— Votre sacoche a été envoyée à la préfecture de police, lui dit un employé, c'est le règlement; allez la réclamer dans quelques jours.

Les deux femmes sont de nouveau sur le pavé; la jeune fille pleure à chaudes larmes. Il reste cinquante centimes à M^{me} Durand; elle télégraphie à son mari qui vient les chercher à dix heures du soir.

Trois jours après, M. Durand se présente à la préfecture de police pour réclamer la sacoche.

On l'introduit dans le bureau des objets trouvés.

Il se nomme.

— Je viens, dit-il, retirer une sacoche oubliée dans un tramway par M^{me} Durand, ma femme.

— Nous avons une sacoche, dit l'employé, mais je ne dois la remettre qu'à M^{me} Durand.

— C'est ma femme.

— Vous êtes marié... légitimement.

— Mais... monsieur.

— Je ne vous connais pas, moi! Je ne peux pas vous confier la sacoche; je ne dois la remettre qu'à M^{me} Durand en personne.

— Puisque je suis son mari.

— Qu'est-ce qui me le prouve? Quand même, le règlement est formel, je ne dois la remettre qu'en mains propres.

— Et si ma femme était morte?

— Je la remettrais à ses héritiers sur le vu de l'acte de décès et autres pièces.

— C'est trop fort! Tas d'idiots! s'écrie M. Durand.

— Je vous dresse procès-verbal, dit l'employé.

— Allez au diable! répond M. Durand qui se retire.

Le lendemain, M^{me} Durand se présente à son tour à la préfecture. Elle s'est munie de pièces établissant son identité.

— Il faut d'abord, lui apprend un employé, faire une demande sur papier timbré.

— Et après ?

— Si vous êtes mariée, il faut le consentement de votre mari légalisé par le maire.

— Comment ! s'écrie M^{me} Durand, on refuse de donner la sacoche à mon mari ; je viens, on refuse encore de me la remettre ; vous êtes tous à loger à Charenton !

Je vous en fais cadeau de ma sacoche !

Moralité :

Les époux Durand, poursuivis pour insultes envers les agents, ont été condamnés à huit jours de prison, cent francs d'amende et aux frais.

Eugène FOURRIER.

Devant le juge.

Un pick-pocket, surpris en flagrant délit dans une station de chemin de fer, passait l'autre jour en police correctionnelle.

Le président l'interroge :

— Quelle est votre profession ?

— Mon président, répond le filou avec assurance, je vis du travail de mes mains.

Un témoignage précis. * * * — Le président au témoin : Lequel des deux a frappé le premier, Christophe ou Justin ?

Le témoin. — Oh pour ce qui est de ça, Monsieur le président, je puis bien vous le dire. C'est certainement Christophe qui a donné le premier coup, seulement je sais pas bien s'il en avait déjà reçu avant.

* * *

Chez le juge de paix :

— Expliquons-nous bien. Vous êtes fille de N., mais non pas de sa femme.

— En effet, monsieur le juge, quand mon père prit cette femme, il m'avait déjà.

— Bien ; vous êtes donc du premier lit ?...

— Non, monsieur.

— Comment ?

— Non, parce que chez nous, il n'y a jamais eu qu'un lit, et c'est toujours le même.

EN COTOYANT LA CHAÎNE DE PARIA et la cordillère de la Silla,

par le D^r L^s Thurler, médecin à bord de la ²Royal. W. Ind. M.



Trinidad 189...

a nuit passée nous longions la côte occidentale de l'île de Trinidad et ce matin, dès l'aurore, notre navire franchissait les Bouches du Dragon et s'engageait dans le golfe de Paria. Ces détroits, au nombre de cinq : *Boca de los Monos*, *Boca de los Huevos*, *Boca de Navios* et *Boca Grande*, sont séparés entre eux par des îlots escarpés qui représentent en réalité les sommets de la chaîne de Paria dont l'Océan submerge la base. Ces écueils se dressent à plus de trois cents mètres au dessus du niveau de la mer et leur structure rocheuse échappe à l'œil tant est touffue la végétation qui les recouvre, pyramides verdoyantes et fleuries qui font une entrée triomphale à Trinidad, le Paradis les Îles sous le vent.

La baie peu profonde de Port of Spain interdit à notre vaisseau d'aborder à quai et le force de jeter ses ancres en rade à quelques kilomètres du rivage. Une chaloupe manœuvrée par de robustes nègres me conduit à terre en moins d'une heure. La capitale de la Trinité apparaît littéralement ensevelie dans la verdure de ses vergers ; adossée à de fertiles coteaux et protégée par des montagnes aux cimes arrondies, l'opulente cité est enchassée dans un merveilleux décor de plantations de café, de sucre, de cacao et d'épices diverses ; des champs de tabac étalent ci et là leurs

verts et fiers panaches et les fleurs immaculées des blancs cotonniers scintillent au soleil comme des étoiles d'argent. Les magasins luxueux qui avoisinent la jetée, les hôtels confortables, dont les verandas s'ouvrent sur des cours ombragées, l'irréprochable propreté des rues, la grâce et l'élégance des cottages, tout annonce que nous sommes en colonie anglaise.

Là où l'Anglo-Saxon s'installe, c'est en prévision d'un séjour prolongé ; il ne laisse pas sa valise bouclée, prêt à décamper au moindre ennui ou sitôt fortune faite ; il ne s'enferme pas hermétiquement dans ses us et coutumes, mais cherche à les faire apprécier des races conquises ; à peine débarqué, il s'empresse d'organiser un *yachting-club*, de piqueter un terrain pour le *lawn tennis*, et de choisir un emplacement pour les courses de chevaux ; ses instincts d'ordre, de liberté et d'indépendance personnelle, il s'efforce de les infuser dans l'esprit de l'Indien, du Nègre ou du Canaque. Il ne traite pas ces gens là comme des êtres d'une autre nature et sans s'abaisser jusqu'à eux, il s'évertue à les attirer jusqu'à lui ; il se plaît à les revêtir de fonctions subalternes, en fait des officiers de police, des agents de douane ou des employés sur les lignes de chemins de fer ; c'est ainsi que le maître s'entend à flatter l'amour propre de ses sujets et à les intéresser au développement de la patrie commune. Sans doute, le Royaume-Uni retire de nombreux profits matériels de ses possessions lointaines, mais jamais il ne néglige le côté moral et vraiment civilisateur de sa mission. Ce système libéral peut parfois passer le but et inspirer à l'une ou l'autre grande colonie des vellités d'indépendance. Je ne sais comment la métropole se console des ces défections, mais en tous cas elle peut nourrir la satisfaction intime

d'avoir bien mérité du monde civilisé. Le voyageur qui parcourt le globe, même hâtivement, reste frappé de la supériorité incontestable des colonies anglaises ; la méthode, l'esprit d'organisation et le libéralisme fleurissent à l'ombre du pavillon britannique. Dans les possessions françaises, l'élément national, l'élément français fait malheureusement défaut et pour n'en citer que la plus belle : l'Algérie est livrée à l'exploitation louche d'une tourbe de Juifs, de Mahonais, de Grecs, de Maltais et d'Espagnols. Jusqu'ici l'odieuse tyrannie paralysait le développement des contrées soumises à la Péninsule ibérique ; Cuba, la perle des Antilles, gémissait sous le détestable pouvoir de proconsuls cupides et despotiques, pendant que le peuple intelligent et brave des Philippines subissait avec impatience le joug humiliant et énervant d'une poignée de fanatiques espagnols. A *Port of Spain* comme à *Demarara* l'ordre et la discipline assurent les services publics ; dans ces villes l'on peut du moins sans souci jeter sa correspondance à la boîte aux lettres, tandis qu'au Vénézuëla et à Haïti il est prudent de surveiller l'estampillage des timbres, afin qu'ils ne soient plus tard dégomés et empochés par les agents de la poste.

Curieux de pénétrer dans l'île enchantée de Trinidad, je monte en voiture et deux minuscules chevaux, la queue balayant le sol, m'entraînent au galop hors de la capitale. La contrée est ravissante ; des villas légères et élégantes se blottissent dans un nid de verdure, abrité ci et là par des palmiers rigides qui ouvrent dans le ciel bleu leur parasol vert. Nous dépassons le palais du gouverneur, édifice splendide situé au milieu d'un parc féerique. La flore tropicale s'y développe en son merveilleux épanouissement de

frondaisons solennelles et mystérieuses comme la nef d'une cathédrale, de ramures capricieuses et tourmentées comme les branches d'un gigantesque candélabre, de racines aériennes entrelacées et enchevêtrées comme une nichée inextricable de monstrueux reptiles ; les fougères et les palmes y étalent partout la vaniteuse roue de leurs éventails verts métalliques et les mille cactus aux contours crus et héraldiques y dressent leurs disques, leurs boucliers et leurs glaives éclaboussés de fleurs rouges comme des gouttes de sang. Bientôt notre chemin s'engage dans une vallée étagée ; un torrent à moitié desséché s'attarde en des étangs successifs où des coulis de l'Inde lavent du linge et prennent leur bain ; au bord de l'onde semée de plantes aquatiques, les bambous légers se balancent à la brise en rendant un son de harpe éolienne, tandis que l'arbre à pain, l'énorme *ceiba* aux racines découvertes, se tord au dessus du sol, brillant dans sa parure d'orchidées comme un brahame sous son vêtement sacré. Malheur à l'Indien qui oserait porter sa hache sur l'arbre saint sans en avoir préalablement arrosé le tronc avec du rhum ; une mort violente ne tarderait pas à frapper l'audacieux sacrilège. Le long de la route l'arbre à cacao présente son fruit en forme de concombre et dans le lointain les plantations de canne à sucre déroulent leurs vastes champs de roseaux verts où le buste olivâtre du travailleur hindou fait tache brune.

La vallée se resserre, le chemin devient rocailleux, les collines se couvrent d'arbustes rabougris, de cactus et de palmiers nains. Un groupe de cocotiers abrite ci et là une case de *coulis* hindous ; les enfants nus prennent leurs ébats devant la hutte ; la mère, le profil pur, le regard perdu dans l'immensité, semble

rêver aux mystérieuses forêts de palmiers, aux temples resplendissants de Boudha, aux blanches processions des éléphants sacrés, aux rivages parfumés de la lointaine patrie, là où l'océan est plus bleu, le ciel plus profond, le soleil plus étincelant et la nature encore plus opulente et généreuse. Et au milieu de cette vallée d'où le noir vulgaire a disparu, où le noble oriental au regard de gazelle et aux reflets chauds du bronze apparaît de nouveau à mes yeux, où le palmier silencieux écoute immobile le chant doux et monotone du bambou qui ressemble au langage des Polynésiens, je me sens revivre dans l'Inde magique ; c'est bien ce même sourire triste et bienveillant autrefois entrevu ; ce sont bien ces mouvements souples et gracieux qui contrastent avec le type banal et dégradé de la gent nègre ; c'est ce même vêtement dont les couleurs vives se marient si heureusement avec les teintes du ciel d'Orient. La hutte est de bambou ; légère, elle s'abrite sous les feuilles énormes du bananier ; une palissade, également de bambou, contient quelques bêtes à cornes et c'est la vache de Java, la *sapi*, aux grands yeux stupides et aux cornes s'élevant parallèles d'un front trop étroit. Il ne manque pour compléter l'illusion que les accords lointains du *gamelang*, le parfum légèrement musqué qui se dégage partout des îles de la Sonde et la crinière menaçante de quelque volcan. Longtemps je m'arrêtai sous les arbres sacrés que le pieux Hindou orne de banderolles multicolores et de couronnes fleuries et mon imagination s'envola sur l'aile du souvenir vers ces plages orientales que je venais à peine de quitter, vers cette incomparable Java où tout croit et meurt avec une rapidité merveilleuse, où le plus puissant des soleils et la plus prodigieuse des natures se jouent toujours victo-

rieux du feu du ciel qui foudroie et de celui qui sous terre fait trembler et déchire le sol, où la vie exubérante et débordante, jamais ne se ralentit, est insouciante des miasmes perfides qui sèment partout une moisson de mort.

Mon véhicule rapide et léger me ramena à Port of Spain en suivant un autre chemin. La capitale de Trinidad est une agglomération de gracieux cottages semés dans les vergers et les jardins. Les rues larges et ombragées regorgent d'une foule pittoresque ; le nègre, gauche et luisant, y coudoie l'Indou, grave et majestueux ; les Européens chevauchent grotesquement à dos d'ânes liliputiens en laissant traîner leurs pieds à terre, tandis que les femmes *coulies* de l'Inde, vêtues de riches tissus, recouvertes de bagues, de bracelets et d'amulettes, les oreilles et le nez traversés d'anneaux d'argent, se distinguent par leur allure et leur port de reine.

Avant d'atteindre notre hôtel, nous dépassons les bâtiments attribués aux écoles publiques ; des fillettes d'Europe, blondes et pâles, des petites créoles aux yeux noirs et profonds, des négrillonnes crépues, chiffonnées et pas encore laides, s'ébattent par groupe sur la pelouse. Chaque couleur fait déjà bande à part, mais toute cette jeunesse porte le vêtement blanc, l'uniforme international sous les tropiques.

Cumana (Vénézuëla) 189...

Les côtes du Vénézuëla sont très accidentées ; à l'Est la chaîne de Paria suit l'océan à quelque distance du rivage, mais depuis le cap de Codera la Cordillère de la Silla longe le littoral sans plage intermédiaire ; ses montagnes abruptes, crevassées par les sillons argentés d'impétueux torrents et de cas-

caedes écumantes, plongent à pic dans la mer et plusieurs cimes pointant à plus de 2500 mètres offrent un spectacle d'une majesté toute sauvage.

Après avoir quitté la cité commerçante de Carupano dont les maisons blanches s'étalent en amphithéâtre au pied d'une colline recouverte de cactus, notre vaisseau stope en rade de Cumana. Un canot me rend à Salada, misérable hameau de pêcheurs qu'un service postal rudimentaire relie à la ville de Cumana. Une vaste caisse recouverte d'une triple rangée de planches en guise de bancs et portée sans ressorts sur quatre roues massives et privées de rayons se pare du nom de diligence. Deux poneys, dont l'embonpoint ne doit guère gêner la course, sont attelés au véhicule officiel ; le cocher, un négrillon crasseux à cheval sur le timon, fouette ses rossinantes à tour de bras et les entretient à une allure furieuse. Les voyageurs enveloppés dans un nuage de poussière et cramponnés les uns aux autres pour ne pas être projetés hors de l'arche roulante atteignent miraculeusement Cumana.

La gracieuse petite ville se baigne dans l'onde limpide du Manzanarès qui s'écoule doucement vers la mer entre un fouillis de végétation parfumée. Son climat, d'une douceur exceptionnelle, permet à la vigne de prospérer, mais le raisin dont les grains sont énormes ne mûrit qu'à l'ombre ; il est de qualité médiocre et se paie fort cher. Par contre, Cumana jouit d'une réputation méritée comme place de marché pour les perles ; ces pierres précieuses proviennent de l'île voisine de Margarita. Les tremblements de terre qui fréquemment dévastent la contrée obligent les colons à n'élever leurs habitations que d'un étage ; quant aux faubourgs peuplés d'Indiens guyaqueris, ils consistent simplement en paillottes. Sur une hau-

teur avoisinante, on aperçoit les ruines d'un fort construit par Diego Colon et les naturels vous montrent encore avec fierté l'emplacement où s'élevait au XVI^{me} siècle l'opulente cité d'Ameraca qui donna, paraît-il, son nom à l'ensemble du Nouveau-Monde.

Cumana est réputée pour la sérénité et la délicieuse fraîcheur de ses nuits. Déjà le fameux Humboldt en décrivait ainsi les charmes : « Les habitants, dit-il, se rassemblent par groupes en pleine rivière, dans le Manzanarès au sable fin ; assis sur des sièges bas, ils laissent tremper leurs pieds dans le faible courant et causent tranquillement, sans s'inquiéter des poissons ou des crocodiles, ni des dauphins qui se jouent sur la barre, lançant des jets de vapeur par leurs naseaux. »

Baie de Guanta, La Guayra, 189....

Guanta n'est qu'un misérable village dont les pauvres huttes et les paillottes se cachent derrière une épaisse forêt de cocotiers, mais la baie sûre et profonde qui porte son nom offre un excellent refuge aux navires d'un fort tirant d'eau.

Cette crique, étroitement encaissée entre des rochers escarpés, abrite une quantité d'îlots verdoyants qui prêtent les échancrures et les anfractuosités de leurs bords aux poissons et aux crustacés très nombreux en ces parages. Des régiments d'oiseaux pêcheurs, disposés en rond ou en demi-cercle, leur font une chasse silencieuse et sur les hauteurs environnantes les chèvres sauvages, effrayées par le bruit de l'hélice, décampent en toute hâte en roulant à la mer une pluie de cailloux.

Notre vaisseau accoste une estacade de solidité problématique et s'établit en face d'une méchante case, décorée du nom de gare. Guanta commande en effet

la voie ferrée qui aboutit à Barcelone. Des soldats déguenillés et entassés dans plusieurs wagons de balast attendent le signal du départ; ils savourent en silence des huîtres arrachées aux roches voisines et arrosent de lait de coco cet ordinaire peu banal. Le chef de gare, d'origine prussienne, apprend que son Excellence le baron de K., ministre plénipotentiaire d'Allemagne et de Hollande à Caracas, se trouve à notre bord; le jeune Teuton s'empresse aussitôt de hisser le pavillon germanique sur le toit de sa baraque et court présenter ses hommages à notre passager aussi aimable qu'illustre.

En sortant de la crique de Guanta, notre vapeur louvoie entre quelques îlots ensevelis sous les mangliers, puis il longe la chaîne côtière de la Silla. Des montagnes abruptes s'enfoncent perpendiculaires dans la mer des Caraïbes. Voici La Guayra dont les eaux toujours houleuses effrayent le navigateur; la cité guerrière avec ses forts, ses églises et ses arènes se cramponne aux flancs de la montagne dont les cimes superbes vont se perdre dans la nue. Malgré la jetée qui protège la rade, la lame déferle sans relâche sur cette côte inhospitalière; elle entraîne notre navire vers l'amarre d'un gigantesque paquebot américain; notre hélice va se prendre dans ce maudit câble, se briser peut-être; la commotion sera terrible! En un clin d'œil un de nos mousses dégringole, une corde lancée à la mer, et d'un coup de couteau tranche l'amarre périlleuse. Il était temps. Le capitaine yanke, furibond, les yeux injectés et les poings crispés, nous menace. *All right*, nous sommes sauvés!

Le quartier commerçant de La Guayra occupe la ville basse; il s'étend sur une étroite banquette resserrée entre la montagne et les abîmes de l'océan, et

borné à l'Est par les bains de *Macuto* et à l'Ouest par les palmeraies de *Maiquetia*

Le reste de la cité farouche s'accroche aux flancs de la Cordillère ; des rues vertigineuses se déroulent le long du lit tourmenté et crevassé d'un torrent ; les maisons ont l'air de se tenir debout par un prodige d'équilibre et semblent prêtes à glisser à la mer. Le soleil brûlant se reflète sur les rochers voisins et du port de Caracas un véritable enfer.

Partout le désordre et la malpropreté. Un figaro digne et fier comme un caballero crache sur son savon et se dispose à me faire la barbe. Merci, dans ce cas je préfère la laisser pousser. Les habitants du Vénézuëla se drapent dans leurs guenilles comme nos ministres dans leurs fourrures ; leur conversation respire une incroyable galanterie. Tout ce qu'ils possèdent, maison, chien, mulet et même femme, ils s'empressent de le mettre à votre disposition. *A disposicion de Usted !* Mais n'allez pas prendre au sérieux cette simple formule de politesse. Les tendres œillades, les gestes arrondis, les protestations d'amitié sont ici la monnaie courante. Deux amis se rencontrent : aussitôt ils tombent dans les bras l'un de l'autre, ils s'embrassent sans plus finir en se frappant mutuellement dans le dos. Sans le *tapotement* des omoplates, la cérémonie serait incomplète. Il faut assister au retour d'un voyageur vénézuëlan pour jouir en plein de ces douces effusions ; le ban et l'arrière ban de la famille, des amis et des connaissances se précipitent à la rencontre de l'arrivant ; à peine l'ancre jetée, le pont du navire est envahi par la foule des manifestants. Le malheureux voyageur, les bras en croix, plonge successivement dans tous ces seins connus ou oubliés, frappe à tour de rôle dans tous

ces dos amis ou apparentés et c'est le visage macéré de baisers et le corps moulu qu'il fait son entrée triomphale au pays natal.

Le Vénézuela passe aussi pour la terre bénie des galons et des titres. En intitulant *général* un citoyen quelque peu nippé, vous ne vous trompez guère, à moins qu'il ne soit peut-être *docteur*; les émissions de généraux accompagnent chaque révolution et Dieu sait si ces dernières sont fréquentes; quant aux titres de *docteur*, l'université de Caracas, d'une fécondité prodigieuse, en pond encore plus qu'on ne lui en demande.

Le recrutement s'opère de façon fort originale au pays de Bolivar; des patrouilles cernent un beau jour les rues d'une ville ou d'un village et tous les jeunes hommes pris dans ce filet militaire sont astreints au service; ceux qui possèdent quelque argent se rachètent aisément, car l'or possède ici un pouvoir magique. La force armée *permanente* du Vénézuela s'élevait en 1891 à 5,760 hommes et 7,032 généraux (en activité ou à disposition); la flotte se rencontre dans tous les ports de la République sous forme de navires échoués, démâtés et éventrés. Le port de Puerto-Cabello à lui seul en exhibe cinq échantillons.

Puerto Cabello 189...

Puerto Cabello, le Port cheveu, ainsi nommé par ce que l'on y est si calme qu'on amarrerait un vaisseau avec un simple cheveu. Au ciel pas un nuage, sur l'Océan pas une ride. La mer est d'une limpidité indiscreète; tout ce qui naît et croît dans l'eau féconde des tropiques s'offre au regard émerveillé. Les madrepores ciselés comme des clochetons gothiques apparaissent recouverts d'une trame de mousseline; les

actinies avec leurs tentacules en forme d'œillets et d'anémones composent un parterre fleuri où les oursins hirsutes et les lentes astéries s'ébattent gauchement, tandis que les méduses transparentes nagent entre deux eaux avec un balancement mélancolique de leurs disques phosphorescents. Une nuée de poissons divers s'agite en un interminable quadrille. Quelle variété parmi ces danseurs exotiques : de longs museaux pointus et dorés, des queues roses, des queues sveltes et fines, des corps aplatis comme des palettes ou ramassés dans une courte et grotesque épaisseur, ici des dos glabres, unis ou zébrés, là une côte de maille étincelante d'argent. Soudain, comme par enchantement, le spectacle change à vue ; le bal masqué s'évanouit, un énorme requin se promène nonchalant dans la salle vide ; le terrible trouble fête arpente quelquefois notre babord puis disparaît.

..... En face de nous, sur un îlot, une citadelle d'un autre âge tombe en ruines ; deux antiques canons dont il serait imprudent de vouloir se servir, nous regardent de leur œil éteint comme des brigands d'opérette ; la garnison débraillée du fort, une douzaine de casquettes rouges et de pantalons blancs, étendue au grand soleil sur des murs lézardés, baille aux corneilles et, en rade, les squelettes lugubres de plusieurs vaisseaux dématés, à demi submergés et le poupe en l'air témoignent de l'impéritie des amiraux vénézuéliens lors de la dernière révolution. Sur nos têtes un interminable monôme d'alcidés s'envole silencieusement vers la haute mer. Le calme lourd de la nature n'est troublé que par les appels intermittents du clairon de la forteresse et par le joyeux carillon des cloches qui nous arrive de la ville. C'est le dimanche des rameaux ; il y a foule dans les rues si

ce nom appartient à des chemins boueux, défoncés, semés de flaques d'eau croupissantes et jonchés de tous les débris et détritits imaginables. Mais, *sursum corda !* Voici les créoles au teint mat avec des reflets de roses bistrées ; des cils longs et fins voilent leurs grands yeux de velours noir, leur démarche indescriptible a quelque chose de royal, de félin et d'automatique, une fleur écarlate piquée dans la sombre chevelure, l'éventail suspendu au côté, le missel aux tranches d'or à la main et toutes coiffées de la gracieuse mantille andalouse, elles se pressent vers la cathédrale. Des draperies violettes recouvrent les autels ; un Christ immense et revêtu d'oripeaux espagnols se dresse au milieu de l'église dominant de sa haute taille la foule inclinée des fidèles. Les prêtres chantent la passion d'une voix traînante et nasillarde et sous les voûtes sacrées c'est un continuel bruissement des éventails agités, un froufrou de toutes ces étoffes de soie multicolores, le plus souvent criardes en leurs teintes heurtées. En Europe cet étrange bariolage pourrait apparaître d'un goût douteux, mais ici sous le ciel étincelant de Vénézuëla où les nuances ternes jurent avec la splendeur du soleil ces vêtements du plus haut pittoresque, sont un régal pour l'œil.

Quelle diversité de physionomies dans l'église de Puerto-Cabello ! les créoles et les métisses y figurent en plus grand nombre, quelques négresses, dévotement agenouillées, portent un costume uni dans une teinte très vive et *mirabile visu*, leur visage d'ébène s'éclaircit sous une triple couche de poudre de riz. Cependant la passion lue, un singulier orchestre emplit le nef de ses accords fantaisistes ; un accompagnement de trompette souligne chaque répons et dans les

mélodies qui se succèdent des airs de *Madame Angot* et de la *Fille du Tambour-major*. viennent tour à tour exciter ce monde exotique à la dévotion. Le parfum qui s'exale de toutes ces femmes de l'Inde espagnole se mêle aux nuages de l'encens. Je ne sais, pendant combien de temps je me laissai hypnotiser par ce spectacle si pittoresque, par ces cantilènes d'une religiosité si créole et par ce singulier parfum tropical dont la nature ou l'artifice me sont encore une énigme.

En sortant de l'enceinte sacrée, ces splendides filles d'Eve portaient de vraies palmes à la main, comme une fleur porte sa feuille et maintenant accoudées derrière leurs grandes fenêtres bardées de fer les *Sénoritas* donnent libre cours à leur babillage sonore, ne s'arrêtant que pour mordre à belles dents dans de croustillantes pâtisseries.

Une recette célèbre. — Un journal médical a publié récemment la formule d'un élixir fulminant, dépuratif, tonique et reconstituant qui eut un grand succès vers 1865, parmi les dames de la cour de Napoléon III. C'est un des grands médecins de l'empire qui avait composé cette recette.

Nous la transcrivons ici textuellement :

R. *Aqua fontis* 100 gr. (eau de source).

Illa repetita 40 gr. (celle-ci répétée).

Eadem stillata 12 gr. (la même, goutte par goutte).

Hydrogeni protoxyd. 0 gr. 30 (protoxyde d'hydrogène = eau).

Nil aliud 1 gr. 25 (rien d'autre).

Une goutte trois fois par jour.

Une antiquité. — M^{me} Tourtelpiche est plus vieille que je ne croyais.

— Impossible !

— Je lui ai demandé si elle avait lu les fables d'Esopé, et elle m'a répondu qu'elle les avait lues dès leur apparition !

LA PAPETERIE DE MARLY ¹⁾



une lieue de Fribourg, dans un frais vallon arrosé par la Gérine, aux pieds des Alpes fribourgeoises, se trouve le charmant village de Marly, que beaucoup connaissent comme un des plus agréables séjours d'été.

C'est là qu'est située la Papeterie de Marly, au bord de la Gérine, à un kilomètre environ de son embouchure dans la Sarine.

Cet établissement qui compte près de cinq siècles d'existence non interrompue bien qu'il n'ait pas beaucoup fait parler de lui, mérite cependant que nous cherchions à reconstituer

son histoire.

La papeterie de Marly est probablement la plus ancienne de la Suisse. L'un des premiers papiers fabriqués avec des chiffons se trouve aux archives de Valère (Sion). Il date de 1275 et doit provenir d'une fabrique d'Italie où cette industrie a pris naissance. La France a suivi de près ; ses papiers les plus anciens sont de la fin du XIII^e siècle ; on en cite même de 1247. Dans les Pays-Bas, les premières fabriques de papier datent de la fin du XIV^e siècle, en Allemagne, de 1390—1408.

Comme nous le verrons plus bas, la papeterie de Marly arrive immédiatement après.

¹⁾ *Bien Public* 1884, juin (Etude de M. C. M. Briquet Genève).

Au milieu du XV^e siècle, on comptait un certain nombre de papeteries en Suisse et l'on retrouve fréquemment des documents de cette époque écrits sur des papiers portant les armes de Fribourg ou de Berne comme marque de fabrique.

Notre canton possédait alors trois papeteries : une à Belfaux, la seconde aux bords de la Glâne, au Moulin-Neuf, la troisième, la plus ancienne, à Marly. Les deux premières sont tombées devant l'importance toujours croissante de l'usine de Marly.

¹) La première mention de cet établissement se trouve dans les comptes du Trésorier de Fribourg pour 1411 : « A ceux de Praroman pour une rame de papier, 18 sols. » Bien que vague, cette indication paraît suffisante pour faire admettre, dès cette date, l'existence de la papeterie de Marly, qu'un acte de 1490 signale comme existant d'*ancienneté*.

En 1478, le 23 mai, la papeterie était entre les mains de Jean Granet. Il s'engage, par acte notarié, à livrer tout le papier qu'il fabriquera à Jacques Arsent ²) à raison de 8 livres la balle de papier fin et de 6 livres celle de papier commun, avec la condition expresse que, pour vingt balles de papier fin, il y en aurait cinq de papier commun. Granet s'engage à mettre à ses produits la marque qu'Arsent lui indiquera et à livrer le papier bien emballé et lié. Une fois sûr de son écoulement, Granet s'occupe d'augmenter sa fabrication, et il passe la même année un contrat avec Guillaume Semblanet, de Lutry, qui s'engage à lui

¹) L'historique ci-après jusqu'au 3^{me} alinéa de la page 108 est emprunté à un travail de M. C. M. Briquet, Genève.

²) Ce Jacob Arsent vendait déjà du papier au Trésorier de Fribourg de 1457 à 1464.

vendre tous les chiffons qu'il pourra recueillir pendant un an, avec l'aide d'un domestique, à raison de 8 sols le quintal.

En 1481, le même Granet emprunte à Jacques Arsent, marchand, 270 livres, assignées sur sa papeterie de Marly. Sans doute, Granet fit de mauvaises affaires, car, déjà en mars 1485, c'est Georges Krusenbart, *der Papierer von Mertenlach*, qui possède Marly et qui, de concert avec sa femme Loysa, renonce à tout droit sur la papeterie en faveur des héritiers mineurs de Jacques Arsent et de François Arsent leur oncle.

Une fois maîtres incontestés de l'établissement de Marly, les Arsent l'affermant, en 1487, pour trois ans, à Claude Gossiez, de la Glâne. Gossiez prend à son service, cette même année, Claude Molard (appelé aussi du Molard et du Mullin), fils de Guillaume, de Viuz-en-Sala, diocèse de Genève, et cela pour le terme de quatre ans.

Ainsi, pendant la période de 1489 à 1490, Claude Gossiez s'est trouvé à la tête des deux papeteries de Marly et de la Glâne; mais, au bout de ce temps, les Arsent louent leur papeterie à Jehan Molar, de Genève, très probablement un parent de Claude mentionné ci-dessus. L'acte stipule l'amodiation, à titre d'emphytéose, du « molin et battieux de papier, assis à Marly, auprès de l'eau de la Gérine, ensemble la Grange out ung (où on) colez le papier, et toutes les appartenances, comme d'ancienneté icelles sont estées, avec d'anciennes bagues (conduites d'eau), selon le contenu d'un inventaire. » Le tout pour 8 livres de cense annuelle.

En 1492, on voit Jean du Molar vendre du papier à Fumeter, de Berne, et en 1496, au trésorier de Fribourg.

En 1497, François Arsent renouvelle en son nom

personnel la location faite à Jean du Molar, le *patey de Genève*, pour le prix de 70 sols et deux chapons d'annuelle et perpétuelle cense, y compris « l'eau de la fontaine du Pra de la prela qui se meut du fief de Sebold de Praroman, » à condition de maintenir les bâtiments en bon état et « tenir l'aigue (eau) en sa présente raye » (canal).

Le 23 mars 1504, un acte stipule la vente faite par le conseiller François Arsent¹⁾ au clergé de St-Nicolas, de sa fabrique de papier située à Marly et du cours d'eau pour le prix de 80 livres.

Cette vente paraît avoir été fictive plutôt que réelle puisque, le 10 juin 1510, on trouve une nouvelle location faite par Nobles François et Pierre Arsent à Jean du Mullin, *le patey de Genève*, « de leur mulin et bastiour ensemble la grange pour faire le papier, » pour le prix de 70 sols de cense annuelle.

Jean du Molar paraît avoir fait de bonnes affaires ; il possédait à Fribourg pignon sur rue. Il vivait encore en 1515 et c'est sans doute à son profit que fut rendue la décision du conseil qui attribuait à la papeterie de Marly le droit de se servir de la grappe de raisin comme filigrane ; mais, en 1517 il était déjà mort et, en 1518, sa maison de Fribourg fut vendue. Il eut deux enfants, Wilhelm et Nesi, mais nous ignorons s'ils lui succédèrent dans la profession de papetier, ni s'ils l'exercèrent à Marly, car pendant près de quarante ans on reste sans renseignements sur cette papeterie.

Nous venons de dire que pendant près d'un demi

¹⁾ François Arsent, devenu plus tard avoyer de Fribourg, fut exécuté, en 1511, pour avoir facilité l'évasion de Georges Supersaxo, l'adversaire du fameux cardinal Mathieu Schinner.

siècle les renseignements sur Marly font défaut. Le filigrane de la grappe de raisin disparaît également, sans retour, durant cette époque. Les premiers documents écrits sur papier avec cette variété spéciale de la grappe (car il y en a eu plusieurs autres se rattachant probablement à deux ou trois papeteries différentes) sont de 1496 et vont jusque vers 1530, nous en avons même trouvé un de 1544. Il ne serait donc pas impossible que ce filigrane ait été la marque personnelle de du Molar.

A quelle époque la papeterie de Marly devint-elle la propriété de la famille Neuhaus ? On l'ignore. En 1561, on la trouve aux mains des enfants de feu Hentzen Neuhaus de Garmiswyl, lesquels, dans le partage des biens de leur père, effectué le 12 juin, attribuent à l'un d'eux, Bernard, l'établissement de Marly, dans lequel il succède à Jacques Choupin (qui n'en était sans doute que simple locataire).

En 1566, elle appartient à Hans Neuhaus demeurant à Garmiswyl. En 1568, elle est occupée par Charles Ziegler, « le *patey* (papetier) *de Marly*, » sans qu'on puisse préciser s'il en était déjà propriétaire ou s'il ne le devint que plus tard.

Plusieurs actes notariés témoignent de l'activité de Ziegler. Par le premier, de 1568, il s'engage à acheter à Hugo Gryvat, d'Estavayer-le-Lac, tous les chiffons que celui-ci pourra recueillir, au prix de vingt-neuf gros le quintal rendu à Fribourg. Un second, de la même année, relate une convention semblable passée avec Jean Chatron, du pays de *Faussigny*, demeurant à Payerne, lequel lui promet tous les chiffons qu'il pourra recueillir, lui et ses serviteurs, durant l'espace d'un an, à raison de vingt-huit gros le quintal, livré à Fribourg. Un troisième, toujours de la même année,

stipule les conditions auxquelles Ziegler prend en apprentissage, pour cinq ans, un nommé Pierre Brodard. Enfin, dans un quatrième acte, en 1572, on le voit prendre de nouveau deux apprentis, les frères Claude et Noël Aulbergeux, également pour un laps de cinq années.

En 1586, à la mort de Charles Ziegler, la papeterie passe aux mains de sa veuve et de son fils André, qui ne paraissent pas l'avoir conservée bien longtemps, car, en 1600, elle appartient à Noble Charles Alex, gentilhomme et Bourgeois de Fribourg. Par acte du 20 février de la dite année, il la vendit pour quinze cents écus bons à Jacques Kuni, papetier et bourgeois de Bâle, se réservant en outre, pour lui et ses successeurs, une cense foncière annuelle de « quarante deniers, deux chapons, deux coqs, une coupe de messel à cause du four, une journée de faux et, en tout temps, la moitié du poisson et des écrevisses.

On ignore combien de temps la papeterie de Marly demeura aux mains de Kuni, mais, en 1624, on la trouve en celles de Henri Fuchs, notaire à Fribourg. Mais celui-ci ayant pris lieu et place du capitaine Antoine Meister, dans un cautionnement prêté en faveur de la seigneurie de Fribourg et n'ayant pu remplir ses engagements, se vit obligé d'abandonner la papeterie à l'Etat, qui la mit aux enchères. Adalbert von Kilchen, de Bâle, qui possédait déjà une papeterie à Berne, se présenta comme acquéreur.

Une convention, entre Henry Fuchs, l'Etat de Fribourg et A. von Kilchen, fut conclue en date du 30 octobre 1634; en voici le résumé succinct: L'Etat vend à A. von Kilchen la maison et l'usine, soit papeterie de Marly, avec les ustensiles qui y sont utilisés d'antiquité, le jardin, le verger avec fonds, eau, cours

d'eau et canaux, ponts et chemins, entrées et sorties, appartenances et dépendances, avec le privilège d'acheter les chiffons et la colle, tel que Fuchs et ses prédécesseurs en ont joui. Cette vente est passée pour le prix de douze cents florins, avec la réserve formelle que la papeterie serait confisquée et ferait retour à l'Etat, si l'acquéreur ne se conformait pas à certaines exigences dont les principales sont de vendre le papier au même prix qu'à Berne, de ne jamais rester plus de deux ans sans fabriquer et de ne jamais changer la destination de l'usine.

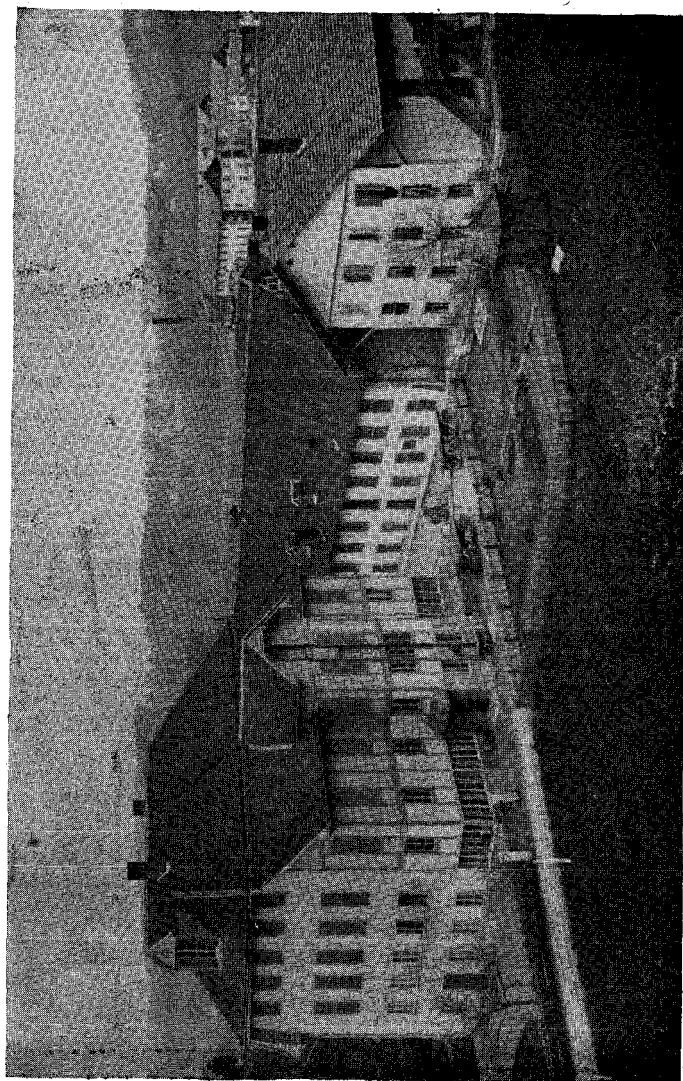
Ces réserves n'étaient point vaines entre les mains du gouvernement fribourgeois qui, déjà en 1633, menaça von Kilchen de lui confisquer son établissement, s'il ne fournissait pas mieux de papier l'Etat et les particuliers. Von Kilchen répara la papeterie en 1632 et se mit à même de pouvoir fabriquer les quantités de papier nécessaires à la consommation du canton. Il aurait voulu pouvoir faire l'opération du collage à Berne, où ses installations lui permettaient, disait-il, de coller jusqu'à dix balles, tandis qu'à Marly il n'en pouvait coller que deux; mais le Conseil s'opposa au transport à Berne du *Kessel* (cuve à coller) et le contraignit à construire un *trambini* (étendoir) pour pouvoir mieux coller et sécher le papier. Sur ses instances, le Conseil, le 12 juin 1634, défendit l'exportation des chiffons, attendu « qu'au dehors on en empêche aussi la sortie. » Cette défense était faite sous peine de cinq livres d'amende, de confiscation de la marchandise et de la prison. Puis, pour régulariser le commerce, toujours un peu interlope, de cette matière, on établit des préposés spéciaux (2 mai 1637) auxquels fut promis l'appui des autorités pour faire surveiller, saisir et punir « certains coquins, vagabonds

et merciers étrangers qui gardent les pattes blanches et ne livrent que les étoffes noires. »

En 1639, von Kilchen se plaint qu'on veuille lui imposer des charges qu'il trouve exagérées et contraires aux privilèges de la papeterie.

Le 4 janvier 1652, le papetier de Marly est cité devant le Conseil pour avoir livré à la bourgeoisie et à la chancellerie du papier défectueux. Il demande pardon. Il lui est adressé une sévère admonestation au sujet de sa négligence et on l'exhorte, en outre, à veiller sur ses ouvriers calvinistes qui font gras aux jours maigres. Le papetier dont il est ici question était Jean Sadan, que l'on trouve indiqué, en 1654, comme amodiateur ou tenancier de von Kilchen. A cette date, il demande à être exonéré du droit perçu, à la porte de Berne, sur la sortie du papier. Cette demande paraît surtout avoir eu pour but de lui permettre d'envoyer coller son papier à Berne, ce à quoi la Seigneurie continue à se refuser ; elle lui ordonne au contraire de faire cette opération à Fribourg.

D'amodiateur, Jean Sadan devint propriétaire de la papeterie et, le 10 mars 1659, il obtenait pour elle le monopole de l'achat des chiffons, de la colle et du crin dans le canton de Fribourg. Malgré ce privilège, il paraît avoir fait de mauvaises affaires, car, en 1665, un Bâlois, auquel il devait de l'argent et vis-à-vis duquel il ne parvenait pas à se libérer, prit la papeterie par investiture. Ce nouveau propriétaire, du nom de Jacques Bürri, fit venir un contre-mâitre qu'il installa à Marly avec ses ouvriers et domestiques protestants comme lui. Mais comme l'établissement des réformés dans le canton était défendu, il demanda au Conseil et obtint l'autorisation nécessaire pour leur séjour. Ayant encore sollicité la permission de faire



Fabrique de carton et bureaux.

gras les jours de jeûne et de travailler les jours de fête, le Conseil le renvoya à l'évêque, dont nous ignorons la réponse.

Après Jacques Bürri, la papeterie fut achetée par Daniel Schiffely, de Berne, auquel furent confirmés, en 1699, les privilèges accordés précédemment à Sadan, puis revendue le 19 février 1732 par Schiffely à Innocent-Théodore Haut, bourgeois et imprimeur de Fribourg. Celui-ci, étant mort en 1736, transmit l'établissement à son fils Henri-Ignace, en faveur duquel le gouvernement confirma les anciens privilèges.

Henri Haut ne conserva pas longtemps la papeterie, car, en 1751, on la trouve aux mains de Nicolas Ackermann, sans qu'on puisse indiquer en vertu de quel acte. Le 29 janvier 1767, elle était la propriété des frères Kolly, qui y font des réparations, mais qui paraissent avoir manqué d'accord sur la direction à imprimer à l'établissement. Maurice Fontaine, négociant à Fribourg, leur avance des fonds et ils finirent par se trouver si fortement engagés vis-à-vis de lui que, par transaction en date du 4^{er} mars 1773, ils durent lui abandonner la papeterie. Mais auparavant, en 1771, le Conseil de Fribourg avait ordonné le remplacement de l'ours par les armoiries cantonales fribourgeoises comme marque de fabrique et filigrane du papier de Marly. Il paraît en effet que, sous la direction d'Adalbert von Kilchen, d'abord, et de Daniel Schiffely, ensuite, tous deux Bernois ou possédant une papeterie à Berne, la fabrique de Marly avait adopté l'ours comme marque principale de ses produits. Nous disons comme marque principale, car il y en eut bien certainement d'autres et notamment les trois tours, armoiries de la ville de Fribourg, employées soit isolément, soit posées sur la poitrine de l'aigle impériale.

Maurice Fontaine, en possession de la papeterie, y fit, de 1775 à 1777, d'importantes réparations. Homme d'ordre, il s'efforça de fixer ses droits et ses devoirs ; ainsi, en 1778, il fait décider par le Conseil : 1^o quant à la colle, que chaque chamoiseur sera tenu de lui en fournir 200 livres par année, et ce, pour le prix de 4 écus bons, 10 batzen et 2 sols, mais que, cette livraison faite, le chamoiseur peut disposer à son gré de l'excédant de sa production, le tout sous peine de jugement ; 2^o quant au papier, que la fourniture à la chancellerie sera de 12 rames par an, au prix de 22 batzen, mais que toute fourniture au-delà des dites douze rames sera payée 35 batzen la rame. Fontaine obtint aussi à plusieurs reprises la confirmation des privilèges accordés antérieurement à la papeterie. Conformément à l'ancien adage : qui terre a guerre a, il eut également des difficultés et des procès avec ses voisins, notamment avec un sieur Gasser, au sujet du lit de la Gérine et de ses digues, et avec la commune de Marly, au sujet de l'entretien des chemins. C'est à l'occasion de ces procès qu'il fit imprimer son *Recueil des titres de la papeterie de Marly*.

Malgré l'ordre qu'il semble avoir apporté à ses affaires, Maurice Fontaine s'endettait de plus en plus. En 1805, son avoir était réduit à 20,220 francs, sur lesquels sa femme Marie-Anne, née Perroulaz, avait un assignat de 23,885 fr. Aussi, par transaction du 20 avril de la dite année, passé entre tous les membres de la famille, Fontaine abandonna-t-il la papeterie à son gendre et contre-maître Alexandre Fraisse, d'Annonay.

A l'instigation du nouveau papetier de Marly, le gouvernement fribourgeois fit, le 22 octobre 1805, une ordonnance sur le commerce des chiffons, en

vertu de laquelle leur exportation était interdite et la collecte n'en était autorisée qu'à ceux que patenterait la papeterie de Marly. C'était, en un mot, un véritable monopole et un privilège complet en faveur de l'usine fribourgeoise. Malheureusement pour celle-ci le nouveau règlement se heurtait aux dispositions beaucoup plus libérales du pacte fédéral, et le canton de Berne protesta contre la mise en vigueur de cette ordonnance et demanda la liberté de collecter des chiffons dans le canton de Fribourg. Celui-ci refusa, disant que ce serait amener la ruine de Marly. Berne insistant de nouveau, l'affaire dut être portée devant la diète, qui donna raison à Berne. Fribourg rapporta son arrêté et en publia un autre en date du 28 janvier, où la liberté accordée à contre-cœur était fortement tempérée par des mesures fiscales et de police.

Alexandre Fraïsse dirigea la papeterie de Marly jusqu'à sa mort, survenue en 1821. Sa veuve d'abord, puis son fils Pierre, lui succédèrent; enfin, le 18 février 1837, l'établissement fut cédé à la maison de commerce *Xavier Landerset et Cie.*

Cette raison sociale existait déjà en 1826, mais on n'en retrouve pas l'acte de constitution qui, probablement, a été fait sous seing-privé. Elle s'occupait surtout du flottage sur la Sarine et du commerce de bois; les associés étaient Xavier Landerset, Jean Landerset et leur sœur Fanchette.

Jean Landerset mourut le 10 juin 1849, mais ses enfants restèrent intéressés dans l'entreprise. Son fils Louis, après avoir fini ses études et fait son apprentissage de papetier, vint se fixer à Marly en 1861 et géra dès lors la papeterie sous la direction de son oncle. Le commerce de bois avait été abandonné.

Depuis 1867, la raison de commerce Xavier Lan-

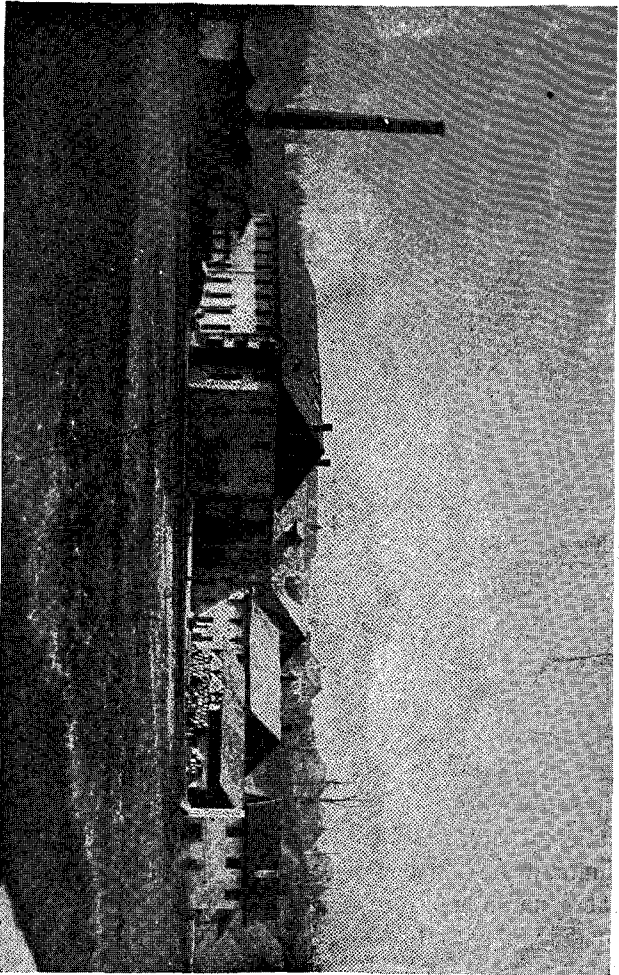
derset et Cie ne figure plus dans les livres ; cependant ce n'est qu'à la mort de Xavier Landerset, survenue le 2 avril 1871, que son neveu Louis désintéressa ses sœurs qui faisaient encore partie de l'association et devint seul et unique propriétaire de la papeterie.

Mais, l'industrie du papier fut complètement bouleversée au commencement du XIX^{me} siècle par l'invention du papier à la machine. Le papier à la cuve, ou à la main, comme on l'appelait, fut supplanté. Il n'était plus de mode et sa fabrication était trop onéreuse. La papeterie de Marly s'en ressentit et elle commença à décliner.

Il appartenait au nouveau propriétaire, *Louis Landerset*, homme de grand talent et d'une rare énergie, de ramener sa fabrique au niveau de l'industrie moderne. Il mit à exécution ses vastes projets longuement conçus et mûris. Il ne craignit pas de mettre en jeu toute sa fortune personnelle assez considérable, ainsi que tout son crédit et fit subir à son usine une transformation complète.

C'est à cette époque que les vieilles roues à augets furent remplacées par une turbine activant une machine à broyer le bois et que la fabrique de papier fut convertie en fabrique de carton. Quelques années plus tard (1875-1877), M. Landerset, profitant de la situation topographique de sa propriété, construisit depuis cette usine un nouveau canal, avec 8^m50 de chute, lui donnant plus de 100 chevaux de force, et une grande fabrique de papier avec une machine du plus nouveau modèle, de 1^m50 de large. La force hydraulique des deux usines ascendait à 150 chevaux.

Dès lors, M. Landerset ne connut ni trêve ni repos. Chaque année, une nouvelle construction, un agran-



Fabrique de papier.

dissement quelconque venait s'ajouter à ses usines. Nous citons : construction d'un grand séchoir à air froid, prolongement de la fabrique de carton (1875) ; construction de deux maisons d'ouvriers (1881), d'une maison d'habitation, aménagement d'un séchoir à air chaud et agrandissement du local des machines à broyer le bois à la fabrique de carton (1885) ; construction d'un magasin pour les cartons, d'un atelier et d'un hangar pour le bois (1888) ; construction d'un nouveau bâtiment attenant à la fabrique de papier et destiné à recevoir une dynamo et diverses nouvelles machines (1891) ; prolongement du canal, d'environ 1200 m., depuis la fabrique de papier jusqu'à la Gérine, avec conduite d'eau surélevée pour obtenir une chute artificielle de 6^m50 ; turbine et dynamo pour le transport de la force à la fabrique de papier (1892). Les usines disposent alors de plus de 200 chevaux de force.

De 1895 à 1896, M. Landerset établit, en amont, derrière la forge de M. Baur, une nouvelle turbine de 30 chevaux, avec chute de 4 m., destinée à livrer la force à la forge et la lumière électrique à ses deux usines, à la fabrique suisse d'accumulateurs ainsi qu'à l'Hôtel-Pension de la Croix-Blanche.

Presque chaque année, à la suite de la fonte des neiges ou des orages, les flots impétueux de la Gérine détruisaient ou endommageaient le barrage destiné à amener les eaux dans le canal des usiniers de Marly. C'est encore M. Landerset qui dirigea, en 1896, les travaux d'une nouvelle digue, construite en béton de pierre et de ciment, et qui défie toutes les hautes eaux et toutes les inondations.

Les efforts et les sacrifices pécuniaires de M. Landerset n'ont pas été stériles. La papeterie est en pleine

prospérité et ses produits sont si recherchés que c'est à peine si elle peut suffire aux demandes de ses nombreux clients.

Dans son rapport sur l'industrie du papier à l'exposition nationale de Zurich en 1883, M. Oscar Miller, le regretté directeur de la papeterie de Biberist, disait déjà que la fabrique de Marly, malgré son grand âge, exposait ses produits avec toute la verte fraîcheur de la jeunesse.

Nous extrayons encore les lignes suivantes du compte-rendu que donnait le *Confédéré*, de l'Exposition industrielle cantonale de 1892 :

« L'exposition de la *Papeterie Landerset* se trouve dans le groupe XIII, arts graphiques. Elle est simple, mais très originale. Des rouleaux de papier, de toute espèce, de toutes couleurs et de toutes dimensions, blancs, rouges, bleus, papiers collés, papiers buvards, alignés comme les colonnes d'un temple, entourent une pièce du milieu formée de la même manière et supportant une pile de cartons, depuis les plus épais jusqu'aux plus minces. C'est tout une architecture. Au-dessus, de grands flacons contiennent des échantillons des matières premières, bois et chiffons, brutes et dans toutes les phases de la fabrication ; de chaque côté, une photographie représentant, l'une la fabrique de carton, l'autre celle de papier, un grand complexe de bâtiments situés au bord de la Gérine.

C'est sérieux et instructif. On est surtout étonné de la diversité des produits de cette usine et de leur bien facture. »

Le 1^{er} juillet 1896, M. Landerset s'adjoignit comme associé M. Neukomm qui avait été pendant 14 ans son intelligent et dévoué collaborateur.

Le 24 janvier 1900, une attaque d'apoplexie fou-

droyante vint mettre fin à la vie si active et si bien remplie de M. Landerset. Son gendre, M. Bergeret de Frouville, capitaine d'artillerie dans l'armée française, s'associa, par contrat du 1^{er} juillet 1900, avec M. Neukomm et l'exploitation de la papeterie de Marly continue dès lors sous la raison sociale *Bergeret et Neukomm*.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à visiter la fabrique de Marly pour se rendre compte de son importance. Ils verront, d'un côté, les bûches de bois, introduites dans le moulin, de l'autre, les chiffons, broyés dans les cuves hollandaises, se réunir en pâte fine pour couler sur la machine et ressortir à l'état de papier sec, collé, satiné et prêt à être livré à la consommation.

Relevons encore le côté utilitaire de l'entreprise de M. Landerset. Depuis que la papeterie est en pleine activité, il n'y a plus de pauvres à Marly ; chacun y trouve son gagne-pain et un travail conforme à ses aptitudes.

La nouvelle société *Bergeret et Neukomm* saura s'inspirer des traditions de M. Landerset et continuer son œuvre. Nous lui souhaitons, pour l'avenir, toute la chance et tout le succès qui ont jusqu'ici favorisé son établissement.

— Vous avez mauvaise mine, dit le D^r X. à un auteur dramatique, vous êtes pâle, (avec ironie) vous avez trop travaillé... pour l'immortalité. — Cela oui, cher docteur, mais pas autant que vous pour la mortalité.

* * *

Au catéchisme. — Combien y a-t-il de sacrements ?

— Je n'ai jamais pu les compter, M^{sieu} le curé. Mon père en fait tout le jour.

ANECDOTES NUITHONIENNES

A l'exposition de Paris, un décrotteur s'adressant à l'un de nos compatriotes qui débarque : « Cirer, m'sieu ? 4 sous. — Quatre sous, jamais de la vie ? — Deux sous ? — Non. — Pour rien, alors ? — Allez-y, si ça vous amuse. (Le décrotteur cire et figrole le pied droit, puis lâchant la brosse). — Maintenant, pour cirer l'autre c'est six sous. »

* * *

En wagon, entre Fribourg et Berne, deux dames, dont l'une étrangère, sont assises en vis-à-vis et ont lié conversation. — Dites-moi donc, madame, dit tout à coup l'étrangère, il doit se passer quelque chose de drôle à votre hôpital de Fribourg. — Mais je ne sais pas, madame, qu'est-ce qui peut donc vous faire supposer ?.... — Mais oui, figurez-vous qu'en parcourant la ville, j'ai vu en plusieurs endroits des écritaux avec ces mots : « Riez de l'hôpital », et je me suis demandée ce qui prêtait tant à rire dans un établissement de ce genre ? (Authentique.)

* * *

Un ouvrier, du nom de Trabichet, était occupé par un industriel de la contrée ; cet ouvrier n'était connu que sous son petit nom de Joseph.

Un jour, le facteur de l'endroit, porteur d'une missive à l'adresse de l'ouvrier en question, arrive sur le seuil de la maison et crie à la femme de l'industriel :

— Pardon, M^{me} X., avez-vous chez vous un Trabichet ?

— Mais oui, facteur, il est pendu à la remise avec deux jambes cassées.

On sait que le mot *trabichet* ou *trabetsset* est une sorte de claie posée sur quatre pieds, employée lorsqu'on fait boucherie.

* * *

Compliment d'ami :

X., emmitoufflé de fourrure de la tête aux pieds, passe sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Un ami l'interpelle.

X., étonné :

— Vous m'avez donc reconnu sous ma peau de bête ?

— Parbleu ! Elle ne vous change pas tant que vous croyez !

* * *

— Vinidé vuto, moncheu le doteu, l'ei a mon pour'omo que pè cha borbaille.

— Impossible d'y aller maintenant, je passerai demain. Appliquez-lui seulement un bon cataplasme.

La bonne femme va redire la chose à son mari qui lui demande :

— On cataplriamo dé tiè ? de tsou ou bin dè pre--dé-terra ?

— Joche ! l'ié oublia dé li demandâ, puis après avoir réfléchi un moment : « L'ié achurâ ouna pilâ ei dodzè j'âu. » Et vite la bonne ménagère s'en va faire une omelette à douze œufs, qu'elle applique aussi chaud que possible sur la partie malade.

Le lendemain, visite du médecin, qui trouve son patient attablé et mangeant une omelette avec le meilleur appétit du monde.

— Eh bien, dit le docteur, il paraît que ça va bien, puisque...

— Je crois bien que ça va ! je mange mon sauveur.

* * *

Hubert rentre bredouille.

— C'était bien la peine, lui dit sa femme, de se lever ce matin avec une humeur massacante ; tu n'as rien massacré du tout.

* * *

La scène se passe aux bains d'Henniez.

Un paysan d'un village fribourgeois, que nous ne nommons pas, avait été envoyé à cet établissement pour y boire de l'eau. A son arrivée, il consulte le médecin des bains qui lui prescrit un bain d'une heure. On prépare la chose et notre homme entre dans la cabine.

Au bout d'un certain temps, le docteur, assis sous les ombrages avec quelques hôtes de l'établissement, voit revenir son patient haletant, suffoqué, méfiant :

— Je sais pas docteur, dit-il entre deux hoquets, je crois bien que vous vous êtes trompé ; j'en ai bu déjà une ramillée de verres, ça veut rien diminuer !.....

Comme le Pharaon de la chanson, le pauvre homme avait cru :

« Qu'il la fallait boire. »

* * *

Spécimen d'orthographe indigène.

Une maman écrit le billet suivant à une institutrice pour excuser l'absence de son garçon :

Moidemaseile. Je viens vous de mander la permission Silvouplait pour Oscar pasque la vue le rume Ont la guardé 2 jours O lit On pouvoit pas le laissé alé commeça il lavait la fièvre

Receves mes salutationt

M. M.

.....le 22 janvier 1900

Certifié exactement conforme à l'original, qui nous a été confié par l'institutrice en question. — En ces temps où la réforme de l'orthographe est à l'ordre du jour, il faut que chacun apporte sa pierre à l'édifice.

Nos bons domestiques :

— Ainsi, Julie, cette dame vous a engagée tout de suite, dès que vous lui avez eu dit que vous aviez été à mon service?

— Oui, madame. Elle a dit qu'une fille capable de rester trois mois à votre service devait être un ange.

Boltzico s'en va à l'école, un de ses camarades le rencontre et lui dit qu'il y a vacance parce que le maître assiste à la conférence des instituteurs.

Boltzico d'un air dépité : — Oh mince alors, moi qui me suis lavé pour rien !

Un dentiste avait placé un ratelier dans la bouche d'un évêque. Très respectueux et sensible à l'honneur qui lui avait été fait tout en désirant néanmoins être payé, il ne savait comment rédiger sa note, lorsqu'il trouva cette formule qu'il crut être le comble de l'élégance et de la politesse : « Pour avoir réparé le palais épiscopal, fr.... »

Extrait de lettre :

« Mon cher monsieur, si les coups de pied pouvaient s'exprimer sur le papier, vous n'auriez pas besoin de lunettes pour lire cette lettre. »

QUELQUES MOTS SUR LE JEU de tarot.



ien souvent, je me suis demandé ce que pouvait bien être ce jeu de société, agréable, intéressant, passionnant, cher à tout Fribourgeois. Le colonel Perrier en parle dans ses « Souvenirs fribourgeois », mais plutôt avec réserve et a l'air de nous faire comprendre que c'est un jeu... abominable. Or, vous allez le voir, aimable lectrice, cher lecteur, il n'en est point ainsi.

Qu'est donc le tarot ?

Le mot lui-même est suggestif, il vient du mot « tentara » indo-tartare et qui signifie livre des formules zodiacales. Les Grecs en ont fait « tyndare », les Hébreux « torat » et enfin « tarot ».

Etymologiquement parlant, le tarot serait un livre, le livre des formules du temps.

En effet, si l'on en croit Vaillant et Court de Gébelin, le tarot ne serait qu'un livre, un livre à images, la traduction vulgaire et simple des livres hiératiques à l'usage du commun des fidèles. Voici ce qu'en dit Vaillant : « Si l'origine de ce livre se perd dans la nuit des temps, au point que l'on ne sache ni où ni quand il fut inventé, tout porte à croire qu'il est d'origine indo-tartare et que diversement modifié par les anciens peuples, selon les nuances de leurs doctrines et le caractère de leurs sages, il était un des livres de leurs sciences occultes et peut-être même un de leurs livres sybillins..... Il avait dû être connu des Romains et avait pu leur avoir été apporté non seulement aux premiers jours de l'empire, mais déjà même dès les premiers temps de la république par ces nombreux étrangers qui, venus d'Orient et initiés aux mystères

de Bacchus et d'Isis, en répandaient les doctrines, le rite et les pratiques dans toute l'Italie. ¹⁾ »

Ce qui induirait à croire ce jeu d'origine indo-tartare, serait un tableau chinois composé de caractères qui forment de grands compartiments en carrés longs, tous égaux et précisément de la même grandeur que les cartes du tarot.

Chose curieuse, simple coïncidence, effet de hasard ou rapprochement exact. Qui sait ? Je copie Court de Gébelin textuellement :

« Monsieur Bertin qui a rendu de si grands services
« à la littérature et aux sciences, par les excellents
« mémoires qu'il s'est procurés et qu'il a fait publier
« sur la Chine, nous a communiqué (à Court de Gébelin) un monument unique qui lui a été envoyé de
« cette vaste contrée et qu'on fait remonter aux premiers âges de cet empire, puisque les Chinois le
« regardent comme une inscription relative au dessèchement des eaux du déluge par Yao.

« Il — ce document — est composé de caractères
« qui forment de grands compartiments en carrés
« longs tous égaux et *précisément de la même grandeur*
« *que les cartes des tarots !* Ces compartiments sont
« distribués en six colonnes perpendiculaires, dont
« les cinq premières renferment quatorze compartiments chacune, tandis que la sixième qui n'est remplie qu'à moitié n'en contient que sept.

« Ce monument est donc composé de 77 figures
« ainsi que le tarot et il est formé d'après la même
« combinaison du nombre sept, puisque chaque colonne
« pleine est de quatorze figures et que celle qui ne
« l'est qu'à demi en contient sept.

¹⁾ Vaillant. Les Rômes. Histoire vraie des vrais bohémiens.

« Ce monument est donc parfaitement semblable
« quant à la disposition au jeu de tarot, si on collait
« les cartes sur un même tableau.... »

(Ces deux monuments) ont été formés d'après la même théorie sur l'attachement au nombre sacré sept; ils ont donc l'air de n'être tous les deux qu'une application différente d'une seule et même formule antérieure peut-être à l'existence des Chinois et des Egyptiens¹).

FORMULE DU TAROT.

Le tarot est fondé sur les nombres de 1 à 70 et sur les 3 nombres principaux 3, 4 et 7. Il y a quatre couleurs, chaque couleur a deux fois sept cartes. Les vingt-un atouts (3 fois 7) — le mat comptant pour zéro — complètent la série.

SYMBOLES.

Ce n'est évidemment pas sans raison que nous trouvons cette distribution des cartes. En effet, les quatre couleurs indiquent l'aspect des quatre saisons; chaque couleur ayant 2×7 cartes les quatorze périodes (7 diurnes, 7 nocturnes) formant la semaine.

Les quatre rois représentent les soleils des quatre saisons; les reines: les lunaisons; les cavaliers, ambassadeurs, archanges, daimons, les quatre vents du ciel, les quatre vertus ou qualités qui sont les bases de l'Etat: la force, la justice, la modération et la prudence; les valets ou piétons, messagers ou anges, les quatre points cardinaux.

Il y a en outre 10 petites cartes (9+1 as) de chaque ligue. 9+1 as de coupe ou pohara; 9+1 as d'épées, paloches ou spathis; 9+1 as de roses, deniers ou monnaies; 9+1 as bâtons, épieux ou pal.

¹) Court de Gébelin. Le monde primitif comparé avec le monde moderne. Paris, 1781.

Les neuf cartes indiquent les neuf mois de la gestation humaine et astrale. Les 9+1 as de chaque couleur égalent le décan, la décade du mois et ces neuf cartes, multipliées par les 4 as, égalent les 36 décans de l'année.

Des couleurs. Les coupes sont les arcs ou arches du temps, les vases ou les vaisseaux du ciel, d'où sortent le temps, le bien et le mal, la joie et la peine.

Les deniers égalent les astres, les étoiles, les planètes.

Les ombres, les pierres, les arbres, les plantes sont représentées par les bâtons ; quant aux feux, aux flammes, aux rayons lumineux, leur symbole est l'épée.

Tel est le sens primitif de ces cartes et de ce jeu. Il nous reste encore un point à examiner.

Les lagues, comme nous venons de le voir, ne sont pas autres choses qu'un abrégé vulgaire et simple de l'astronomie et de la cosmogonie antique ; nous retrouverons ces doctrines abrégées et adaptées à la société vivante et humaine dans les 24 atouts. — Le mat ne comptant que pour zéro ¹⁾.

Mais, avant d'aborder l'étude des atouts — la plus intéressante — permettons-nous une petite considération historique.

Ce sont les Bohémiens ou Rômes qui ont introduit le tarot en Occident. Les peuplades originaires de l'Inde, éminemment nomades et errantes, remportèrent de leur primitive patrie, son culte et ses usages. Peu à peu, le sens réel de leur « Livre » ou tarot leur échappa, la signification vraie des symboles disparut ou s'obscurcit et de cet oubli de la tradition et de

¹⁾ Le mat du jeu de tarot a la valeur de zéro dans les nombres. Seul il n'est rien, à droite ou à gauche d'un autre nombre il donne à ce même nombre une toute autre valeur.

l'enseignement sérieux naquit — si j'ose m'exprimer ainsi — la superstition. Ce tarot, que des milliers de générations avaient connu, devint un objet sacré et mystique auquel on attribua des influences secrètes et magiques, des pouvoirs fabuleux et surtout des doctrines cachées dévoilant l'avenir. Toute la cartomancie est là. Les Bohémiens furent de tout temps renommés dans l'art de prédire l'avenir et employèrent deux moyens indifféremment, la chiromancie et la cartomancie. Or, détourné de son sens premier, le tarot devait encore subir d'autres altérations, celles-ci matérielles ; les figures furent modifiées avec le changement d'interprétation et le nom des cartes lui-même éprouva des variations.

Ajoutez à cela les modifications profondes qui furent apportées par les nations et les peuples si divers auxquels les Rômes léguèrent leur livre symbolique et vous arriverez au tarot actuel, copie informe ou maladroite d'un livre aussi vieux que le monde.

Pour retrouver encore la trace des symboles et des emblèmes, il ne faut utiliser que le vieux tarot aux figures grotesques et grimaçantes, naïves et drôles, souvent peu décentes.

Examinons maintenant quelques-unes des cartes les plus remarquables, avant de passer aux atouts. Il en est peu et pourtant nous y trouverons l'explication d'un cas particulier.

Les coupes et les roses sont des cartes de bon augure, mais dont la valeur favorable diminue de l'as au dix. Les épées et les bâtons sont néfastes et nuisibles et leur indication défavorable ou mauvaise va en augmentant du dix à l'as. Dès lors, nous comprendrons pourquoi, dans le jeu de la tape, on ne garde que soixante-six cartes et qu'on supprime les 1, 2, 3

d'épées et de bâtons et les 8, 9, 10 de roses et de coupes.

L'as de coupe est le vase de l'univers, arche de la vérité du ciel, principe de la science de la terre. Les toutes vieilles cartes lui donnent l'aspect d'un reliquaire ou d'un ostensor.

L'as de denier est le soleil, œil unique du monde, élément de la vie. Appolon. En cartomancie : Leborgne.

L'as d'épée est la lance de Mars, dieu de la guerre, source de querelles, de combats, de malheurs et de victoires.

L'as de bâton, le serpent, symbole sacré des Egyptiens ; l'œil du serpent, la houlette du pâtre, l'aiguillon du bouvier, la massue d'Hercule, l'emblème de l'agriculture.

En cartomancie : la baguette de Moïse.

Le neuf de denier est le dieu Mercure ou l'ange Gabriel (?).

Le trois de denier, le seigneur, le maître, trinité suprême, roi du jour.

Le neuf de coupe est le vase de la gestation du bon destin d'où naît le bonheur.

Le trois de coupe, est Isis, la lune dame et reine de la nuit.

Le deux de coupe, la vache et le bœuf Apis.

DES ATOUTS.

Nous avons vu plus haut, que le jeu de la tape se composait de 78 cartes, 14 de chaque ligue et 21 atouts plus le mat.

Voici la nomenclature des atouts avec leurs principaux noms :

- I. Le bateleur, le joueur de gobelet, le Pagad, le Pirlé.

- II. La papesse, la prêtresse.
 - III. L'impératrice, la reine, la mère.
 - IV. L'empereur, le roi, le maître.
 - V. Le pape, le prêtre, le chef spirituel.
 - VI. L'amoureux, le mariage, la fidélité.
 - VII. Le chariot, le triomphe.
 - VIII. La justice.
 - IX. ou VIII. L'hermite, le sage, le philosophe.
 - X. La roue de la fortune.
 - XI. La force.
 - XII. Le pendu, la prudence.
 - XIII. La mort.
 - XIV. La tempérance.
 - XV. Le diable ou mauvais génie, le démon.
 - XVI. La maison de Dieu, château de Plutus, tour de Ramsinit.
 - XVII. L'étoile, la canicule, Sirius.
 - XVIII. La lune.
 - XIX. Le soleil.
 - XX. Le jugement, la création.
 - XXI. Le monde, le temps.
- Le mat : Le fou.

N'avons-nous pas ici un tableau exact de la vie entière ? Les vertus principales, le bien, le mal, le maître du corps et de l'âme, etc. ? Et image éminemment emblématique : la vie de l'homme entre un bateleur et un fou !

Regardons maintenant de près ces vingt-un atouts, étudions-les, faisons-les parler.

Les *Etrennes fribourgeoises* publieront la suite de cette étude en 1901, et donneront la description détaillée de tous les atouts.

Romont, 25 septembre 1900.

LÉON ROBADEY.

UN CONTRAT AU SIÈCLE PASSÉ

Nous devons à l'obligeance de M. Max de Techtermann, conservateur du Musée historique de notre ville, communication d'une pièce curieuse trouvée par hasard dans de vieilles paperasses. Il s'agit d'un contrat passé en l'année 1786, entre la commune de Cheiry et son berger. Nous le transcrivons textuellement en respectant le style et l'orthographe. Le document est intéressant, en voici la teneur :

Conditions du Berger.

Sansuit les Conditions pour le Berger de l'an 1786.

Premierement le Berger sera tenu de garder les vaches de Chaque particulier qui les maitront Sous la verge du Berger pour 1 qt par années, de même pour les menuës bêtes a l'exception que les petits Cochons qui viendront avant la St. Jean et qui seront mi sous la verge du bergé, il ne devront payer au berger que 1 quarteront pour deux, et ceux d'après la St. Jean, il payeront 1 qt pour quatre, et cela moitié bléd moitié avoine, ensuite il gardera les brebis de chaque particulier pour le prix de 3 Crt et demi de b^a par chaque brebis et agneau qui viendront avant la St. Jean, et le Berger sera tenu de crier devant les maisons de Chaque particulier en ramasant ses troupeau, afin que les particulier puissent lentandre et en tems de fenaison et moison les particuliers seront en Campagne il maitra Chaque bêtes dehor d'Ecury, et il lesmenera petre trois jour dun Coté trois jour dun autre, est le Berger sera tenu de rendre ses troupeau dans le village, et sil en menque quelques unes que quelque particuliers les lui alle demander, le Berger sera tenu de les aller rechercher san Contredit, est le Berger obbeira

au Gouverneur de l'honorable Commune quand il luy parlera au nom d'icelle, Le Berger il percevra la Charbona et la Conferta Côme du passé Côme aussi le lay de la St. Jean aussi le pain des Sept bonnes fêtes çï après denoncées premierement a l'anonciation vierge Marie le 25^{me} mars, a Paque le..... qui sera Compris pour une des Sept bonne fêtes ensuite à la Sansion a la Pantecôte et a la Somption notre Dame et Nativité Notre Dame et a la Tou St Le Berger percevra un gevi par chaque particulier En Suite le Berger sera tenu au printems de ramaser ses troupeau pour les mener paitre au Soleil levant lors que le tems le permettra et en été plus matin si le tems le permet, au premier jour de may il Comencera a amené ses troupeau a merena a dix heure du matin et les rapellera à deux heure après midi et le Berger sera responsable des bêtes de Chaque particulier lorsqu'il seront sous sa garde, bien entendu que le berger en faisant voir de quel maniere tel accident et arrivé le Susdit berger saura es raison sauve et de plus le Berger sera responsable des damage et perte que les troupeau pouront faire tant au prés que aux graines sil vient a lacher les menues bêtes La Comune gardera sa portion de graine Côme à l'ordinaire et le Berger gardera les fin ou la Comune la indiquera Finalement le Berger donnera Caution au Consentement de l'honorable Commune Ce 16^{me} octobre 1786

—
L'honorable Commune at approuvé les présante Condition après la l'Etüre faite, Condition que les petit Cochon qui viendront apres la St. michel ne payeront rien au berger, et le berger logera l'Ecole.

L'honorable Comune a passé par son plus que les

bêtes que par maleur viendron a défallir dans lannée ne paieron au berger qua rates de tems.

L'honorable Commune a passer par son plus que dor anavanst le Berger ne pouras garder que quatres brebis est sont Suivans Sil en nonst est ne poins garder de chevre sans le Consantement de L'honorables Commune.

L'honorables Commune a passé par sont plus que dorenavant que le Rafflont du bergé a la finition de Sont tems Restera aux profit diselle fait et passez a Cheiry 5^{me} 9^{bre} 1798.

Le Cinq 9^{bre} 1808 La Commune a delibérer par Sont plus quelle donnerat a Lavenir Six Chart de bois aux bergé par année pour Son Chauffage ainsi fait le Jour et auspremis.

Plus le bergé et obligé d'amener les troupeaux a merenaz Jusqua La St Michel, Il lui et deffandu de mener Les troupeaux emsemble dans la même fin sans la permission de la Comûne, ainsi passé Côme devant.

Le bergé Jouira du plantage des Contez que la Comune lui démarquerat.

A une table de restaurant, un Gascon et un Marseillais ont devant eux un plat de champignons. — C'est ça qu'ils appellent des champignons, à Paris ! s'écrie dédaigneusement le Gascon. Chez nous ils viennent énormes, presque aussi gros que l'arbre au pied duquel ils poussent. — Et chez nous donc, riposte le Marseillais, ce sont les arbres qui poussent au pied des champignons !

* * *

On parle de X., dont le culte pour sa propre personne confine à l'idolâtrie.

— C'est au point, dit quelqu'un, que chaque mois il s'offre un dîner dans un grand restaurant, tout seul, afin de resserrer les liens qui l'unissent à lui-même.

* * *

Etourderies littéraires.

De François Coppée : « Elle venait de s'asseoir entre ses deux filles, deux jumelles, âgées l'une et l'autre de dix-huit ans. »

De Louis Havin (le *Siècle*, janvier 1860) : « Sitôt qu'un Français a passé la frontière, il entre sur le territoire étranger. »

De M. Joseph Bertrand, l'académicien, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* : « La foi chez lui était tiède et le zèle catholique très petit. Il était de ceux qui n'entendent la messe que d'un genou. »

De M. Francisque Sarcey : « On désirerait dans le chant de M^{lle} Gilberte un peu plus de légèreté de main. » Du même : « Le piquant de la plaisanterie, c'est d'être émoussé. » Du même encore : « La voix de M^{lle} Marguerite Ugalde est fort belle et on trouve dans sa diction la main de sa mère... »

De Napoléon III : « De la richesse d'un pays dépend la prospérité générale. »

De Xavier de Maistre : « St-Jean Chrysostome, né à Antioche (*Asie*), ce Bossuet *Africain*... »

De M. Bruyn, ministre de l'agriculture en Belgique : « L'éta-
lon brabançon sera la poule aux œufs d'or de la Belgique. »

D'Alexis Bouvier. Il a été parlé dans une phrase antérieure d'une certaine viole : « Le misérable se précipita sur l'enfant, il lui saisit la tête et lui en vida le contenu dans la bouche. Le pauvre petit retomba suffoqué. »

D'un romancier du *Petit Journal* : « Les fonctionnaires dont le rond de cuir avait obstrué le cerveau. » Du même : « A seize ans, elle était magnifique... Sa taille se prenait entre les dix doigts d'une main ordinaire. »

D'un autre feuilletonniste : « Qu'aurais-tu dit, si ce mari trahi l'avait tué?... Ne l'aurais-tu pas accusé de barbarie; n'aurais-tu pas invoqué ta jeunesse, celle de ta complice? etc. » Du même : «... barbe de bouc, hérissée de stupéfaction, un binoche sur le nez, dont il essuie soigneusement les verres... »

D'Alexandre Dumas, dans le *Collier de la reine* : « Ah! ah! fit-il en portugais. » Nous avons trouvé dans un roman-feuilleton cette phrase qui peut servir de pendant à la précédente : « L'hidalgo vida d'un trait son verre et fit claquer sa langue en espagnol. »

De Balzac : « Le bruit du galop de son cheval qui retentit sur le *pacé* de la *pelouse* diminua rapidement. »

Fleurs de réthorique.

Un reporter de la *Zurcher-Post* a recueilli pendant une session des Chambres fédérales les remarquables fleurs de réthorique suivantes :

Les importateurs français achètent les vaches principalement dans la Suisse centrale, puis ils sont traités dans les grandes métairies de Lyon et de Paris pour être jetés finalement sur l'égal.

* * *

Je compte que nos gens ne s'empresseront pas d'accaparer le fourrage artificiel, ils ne sont pas habitués à ce fourrage.

* * *

L'Ecole vétérinaire fédérale git dans l'air.

* * *

Les regards de toute la Suisse sont dirigés vers l'Assemblée fédérale pour entendre ses délibérations.

* * *

Je suis d'accord si la proposition Sturzenegger s'étend sur 20 kilomètres.

* * *

A quoi me sert un droit privé qui en face de la misère sociale se roule impuissant sur sa couche ?

* * *

Messieurs, j'arrive maintenant à la maladie tuberculeuse du bétail, et cela n'intéresse pas seulement l'agriculture, mais aussi chacun de nous.

* * *

Je suis comme M. Gisi, moi aussi, j'aime mieux quelque chose dans la main que rien sur le toit.

* * *

Le président, assermentant un membre : Veuillez répéter avec moi, avec l'index de la main droite, les mots : Je le jure.

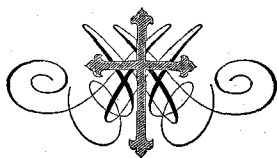
* * *

Succès de presse.

Un directeur de théâtre se plaint de voir, chaque soir, sa salle déserte, ou à peu près.

— Votre pièce a pourtant été pronée par les critiques !

— C'est vrai, les journaux en ont fait « l'éloge », mais ça n'empêche pas les miennes de rester vides.



NÉCROLOGIES

M. Broye, juge fédéral. — Décédé le 19 juin 1899, à l'âge de 71 ans, notre compatriote, M. le juge fédéral Jean Broye, siégeait dans le haut tribunal fédéral depuis l'année 1876.

Né à Fribourg en 1828, la même année que son contemporain, M. Henri Schaller, qui figure également sur cette funèbre liste, il fit ses classes primaires à Fribourg et ses études classiques au Collège des Jésuites qu'il quitta pour prendre ses inscriptions de droit à Zurich et ensuite à Jéna. En 1851, il rentra à Fribourg où il suivit les cours de droit du D^r Bussard. Après avoir obtenu « la licence » de pratiquer devant les tribunaux, il fut nommé greffier du tribunal cantonal et le 15 décembre 1854, le Conseil d'Etat le chargea, à titre provisoire, de l'enseignement du droit romain aux cours académiques de l'école cantonale.

Ayant obtenu sa « patente » d'avocat le 29 octobre 1855, il fut nommé le même jour professeur de droit à titre définitif, et conserva ces fonctions jusqu'à son entrée au Tribunal fédéral en 1876. Pendant cette même période de 20 ans, il pratiqua le barreau et fut un des avocats les plus en vogue du canton de Fribourg.

Il entra au Conseil communal de Fribourg en 1862 et il y siégea jusqu'à son départ pour Lausanne. Il fut successivement membre de la commission des écoles, de celle de l'Hôpital et président de la Chambre des Scholarques. Il fit aussi partie du Conseil général de Fribourg. Il fut député au Grand Conseil pendant une législature seulement, à savoir de 1866 à 1871.



C'est en 1872 qu'il fut nommé juge-suppléant au Tribunal fédéral. En 1876, il fut nommé juge fédéral à la suite de la démission de M. le juge Pictet, de Genève. Pendant les deux années 1895 et 1896, l'Assemblée fédérale l'appela à la présidence du Tribunal fédéral. Il y a deux ans, à propos de son 70^{me}

anniversaire de naissance, l'Université de Lausanne lui conféra le grade de docteur en droit, *honoris causa*.

Dans l'armée fédérale, M. Jean Broye avait le grade de capitaine. Il commanda de 1857 à 1865 la compagnie de carabiniers N° 13 d'élite.

Voilà très succinctement énumérées les principales phases d'une carrière remplie par un labeur quotidien, d'une carrière dont on peut admirer le développement normal et la belle unité. M. Broye appartenait au parti radical, mais depuis bien des années il était retiré de la politique militante; tout entier à ses fonctions de juge, il n'avait d'autre souci que d'en remplir les devoirs avec conscience et impartialité. Dans les relations sociales, il était simple et affable envers les plus humbles, d'un abord des plus faciles et d'une parfaite égalité d'humeur. Il est vivement regretté de ceux qui l'ont connu. Ses funérailles ont eu lieu à Lausanne au milieu d'un immense concours de population; le canton de Fribourg était représenté par le Conseil d'Etat, le Tribunal cantonal, l'Université, le Conseil communal, qui avaient envoyé des délégués. Sur la tombe, il y a eu trois discours, un de M. le président Rott, un autre de M. Perrier, procureur-général, au nom des autorités fribourgeoises et de la Faculté de droit, et quelques paroles d'adieu de M. Biemann, au nom de la ville de Fribourg et des amis personnels du défunt.

* * *

M. Henri-Joseph Quennec, l'un des propriétaires de la Verrerie de Semsales, décédé pieusement, à Lausanne, le 23 novembre 1899, était né en janvier 1837, à Epinal.

Sorti en 1859 de l'école cantonale, à Paris, avec son brevet d'ingénieur, il s'occupa d'abord de métal-

lurgie, puis vint, avec sa famille, à la Verrerie de Semsales où il passa le reste de sa vie, consacrant toutes ses forces à la prospérité de cet établissement.

C'est grâce au four qu'il fit breveter en 1882, à son intelligence, à son travail, que la Verrerie put non seulement se maintenir vis-à-vis de l'écrasante concurrence étrangère, mais presque tripler sa production.



Plusieurs fours de son système furent construits et sont encore en pleine activité en Suisse, en Italie, en Espagne, en Portugal.

M. Henri Quennec se faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient par sa bienveillance et l'aménité de son caractère. Il était d'une bonté inépuisable. Sa

charité était grande mais discrète, et l'on peut dire de lui que sa main gauche ignorait ce que donnait la droite.

Aucune infortune ne le trouvait indifférent et nombreux sont ceux qui ont pu apprécier sa générosité.

Bienfaiteur des pauvres, de ses ouvriers, de son entourage, de sa paroisse et des écoles, son souvenir lui survivra longtemps !

* * *

M. le doyen Peter Surny. — Le 31 décembre 1899 expirait à La Gauglera M. le doyen Surny, après une courte maladie.

M. Surny est né en 1833 à Niedermonten ; c'était le fils aîné d'une nombreuse famille très considérée, aux mœurs patriarcales. Il fit ses premières études littéraires un peu tard, chez son oncle, l'ancien curé de Chevrilles, chez lequel il fit de rapides progrès.

Vers l'année 1850, il fit sa philosophie à Einsiedeln. Les années passées chez les Bénédictins d'Einsiedeln lui sont demeurées en excellent souvenir ; il parlait, entre autres, avec une grande vénération de son professeur, le Père Gall Morel. A son retour, comme le séminaire diocésain était fermé, il commença ses études théologiques à Annecy pour les terminer à Fribourg dès la réouverture du séminaire. Il fut ordonné prêtre en 1860 par Mgr l'évêque Marilley.

Après un court vicariat chez son oncle, le curé Surny, à Chevrilles, il fut nommé curé de la paroisse nouvellement fondée de St-Sylvestre. La dite paroisse avait été jusque-là une chapellenie dépendant d'abord de Marly, ensuite de Chevrilles. M. Peter Surny fut pendant vingt ans curé de l'agreste paroisse de Saint-Sylvestre qui, occupant le premier contrefort des Alpes, domine une bonne partie du plateau fribour-

geois. Après la mort de M. le curé Purro, il fut appelé à la paroisse de Dirlaret et il fut élevé à la dignité de doyen du décanat de la Singine, après le décès de M. le doyen Bertschy. Cependant ces charges nouvelles le fatiguèrent et ébranlèrent sa santé d'ailleurs robuste. En 1892, il fit une grave maladie au sortir de laquelle il demanda à être déchargé de l'administration de l'importante paroisse de Dirlaret et il se retira à la



Gauglera, un poste de repos. Cependant il ne parvint pas à se remettre complètement. La nuit de Noël, il eut une syncope et ses forces allèrent rapidement en diminuant jusqu'au 31 décembre où il expira. Les funérailles eurent lieu à Planfayon où il fut enterré à côté de son frère, l'ancien curé de Planfayon dont on a pu lire ici aussi la bibliographie. Les fidèles Singinois leur ont fait à tous deux de belles funérailles.

M. Louis Landerset. — Le 24 janvier 1900, une attaque d'apoplexie foudroyante enlevait M. Louis Landerset, propriétaire de la papeterie de Marly, à sa famille éplorée et à ses amis, alors qu'il paraissait en parfaite santé et que rien ne faisait prévoir cette fin prématurée et soudaine¹⁾.

M. Landerset est né le 4 janvier 1840 à Fribourg; il fréquenta les écoles primaires de cette ville, puis le collège de Porrentruy. Après avoir achevé ses études, il entra en apprentissage dans une maison de commerce de Lucerne; nous le trouvons ensuite à la papeterie de Tübach (St-Gall), où il devait s'initier à la fabrication du papier.

Il rentra à Fribourg en 1861 et prit dès lors la direction de la papeterie de Marly, qui appartenait à sa famille. Dans l'article que nous publions dans ce volume sur cet établissement, nous avons donné un aperçu de la carrière industrielle si active et si bien remplie de M. Landerset, mais pour dire ce qu'il a été dans la vie publique, dans sa famille et dans ses amitiés, pour énumérer les services qu'il a rendus à son canton et particulièrement à la contrée de Marly qui lui doit en grande partie sa prospérité, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici à grands traits l'article que, peu de jours après sa mort, une plume émue lui consacrait dans le *Confédéré*.

« Mercredi soir, avant sept heures, nous serrions encore la main de Louis Landerset et, à 8 heures, on nous annonçait sa mort. Il a été frappé d'une manière foudroyante à la gare de Fribourg, alors qu'il accompagnait au départ un de ses amis.

« La nouvelle de cette mort si rapide a jeté dans la

¹⁾ Nous sommes redevables de cette biographie à l'obligeante collaboration de deux amis du défunt.

consternation sa famille et toute la population de notre ville, car M. Landerset était aimé et honoré de tous et il n'avait pas d'ennemis. A Marly, c'est aussi un deuil général ; il avait donné à ce village tant de travail et de bien-être.

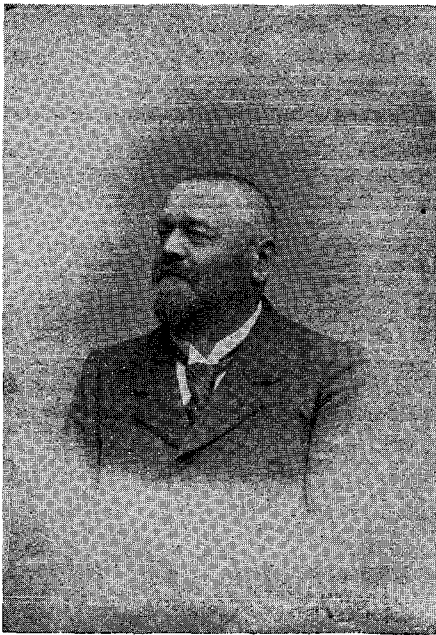
« M. Landerset était entré dans sa 60^{me} année, mais il était resté jeune de caractère et de tempérament. Sa vie toute entière a été consacrée à l'industrie, dans cette papeterie de Marly qu'il avait héritée de sa famille, mais qu'il avait transformée en grande et florissante entreprise. Admirablement secondé par M. Neukomm, son associé depuis quelques années, il avait fait de Marly un établissement renommé au dehors et qui avait peine parfois à répondre à toutes les commandes. Il jouissait dans sa clientèle et parmi ses collègues dans l'industrie du papier d'une confiance illimitée, méritée par sa loyauté parfaite en affaires, par son caractère droit et juste et aussi par cette bonhomie amicale qui le distinguait et le faisait apprécier de tous ceux qui l'approchaient. Il était foncièrement bon et nul ne saura toutes les afflictions qu'il a soulagées et tous les services qu'il a rendus ; il avait cependant aussi connu les moments de crise et de difficultés.

« Il était adoré des siens ; en pouvait-il être autrement ? Il était très aimé aussi de ses ouvriers, et nous sommes certains que la nouvelle de cette fin prématurée a dû faire pleurer bien des yeux.

« M. Landerset ne s'est pas beaucoup occupé de politique. Issu d'une famille patricienne, il avait gardé les traditions de son père et de ses oncles et, depuis sa jeunesse, il avait carrément fait adhésion au parti radical. Il était un des plus anciens membres du Cercle littéraire et de commerce où chaque samedi il venait

à sa place accoutumée. Depuis la reconstitution de la société du *Confédéré*, en 1872, il en a, sans discontinuation, fait partie et ne lui a jamais refusé son concours et son appui ; il était aussi membre de nos Sociétés de chant, de Gymnastique, de Secours mutuels.

« M. Landerset était entré au Conseil de surveillance de la Banque cantonale en 1876, et il en fut nommé



président en 1893. Là aussi, il laissera le souvenir d'un administrateur modèle et intègre et d'un véritable ami pour tout le personnel de l'établissement. — Il était encore, depuis environ 2 ans, membre du Conseil d'administration de la Fabrique d'Engrais chimiques, où il sera très vivement regretté.

« Louis Landerset était un homme de cœur, tout d'une pièce. Ce qu'il avait à dire, il ne le cachait et ne le déguisait pas ; il l'envoyait tout droit comme il le pensait ; avec cela une bienveillance peu commune et une amitié solide pour ceux à qui il se confiait. Homme de progrès, il appuyait énergiquement tout ce qui pouvait favoriser le bien-être et la prospérité du pays. C'est un des chauds partisans du pont de Péroilles qui s'en va sans avoir vu se réaliser cette œuvre grandiose qui ouvrira un jour des horizons nouveaux dans notre vieille cité.

« Il fut, à plusieurs reprises, candidat du parti radical au Grand Conseil, et l'an passé il réunit, grâce à sa popularité, un chiffre de voix inusité, sans arriver toutefois à être élu. Si la ville de Fribourg avait formé un cercle distinct, il y a longtemps qu'il eût eu son siège à l'Hôtel-de-Ville. Aujourd'hui, ceux qui l'ont combattu lui rendent hommage et reconnaissent ses qualités.

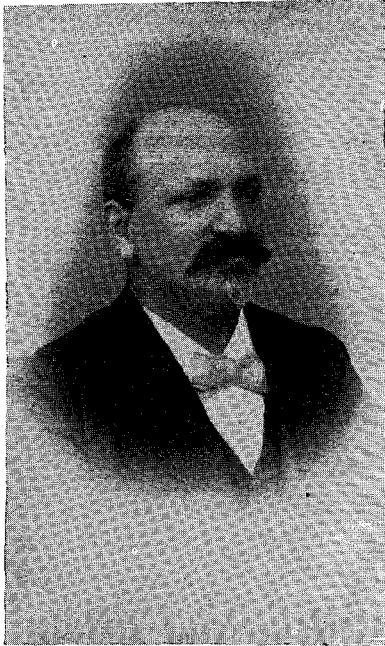
« La ville de Fribourg, la contrée de Marly, le canton tout entier, perdent en Louis Landerset un de leurs meilleurs citoyens, un homme dans toute l'acception du mot et un de ceux qui les ont le plus honorés dans le domaine de l'industrie ».

* * *

Frédéric Golliez. — M. Frédéric Golliez, pharmacien, à Morat, était connu de tout le canton. Actif, sympathique et généreux, sa popularité lui est venue uniquement de ces trois qualités qui ne lui ont pas suscité de jaloux et d'envieux et qui lui ont acquis de ses concitoyens de Morat une reconnaissance profonde, sans distinction de partis.

Frédéric Golliez n'était âgé que de 53 ans, quand la mort est venue l'enlever après trois jours de mala-

die, le 21 avril dernier. D'origine vaudoise, il était venu se fixer à Morat où il avait installé sa pharmacie. Très entreprenant, il sut, par une réclame intelligente, faire connaître ses spécialités pharmaceutiques, « à la marque des deux palmiers », dans tous les cantons suisses. Journaux, imprimeurs, papetiers, lithographes



et d'autres ont bénéficié abondamment de son infatigable initiative. Il occupait aussi de nombreux ouvriers à la fabrication de ses produits. Mais là ne se bornait pas son action bienfaisante à ses concitoyens. Il était de toutes les sociétés, de toutes les entreprises d'utilité publique, de toutes les œuvres de bienfaisance.

Il donnait gaîment, sans compter. C'était l'affabilité même, cordial, aimable et prévenant.

Il était président de la société de développement de Morat, membre du conseil communal et du conseil général de cette ville, où sa mort a été un deuil public.

L. F.

* * *

M. Nicolas Déglise. — Jacques-Nicolas Déglise est né à Châtel-St-Denis le 28 mars 1827. Cette localité a déjà fourni plusieurs hommes de grand mérite et portant le même nom, par exemple le Préfet national Déglise sous la République helvétique et plus tard son fils, Antoine Déglise, plusieurs fois avoyer.

Nicolas Déglise, après avoir fait ses classes primaires et suivi les cours de l'école latine sous le professeur Michel, à Châtel, continua ses classes au Collège des Jésuites où il entra en 1841. Le jeune étudiant se fit immédiatement remarquer autant par son zèle que par sa grande facilité d'assimilation et par la rectitude de son jugement.

Il fit de brillantes études juridiques sous la direction de l'unique professeur de cette époque, le D^r Bussard. Pendant ce temps, il occupait les fonctions de greffier du tribunal de Châtel, circonstance qui obligeait le jeune et courageux étudiant à faire de Fribourg, à pied, tous les 15 jours, un voyage de vingt lieues en comprenant le retour. Il fit son stage chez M. le notaire Comte, à Fribourg; puis, en 1849, il obtint, après d'excellents examens, le diplôme de notaire. Il fut immédiatement cantonné dans son endroit natal où il occupa successivement de nombreuses fonctions publiques: contrôleur des hypothèques, préposé à l'échange des nouvelles monnaies, greffier de la justice de paix et du tribunal, en même temps que

la banque cantonale et la société suisse d'assurance lui confiaient la représentation de leurs intérêts dans le district de la Veveyse. Il fut mandataire de ce district durant la période agitée de 1856-1860 et il refusa une nouvelle élection. Si la timidité de son caractère ne lui permit pas de prendre une part active comme



orateur dans le sein de l'autorité législative, il s'y fit remarquer, dans les commissions et dans ses conversations avec ses collègues, par la sûreté de ses vues, son esprit de prudence et sa modération. Il entra au Tribunal cantonal en 1873 où, jusqu'en 1888, sauf une courte interruption vers 1877, il se signala comme

un juriste de premier rang et acquit rapidement une grande influence. Il se retira ensuite à Monthey (Valais) où il passa ses dernières années, partageant son temps entre l'étude, spécialement l'histoire, les consultations gratuites données par écrit ou oralement aux nombreux compatriotes qui ne craignaient pas de troubler sa solitude et les exercices de piété. Il mourut le 24 avril 1900.

En politique, Nicolas Déglise appartenait très résolument au parti libéral-conservateur, dont il fut le candidat malheureux dans une élection partielle.

Nicolas Déglise laisse le souvenir d'un homme de bien, scrupuleux à l'excès dans l'exercice de ses différentes fonctions, juriste éclairé, d'un jugement sûr et sain, toujours empressé à obliger ses semblables.

Pour être complet, nous devons dire qu'il n'aurait pas manqué de jouer un très grand rôle dans notre canton sans une certaine bizarrerie de caractère, ou plutôt de misanthropie qui le tenait trop éloigné de la société.

* * *

Henri de Schaller, conseiller d'Etat. — Il y a deux ans, en 1898, Henri de Schaller fêtait le quarantième anniversaire de son entrée en fonctions comme conseiller d'Etat, fait unique dans les annales de la Suisse contemporaine.

Les Etrennes fribourgeoises étaient heureuses de s'associer à ce joyeux événement et elles célébraient les mérites de ce zélé collaborateur, de ce digne magistrat qui, par l'activité de sa vie, le sentiment du devoir, le dévouement à son pays, avait acquis le respect de tous ses concitoyens ¹⁾.

¹⁾ *Etrennes frib.* 1899, 33^e année, p. 39.

Aujourd'hui nous déplorons sa mort survenue le 18 mai 1900, après une longue et douloureuse maladie.

Fils de Jean de Schaller, brave officier au service de Napoléon et des Bourbons, puis inspecteur général des troupes fribourgeoises, et d'Almire de Clermont-Gallerande, Henri de Schaller naquit le 8 octobre 1828, à Versailles, où son père était en garnison. Rentré au pays avec ses parents, en 1830, après le licenciement des régiments suisses, le jeune Schaller suivait comme externe les cours du collège de Fribourg dirigé par les Jésuites, lorsque les événements de 1847 éclatèrent. Il entra comme volontaire dans une compagnie de réserve que l'on avait surnommé la garde sucrée ; les soldats de cette troupe — de jeunes blancs becs pour la plupart — préféraient sans doute les friandises à la goutte et au petit gris chers aux hommes de l'élite et de la landwehr ; de là le nom donné à ce corps qui fit le service de place pendant les journées de novembre 1847.

Les troubles et les agitations politiques, conséquence de la dissolution du Sonderbund, ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude du droit et de suivre, avec distinction, les cours de l'école de Fribourg et des universités de Würzbourg, d'Heidelberg et de Paris.

En 1855, le gouvernement radical fribourgeois, partisan jusqu'alors de la manière forte dans la direction des affaires, fut amené à faire quelques concessions ; il appela le jeune Schaller aux fonctions de greffier du tribunal cantonal, emploi qu'il échangea, deux ans plus tard, après l'avènement au pouvoir du parti conservateur, contre celui de préfet du district de la Singine. Peu de temps après, en 1858, il occupait un siège au conseil d'Etat.

Pendant une période de quarante deux ans Schaller

ne resta pas confiné dans les mêmes bureaux. Profitant de ses connaissances variées et de sa grande facilité d'assimilation, le grand conseil lui confia successivement la direction des cultes, de 1858 à 1862, celles de l'intérieur de 1862 à 1872, de l'instruction publique de 1872 à 1882 et enfin de la police, à partir de 1886.

Le chef du département des cultes eut à liquider bien des affaires épineuses. Le gouvernement conservateur avait pour mission le rétablissement des bons rapports entre l'Eglise et l'Etat, profondément troublés pendant la période de 1848. Le clergé, privé de l'administration de ses biens, rentra dans ses droits et il put gérer sa fortune, sous la surveillance d'un comité mixte composé d'ecclésiastiques et de laïques. Une mesure analogue fut prise à l'égard du chapitre de la collégiale de St-Nicolas. Les négociations entreprises avec le Saint Siège pour régler les difficultés survenues au sujet des biens des couvents supprimés furent suivies avec soin et elles aboutirent, plus tard, à une solution satisfaisante.

Comme directeur de l'intérieur Schaller élaborait une loi sur les communes qui, en restreignant les privilèges accordés aux bourgeois, tenait compte des besoins nouveaux. L'étude de la question du paupérisme fit éclore deux lois importantes, l'une sur l'assistance et la mendicité, l'autre sur les institutions hospitalières. Ces lois qui se complètent devaient faire disparaître la charité légale pour lui substituer l'action des établissements de bienfaisance et le concours de la charité privée. L'élan donné fut suivi d'effets conformes à cet ordre d'idées : de nouveaux hôpitaux s'ouvrirent dans les districts, d'autres se rajeunirent et se transformèrent, des orphelinats et des maisons de refuge furent

créés, enfin l'Etat fonda l'hospice de Marsens pour le traitement des aliénés.

Schaller voua tous ses soins au progrès de l'agriculture, à l'amélioration du bétail, à la culture alpestre, à l'endiguement des cours d'eau, au dessèchement des marais et à la sylviculture. Lorsque la société des eaux et forêts en utilisant les forces motrices de la Sarine, fit miroiter aux yeux des Fribourgeois l'espoir d'un réveil industriel, l'Etat favorisa l'entreprise. Si le résultat ne répondit pas à l'attente générale, ce premier mouvement impulsif n'a pas été perdu et il profite aujourd'hui à la génération actuelle.

Pendant de longues années les finances du canton de Fribourg, obérées par la construction du chemin de fer, imposaient aux administrateurs la plus stricte économie. Mais l'arrivée de Schaller au dicastère de l'instruction publique coïncidant à une époque où la situation du budget était moins précaire, il put disposer de crédits plus considérables dont il fit profiter les établissements placés sous ses ordres. Le traitement des instituteurs fut amélioré et l'accès des caisses de retraite devint facile et plus efficace. La mise en vigueur de la constitution fédérale de 1874 exigea le remaniement de la loi scolaire, afin de la mettre en harmonie avec les principes édictés par cette charte.

Etablissement de nouvelles écoles, dédoublement de classes, construction de bâtiments, unité introduite dans le choix du matériel, enseignement des ouvrages manuels (couture, économie domestique) rendu obligatoire pour les jeunes filles, inspecteurs scolaires nommés d'après un nouveau système, tel est le bilan pour les écoles primaires.

Les musées historique et scientifique, considérablement augmentés, recueillirent dans leurs vitrines un

grand nombre d'objets importants et d'un haut intérêt.

Le collège St-Michel fit l'objet de la sollicitude toute particulière du chef de l'instruction publique. Une mesure contribua beaucoup à relever le niveau des études et à stimuler le zèle des élèves, ce fut l'introduction des examens du baccalauréat qui furent reconnus par les cantons et les instituts scientifiques suisses.

Vers 1881, le collège ressentit aussi le contrecoup de la crise qui orienta dans un sens plus prononcé la politique du gouvernement conservateur. Schaller avait jusqu'alors manifesté des principes modérés et il ne cachait pas ses idées libérales, toutefois il céda devant la tourmente et il toléra ou supporta des mesures peu en rapport avec son passé. Cela étonna et il fut taxé d'opportunisme. Il est sans doute difficile à un homme d'Etat de suivre la même voie pendant une longue carrière : *tempora mutantur et nos mutamur in illis*. Cependant, si Schaller montra une certaine fluctuation dans des questions secondaires où les personnalités et une différence de vues dans le mode de procéder jouèrent le plus grand rôle, il resta toujours fidèle aux principes conservateurs et catholiques qu'il défendit avec chaleur et conviction soit à Berne, soit à Fribourg.

Comme directeur de la police il prit l'initiative de réformes bien nécessaires et désirées depuis longtemps. Le service des pénitenciers était resté pendant nombre d'années dans un état rudimentaire ; d'utiles progrès ont mis ces établissements à la hauteur des exigences de la science. Une colonie disciplinaire a été créée au Grand-Marais. Les mesures à prendre pour combattre les incendies et l'organisation des corps de pompiers furent sensiblement améliorés. Convaincu de l'influence

désastreuse de la multiplicité des débits d'alcool, il lutta contre leur accroissement, autant qu'il n'était pas entravé par une législation favorable aux abus. Partisan des assurances, il rendit obligatoire celle du mobilier et, l'année dernière, il faisait adopter par le grand conseil une loi d'assurance contre les maladies du bétail.

Henri de Schaller représentait au grand conseil le district de la Singine. Mais son activité ne se borna pas aux affaires cantonales. Le 16 février 1870, il fut élu député au conseil des Etats suisses, où il se créa une place marquante dans les commissions parlementaires ; son activité, l'étendue de ses connaissances et son esprit sociable lui valurent dans ces sphères de solides amitiés. Les honneurs de la présidence de ce corps lui échurent en 1892. Il passa au conseil national, comme député du XXI^e arrondissement, en 1896.

A côté de l'homme d'Etat, nous trouvons en Schaller l'historien et le membre des sociétés savantes. Ordinairement les agitations des partis cadrent mal avec le recueillement nécessaire aux travaux scientifiques, mais son caractère le tenait éloigné des intrigues et il fréquentait peu les centres où se trament les fils occultes de la politique. A l'exemple des Gonzenbach, des Segesser, des Welti, Schaller étudia consciencieusement l'histoire de son pays et il fit connaître au public le résultat de ses recherches.

C'est assez tardivement, à l'âge d'environ cinquante ans, que le laborieux magistrat dirigea ses investigations vers le domaine de l'histoire. Fils de militaire, bercé du récit de la grande épopée napoléonienne, c'est de ce côté que ses regards se tournèrent. La mémoire des belles actions accomplies par les Suisses, soit en défendant leur patrie, soit en combattant à la

solde des princes étrangers, présente d'ailleurs assez de faits dignes de captiver l'attention de l'historien. Ses principaux travaux sont : *l'Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon I^{er}*, les *Souvenirs d'un officier fribourgeois* et *l'Histoire de la garde suisse pontificale*.

Le premier ouvrage a eu le mérite de coordonner le récit des faits d'armes des quatre régiments suisses au service de Napoléon. L'éparpillement de ces troupes, par petites unités, dans les corps les plus divers, rendait très ardue la tâche du narrateur ; mais celui-ci a su garder le fil de son sujet sans s'égarer dans des détails et des dissertations inutiles.

Le second travail eut été désigné plus exactement sous le titre de *Biographie du général Schaller*, car l'auteur n'avait pas sous la main des mémoires complets, tels qu'il les a présentés ; il a rédigé et mis au point des notes parfois très succinctes laissées par son père. La seule partie qui soit réellement de la main du général est la relation des événements de 1815, lors du retour de Napoléon. Jean de Schaller, qui joua à cette époque un certain rôle dans les régiments suisses, en avait écrit le récit, à la demande de l'historien Tillier.

Après la mort de M. Gremaud, M. Henri de Schaller fut acclamé comme président d'honneur de la société d'histoire du canton de Fribourg. Il faisait aussi partie de la société d'histoire de la Suisse romande, de la société helvétique de S. Maurice, de la société économique, de la société des Amis des Beaux-Arts de Fribourg et d'une quantité d'autres associations scientifiques et patriotiques. Il aimait les fêtes populaires où il représentait ordinairement le Conseil d'Etat. Affable et gai, il prononçait dans les réunions et les

banquets des discours fort goûtés, parce qu'ils avaient le mérite de développer en peu de mots des pensées élevées et exemptes de toute banalité.

Henri de Schaller avait épousé, le 3 février 1853, la comtesse Henriette de Spaur, issue d'une ancienne famille du Tyrol méridional; elle était la cousine du comte Spaur, ambassadeur de Bavière auprès du pape Pie IX, qui, en 1848, favorisa l'évasion du souverain pontife, molesté par ses sujets révoltés. Cette union se présentait sous des auspices heureux lorsqu'elle fut troublée, au bout de quelques années, par une maladie incurable qui priva Madame de Schaller de l'usage de ses facultés intellectuelles. Son mari fit preuve, en ces tristes circonstances, d'une grande bonté jointe à une patience admirable. Doué d'un caractère heureux, soutenu par ses sentiments chrétiens, il chercha dans le travail des distractions qui lui étaient refusées dans son intérieur désolé.

Le gouvernement et le peuple fribourgeois ont rendu à leur ancien président les hommages dont il était digne; ses funérailles ont été imposantes. Chacun sentait que la mort de cet homme laissait un grand vide dans le canton; c'était le dernier représentant du régime de 1856, de cette pléiade de magistrats gardiens des bonnes traditions qui firent l'honneur des anciens gouvernements suisses.

La Confédération, les cantons voisins, la presse tout entière se sont associés à notre deuil et ont célébré les mérites du défunt. MAX DE DIESBACH.

Ouvrages publiés par H. de Schaller :

1868. Rapport de la commission chargée d'étudier la question du paupérisme dans le canton de Fribourg (H. Schaller, rapporteur), Fribourg, 1868, 1 vol. in-4°.

1882. Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon I^{er}. Archives de la société d'histoire du canton de Fribourg, t. III (tirage à part).
1883. Idem, 2^e édition, illustrée. Lausanne.
1882. Aperçu historique du développement du collège St-Michel, à Fribourg. *Etrennes fribour.* p. 17.
1884. Une conférence sur l'histoire du canton de Fribourg. *Bulletin pédagogique*, N^o 2.
1887. Institutions politiques de la ville et république de Fribourg sous l'ancien régime. *Revue de la Suisse catholique* (juin).
1888. Souvenirs d'un officier fribourgeois. *Revue de la Suisse catholique*, janvier, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre. 1889, janvier, février, juin, sept., oct. (tirage à part).
1890. Idem, 2^e édition, Fribourg.
1888. Le développement du droit pénal et du régime pénitentiaire dans le canton de Fribourg. Aarau.
1892. Un capitaine fribourgeois au XVI^e siècle (Pierre Schaller). Etudes historiques. Archives de la soc. d'hist. du cant. de Fribourg, t. V (tirage à part).
1893. Le régiment de Roll au service de l'Angleterre. *Revue hist. vaudoise*, p. 97.
1893. Joseph de Chollet. Notice biographique. *Etrennes fribourgeoises*, p. 100.
1894. Le régiment de Watteville au service de l'Angleterre. *Revue hist. vaudoise*, p. 321, 353.
1895. Edouard de Diesbach. Notice biograph. *Etrennes fribourgeoises*, p. 120.
1896. Orsonnens. *Etrennes frib.*, p. 53.
1896. Histoire de la garde suisse pontificale. *Revue de la Suisse catholique*, 1896, p. 705. 1897, p. 1, 83, 144, 212, 292 (tirage à part).

1898. La comtesse d'Affry. Notice biograph. *Etrennes fribourgeoises*, p. 130.

1898. Généalogie de la maison des comtes Spaur de Flavon et Valör au Tyrol méridional. Fribourg, 1898, 86 p. in-8°.

1899. Les Tyroliens à Sempach. *Etrennes frib.*, p. 62.

1900. Le comte Amédée de Diesbach. Notice biographique. *Etrennes frib.*, p. 103 ¹⁾.

* * *

M. le curé Fridolin Spæth. — Mercredi, 1^{er} août 1900, est mort subitement à l'hôpital de Fribourg, où il remplissait les fonctions d'aumônier depuis 1896, M. l'abbé Joseph-Martin-Fridolin Spæth. Il était âgé de 66 ans et a succombé d'une façon presque soudaine à une crise de suffocation.

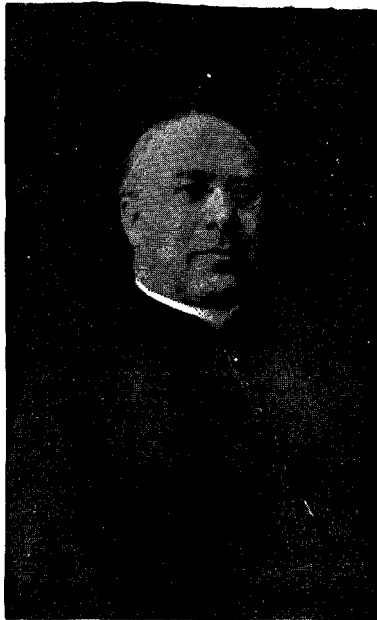
M. F. Spæth est né le 19 mai 1834 à Fribourg. Ses parents, propriétaires de l'hôtel de la Grappe jouissaient d'une juste considération dans notre ville aussi bien que dans tout le district de la Singine. L'hôtel de la Grappe était le pied à terre de tous les ecclésiastiques de la partie allemande du canton, entr'autres, que leurs affaires appelaient en ville. La vocation de M. Fridolin Spæth se manifesta de bonne heure. Ses classes primaires terminées il fit son gymnase chez les Pères Bénédictins d'Einsiedeln, les premières années de son séminaire à Annecy et la dernière année au séminaire diocésain de Fribourg nouvellement rétabli. Il fut ordonné prêtre l'année 1859 et il alla occuper jusqu'en 1866 le poste de chapelain de Tavel alors que M. Zbinden était curé de cette paroisse.

De 1866 à 1869 il remplit les fonctions de chapelain

¹⁾ Non compris de nombreux articles bibliographiques, comptes rendus, etc., publiés dans les journaux politiques.

de Schmitten et en 1869 il fut appelé à Planfayon comme curé en remplacement de M. Ursprung.

Enfin, en 1896, il fut appelé à occuper le poste d'aumônier et curé de l'hôpital des bourgeois de Fribourg.



Dans tous les postes qu'il a occupés, M. le curé Spæth a laissé les meilleurs souvenirs tant par son zèle pastoral que par l'aménité de ses manières, sa grande prudence. Il était prêtre dans la plus complète acception du mot, c'est-à-dire qu'il n'avait d'autre ambition que celle de remplir son devoir, d'exécuter ponctuellement la volonté de ses supérieurs, de faire le bien discrètement et sans phrases.

M. Joseph Jaquet. — Vendredi, 3 août 1900, est décédé à Echarlens, à l'âge de 78 ans, M. le notaire Jaquet qui a joué un rôle important dans la Gruyère comme magistrat, comme député de ce district au Grand Conseil, comme membre du gouvernement du canton de Fribourg et enfin comme représentant du dit canton à Berne en qualité de conseiller national.

M. Jaquet est né à Estavanens en 1822 et au mois de mai 1825 il fut emmené à Paris où ses parents étaient en place. Son père remplissait les modestes fonctions de portier aux écuries de M^{me} la duchesse d'Angoulême. Je n'ai conservé, dit M. Jaquet dans ses *mémoires*, qu'un souvenir très incomplet des premières années que j'ai passées à Paris. A la suite de la révolution de juillet 1830 le père perdit sa place et au mois de décembre de la même année il rentra en Suisse avec sa famille. Le voyage dura dix jours.

La jeunesse de M. Jaquet se passa à Estavanens où jusqu'à l'âge de vingt ans il aida son père aux travaux de l'agriculture. Mais ses goûts le poussaient à l'étude, il dévorait tous les livres qui lui tombaient sous la main. Appelé en 1843 à faire son école de recrues, il fut en 1845 promu au grade de 1^{er} sous lieutenant. La même année il entra comme bénévole à l'école de droit où professait le Dr Bussard. Il commença aussi l'étude du latin sous la direction de M. Thorin alors conseiller d'Etat et du Père Frantz Rothenflue, jésuite. En 1846 il put suivre les cours de droit comme élève régulier.

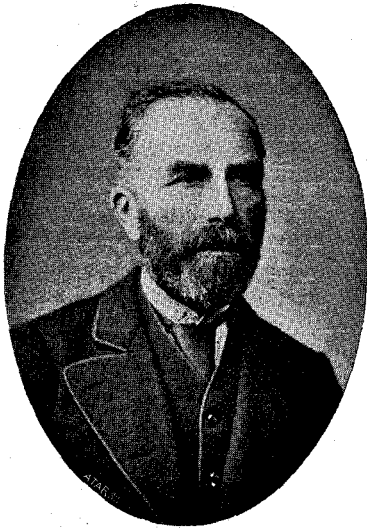
Le 19 mai 1847, il fut nommé greffier du tribunal de Gruyères. Mais cette position devait être de courte durée. Les événements du Sonderbund survinrent et dès la seconde quinzaine d'octobre les troupes d'élite du canton furent appelées à Fribourg et cantonnées

dans la ville de Fribourg et dans les environs, il dut se rendre à l'appel et abandonner son bureau et ses affaires. La campagne ne fut pas longue, après la capitulation qui fut signée le 14 novembre, M. Jaquet retourna dans la Gruyère et fut informé peu après qu'il était relevé de ses fonctions de greffier. Il rentra ensuite chez son père à Estavanens et reprit les travaux de la campagne.

Par décret du 27 novembre, le gouvernement provisoire convoqua sur le 10 décembre suivant les électeurs fribourgeois pour procéder à la nomination des députés au Grand Conseil. M. Jaquet et quelques hommes courageux, à la tête desquels était M. Charles de Riaz, prirent l'initiative des démarches à faire en vue de réorganiser le parti conservateur et de stimuler les électeurs, mais le résultat de la votation du 10 décembre fut que la liste radicale passa tout entière. Le nouveau Grand Conseil, composé en majeure parti d'hommes dont les opinions étaient en parfaite harmonie avec celles du gouvernement provisoire, confirma celui-ci et, dès lors, entra en activité le régime dit de 1848, dont nous n'avons pas à refaire l'histoire, et qui créa des loisirs copieux aux fonctionnaires appartenant au parti conservateur. Cette période, on le pense bien, ne fut pas la moins agitée de la vie de notre jeune magistrat.

Légalement compromis dans le premier mouvement insurrectionnel ébauché en octobre 1848, il quitta le pays en se dirigeant d'abord par le Gothard sur Naples dans l'intention de s'engager parmi les troupes suisses au service du roi de Naples, mais n'ayant pas réussi à se faire accepter avec son grade de lieutenant, il rebroussa chemin, passant par le Tyrol il arriva à Munich en quête d'une place de précepteur. Après un

séjour de trois mois dans cette ville, il répondit à un appel que des amis lui adressaient de Lyon et c'est en s'y rendant qu'il passa furtivement à Estavanens pour en repartir aussitôt et gagner Lyon où il ne fit qu'un très bref séjour. Il accepta une offre qui lui était par-



venue de M. Maurice de Kaisersfeld, à Gratz, de se charger de l'éducation de son fils. La perspective de séjourner dans un pays allemand lui fit accepter cette offre avec empressement.

Après avoir fait pendant deux ans le métier assez ingrat de marchand de participes, il songea à com-

pléter ses études de droit et à les continuer dans une université allemande, il choisit Munich où il avait déjà séjourné et qui lui plaisait. Il y arriva en octobre 1850.

En 1852 il put rentrer au pays sans être inquiété. Il se prépara ensuite au notariat et fit son stage successivement dans les études de MM. les notaires Toffel et Perrier, puis dans le bureau de M. Wuilleret, avocat, jusqu'au 1^{er} décembre 1857. Il subit successivement et avec succès ses examens de notaire et d'avocat.

En juillet 1857 il fut nommé président du tribunal de la Gruyère, en 1861, député au Grand Conseil, président de la cour d'assises du 1^{er} ressort. Le 1^{er} septembre 1867, il donna sa démission comme président du tribunal de la Gruyère et il vint exercer le notariat à Echarlens. Le 16 mai 1868, le Grand Conseil le nomme député au Conseil des Etats à Berne, mandat qu'il conserva trois ans, au terme desquels il passa au Conseil national.

Le 20 janvier 1872 il fut nommé conseiller d'Etat et fut chargé du département de l'Intérieur et le 20 avril 1874 il donna sa démission et il quitta Fribourg pour se fixer définitivement à Echarlens. Il conserva quelques années encore son mandat de conseiller national, mais après 1881 il rentra complètement dans la retraite dont il n'est plus sorti.

Il utilisa les loisirs de ses dernières années pour publier 4 volumes de ses *mémoires*. Ceux-ci s'arrêtent malheureusement à l'année 1878. La mort est venue le surprendre au moment où il s'apprêtait à distribuer à ses amis ce 4^{me} volume tiré seulement à 100 exemplaires.

Avec M. Jaquet disparaît un type du magistrat intègre, un homme de bon conseil, d'une honnêteté poussée jusqu'au scrupule.

L. F.

M. Adolphe Fraisse, architecte; M. Frédéric Gendre, juge cantonal; M. Théodore Castella, banquier. — Au moment où les présentes *Etrennes* vont paraître, nous arrive inopinément la nouvelle de la mort presque simultanée, dans les premiers jours d'octobre, de trois hommes qui ont joué un rôle au sein de notre génération.

M. Adolphe Fraisse commença son apprentissage au bureau de M. Lendi, architecte. Lorsque celui-ci fut nommé intendant des bâtiments, M. Fraisse remplit auprès de lui les fonctions de conducteur des travaux pendant neuf ans. En 1866, il démissionna pour ouvrir un bureau d'architecte et il ne tarda pas à être chargé de travaux importants. En 1872, le poste d'intendant des bâtiments étant devenu vacant, M. Fraisse y fut appelé, mais pour n'y rester que 19 mois. En 1876, il fut nommé au Conseil communal de Fribourg, où il fut chargé de la direction de l'Edilité jusqu'en 1895.

M. Frédéric Gendre est né le 29 juillet 1819. Après avoir suivi les cours du Collège Saint-Michel, il passa une partie de sa jeunesse à Paris. Rentré au pays, il fut l'initiateur et l'âme des conférences de St-Vincent de Paule dans la Suisse française, mais surtout à Fribourg. En 1856, il fut élu député au Grand Conseil pour le cercle de la Singine. Il fit partie du Conseil des Etats à Berne de 1861 à 1867. Il occupa pendant assez longtemps les fonctions de juge de paix du IV^me arrondissement de la Sarine (ville de Fribourg), et enfin il fut nommé par le Grand Conseil juge cantonal, fonctions qu'il revêtit jusqu'à sa mort, à l'âge de 81 ans.

M. Théodore Castella est né le 23 août 1831 à Delley. Il a débuté dans la vie publique par les fonctions de greffier au tribunal de commerce, le 28 avril 1858. Le 21 novembre 1874 il fut nommé juge au Tribunal cantonal et deux années plus tard les citoyens du

cercle de la Broye l'envoyèrent siéger au Grand Conseil, où il ne resta que pendant une législature. Il donna en même temps sa démission de juge cantonal pour des raisons de santé. Il ne s'occupa plus dès lors que de ses affaires privées. Il était intéressé depuis plusieurs années dans une de nos importantes maisons de banque.



LE VILLAGE SUISSE A PARIS

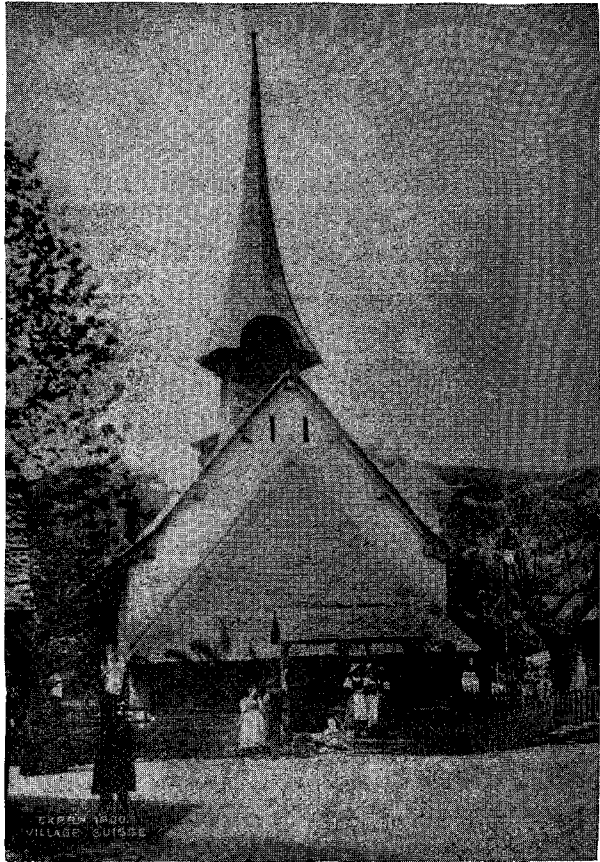
en 1900



Parmi les *attractions* de l'Exposition universelle de 1900 — attractions malheureusement trop nombreuses — le Village suisse est, sans contredit, une des plus attrayantes au point de vue artistique. C'est grand dommage que le résultat financier n'ait pas répondu aux efforts des organisateurs de l'entreprise et que le chiffre des entrées se soit écarté si fort des prévisions du budget.

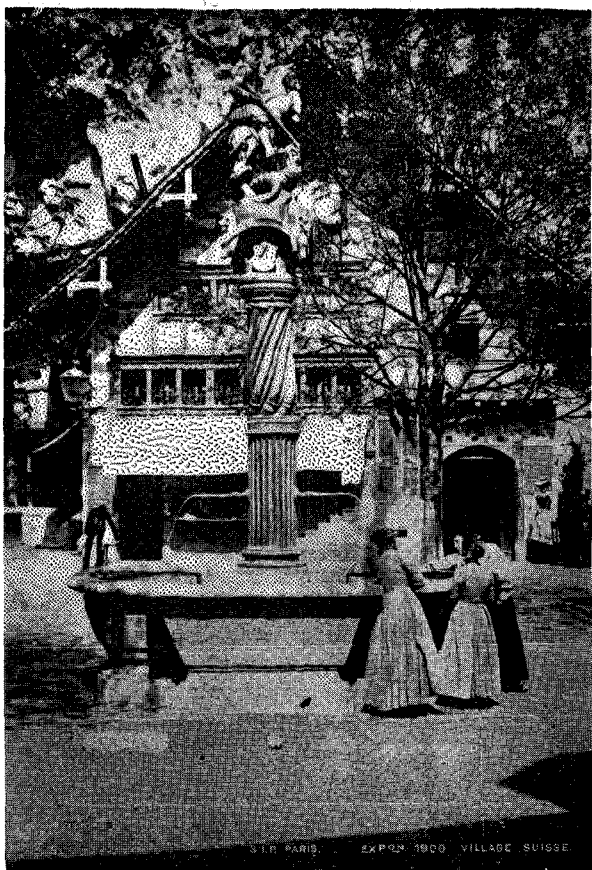
Quoiqu'il en soit nous savons de bonne source que cette réédition du spectacle charmant que l'Exposition de Genève avait déjà mis sous les yeux des visiteurs a été fort apprécié.

Il serait inutile et superflu d'en faire une description détaillée car il est connu de trop de monde. Ce qui nous intéresse davantage c'est la participation fribourgeoise à cette entreprise qui semblait un peu hasardée. Le canton de Fribourg a participé à la création du Village suisse par une prise d'actions d'abord, ensuite par de nombreux spécimens de constructions rustiques, enfin par une exposition permanente de bétail. C'est surtout à ce dernier point de vue que le canton a pu retirer quelque profit de l'entreprise. Le bétail exposé au Village était le seul bétail suisse qui ait figuré à l'Exposition universelle, les mesures de précautions prises par le gouvernement français à l'égard des animaux qu'on destinait à l'Exposition ayant paru trop onéreuses aux exposants. Il se trouvait dès lors dans une situation assez privilégiée et la réclame faite en sa faveur avait chance de succès.



Au Village suisse.

Nous aurions voulu publier une vue d'ensemble de cette œuvre artistique, malheureusement nous n'avons pas pu nous la procurer malgré l'obligeance qu'un aimable collaborateur a mise à nous fournir des sujets d'illustration, et pour laquelle nous tenons à le remercier spécialement.



L'Exposition fribourgeoise des Beaux-Arts

juin 1900.

C'a été une sorte de révélation que ce premier salon fribourgeois, entrepris par notre Société des Amis des Beaux-Arts et ce premier essai a été un succès, sinon au point de vue financier, du moins comme manifestation artistique. On ne soupçonnait pas que les personnes qui s'occupent de peinture fussent aussi nombreuses dans notre canton et tous ces talents ignorés jusque là ont été pour le public fribourgeois une cause d'agréable surprise.

La salle du Strambino destinée à abriter pendant un mois cette collection modeste, mais intéressante, était aménagée d'une façon très heureuse et le coup d'œil d'ensemble était fort agréable. Les 218 numéros du catalogue garnissaient complètement les murs et les cloisons mobiles. Le milieu était occupé par des modelages en plâtres qui étaient pour la plupart des portraits. La majeure partie des œuvres exposées étaient des peintures à l'huile puis venaient des aquarelles, des pastels, des miniatures, des dessins au fusain, au crayon, à la plume, des vitraux. La sculpture et l'architecture étaient aussi représentées.

Nous n'avons pas la prétention de donner ici une analyse de toutes les œuvres exposées, surtout après l'étude consciencieuse qu'en a faite le Rd. P. Berthier. Notre intention était simplement de ne pas laisser passer cette première manifestation du travail artistique dans notre canton sans la mentionner avec toute la sympathie qu'elle mérite. Sans doute la médiocrité et l'insuffisance de certaines toiles n'auraient pas trouvé grâce devant un jury plus sévère. Mais, d'un

autre côté, nous comprenons qu'il ne faut pas rebuter les bonnes volontés. A part ces petites défaillances l'ensemble était, comme nous venons de le dire, très satisfaisant, et certains paysages, certains portraits fort bien traités ont excité franchement notre admiration. Il faudrait citer des noms, mais cela nous mènerait trop loin et nous risquerions fort de commettre des omissions regrettables.

Cette première tentative nous fait désirer de la voir se renouveler dans l'espace de quelques années. Mais d'ici là il faudra battre un peu monnaie et se créer des ressources, car les entrées sont loin de suffire à couvrir les frais. C'est aussi la raison pour laquelle l'exposition suisse des Beaux-Arts ne peut plus se faire à Fribourg. Une petite compensation de temps en temps serait la bienvenue.

Prose du crû. — Nous recueillons toujours avec plaisir quelques petits échantillons intéressants de littérature indigène. On trouvera ci-après un morceau d'une saveur suffisante pour figurer dans notre anthologie spéciale. Nous le reproduisons fidèlement.

Monsieur

L. office des pourssuites

J'ai été chez M. le Syndic il a déclaré X... comme pauvre donc il ne peut me faire une déclaration seulement le Syndic ma ordonnés de continuer la pourssuites pour le porc que nous avons saisi, il le connait comme mauvais payeur, lorsqu'il sagira de la vente je m'informerez ces jours si ce porc est toujours vivant. dai qu'il est ainssi j'abandonne les cabris et le foin, je vois que nous avons affaire avec un mauvais tipe. ce qu'il m'inquiète que X... n'a pas parler du porc aux autorité supérieur et vous vous m'en parler pas non plus, j'espère aux moïn avoir ce porc, je suis aussi pauvre vous devez faire votre possible, j'ai assez payer de frais j'espère que ce sera bientôt fini, aussitôt que j'aurai pris informations de ce porc je vous écriréz donc nous continuon la pourssuites sur ce porc. Agrééz mes salutations sincères.

Y.

Petites glânures.

Dans un salon, une femme d'un certain âge, un peu coquette, minaude.

— On a l'habitude dans ma famille, dit-elle, de me faire un cadeau le jour de l'anniversaire de ma naissance; je conserve tous ces bibelots, preuve de l'amitié des miens.

— Ça doit commencer à vous encombrer? observe un galant interlocuteur.

* * *

— Encore une victoire pour l'industrie française, madame: cette croix accordée à M. Paul Adam, le jeune fabricant.

— Fabricant de quoi, M. Taupin?

— De brosses, parbleu; la brosse Adam est assez célèbre, Dieu merci!

* * *

On lit dans le *Journal du Jura* l'annonce suivante:

« On demande de suite un bon et jeune domestique sachant traire et soigner les chevaux de langue française.

S'adresser au journal sous chiffres C1526E. »

* * *

Cueilli dans un journal sérieux des bords du Léman:

« Nous apprenons avec plaisir que M. A. P., de Vevey, vient d'obtenir le 3^e prix au concours de bétail gras, à l'Exposition nationale (classification génisses).

Nos félicitations! »

* * *

Du *Démocrate* de Payerne:

« Entendu, non sans étonnement, par notre publicateur officiel:

« La Municipalité de Payerne procédera le 23 septembre courant au broutage des prés communaux. »

* * *

Entendu ce dialogue:

— Il paraît que cette année la récolte des pommes est exceptionnellement abondante.

— Ah! tant mieux: l'Opéra va pouvoir souvent donner « Guillaume Tell! »

* * *

Deux Marseillais se disputent :

— Ah cadédis !... il faut qu'un de nous deux reste sur le terrain !...

— Eh bien ! restes-y, mon bon, moi je m'en vais !

* * *

A la chasse. — Monsieur le conseiller, Finaud apporte à l'instant une perdrix. — Ah ! bon, j'ai donc enfin touché cette fois-ci. — Oui, mais elle est rôtie. — Saperlotte, c'est mon déjeuner !

* * *

Au catéchisme. — Combien y a-t-il de sacrements ?

— Je n'ai jamais pu les compter, M'sieu le curé. Mon père en fait tout le jour.

Enigme.

Je passe ma vie
A me transformer,
Je suis enfouie
Au fond de la mer,
Je plane ravie
Au plus haut de l'air.
Tantôt invisible
Tantôt me montrant,
Je coule paisible
Ou passe en grondant.
Cristal, roche dure,
Sylphe aérien,
Changeant de nature,
Soudain pour un rien,
Je passe et repasse,
Je monte et descends,
Et rien ne me lasse,
Pas même le temps.

eau

Charade.

En congrès réunis pour fonder mon premier,
On vit les délégués de l'univers entier.
Hélas, bientôt après, armés de mon dernier
A le détruire on vit maints soldats travailler.
Mon second est pronom d'un abord familial.
Quant à mon tout, lecteur, on le voit s'éveiller
Chez la jeunesse ardente et prompte à s'emballer.

Rébus.

L AP A C La D S F M R

Solution des problèmes de 1900.

Le mot de la charade est *portrait*, celui de l'énigme *ombre*, la phrase à reconstituer « Rien ne sert de courir il faut partir à point ».

Le mot en triangle :

L É G A L E
É G A L E
G A L E
A L E
L E
E

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

Première partie.

	PAGES
Autorités fédérales.....	XXIX
Autorités législatives	XXX
Autorité exécutive et admin., Conseil d'Etat	XXXIII
I. Direction de l'Instruction publique...	XXXIV-XXXV
II. » de la Justice et des Cultes ..	XXXVI-XXXVII
III. » des Finances.....	XXXVIII-XXXIX
IV. » de l'Intérieur	XL-LI
V. » des Travaux publics	LII-LIII
VI. » de la Police	LIII-LV
VII. » de la Guerre	LVI
Préfectures	LVII
Syndics	LVIII-LXIV
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Just. de paix	LXIV-LXXIV
Etablissements de crédit public	LXXIV-LXXVI
Officiers d'état civil	LXXVII-LXXVIII
Postes et télégraphes	LXXVIII-LXXX

Seconde partie.

Le château de Greng	1
L'abeille et les croyances populaires	15
Le consul Nicolas-Sébastien Gachet, de Gruyères .	19
Le temps du servage	28
Lettre de Naples	35
J.-J. Rousseau à Fribourg. Mlle Merceret.....	38
Sois bénie. Légende indienne	42
Notice sur la chapelle de St-Barthélemy.....	46
Le caporal la Violette	51
Notice sur la cartographie du canton de Fribourg..	54
Le nid des milans	66
Contribution à l'histoire de la révolution dite « de Chenaux ».....	69

	PAGES
En tramway	78
En cotoyant la chaîne de Paria et la cordillère de la Silla.....	83
La papeterie de Marly	97
Anecdotes nuithoniennes.....	114
Quelques mots sur le jeu de tarot.....	117
Un contrat au siècle passé	124
Nécrologies : M. Broye, juge fédéral	129
M. Henri-Joseph Quennec.....	131
M. le doyen Peter Sturny	133
M. Louis Landerset	135
M. Frédéric Golliez	138
M. Nicolas Déglise	140
M. Henri de Schaller, conseiller d'Etat	142
M. le curé Fridolin Spæth.....	151
M. Joseph Jaquet	153
M. Adolphe Fraisse, architecte ; M. Frédéric Gendre, juge cantonal ; M. Théodore Castella, banquier.....	157
Le Village suisse à Paris en 1900.....	159
L'Exposition fribourgeoise des Beaux-Arts juin 1900	162
Enigme, charade, rébus, solution	165-166

Pharmacie Mure, Gagne, Gendre et Succ^r, Pharmacien de 1^{re} classe, à Pont-St-Esprit (Gard)

DANS TOUTES LES PHARMACIES

Pâte et Sirop d'Escargots de Mure



Gout exquis, efficacité puissante contre rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, toux spasmodique, irritations de la gorge et de la poitrine.

Pâte : 1 fr. — Sirop : 2 fr.

Exiger la Pâte Mure. — Refuser les imitations.

MALADIES NERVEUSES

Epilepsie, Crises, Vertiges, Migraines, Insomnies. Guérison fréquente, soulagement toujours certain par le

SIROP DE HENRY MURE

Succès consacré par 20 années d'expérimentation dans les hôpitaux de Paris. — Flacon 5 fr. Notice gratis.

Maladies de poitrine, Bronchite chronique, Rachitisme, Scrofule, Maladies des os, Epuisement nerveux, Digestion pénible, Chlorose, Anémie
Guérison fréquente, amélioration certaine par l'usage de la

SOLEURIN HENRY MURE

au Bi-Phosphate de chaux cristallisé, chimiquement pur. Résultats surprenants et souvent inespérés.
Notice gratis sur demande. — 5 fr. le litre dans toutes les pharmacies.

Exiger la signature H. Mure autour du goulot.

Même solution arsénée ou créosotée d'une efficacité plus puissante.

Convalescents, travailleurs, cyclistes, chasseurs, touristes, penseurs, voulez-vous recouvrer vos forces épuisées par la maladie, le travail ou les excès, résister aux fatigues les plus rudes, combattre l'essoufflement, rendre l'activité à votre cerveau affaibli ? Usez du glycéro-arsénié Henry Mure. — Notice gratis. — Un flacon, 5 fr. ; 2 flacons, 9 fr. ; 3 flacons, 12 fr. Envoi franco contre mandat-poste international adressé à la Maison Henry Mure, à Pont-St-Esprit (Gard).

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES
DE
FRIBOURG & RENENS

FONDÉE EN 1864

Capital social : 675,000 Fr.

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE
A FRIBOURG

Usines à Fribourg et à Grûze-Winterthour

*24 Diplômes d'honneur, Médailles d'or,
de vermeil, d'argent et de bronze*

Spécialités d'engrais à base d'os, notamment engrais universel N° 8. — Engrais minéraux. Engrais potassiques. Phosphates Thomas. Kaïnite. Acide sulfurique. Acide sulfo-phosphorique. Sulfate de fer. Phosphate précipité pour bétail et volailles. Nitrate de soude et toutes matières premières pour engrais.

**Dosages garantis sous contrôle gratuit des stations
agronomiques fédérales**

Prix-courants gratuits et franco

Prompte réponse à toute demande de renseignements

**Fournisseurs des Sociétés et syndicats
agricoles**

Dépôts et représentants dans tous les centres agricoles
de la Suisse

Téléphone N° 2

Les propos de deux hommes sérieux

Sur de nombreuses tables de marbre noir sont étalés des poissons de mer et d'eau douce que des marchands et marchandes tâchent de vendre aux ménagères économes qui emportent enfin leurs emplettes non sans en avoir préalablement marchandé le prix, comme s'il eût été question de la chose la plus importante du monde.

A un de ces étalages se tiennent deux hommes, l'un est évidemment poissonnier, l'autre probablement un chaland. Mais d'après quelques bribes de leur conversation que nous saisismes en passant, il était évident qu'ils ne s'entretenaient pas du prix du poisson.

« Eh bien, mon ami, » s'écria enfin l'acheteur, « je vous ai donné mon opinion, libre à vous d'en faire ce que vous voudrez. Quoiqu'il en soit, je suis sûr d'être dans le vrai. La connaissance d'une chose provient de l'expérience, or c'est justement parce que j'ai étudié la chose en question que je vous en parle sciemment. Faites ce que je vous ai dit et vous m'en remercieriez plus tard. Au revoir ! »

En effet, le poissonnier suivit le conseil de son interlocuteur, et lui fit part, peu de temps après, de l'heureux résultat. Il faut d'abord que vous sachiez que le marchand de poissons, M. Guillemet, demeure au N° 4, rue du Vieux Saint Louis, à Laval (Mayenne). Il va sans dire que c'était un homme dans toute la force de l'âge et très au courant des affaires. A la suite de chagrins et d'ennuis, il finit par tomber malade. Il était très accablé, sans pouvoir dire ce qu'il avait, cependant il savait fort bien, d'après ce qu'il éprouvait, qu'il n'était pas dans son assiette. Il avait la poitrine et le dos envahis par des plaques de boutons rouges et enflammés qui formèrent rapidement une croûte épaisse. Il avait des démangeaisons atroces, et se déchirait les chairs, tellement il se grattait. Il pouvait à peine se remuer, car, au moindre mouvement, ses croûtes s'ouvraient et le faisaient souffrir horriblement. Pour comble d'afflictions, il avait aussi des maux d'estomac et ne pouvait plus manger ni digérer, de sorte qu'il avait pris les aliments en dégoût. Il était aussi constipé, et rendait beaucoup de bile et de glaires. Il va sans dire qu'il était d'une maigreur excessive et sans la moindre force. Le matin, il avait la bouche sèche et amère, et parfois il avait des étouffements qui provenaient des matières qui lui montaient à la gorge.

« J'avais commencé à désespérer, » dit-il, dans une lettre datée du 3 mai 1899, dont la signature fut légalisée le même jour par M. Duchemin, Adjoint au Maire de Laval, « lorsqu'un de mes clients me conseilla de faire l'essai de la Tisane américaine des Shakers, en m'assurant que, si je suivais son conseil, je m'en trouverais bien. C'est ce que je fis, et je n'eus pas à m'en repentir, car, dès les premières doses, je vis une

amélioration réelle ; plus de constipation ni de vomissements, puis les croûtes séchèrent et tombèrent peu à peu. Au troisième flacon, l'eczéma avait complètement disparu et je n'éprouvais plus le moindre malaise. Je raconte ma guérison à tous ceux qui veulent bien m'écouter, et je leur dis que c'est grâce à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), qui a eu l'excellente idée d'introduire en France cette remarquable préparation. »

Le cas que l'on vient de lire provenait de l'indigestion, de désordres bilieux et de sang vicié. S'il vous arrive de ressentir les symptômes dont souffrait notre correspondant, faites comme lui.



La Tisane
Américaine Shakers

DES

Rend le teint frais en purifiant
le sang.

Elle nettoie la peau, rend les
muscles plus forts et donne
de la vigueur au corps.

La plus grande vente de tous
les toniques en France.

Médaille d'or Genève 1896

SIMON CRAUSAZ

INGÉNIEUR ET COMMISSAIRE - GÉOMÈTRE

FRIBOURG & BULLE

Médaille de vermeil Fribourg 1892
La plus haute récompense

ETUDES DE :

Distributions d'eau, canalisations,
assainissements,
utilisation de forces motrices,
plans, rapports, devis, direction des travaux, etc.,
pour communes et particuliers.

Opérations géodésiques et
cadastrales

CONSULTATIONS. EXPERTISES.



Les 100 litres
FRANCO
toute gare suisse
contre
REMBOURSEMENT

VIN

blanc
de raisins secs
1^{re} qualité
à Fr. 23

Excellents certificats
des meilleurs chimistes
de la Suisse.

Plus de mille lettres
de recommandation
en 1899.

Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la
disposition des clients.

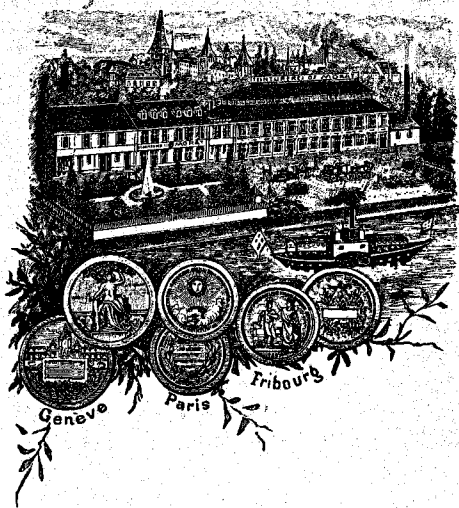
Hautes récompenses aux expositions de FRI-
BOURG, GENÈVE, BORDEAUX, ROUEN, ELBŒUF
et PARIS.

— *Echantillons gratuits et franco* —

OSCAR ROGGEN, fabr. de vin,
MORAT.



Téléphone



Usine à vapeur

Grande teinturerie et lavage chimique

FRAISSE, BRUGGER & C^{ie}, A MORAT

Etablissement de premier ordre, installé avec les machines les plus modernes. Des travaux très soignés et à des prix modérés ont fait sa réputation.

Elle se recommande pour tous les ouvrages qui rentrent dans sa spécialité, tels que :

Teinture et lavage chimique de toute espèce de vêtements, des uniformes pour militaires, employés des postes et chemins de fer et pour musiques, des étoffes en pièce, étoffes pour meubles, tapis, peaux, plumes d'autruches et gants, etc.

Les rideaux seront lavés et crémés dans les nuances désirées.

Ces travaux ont été honorés par deux médailles d'argent et une de bronze aux expositions de Fribourg, Genève et Paris.

Succursale à Fribourg, rue des Epouses, 69.

DÉPÔTS DANS LE CANTON :

Bulle, chez M. G.-J. Gremaud, fabrique de draps ;
Romont, chez M. Ch. Forney, confis. ;
Vuisternens-dev.-Romont, chez M^{lle} Dellion, coutur. ;
Neyruz, chez M^{lle} Alm. Mettraux, bureau de poste ;

Praroman, chez M^{me} Julie Schorderet
Estavayer, chez M. Alfr. Bourqui, coiffeur ;
Payerne, chez D^{me} V^e Rudolph, place du Marché ;
Salavaux, chez M. Jacq. Balderini, négociant.

Jean Cardinaux, Fribourg

ORNEMENTS D'ÉGLISE

Confection et réparations d'ornements

❁ CIERGES ❁

Chapeaux — Barettes — Ceintures

BRAISE-ENCENS

Lingerie d'église — Dentelles

LE MESSENGER

JOURNAL AGRICOLE

ET ORGANE DES SOCIÉTÉS ORNITHOLOGIQUES

DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'AVICULTURE

Paraissant à Fribourg deux fois par semaine

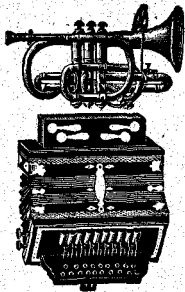
Prix d'abonnement: 4 francs par an

Le Messager se recommande aux agriculteurs, aux campagnards, aux jardiniers et amateurs de jardins, aux membres des diverses sociétés agricoles, aux amateurs et éleveurs de volailles et d'oiseaux d'agrément, aux apiculteurs, aux ménagères et en général à toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux questions se rattachant aux diverses branches de l'agriculture nationale.

Il se recommande également comme organe de publicité pour les annonces agricoles et en général pour tous genres d'insertions, en raison de l'extension qu'il a prise dans tous les cantons de la Suisse romande et de la modicité du prix de ses annonces.

Pour demandes d'abonnements, ainsi que pour les annonces, s'adresser au bureau du journal

6, GRAND'-RUE, 6
à FRIBOURG



!!! Epargne. Epargnez votre argent !!!

Avant d'acheter un instrument de musique, consultez le CATALOGUE de la fabrique d'instruments

Foetisch Frères, Lausanne

SUISSE

Spécialité d'

**Accordéons suisses, viennois et Italiens
Harmonikas à bouche, Xylophones et Ocarines**

Grande renommée. Fondée en 1823.
Prix-courant gratis et franco.

Le Baume végétal oriental, vénitien

pour poumons, reins, pituite

approuvé et bien connu, de J.-G. Prosch. à 2 fr. 50 le flacon

Avec mode d'emploi, débarrasse l'estomac des aigreurs, glaires, de la bile, des engorgements, aliments à moitié digérés, occasionnant mauvaises odeurs et pertes des couleurs; il expulse des lombes et des reins les mucosités et est un remède contre pâles couleurs et anémie. Une cuillerée à thé, prise matin et soir, est un préservatif contre fièvres, catarrhes, angines, coqueluche et croup.

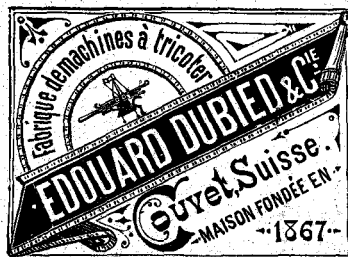
Beaucoup de personnes, des deux sexes, qui ne sont ni saines ni malades, ont, à l'intérieur du corps, des dépôts de glaires, couleur vert-de-gris, sentant le vinaigre pourri, qui les affaiblissent peu à peu. Ces âcres impuretés engendrent les douleurs rhumatismales et les fièvres, de sorte que ce baume est très recommandable aussi dans ces cas.

Depuis 40 ans, ce baume est connu bien au-delà de la frontière suisse.

Seul dépôt pour toute la Suisse :

J.-B. GRUBENMANN, droguerie et exportation,

APPENZEL I. RH.





En vente partout.

MALADIES des organes génitaux.

Maladies du bas ventre, contagion, vices secrets et leurs suites, impuissance, pertes séminales, pollutions, ardeur et rétention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discretion absolue. Adresse : « Polyclinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris. »

GALACTINA



GALACTINA

Farine lactée pour enfants et pour personnes souffrant de maladie de l'estomac (Dyspepsie). Le meilleur aliment digestif et nutritif, recommandé par les sommités médicales. 5 diplômes d'honneur, 12 grands prix, 21 médailles d'or, etc. **19 ans de succès.**

Fabrique Suisse de Farine Lactée.

Luthi, Zingg & C^{ie}, BERNE.

Vente dans les pharmacies, drogueries et épiceries.

Guérisons de la Polyclinique privée

Kirchstrasse, 405, GLARIS

Maladie de l'épine dorsale. Mon long silence provient de ce que, avant de vous écrire, je voulais m'assurer d'abord si ma guérison était bien définitive. Heureusement, il n'y a pas eu de rechute et il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre traitement si efficace. Vous m'avez complètement délivré de ma maladie de l'épine dorsale qui était chronique, ainsi que de faiblesse dans les jambes, démarche incertaine et faiblesse d'estomac. Je vous remercie vivement de votre excellent traitement par correspondance et ne manquerai pas de vous recommander aux malades de ma connaissance. Jakob Hanselmann, tisserand, à Ebnat, le 10 octobre 1897. — Signature légalisée par le secrétaire communal : Emile Næf. ■

Epilepsie. Une maladie aussi tenace que pénible et qui m'a rendue profondément malheureuse pendant plusieurs années, l'épilepsie accompagnée de maux de tête, palpitations, manque d'appétit a été guéri par la Polyclinique privée de Glaris, qui m'a traitée par correspondance. Ce n'est qu'après avoir suivi plusieurs autres traitements, inutilement, que je me suis adressée à cet établissement, dont les cures m'étaient connues par diverses annonces parues dans les journaux. Le procédé ordonné par la Polyclinique privée de Glaris, tout-à-fait différent des autres, a eu pour résultat de diminuer peu à peu le nombre des attaques, lesquelles se répétaient autrefois toutes les 10 à 15 semaines, de diminuer aussi leur intensité, jusqu'à ce qu'enfin elles disparussent entièrement. Depuis ma dernière attaque, 14 mois se sont écoulés, et je n'ai plus senti aucune atteinte du mal. Je crois donc pouvoir me considérer comme guérie et si je publie ce certificat aujourd'hui, ce n'est pas seulement par reconnaissance, mais aussi pour faire savoir à d'autres malades, sujets à des attaques épileptiques, où elles peuvent se faire soigner et espérer la guérison. Dintiken (Argovie), le 3 novembre 1897. Mlle Ida Meier, fille du marguillier. — La signature de Mlle Ida Meier est déclarée authentique par : Meier-Nimiker, syndic de Dintiken, le 3 novembre 1897. ■

Maladie des poumons. Pendant 15 ans j'ai été tourmenté par une maladie des poumons avec toux, expectoration, lassitude, maux de tête, appétit dans le cou, rhumes de cerveau et maux d'estomac fréquents. Ce qui m'inquiétait le plus, c'était l'expectoration sanguinolente à laquelle j'étais sujet, ainsi que l'extrême fatigue que j'éprouvais. Après avoir essayé des traitements divers ordonnés par d'autres médecins, sans trouver de soulagement, j'ai écrit à la Polyclinique privée de Glaris. Des certificats de cures réalisées par cet établissement et que des journaux avaient reproduits, m'avaient engagé à tenter encore cette démarche. L'institut de Glaris m'a alors donné ses soins par correspondance et a réussi à me guérir.

Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris (Suisse)

Guérisons de la Polyclinique privée

Kirchstrasse, 405, Glaris

Tous les symptômes indiqués ci-haut ont disparu, il en est de même de l'**expectoration sanguinolente**; je me sens frais et dispos, et puis de nouveau m'occuper de mon métier de seieur sans éprouver de fatigue. Je sais qu'il y a un grand nombre de poitrinaires qui ne savent où trouver de soulagement à leurs maux, aussi est-ce à leur intention que je publie le présent certificat. Rain, Bärau p. Langnau (Berne), le 2 novembre 1897. Gottlieb Zurcher. — La signature ci-haut est reconnue réelle et a été légalisée par : J. Gerber, secrétaire communal, Langnau, le 2 novembre 1897. [REDACTED]

Inflammation d'oreilles, maladie de coeur.

Quoique je sois âgé de 60 ans, la Polyclinique privée de Glaris m'a guéri d'**inflammation et douleurs d'oreilles**, accompagnées d'**écoulement purulent des oreilles**, en même temps que de **maux de tête, maux de coeur et d'estomac**. Le traitement s'est poursuivi par correspondance. La satisfaction que j'éprouve de ma guérison me fait considérer comme un devoir de publier la présente attestation. Im Balkenmoos, Habkern, près Interlaken, le 20 novembre 1897. Hans Blatter. — Attestation de la signature ci-haut par le président du conseil communal, Ulrich Blatter, à Habkern, le 20 novembre 1897. [REDACTED]

Incontinence d'urine.

En réponse à votre lettre je puis vous déclarer que grâce à votre traitement par correspondance, je suis guéri de l'**incontinence d'urine** dont je souffrais depuis ma naissance. Je vous remercie de tous les soins que vous m'avez donnés, et je ne cesserai de vous prouver ma reconnaissance en vous recommandant à mes connaissances. Bôle s. Colombier, le 18 février 1898. Emile Büchy. — Vu pour légalisation de la signature ci-dessus : le président du conseil communal, Marc Durig. [REDACTED]

Catarrhe d'estomac.

Je puis vous annoncer aujourd'hui que le **catarrhe d'estomac**, les **vomissements fréquents**, **maux de tête et points des deux côtés**, m'ont quitté, grâce à votre traitement par correspondance. Je me trouve infiniment mieux et ferai mon possible pour recommander votre établissement au plus de monde possible. Benoit Moser, pierriste à Corgémont (Jura bernois), 17 octobre 1897. — Signature légalisée par D. Gilomen. [REDACTED]

Goître, gonflement du cou.

Depuis quelque temps j'étais tourmenté par un **goître** énorme, ainsi que par un **gonflement** général du cou et des **étouffements** dont aucun traitement n'avait pu me guérir. Malgré le conseil que l'on me donna de me faire opérer, je ne pouvais me décider à ce dernier moyen et c'est pendant que je me trouvais dans cette perplexité que des annonces qui me tombèrent sous les yeux m'engagèrent à m'adresser à

Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris (Suisse)

Guérisons de la Polyclinique privée

Kirchstrasse, 405, Glaris (Suisse)

Polyclinique privée de Glaris. Cela fut très heureux pour moi, car cet établissement, après m'avoir traité par correspondance pendant quelque temps, m'a complètement guéri de mon mal, ce que je reconnais avec la plus vive reconnaissance. Corcelles s. Payerne, 20 janvier 1898. Justine Beache-Rapin. - J'atteste pour certaine la signature de Justine Rapin. Corcelles, 20 janvier 1898. J. Cherbuin, syndic.

Chute des cheveux. En réponse à votre honorée, j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis entièrement guérie de la **chute des cheveux**, des **pellicules** et **démangeaisons à la tête** depuis que j'ai suivi votre traitement par correspondance. Il n'est donc pas nécessaire de le continuer maintenant, car depuis que je me suis soignée selon vos prescriptions, les cheveux ne tombent plus, mais, au contraire, croissent passablement. Renan, canton de Berne, le 4 février 1898. Alice Lehmann. — Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de Mlle Alice Lehmann, en ce lieu. Renan, 4 février 1898. Marchand, notaire.

Adresse: Polyclinique privée, Kirchstrasse, 405, Glaris (Suisse)

ATTINGER frères, éditeurs, Neuchâtel

ALMANACH AGRICOLE

de la Suisse romande

publié par la

Société d'agriculture du canton de Neuchâtel

XXXIX^e année d'existence

Articles et vignettes concernant l'agriculture

L'exemplaire: 35 centimes

L'Almanach agricole, imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires, est remis gratuitement aux 2000 membres de la Société neuchâteloise d'agriculture et de viticulture. Il est très répandu dans tous les cantons romands, offrant ainsi un excellent moyen de publicité pour tous les produits concernant l'agriculture.

Maladies de l'estomac

Beaucoup de personnes souffrent de ce mal, mais la plupart d'entr'elles l'ignorent, ne ressentant ni crampes d'estomac ni autre forte douleur.

Ordinairement, on appelle mal d'estomac les indigestions et les catarrhes chroniques ; la plupart des gens en sont atteints. Les symptômes sont les suivants : après les repas, formation anormale de gaz dans le ventre, lourdeur dans l'estomac, mal à la tête au-dessus des yeux, vertiges. Certains malades croient à une congestion, ils sont de mauvaise humeur, se fâchent aisément et sont agités, jusqu'à ce qu'ils aient des battements de cœur. Dans la règle, peu d'appétit ; parfois on croit avoir un appétit extraordinaire, et lorsqu'on a touché à un mets, il en résulte un dégoût de toute nourriture. D'autres malades ont faim, mangent toutes les deux heures et pourtant leurs forces décroissent. Des vomissements peuvent également se produire. Voici la caractéristique de la maladie : Des selles irrégulières, des aigreurs, parfois des douleurs dans le dos et dans le ventre. Beaucoup de personnes croient par erreur qu'elles sont malades des poumons ; mais ce n'est que la présence de gaz dans l'estomac qui gêne la respiration et qui produit l'anémie et les nombreuses congestions qui amènent souvent une mort prématurée. Tous ces malades ont le teint jaune. — Le malade qui me décrira exactement son mal et qui suivra strictement mon ordonnance recouvrera la santé. Je puis lui garantir la guérison. Les cas graves peuvent être traités personnellement.

Prix de la boîte fr. 4,—.

HEIDEN, canton d'Appenzell.

D. Schüepp,

Spécialiste pour maux d'estomac et anémie.



Aux personnes atteintes de Varices
(Maux de jambes) nous recom-
mandons les

VARICES

**Compresses
antivariqueuses
Müller.**

Le Flacon
suffisant
pour un mois
de traitement
Fr. 3.65

Efficacité constante.
Seul traitement
rationnel.
Recommandées
par M. M. les
médecins.

S'adresser à la
**Pharmacie du
Théâtre à Genève**
(4, Place Neuve, 4).
Dépôt dans les principales
pharmacies.


HERNIES

M. Beck, c. à Bergholtz, Alsace, indique gratis le meilleur traitement pour la guérison des hernies, aux personnes qui le lui demanderont par lettre affranchie.

La Filature de Lin Burgdorf

(canton de Berne) se charge continuellement du *filage* et *tissage à façon du lin, du chanvre et des étoupes*. Son organisation lui permet de garantir un travail prompt et soigné, **Prix modérés**. Dépôts dans les principaux centres de production.

N° 8363.



Most!
Schutz Marka

CIDRE !

Substances Hartmann pour cidre.

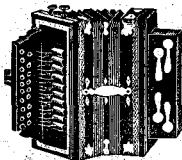
Je recommande mes substances, avantageusement connues, pour la préparation d'un *cidre sain et savoureux*, déjà très appréciées depuis 25 ans. Prix de détail pour 150 litres fr. 3.50. *Se méfier des nombreuses contrefaçons* ayant surgi dernièrement. — **Demandez expressément les substances « Hartmann » pour cidre.**

D. R. P. 22891. Prospectus avec certificats 1^{er} à disposition dans
Autr.-Hong. 8972. les dépôts connus et à la

Pharm. Vve P. HARTMANN, Steckborn.

Ernest Hess

Fabrique d'accordéons (Fondée 1872)
Klingenthal (Saxe)



Grâce à leur construction solide et leur son d'orgue, ces accordéons ont obtenu les premiers prix aux expositions universelles de Sydney 1879, Melbourne 1880, ce qui prouve l'excellence de mes produits. Envoi contre remboursement,

Accordéons-Concert

soigneusement travaillés, 50 voix, 10 touches, claviernickel, ouvert, double soufflet, 11 triples plis, protège-coins en acier nickelé, 2 registres, doubles basses, 36 cm. haut, pièce à M. 5,50.

Mêmes accordéons

Touches	M.	Touches	M.
10 3 vér. reg., 70 voix,	7,50	19 4 vér. reg., 100 voix,	12,50
10 4 » » 90 »	9,50	21 2 « » 116 »	15,—
10 6 » » 130 »	19,—	21 4 » » 116 »	21,—
10 8 » » 170 »	30,—	91 6 » » 154 »	28,—
avec carillon M. 0,60 en plus.		21 8 » » 194 »	40,—
		avec carillon M. 1.— en plus.	

Le registre en trémolando est compté à part M. 1.—

Riche catalogue illustré pour accordéons, violons guitares, symphonions, mouvement mécan, à musique et tous autres instruments de musique, contenant 1610 numéros, est envoyé gratis Milliers d'attestations et certificats. Echange moyennant retour immédiat.

Rhumatisme et Asthme

sont guéris, même dans les cas les plus opiniâtres, par mon Eucalyptus, garanti pur, importé d'Australie depuis 10 ans. Ma nouvelle brochure, 50 pages, détaille les résultats obtenus au moyen de l'Eucalyptus. Brochure instructive expédiée franco et gratis à chacun.

Klingenthal, Saxe.

Ernest HESS.

COPIES DE CERTIFICATS

1) Par hasard, votre maison m'a été recommandée par M. C.-G. Milow a. H., qui, souffrant de rhumatisme articulaire, a été radicalement guéri par votre Eucalyptus, etc.

Avec considération.

Paul Seliger.

1000 brillants certificats.

2) Votre Eucalyptol m'a délivré de mes rhumatismes et asthme. Avec considération.

Paul Richard Richter, marc. de bois.

Grossmannsdorf b. Hainsberg Sa.

1000 brillants certificats.

3) Hon. Monsieur Hess. Votre précieux remède m'a rendu d'excellents services contre rhumatismes, douleurs d'estomac, maux de tête, etc., etc. — Salutations sincères de votre dévouée

Coblentz, am Plan 1.

M^{me} Marie Helder, friseuse.

1000 brillants certificats.

CHANCES

! ! ! ! !
[autorisé] par la loi.

Chaque mois, alternativement, environ Fr. [500,000]
de lots garantis, [300,000], 200,000, etc., argent comptant.

Remboursement environ 40 % du montant des primes.

Durée de l'engagement de sociétaire seulement 1 an,
avec 18 tirages annuellement et en outre -

participation gratuite à 6 tirages

des lots tures 4 % de fr. 400

Cotisation mensuelle seulement fr. 3,—, fr. 6,— ou fr.
12,—. Entrée à toute époque, avant chaque tirage, sans
supplément.

[Demandez] prospectus et [essayez].

Bureau international de Banque

KOSMOS, Copenhague B

Avertissement

Je mets en garde le public contre l'achat de toutes imitations de mon baume, qui plus elles sont bon marché, moins elles valent. Mon « BAUME THIERRY » avec marque commerciale « Nonne verte » EST SEUL VÉRITABLE.

Véritable avec cette marque déposée
LONDRES
Chief Office S. W
48 Brixton Road
Dépôt général à
Burman,
Indes anglaises
Agen Agram
Alger
Amsterdam
H. Sanders,
Rokin 8,
Bâle.
St. Johann Apot.
W. Kratz
Belgrade,
Nicolas A. Delini.
« Apotheke zum
Fürsten Michael »
Dépôt central
pour Serbie.
Berlin, C.
Bologne.
Bruxelles,
Pharmacie Ch.
Delacre et C^e.
Budapest.
J. v. Török
D^r Leo et J. Egger
Caire.
Cologne.
Noris.



Baume Thierry I.

renommé et recherché dans le monde entier. Seul véritable avec la marque verte « Nonne » ci-contre, déposée, Remède insurpassé contre toutes les maladies de la poitrine, des poulmons, du foie, de l'estomac, etc. — Comme remède externe, excellent contre les blessures.

Baume Centifeuilles Thierry

(dit Baume merveilleux)

d'une efficacité insurmontable. Rend généralement les opérations superflues. Avec ce baume, une grangrène de 14 ans, réputée incurable, et dernièrement même, une affection de nature cancéreuse datant de 22 ans, ont été guéries ! Agit d'une manière antiseptique et curative, en cas d'inflammations et plaies de tous genres.

Prix le pot Fr. 3, par poste Fr. 3,30

Debreczin, Eich,
Luxembourg
Ph. B. Schmidt
Issigea, Dordoge
Copenhague
fabriken farma.
Milan.
A. Bertholmi.
Maimo, Sevrigo
Apotheke Lejonet
Nantes,
Pharmacie
C. Fredet.
Naples, Palerme.
Paris.
Pharmacie fran-
caise, 1 et 3, Place
de la République
Pharm. Daprey,
11, rue des francs
Bourgeois.
Prague.
Rome.
Corso, Agenzia
del Policlinico
Roubaix,
Pharmacie
F. Gerrath.
Sarajewo.
Szegedin.
Temesvar.
Trieste.
Venise.
Vienne.
Zurich.

Dépôt général chez

H. W. Kratz, Pharm. St-Jean à Bâle

Prière d'y demander prospectus

Où il n'existe pas de dépôt, écrire directement :

A. Thierry, Schutzengelapotheke

& Fabrique, Pregrada

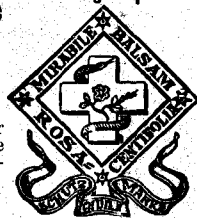
via Pragerhof a. d. Südbahn, Austria

Ces produits ne s'a'tèrent jamais et devraient se trouver dans chaque famille. La contrefaçon de mes marques de fabrique, déposées dans tous les États cultivés, est juridiquement poursuivie.

Expédition seulement contre paiement anticipé.

Se méfier des falsifications et ne pas acheter des « EMPLATRES » sans aucune valeur.

Schutzengel-Apotheke



des A. THIERRY in
PREGRADA

6	1	12	33	3,5	50
7	1	13	36	4	54
8	1,25	15	39	4	58
9	1,25	16	42	4,5	63
10	1,5	18	45	4,5	67
11	1,5	19	48	5	71
12	1,75	21	52	5	77
14	2	23	56	5,5	82
16	2	26	60	5,5	88
18	2,5	29	64	6	94
20	2,5	32	68	6	100
22	2,5	35	72	6,5	105
24	3	38	76	6,5	110
27	3	42	80	7	116
30	3,5	46	—	—	—

R. E.

Miscellanea.

Statistik der Elektrizitätswerke in Deutschland. Aus dieser wie üblich in der «Elektrotechnischen Zeitschrift» erschienenen Jahresstatistik ist zu ersehen, dass am 1. März d. J. im deutschen Reiche insgesamt 652 Elektrizitätswerke im Betriebe waren, gegen 489 im Vorjahre; 122 Werke befanden sich am gleichen Datum noch im Bau. Von den in Betrieb stehenden Werken wenden 80,4% ausschliesslich Gleichstrom an, die Maschinenkraft derselben beträgt jedoch nur 47,4% der ganzen für die Elektrizitätswerke aufgewendeten Maschinenkraft, und ihre Gesamtleistung nur 53,8% der Gesamtleistung aller Werke. Trotzdem kann nicht gesagt

¹⁾ Bd. XXXII, S. 114 und 121.

Ausnützung des Wellenschlages zur Kraftgewinnung.

Im Laufe dieses Sommers sind von einer Elektrizitätsfirma an der Elbemündung Versuche gemacht worden, um die Kraft des Wellenschlages zu selbstthätiger elektrischer Beleuchtung der an gefährlichen Küstenstellen angebrachten Warnungs-Bojen zu benützen. Nach langen Versuchen ist die Lösung des Problems geglückt und es steht die erste dieser elektrischen Leuchtbojen im Betriebe. Sie wurde vor dem am holsteinischen Ufer gelegenen Orte Büsum an den dortigen gefährlichen Sandbänken stationiert. Die Boje ist, nach einer Notiz der Schw. Bl. f. Elektr., so konstruiert, dass schon ein geringer Wellenschlag genügt, um die zur Erzeugung der vor-schriftsmässigen Lichtstärke nötige Elektrizität zu erzielen. Durch ein Uhrwerk im Innern der Boje wird das Aufflammen und Verlöschen des Lichtes, das jede halbe Minute wechselt, genau geregelt. Diese Versuchsboje hat sich so gut bewährt, dass derartige Leuchtbojen voraussichtlich rasche Verbreitung finden werden.

Seilbahn St. Immer-Sonnenberg. Die einem Konsortium von St. Immer konzessionierte Seilbahn vom Thale von St. Immer auf die Höhe des Sonnenberges ist als meterspurige, geradlinige und eingeleisige Seilbahn mit einer, in der Mitte angeordneten 80 m langen Ausweichstelle projektiert. Die horizontale Länge der Bahn beträgt 650 m, die zu überwindende Niveau-Differenz 342 m und die Steigung im Maximum 60⁰/₀. Der eiserne Oberbau wird mit versenkten Stiefelschrauben in dem 1,6 m starken durchgehenden gemauerten Unterbau verankert. Im übrigen gelangt das gleiche System zur Anwendung, nach dem die Stanserhornbahn und andere Linien ausgeführt sind. Zum Antriebe wird ein auf dem oberen Endpunkt aufgestellter Elektromotor dienen, welchem die nötige Energie vom Elektrizitätswerk an der Goule zugeführt wird.

Armin Müller
Salutation

Le 29 Oct 1900. *Pfeiffer*

Henckell & Roth

CONFITURES de LENZBOURG

AUX

Pruneaux

Fraises

Cerises

Groseilles vertes

Coings

Mirabelles

Framboises

Groseilles rouges

Mûres

Abricots

Reines-

Claude

En vente partout.

en seaux de 5, 10 et 25 kilos, ainsi qu'en pots et verres
de $\frac{1}{2}$ kilo.

ALIMENT SAIN & EXQUIS

Les confitures de Lenzbourg ne devraient manquer
à aucun déjeuner.

Fabrique de conserves de Lenzbourg

ci-devant Henckel & Roth.

Le plus grand établissement de culture
de fruits d'espallier.

COMPTOIR CENTRAL DE PHOTOGRAPHIE ET PROJECTION

Maison principale à **FRIBOURG** 5, Avenue de la Gare

☞ **TÉLÉPHONE** ☞

☞ ☞
SUCCURSALE

A
DELÉMONT

près de la Gare



☞ ☞
SUCCURSALE

à **SION**

Rue de Lausanne, librairie
Musler



GROS

DÉTAIL



Maison la mieux assortie de la Suisse

Fabrique d'appareils et accessoires pour la photographie

ACCESSOIRES

et produits de toutes marques et toutes provenances

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LA SUISSE

du *Mélanocromoscope* de *Louis Ducos du Hauron*

Appareil produisant la photographie en couleur

PRIX MODÉRÉS. — Catalogue gratis et franco

PUBLICATION DE

L'Echo photographique de la Suisse

**Importants rabais aux revendeurs, photographes
et représentants**